**Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 24 mars 2023**

**Budget Primitif**

LOT-ET-GARONNE
Le Département

# COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 18 novembre 2022)

| | Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat | Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité | Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles | Développement durable et environnement | Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur | Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative | Agriculture et forêt | Administration générale et ressources humaines | Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques | Solidarités territoriales |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **PRESIDENT(E)** | GONZATO-ROQUES Christine | BORIE Daniel | MASSET Michel | GARGOWITSCH Sophie | LACOMBE Nicolas | BILIRIT Jacques | HOCQUELET Joël | DEZALOS Christian | DEZALOS Christian | |
| **VICE-PRESIDENT(S-ES)** | MESSINA-VENTADOUX Annie<br><br>PICARD Alain | CALMETTE Marcel | TONIN Valérie<br><br>BILIRIT Jacques | VO VAN Paul | TONIN Valérie<br><br>LAURENT Françoise | PAILLARES Marylène<br><br>LAMY Laurence | CALMETTE Marcel<br><br>DHELIAS Danielle | BOUYSSONNIE Thomas<br><br>LAMY Laurence | MIRANDE Jean-Jacques<br><br>CHOLLET Pierre | |
| **MEMBRES** | BOUYSSONNIE Thomas<br><br>HAURE-TROCHON Caroline<br><br>KHERKHACH Baya<br><br>CONSTANS Rémi<br><br>GRENIER Marie-Laure<br><br>DALLIES Vanessa | LACOMBE Nicolas<br><br>MASSET Michel<br><br>VO VAN Paul<br><br>BORDERIE Jacques<br><br>LEPERS Guillaume<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>DUFOURG Gilbert | LAVIT Béatrice<br><br>PICARD Alain<br><br>PAILLARES Marylène<br><br>GIRAUD Béatrice<br><br>LEPERS Guillaume<br><br>BORDERIE Jacques<br><br>CASTILLO Julie | LAMY Laurence<br><br>MIRANDE Jean-Jacques<br><br>MESSINA-VENTADOUX Annie<br><br>CAMANI Pierre<br><br>DUCOS Laurence<br><br>CHOLLET Pierre<br><br>BOUSQUIER Philippe<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>MAILLARD Clarisse | PAILLARES Marylène<br><br>DHELIAS Danielle<br><br>GRENIER Marie-Laure<br><br>SUPPI Patricia<br><br>GENOVESIO Cécile | BORIE Daniel<br><br>MAILLOU Emilie<br><br>DHELIAS Danielle<br><br>SUPPI Patricia<br><br>KHERKHACH Baya<br><br>DUPUY Aymeric<br><br>MAILLARD Clarisse<br><br>DALLIES Vanessa | GARGOWITSCH Sophie<br><br>PICARD Alain<br><br>BOUSQUIER Philippe<br><br>DUPUY Aymeric<br><br>GENOVESIO Cécile<br><br>DUFOURG Gilbert | LAVIT Béatrice<br><br>MIRANDE Jean-Jacques<br><br>DUCOS Laurence<br><br>GIRAUD Béatrice | CAMANI Pierre<br><br>LAURENT Françoise<br><br>CASTILLO Julie<br><br>DEVILLIERS Arnaud<br><br>DELBREL Christian | BORDERIE Sophie<br>GARGOWITSCH Sophie<br>DHELIAS Danielle<br>BORIE Daniel<br>MASSET Michel<br>BILIRIT Jacques<br>LACOMBE Nicolas<br>DEZALOS Christian<br>CASTILLO Julie<br>GENOVESIO Cécile<br>CHOLLET Pierre<br>DEVILLIERS Arnaud<br>LEPERS Guillaume<br>DELBREL Christian<br>DALLIES Vanessa |

# BUDGET PRIMITIF 2023

ORDRE DU JOUR


**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES** p. 30

**3001** Economie sociale et solidaire (ESS) - Création d'un dispositif de financement solidaire -YUZU - Financement citoyen en Lot-et-Garonne
**3002** Création d'un Comité Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CODESS)
**3003** Schéma d'aménagement touristique durable départemental 2022 - 2027
**3004** Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne (ADRT 47) - Fonctionnement 2023
**3005** Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR)
**3006** Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'inclusion numérique
**3007** Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne

**COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE** p. 40

**6001** Politique culturelle 2023 - Animation du territoire départemental : des acteurs engagés, des services de qualité, des actions portées
**6002** Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative auprès des lot-et-garonnais
**6003** Lot-et-Garonne Terre de Jeux 2024 - Favoriser et valoriser le sport pour tous

**COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT** p. 48

**1001** Programme départemental d'insertion (PDI) et le pacte territorial d'insertion (PTI) 2023-2027
**1002** Politique en faveur du logement - adoption du plan départemental de l'habitat (PDH) 2023-2028
**1003** Règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement (FSL) : nouveaux barèmes FSL 2023
**1004** Appel à Manifestation d'Intérêt "lutte contre les inégalités de santé" - Redimensionnement du projet

**COMMISSION AGRICULTURE ET FORET** p. 64

**7001** Politique départementale en matière d'agriculture

**COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** p. 66

**5001** Une politique éducative en faveur des jeunes lot-et-garonnais
**5002** Collèges départementaux - Plan collèges et e-collèges

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE , INFRASTRUCTURES ET MOBILITE** p. 69

**2001** Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable

**COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT** p. 75

**4002** Politique en faveur du développement durable

**4003** Schéma des espaces remarquables de biodiversité en Lot-et-Garonne

**COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES** p. 77

**8005** Tableau des effectifs au 1er janvier 2023

**8006** Décision de compléter la commission permanente suite à la démission de Mme Sophie Gargowitsch de son poste de 6ème vice-présidente

**8007** Election au 6ème poste de vice-président de la commission permanente vacant

**8008** Commissions spécialisées du Conseil départemental : modification de dénomination, modifications de composition

**8009** Modification des plafonds répartis pour les emplois de collaborateurs de groupe d'Elus

**COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES** p. 80

**9002** Politique en faveur du soutien aux territoires

**9003** Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières

**9004** Rapport sur les travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2022

**9005** Schéma départemental de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

**9006** M57 amortissement des immobilisations

**9007** Dotations et reprises de provisions

**9008** Adoption des budgets primitifs 2023 - budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade (FEB) - reprise anticipée des résultats au budget principal

**9009** Convention de partenariat 2023 entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne

**MOTIONS** p. 95

**DIAPORAMA** p. 105

**LEXIQUE** p. 133

# PROCES-VERBAL

# DES DEBATS

# SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
# 24 MARS 2023

# PROCES-VERBAL DU BUDGET PRIMITIF 2023

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 24 mars 2023 sous la présidence de Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de M. Laurent DELRUE, Directeur général des services.

La séance a débuté à 9h40 et a été levée à 18h50, avec trois interruptions de séance de 10h48 à 10h51, de 12h14 à 12h25 et de 13h11 à 14h50.

Étaient présents : M. BILIRIT Jacques, M. BORDERIE Jacques, M. BORIE Daniel, M. BOUSQUIER Philippe, M. BOUYSSONNIE Thomas, M. CALMETTE Marcel, M. CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, M. CHOLLET Pierre, M. CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, M. DELBREL Christian M. DEVILLIERS Arnaud, M. DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danielle, Mme DUCOS Laurence, M. DUFOURG Gilbert, M. DUPUY Aymeric, Mme GARGOWITSCH Sophie, Mme GENOVESIO Cécile, Mme GIRAUD Béatrice, Mme GONZATO-ROQUES Christine, Mme GRENIER Marie-Laure, Mme HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mme LAMY Laurence, Mme LAURENT Françoise, Mme LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLARD Clarisse Mme MAILLOU Émilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mme SUPPI Patricia, Mme TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

QUORUM : 22
Présents ou représentés :
Groupe majorité départementale : 24
Groupe « 100 % Lot-et-Garonne » : 14
Groupe « La dynamique citoyenne » : 2
Groupe « Les 47 » : 2
Total : 42

**Mme la Présidente**. – Bonjour à toutes et tous. Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance, je propose, s'il le veut bien, à Pierre CHOLLET d'être le secrétaire de séance.

**M. CHOLLET**. – Avec plaisir.

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie.

*M. Pierre CHOLLET est désigné secrétaire de séance.*

**Mme la Présidente**. – En application de l'article L.3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités territoriales, vous avez été destinataires d'un rapport d'information à destination des Conseillers départementaux exclusivement, récapitulant les différentes rémunérations perçues en 2022. En effet, cet état doit être communiqué chaque année aux Conseillers départementaux avant l'examen du budget du Département, à titre d'information. Ce rapport ne donne lieu ni à débat ni à vote.

Un envoi complémentaire a été effectué le 23 mars 2023. Cet envoi concerne les rapports suivants :

- les rapports n°8006 et n°8007 relatifs à des changements au sein de notre Assemblée, j'y reviendrai juste après ;
- le rapport n°8009 relatif au montant des plafonds répartis pour les emplois de collaborateurs de groupes d'élus ;
- le rapport n°9009, Convention de partenariat 2023 entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne, nous échangerons sur ce dossier lors de l'examen des rapports de la commission Finances ;
- la correction d'erreurs matérielles sur les annexes au rapport n°6002 ;
- le rapport n°8008 qui vous est remis sur table, relatif aux commissions spécialisées, découle de changements et nous l'évoquerons lors de l'examen des rapports de la commission Administration Générale.

Je vous annonce également la prise de fonctions depuis le 15 mars 2023 de Mme Mélanie MERZEREAU en qualité de Directrice des Finances à la Direction Générale Adjointe des Moyens. Mme MERZEREAU, après l'obtention de son Master en Droit public a suivi une préparation pour les concours de la Fonction publique, avant d'être lauréate du concours en recrutement direct des conseillers en Chambre Régionale des Comptes en décembre 2018. Après une formation à la Cour des Comptes pendant 6 mois, elle a été affectée à la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie à Montpellier. Après presque 4 ans d'exercice, Mme MERZEREAU a souhaité effectuer une mobilité dans la fonction publique territoriale sur des missions concentrées sur la gestion budgétaire, comptable, financière, des domaines auxquels elle porte un intérêt premier. Je lui souhaite la bienvenue dans notre collectivité. Bienvenue.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Je sais qu'il y en a.

**M. CHOLLET**. – Oui, nous avons quatre motions. Je sais que vous en avez également quatre de votre côté.

**Mme la Présidente**. – Je pense qu'il y a des thèmes communs.

**M. CHOLLET**. – Il y en a des communes et nous pourrons peut-être nous voir durant la séance.

**Mme la Présidente**. – Pouvez-vous donner les thèmes ?

**M. CHOLLET**. – Nous avons une motion sur les retraites, comme prévu, une motion sur la Mission Locale et France Travail comme vous, une motion sur Casteljaloux et le tourisme et une motion sur la maternité de Villeneuve-sur-Lot.

**M. DEZALOS**. – Quatre motions pour ce qui nous concerne en effet. Deux communes, une motion sur le soutien aux Missions Locales et une motion contre la fermeture de la maternité de Villeneuve-sur-Lot, et deux autres, l'une relative à l'ingénierie territoriale et l'autre relative aux déserts médicaux.

**Mme la Présidente**. – Je demande qu'elles soient distribuées pour que tout le monde puisse en prendre connaissance et nous verrons cela à la fin de la session.

**M. LEPERS**. – Puis-je me permettre de dire un petit mot, Mme la Présidente ?

**Mme la Présidente**. – Oui.

**M. LEPERS**. – Juste pour vous dire, mes chers collègues, que nous avons déposé une motion et j'espère que nous arriverons à en faire une motion commune sur la maternité de Villeneuve-sur-Lot. Je ne vais pas reparler ici de la loi Rist, etc., ce n'est pas du tout le sujet. Mais vous avez suivi l'organisation, la désorganisation, etc., entre Agen, Villeneuve-sur-Lot, etc., et juste pour vous dire que l'idée même que quand cela traverse l'esprit d'une personne de dire : « la solution est de déplacer quelques personnes et on ferme une maternité », ce n'est pas connaître le bassin, je l'ai dit en Conseil de Surveillance d'une façon assez musclée, ce n'est pas possible.

Je ne parle pas de Villeneuve-sur-Lot, je ne parle pas du Grand-Villeneuvois, je parle de toute la vallée du Lot qui part de Monflanquin à Villeréal, à Fumel. Ce sont toutes ces femmes et ces enfants qui vont être touchés. Et l'idée même que l'on ait pu imager cette fermeture me rend fou depuis plusieurs jours. Alors j'essaie de me battre avec mes moyens, en tout cas pour moi, la ligne rouge est franchie. Il y a des avancées, je vous quitterai dans quelques heures parce qu'il y a une réunion importante ce matin, il y a des avancées mais je resterai vigilant parce que

vous savez, lorsque l'on jette des pavés dans la mare comme cela, on n'est pas des idiots, cela s'est fait dans d'autres services publics.

Je peux vous le dire, je ne suis pas naïf et là, ils sont tombés sur un os, pas que moi, je pense que tous les élus de la vallée du Lot seront mobilisés. J'attends vraiment d'entendre ce qui va se passer, mais ce n'est pas juste que l'on va trouver quelques solutions pour avril, j'ai envie d'entendre et de voir un communiqué de presse qui dit que la maternité de Villeneuve-sur-Lot ne fermera jamais. Et les urgences, parce que derrière, il y a des urgences et sincèrement, si je n'entends pas cela de manière très claire, vous verrez en milieu de journée peut-être que je vous appellerai, amis élus, pour aller peut-être plus loin pour faire entendre notre voix dans les jours à venir.

Voilà, mais juste pour vous dire à quel point c'est peinant, c'est usant. Et le fait de se dire juste en une phrase : « on n'a qu'à fermer une maternité », c'est ne rien comprendre aux problèmes de la ruralité, aux problèmes de notre territoire. Notre PSV on est fiers. Nous parlons d'attractivité et si nous n'avons plus le PSV demain, si nous n'avons plus la maternité, si nous n'avons plus les urgences, nous pouvons tout faire, communes et agglomérations, pour essayer de se battre pour attirer du monde, nous sommes fichus. Je ne me laisserai pas faire, je l'ai dit hier, il en va même de mon mandat. Je ne laisserai pas faire une telle situation.

Je vous remercie, Mme la Présidente de m'avoir laissé la parole.

**Mme la Présidente**. – Je pense que nous y reviendrons au moment de la lecture des motions, mais je reste persuadée que l'ensemble des élus ici présents dans cette assemblée sont évidemment sensibles au sujet parce que la question de fond, c'est celle de l'accès aux soins, quel que soit le territoire et quelles que soient les spécialités.

Avant de débuter l'examen formel de notre ordre du jour, je tenais en premier lieu à porter à votre connaissance la décision de notre collègue Mme Sophie GARGOWITSCH de mettre fin à ses fonctions de Vice-présidente en charge du Développement Durable et de l'Environnement. Elle restera membre de notre assemblée et pleinement associée à notre majorité départementale. Les groupes ont été informés que pour des raisons de procédure, nous devons examiner les rapports qui découlent de cette décision.

## RAPPORT N° 8006 : DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA DEMISSION DE MME SOPHIE GARGOWITSCH DE SON POSTE DE 6E VICE-PRESIDENTE

**Mme la Présidente**. – Nous devons donc compléter la Commission permanente, puis procéder à l'élection du poste vacant de sixième Vice-président. Je vous propose d'adopter le premier rapport, le rapport n°8006.

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – L'assemblée décide donc de compléter la Commission permanente et de procéder à l'élection du 6e Vice-président.

L'assemblée acte également le retour de Mme GARGOWITSCH en qualité de membre de la Commission permanente.

Je constate qu'il est 9h48, nous allons maintenant procéder à l'examen du rapport n°8007.

## RAPPORT N° 8007 : ÉLECTION AU 6E POSTE DE VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE VACANT

**Mme la Présidente**. – En application des dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L.3122-5 du Code Général des collectivités territoriales, les membres de la Commission permanente autres que le Président, sont élus au scrutin de liste, chaque conseiller départemental pouvant présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Afin de respecter la parité, l'écart entre le nombre de candidats à l'élection de Vice-président ne peut être supérieur à un. Pour rappel, la Commission permanente étant composée de 12 Vice-présidents, le poste vacant ne peut donc être pourvu que par un Conseiller départemental de même sexe que la Vice-présidente démissionnaire.

J'ai donc proposé à Mme TONIN de succéder à Mme GARGOWITSCH en tant que 6e Vice-présidente en lui maintenant la délégation à l'enseignement supérieur. Mme TONIN a accepté et je l'en remercie.

Pour autant, je précise, comme le prévoient les textes, que les éventuelles candidatures alternatives doivent m'être déposées dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental de compléter la Commission permanente, soit jusqu'à 10 heures 48.

Si à l'expiration de ce délai la seule candidature de Mme TONIN est enregistrée, elle pourvoira immédiatement ce poste et Mme GARGOWITSCH redeviendra 4e membre de la Commission permanente.

Je vous propose donc de reprendre le cours traditionnel de nos débats.

**Mme GARGOWITSCH**. – Je ne vais pas m'expliquer de ma décision, mais simplement vous dire que j'ai vécu cette vice-présidence avec beaucoup d'engagement, comme je l'ai toujours fait, cependant aujourd'hui, je ne suis plus en phase avec mes convictions. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de quitter le manège.

Mais simplement, je vous remercie pour la confiance que vous avez pu me témoigner. Je continuerai toutefois mon engagement, comme je l'ai toujours fait, depuis l'âge de 18 ans, je me suis toujours battue pour mes convictions. C'est donc un combat que je maintiendrai et que je poursuivrai, mais toujours de façon active et concrète.

Je vous remercie et je voulais aussi remercier les membres de la commission avec lesquels j'ai pu travailler, je pense bien sûr aux élus que j'ai vus précédemment et à ceux d'aujourd'hui. Je remercie donc Laurence LAMY, Jean-Jacques MIRANDE, Annie MESSINA-VENTADOUX, Pierre CAMANI, Laurence DUCOS, Pierre CHOLLET, Philippe BOUSQUIER, Arnaud DEVILLIERS et Clarisse MAILLARD. J'ai également une pensée pour tous les agents avec lesquels j'ai travaillé, qui m'ont fait confiance et sans qui nous ne pouvons absolument rien faire. Sans nos services, nous ne pourrions pas mener nos actions, je les en remercie donc du fond du cœur et, vous, poursuivez votre engagement comme vous l'avez toujours fait également. Merci.

**M. CHOLLET**. – Juste un mot, d'abord pour remercier Sophie GARGOWITSCH de tout ce qu'elle a fait à cette Vice-présidence. Je dirai que sur le fond, son engagement est très fort, et sur la forme, cela a toujours été un plaisir de participer à cette commission. Nous te remercions donc très sincèrement.

Deuxièmement, nous avons une candidate, puisque nous avons une heure pour présenter une candidate sur cette présidence.

**Mme la Présidente**. – Nous verrons cela à la fin de l'heure, vous l'annoncerez.

**M. CHOLLET**. – D'accord.

**Mme la Présidente**. – Nous reprenons le cours traditionnel de nos débats.

## PROPOS INTRODUCTIF DE LA PRESIDENTE SOPHIE BORDERIE

Chers internautes, mes chers collègues,

Nous nous retrouvons, ce matin, pour examiner notre budget 2023, un temps fort de la vie de notre Assemblée Départementale. Un temps d'examen, fait d'échanges et de décisions, dans un seul objectif : l'intérêt général et la qualité de vie des lot-et-garonnaises et lot-et-garonnais.

Mes chers collègues, je le disais au début de mon intervention, notre ordre du jour prévoit l'examen de notre budget primitif 2023.

Ce budget, dont nous avions débattu des grandes lignes à l'occasion de notre débat d'orientations budgétaires, se caractérise par une double ambition, une exigence devrais-je dire dans le contexte que nous connaissons : protéger les Lot-et-Garonnais et préparer l'avenir de notre territoire.

Il se caractérise à la fois par la montée en puissance des orientations que nous avons déjà arrêtées, et par de nouvelles propositions dans des domaines qui tiennent à cœur aux habitants de notre département.

Ce budget met en valeur, une fois de plus, notre capacité à avancer résolument sur deux jambes complémentaires : une gestion saine au service d'une ambition résolue.

Vous constaterez aujourd'hui sur le plan budgétaire les résultats d'une action centrée sur le long terme, avec un cap bien tenu, avec des objectifs clairs et surtout finançables par les moyens que nous pouvons dégager.

Vous l'avez tous à l'esprit, les perspectives macroéconomiques demeurent incertaines. Le 10 janvier dernier, la Banque Mondiale revoyait ses prévisions à la baisse avec une croissance mondiale attendue à seulement 1,7 % en 2023. Il s'agirait là de son niveau le plus faible en 30 ans, derrière l'année de crise 2008 et l'année de pandémie 2020. Quant à la Banque de France, elle prévoit, pour notre pays, une croissance de 0,6 % en 2023. Les secousses qui affectent actuellement le secteur bancaire rendent l'évolution de la conjoncture économique plus incertaine encore.

En parallèle, nous constatons le retour de l'inflation à des niveaux oubliés, que les différentes estimations projettent entre 4,2 % et 6,9 %, et qui pèse, comme tous les ménages le savent, sur nos charges de fonctionnement.

Troisième point dans ce contexte marqué par la crise : la forte remontée des taux d'intérêt depuis début 2022. De moins de 0,5 % en 2021, les taux fixes ont tous largement dépassé les 2 % en 2022 avec deux impacts directs pour les collectivités territoriales : l'augmentation des frais financiers, d'une part, puisqu'il deviendra plus cher de s'endetter sur les mois et années à venir ; et la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), d'autre part, du fait du resserrement des conditions d'octroi des crédits immobiliers. Le risque pour les collectivités est également la raréfaction des emprunts à taux fixe, que les banques proposent de moins en moins dans le contexte économique actuel en raison de la contrainte liée au taux d'usure.

Enfin, la réforme des retraites, si elle entre réellement en vigueur, aura incontestablement des conséquences budgétaires non négligeables pour le Département. L'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein laisse entrevoir une paupérisation des retraités, voire l'ouverture de véritables trappes à pauvreté, qui auront nécessairement des conséquences sur le niveau de nos dépenses sociales. Il est aujourd'hui indispensable et urgent, pour la cohésion et la stabilité de notre pays et de ses institutions, je pèse mes mots, que cette réforme, imposée au forceps malgré l'opposition de tous les syndicats, de nombreux mouvements et partis politiques, de 70 % des salariés de ce pays, et, semble-t-il également d'une majorité de députés qui ne l'auraient pas votée, soit suspendue et retravaillée en concertation, en prenant les choses dans l'ordre : amélioration des taux d'emploi des jeunes et des seniors, pénibilité, lutte contre la précarité, temps partiel subi, nouvelles formes de travail, et recherche, car il en existe, de sources de financements alternatives ne reposant pas exclusivement sur les salariés ! On ne peut avoir constamment raison envers et contre tous et obliger sous forme d'oukases ne mènera qu'au chaos.

Or, que constate-t-on pour faire face à ces incertitudes ?

Que les moyens d'action mis à notre disposition se dégradent. Nous ne disposons plus d'aucune autonomie fiscale. Le précédent quinquennat a commencé par la suppression de la taxe d'habitation, le nouveau démarre par la suppression de la CVAE. C'est quand même extraordinaire que l'État, chaque fois qu'il souhaite faire un cadeau fiscal, ne le fasse pas avec ses propres impôts, mais avec les impôts locaux, accentuant ainsi de fait sa tutelle sur les collectivités !

Cette stratégie de l'État porte avec elle une signification institutionnelle évidente : la recentralisation du pouvoir fiscal à son profit. Les associations d'élus locaux dénoncent unanimement ce dessaisissement de pouvoir fiscal. Ce que veut l'État au fond, c'est la suppression de la fiscalité locale. Mais cette stratégie de l'État s'inscrit aussi dans le projet néolibéral de réduire la part des budgets publics et sociaux dans l'économie, car le secteur public non marchand est jugé improductif.

Nous assistons ainsi à la poursuite du projet de recentralisation initiée au quinquennat précédent par le pouvoir en place, projet accentué par le transfert continu de charges nouvelles décidées unilatéralement et sans réelle compensation financières, accentuant dangereusement « l'effet ciseau » entre recettes et dépenses qui pèse sur les collectivités locales comme une véritable épée de Damoclès.

Mes chers collègues,

Dans le contexte actuel de tensions géopolitiques, inflation, augmentation des taux d'intérêt, il n'y a donc pas de « bonne surprise » à attendre. Et, c'est pourquoi nous devrons continuer de piloter avec finesse et responsabilité nos engagements, en mettant cependant à profit toutes les capacités d'action d'une collectivité qui a su démontrer ces dernières années sa force, son inventivité et son agilité.

C'est ce socle solide, cette constante préoccupation de réinterroger la pertinence de notre dépense publique et notre action au service des lot-et-garonnais, qui nous permet aujourd'hui encore d'aborder avec sérénité ce projet de budget. Il franchit pour la première fois la barre symbolique des 500 M€ d'euros.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'absorber, sans réduire notre intervention, à la fois la hausse du point d'indice, celle des dépenses sociales qui progressent de manière significative, Christian DEZALOS et Christine GONZATO-ROQUES y reviendront plus en détail et les effets d'une inflation conséquente.

Nous sommes en capacité de le faire, parce que nous avons fait les efforts nécessaires quand les vents étaient plus propices.

Parce que nous assumons une construction budgétaire rigoureuse et une gestion sérieuse depuis des années, avec une analyse approfondie de nos dépenses structurelles.

Alors, j'entends que certains voudraient que nous sortions des rails de cette trajectoire pour adopter une politique de cigales, assécher les réserves constituées pour l'avenir et faire dérailler notre endettement !

À ceux-là je réponds que, face aux incertitudes du temps et à l'ampleur des défis que le Lot-et-Garonne devra relever d'ici 2030, il serait irresponsable de se priver de toutes marges de manœuvre pour l'avenir.

Pour autant, notre solidité budgétaire nous permet d'amplifier nos politiques destinées à protéger les lot-et-garonnais, cœur de nos compétences.

Nous pouvons, dès aujourd'hui, assumer une politique d'insertion ambitieuse. Je tiens à saluer la qualité des mesures du plan PDI/PTI que vous présentera dans la journée Mme Christine GONZATO-ROQUES.

Nous pouvons, dès aujourd'hui, améliorer notre accompagnement en faveur de la protection de l'enfance, alors même que le nombre de jeunes suivis continue de monter de manière inquiétante.

Nous pouvons, dès aujourd'hui, engager un ambitieux plan « bien vieillir en Lot-et-Garonne » qu'Annie MESSINA-VENTADOUX vous présentera plus en détail. J'ai confirmé lors du débat d'orientations budgétaires le vote d'une enveloppe exceptionnelle de 600 000 € pour aider les EHPAD publics à faire face à leurs charges et la réévaluation avec effet rétroactif du tarif d'aide à domicile d'1 € pour un coût de 1,2 M€/an.

Nous irons plus loin et vous proposerons dès la DM1 une autorisation de programme de 5 M€ supplémentaires pour accompagner aux côtés de l'ARS les projets d'investissements de certains EHPAD.

C'est ainsi au total sur 5 ans, à minima, près de 12 M€ qui seront consacrés à ce plan « bien vieillir », dont 2,8 M€ dès 2023. Nous savons déjà que ces 12 M€ seront significativement abondés en cours d'année.

Nous pouvons aussi, dès cette année, mobiliser un effort supplémentaire de 2,3 M€ en faveur de notre Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour atteindre une contribution totale de 18,5 M€, soit l'équivalent de 55 € par habitant et par an.

Nous pouvons, dès aujourd'hui et sans attendre demain, protéger, dans ce contexte d'inflation et de contraction des salaires, le pouvoir d'achat des lot-et-garonnais et maintenir, en dépit de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, notre engagement du repas à 2 € maximum pour tous les élèves demi-pensionnaires des collèges publics.

Cette politique de protection des lot-et-garonnais, que je viens d'illustrer par quelques exemples, nous pouvons l'assumer grâce à nos efforts de gestion et parce que nous avons su maintenir intactes nos marges de manœuvre budgétaires.

Nous le pouvons, parce que nous n'avons pas cédé à ceux qui, alors, nous invitaient à une gestion moins prudentielle. Nous n'y céderons aujourd'hui pas plus qu'hier.

Nous n'y cèderons pas, et c'est le deuxième point de mon propos, parce que nous devons pouvoir nous appuyer sur les marges de manœuvre offertes par cette gestion prudentielle pour préparer l'avenir.

Vous avez tous noté une montée en puissance de nos efforts qui se traduit aussi cette année de manière marquante sur la partie investissement de notre budget. La dette de la collectivité, passée en un an de 234 à 219 M€, est pleinement contrôlée et nous laisse les marges nécessaires pour continuer d'agir de manière dynamique. Dès 2023, nous dépasserons le montant inédit de 100 M€ de dépenses réelles d'investissement. Cette mobilisation massive de notre investissement est indispensable pour préparer l'avenir des Lot-et-Garonnaises et des Lot-et-Garonnais.

Mes chers collègues,

L'été 2022, et son cortège de vagues de chaleur, de sécheresse et de méga-feux a rappelé une évidence : l'urgence climatique nous rattrape ! Il nous faut faire vite pour adapter nos modes de vie au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Nous n'y parviendrons qu'en unissant nos efforts vers un objectif commun : inventer un monde plus respirable, plus résilient, plus solidaire, plus vivable.

J'ai la conviction que les acteurs institutionnels doivent y prendre toute leur part en réorientant leurs politiques publiques pour mieux les cibler et les rendre plus efficaces dans ce processus d'adaptation, en stimulant l'innovation dans tous les domaines, en fédérant les énergies.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui publiait lundi dernier la synthèse de huit ans de travaux, entretient l'espoir ténu qu'il reste une chance de limiter le réchauffement à 1,5 °C, à condition d'un sursaut international et d'une mobilisation générale.

Nous sommes au bord du précipice. Les activités humaines bouleversent le climat à un rythme et avec une ampleur sans précédent depuis des millénaires, voire des centaines de milliers d'années, entraînant des impacts toujours plus ravageurs, généralisés et désormais souvent irréversibles. Alors que les vies de milliards de personnes sont déjà affectées, la poursuite des émissions de gaz à effet de serre va renforcer les menaces sur la production alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé humaine, les économies nationales et la survie d'une grande partie du monde naturel.

Pourtant, l'humanité peut encore éviter le grand saut. Conserver un monde vivable pour tous implique de réduire immédiatement et drastiquement les émissions dans tous les secteurs. Les options pour y parvenir, mais aussi pour s'adapter au dérèglement climatique, sont nombreuses, efficaces et disponibles dès maintenant souligne le GIEC.

La fenêtre pour éviter les pires effets de la crise climatique *« se ferme rapidement »*, mais on peut encore s'y faufiler, assure le GIEC. Conserver une chance de limiter le réchauffement à 1,5 ou 2 °C d'ici 2030 *« implique des réductions de gaz à effet de serre profondes, rapides et la plupart du temps immédiates dans tous les secteurs »*. Il s'agit d'un défi sans précédent que nous devons relever collectivement.

Partout les acteurs se mobilisent pour apporter leurs solutions pour un changement profond de notre société et ne demandent qu'à être fédérés. Les nouvelles technologies sont un levier puissant de conversion de notre monde vers un modèle plus durable.

Il nous faut impérativement changer nos habitudes, nos paradigmes, notre manière de faire pour assurer cette indispensable transition évoquée par l'ONU dès 2015, dans son programme de développement durable à horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ».

Le Lot-et-Garonne dispose d'atouts certains pour amplifier le mouvement déjà engagé et relever les défis qui sont devant nous : des politiques publiques aux bases solides, des productions agricoles diversifiées et des modes de culture en mouvement vers un modèle plus durable, un réseau d'acteurs du changement existant et en développement, un territoire attractif propice au développement de nouveaux modes de vie.

2030, c'est déjà demain ! Devant l'urgence, il nous faut accélérer.

Nous disposons des bases pour faire face à ces défis, des finances saines préservant des marges de manœuvre, je le disais, des politiques publiques en place qui ne demandent qu'à être amplifiées : dispositifs en matière agro-écologique, mission d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, Plan Départemental de l'Habitat, politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, Budget Participatif Citoyen, programme « du 47 dans nos assiettes », schéma départemental des voies vertes, un réseau d'acteurs institutionnels, associatifs ou citoyens qui sont prêts à jouer le rôle d'ambassadeurs du changement à amplifier.

Pourtant, en réponse aux défis précédemment exposés, il nous faudra aller plus vite, plus fort et plus loin.

Très prochainement, nous lancerons la démarche d'élaboration d'une grande feuille de route destinée à faire émerger les contours du Lot-et-Garonne à horizon 2030, autour de toutes les politiques publiques intéressant les lot-et-garonnais dans leur vie quotidienne. Cette démarche n'aura de légitimité et d'efficacité que si elle est élaborée avec les Lot-et-Garonnais, et aboutit à une vision coconstruite, partagée et ambitieuse. Tous les partenaires de la collectivité, tous les acteurs des politiques publiques seront également sollicités pour apporter leur contribution à l'élaboration de cette feuille de route.

Dans l'attente, et parce que chaque jour compte pour agir, nous mobiliserons je le disais dès aujourd'hui 100 M€ d'investissements en faveur de la nécessaire transition.

Nous les mobiliserons pour dégager l'horizon, en accompagnant les mobilités douces, en poursuivant notre effort sur les espaces naturels sensibles, poumons verts et garants de la biodiversité, en rénovant notre patrimoine et nos collèges pour en faire des bâtiments plus économes, ou bien, au terme d'une année de sécheresse exceptionnelle, en assumant une position d'exemplarité pour une politique de gestion cohérente de la ressource en eau.

Nous mettrons en place un « observatoire départemental du changement climatique et de la biodiversité » réunissant et fédérant des acteurs locaux, institutionnels et acteurs socio-économiques dans la durée pour recenser les actions et initiatives existantes en la matière, fédérer les acteurs, mutualiser les initiatives.

Nous accompagnerons la transition agricole vers un modèle durable, en renforçant notre accompagnement en direction de celles et ceux qui nous nourrissent. La Mission départementale lancée en 2022 sur l'adaptation de l'agriculture aux effets du dérèglement climatique avance des pistes concrètes en ce sens. Dès 2023, ce sont plus de 2 M€ qui sont consacrés au fonctionnement des structures, à la sauvegarde du Domaine agroécologique de Barolle, à l'APRED, à Interbio et Agrobio. S'y ajoutent 1,2 M€ pour soutenir les investissements utiles face aux aléas climatiques, l'installation et l'hydraulique agricole. Sans oublier l'accompagnement de nos fleurons lot-et-garonnais : Agropole et Agrinove.

Nous accompagnerons les communes dans leurs projets d'investissements, avec un soutien renforcé à leurs projets de revitalisation, d'attractivité, de renouvellement urbain, en phase avec les objectifs de transition précédemment évoqués, à travers le FACIL. Comme ont pu le constater les membres de la 10ème commission qui s'est réunie pour la première fois lundi dernier, le dispositif a rencontré un vif succès avec près de 230 dossiers déposés qui sont en train d'être examinés. Ce succès démontre tout à la fois la nécessité qu'il y avait de réformer et simplifier nos régimes d'aide et la vitalité de nos territoires, y compris les plus ruraux. J'ai souhaité que l'enveloppe de près de 10 M€ consacrée à ce dispositif soit fongible et ainsi que chaque dossier qui remplira les critères d'instruction, critères votés à l'unanimité en session et lors de la commission, puisse être financé. C'est ainsi près de 4,5 M€ qui pourraient être accordés aux projets éligibles dès 2023. Je rappelle que nous effectuerons un bilan complet de ce nouveau dispositif fin 2023 afin de le faire évoluer si nécessaire.

À ce titre, je vous annonce que Nicolas LACOMBE présentera à ma demande lors de la DM1, un « plan gymnases » destiné à accompagner la rénovation de certains équipements indispensables à l'utilisation d'activités sportives des collégiens. Pour mémoire, je rappelle que dès cette année, nous revalorisons significativement le tarif horaire versé aux communes pour l'utilisation de ces équipements en le doublant quasiment, et que les travaux de modernisation des gymnases sont éligibles au FACIL, les communes pouvant faire le choix d'activer ce dispositif.

Pour autant, j'entends que pour certaines modernisations importantes et difficiles techniquement, ces financements peuvent être insuffisants, c'est pourquoi ce « plan gymnase » dont les crédits seront inscrits au BP 2024 sous réserve bien évidemment du maintien d'une capacité financière préservée, pourrait venir compléter les dotations obtenues dans le cadre du FACIL, moyennant, comme c'est le cas dans les autres Départements et pour certains de nos régimes d'aide, un temps de gratuité d'utilisation.

Nous vous présenterons également en DM1 un ambitieux Plan Routes et Déplacements du Quotidien, mais dès à présent, comme vous le présentera Daniel BORIE, nous augmenterons significativement le budget routes et navigation pour le porter à près de 40 M€, soit une augmentation de 30 % en 3 ans permettant des opérations exceptionnelles et exemplaires, je pense au vaste programme d'équipement des glissières de sécurité lancé en 2022 ou aux 780 000 € que nous consacrerons en 2023 au développement des infrastructures cyclables.

Nous finaliserons le déploiement du très haut débit, chantier comparable à l'électrification de l'après-guerre. M. Pierre CAMANI aura l'occasion de vous faire un bilan du déploiement de la fibre optique, mais sachez qu'à ce jour, près de 160 000 prises ont été construites en Lot-et-Garonne sur un total de 210 000 prises à construire. L'objectif de couverture totale du Département en 2024 sera, au rythme des déploiements actuels, facilement atteint.

Le Département prendra également l'initiative de lancer prochainement, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, l'élaboration d'un schéma départemental global d'attractivité, dont un des volets concernera la démographie médicale. Il nous faut en effet accentuer la visibilité et l'attractivité de notre département. Je réunirai avant l'été la conférence des territoires pour présenter plus en détail ce projet, qui ne pourra voir le jour et porter ses fruits que si l'ensemble des territoires et acteurs socio-économique s'y implique véritablement.

Vous le voyez, au travers de ces nouvelles actions que je viens de présenter sans toutefois être exhaustive, notre volonté est véritablement de dessiner un futur du Lot-et-Garonne, pour le rendre, plus durable, mieux vivable, plus attractif, car plus désirable.

Cela m'amène donc naturellement, pour conclure, à revenir sur la démarche d'élaboration de la feuille de route Lot-et-Garonne 2030 que j'évoquais précédemment.

Je vous invite - et vous incite même - à vous emparer de cette démarche pour la faire vivre auprès de nos concitoyens, dans nos territoires, dans leur diversité.

Vous l'aurez compris, la santé financière du Département, grâce à la stratégie budgétaire de long terme dont nous nous sommes dotés et grâce à notre gestion raisonnée, nous offre les moyens de faire vivre cette ambition.

Je nous souhaite à tous, durant cette séance de travail, des échanges fructueux, sans oublier ce qui fait le sens de notre responsabilité d'élu : l'intérêt général des habitants du Lot-et-Garonne.

Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole à M. Christian DEZALOS, puis les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

**M. DEZALOS**. – Merci, Mme la Présidente.

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 (DIAPORAMA P. 106 )

**M. DEZALOS**. – Mes chers collègues. En préambule, je voudrai rappeler que ces dernières années nous votions le compte administratif et le compte de gestion de l'année écoulée juste avant le vote du budget primitif, cette année, nous ne serons pas en capacité de le faire parce que vous savez que nous avons fait le choix l'an dernier d'entrer en expérimentation sur un nouveau dispositif qui est appelé à se généraliser et qui s'appelle le Compte Financier Unique. Ce Compte Financier Unique fait l'objet évidemment de mise en forme et de travail de gestion grâce à un logiciel adapté. Or ce logiciel de Bercy, dont nous sommes à l'échelle nationale, n'a pas permis de produire le CFU dans des délais raisonnables pour le voter avant le budget primitif.

Par conséquent, le CFU sera proposé à votre approbation au mois de juin à l'occasion de la session sur la Décision Modificative n° 1. Vous savez que nous avons jusqu'à la fin du mois de juin pour adopter les comptes administratifs et par conséquent les CFU. Nous reportons donc tout cela, et par la même occasion le compte de gestion et le compte administratif du Foyer Départemental Balade sera également repoussé au mois de juin.

Toutefois, bien entendu, les comptabilités de l'ordonnateur, c'est-à-dire de la Présidente du Conseil départemental, et du payeur départemental ont été rapprochées. Ces comptes sont fort heureusement concordants et par conséquent, nous pouvons procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Les résultats financiers des années précédentes, nous les verrons en détail au mois de juin, bien sûr, nous les analyserons, mais nous pouvons dire, et vous le savez, que ces résultats ont été satisfaisants malgré le contexte économique délicat que nous avons traversé et que nous traversons encore : la crise climatique, la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, l'inflation. Bref, c'est un résultat 2022 encore une fois favorable, mais il serait déraisonnable de penser que la situation financière favorable de ces deux dernières années pour tous les Départements se reproduira automatiquement.

Les contraintes sur les dépenses s'accroissent, notamment en raison de la hausse des prix qui ne semblent pas devoir s'arrêter à brève échéance. Les recettes ne suivent pas la même progression et vous le savez, la collectivité ne dispose plus de l'autonomie fiscale. Nos ressources dépendent désormais en grande partie des recettes fiscales basées sur la consommation des ménages et sur les mutations immobilières par conséquent fortement volatiles. Les dotations de l'État stagnent, ce qui dans un contexte inflationniste correspond à une baisse des recettes.

Grâce à la stratégie prudentielle et rigoureuse que le Département a mise en œuvre pour la gestion de ses finances depuis plusieurs années, nous disposons d'une forte capacité d'investissement, qui est particulièrement notable cette année, nous allons le voir, tout en poursuivant le désendettement de la collectivité. Les chiffres du budget 2023, la Présidente l'a indiqué, paraissent flatteurs, un premier budget qui dépasse les 500 M€, des investissements réels proches de 100 M€, mais tout ceci ne doit pas masquer une perspective moins optimiste avec le retour de l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses. Dans ces conditions, la prudence n'est pas un choix, mais une obligation.

En outre, le Département subit l'ingérence de plus en plus forte de l'État dans ses dépenses. Le terme « ingérence » peut paraître fort, mais il traduit bien les nombreuses décisions du Gouvernement prises sans aucune concertation avec les Départements, en particulier la revalorisation de 4 % du RSA, la hausse du point d'indice dans la fonction publique de 3,5 %, l'extension du Ségur de la Santé, la revalorisation des salaires des aides à domicile.

Comme je vous l'ai dit, le Compte Financier Unique ne peut être présenté aujourd'hui, mais nous connaissons les résultats et ils sont concordants, je vous l'ai dit, ce qui nous autorise donc à procéder à une reprise anticipée des résultats dans les budgets primitifs 2023.

Ces résultats de l'année 2022, vous les avez sous forme chiffrée sous les yeux. Je vous propose de regarder d'abord la colonne de gauche « Fonctionnement ». Vous voyez que les recettes se sont élevées à 444 M€, en progression de 27 M€ entre 2021 et 2022, soit une évolution de 6,5 %, notamment en raison de la progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux, nous le savons – nous avons encaissé 63 M€ de droits de mutation en 2022 et aussi la fraction de TVA compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui a été dynamique en 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont établies à un montant de 379,2 M€, elles ont progressé pour leur part de 12 M€ entre 2021 et 2022. Par conséquent, le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 65 M€, auxquels il convient d'ajouter le résultat antérieur reporté de 47,7 M€, ce qui aboutit à un total de 112,8 M€ de résultat cumulé en fonctionnement 2022.

Les recettes d'investissement, la 2ème colonne, s'établissent à 87,1 M€, alors que les dépenses d'investissement sont supérieures, 92,2 M€, soit un résultat déficitaire d'un peu plus de 5 M€. Après reprise du résultat antérieur reporté qui était également négatif à 18,7 M€, le résultat cumulé s'établit à moins 23,7 M€. Nous ajoutons un petit détail, celui de l'apurement du compte 1069 qui est imposé par le passage à la nomenclature M 57, je n'entre pas dans les détails, et il reste à s'occuper du reste à réaliser 2022 de 10,9 M€. Tout ceci entraîne donc ce que l'on appelle un besoin de financement pour la section d'investissement s'élevant à 35,2 M€.

La proposition de reprise des résultats est la suivante : nous proposons que soit affecté le résultat de fonctionnement 2022 de 112,8 M€ par anticipation de la manière suivante : en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement que j'ai évoqué, 35,2 M€. Le solde sera reporté en excédent de fonctionnement sur le budget 2023 pour un montant de 77,6 M€. Nous ajoutons que le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de moins 24 M€ est reporté en dépenses d'investissement sur le budget 2023.

Dans la présentation synthétique des grands équilibres budgétaires, le total de notre budget s'élève à 524,9 M€. Il est en progression de 9,6 % par rapport à 2022. Vous avez compris que cela concerne le fonctionnement, l'investissement et que cela prend en compte les restes à réaliser, les reports, etc.

La section de fonctionnement s'établit pour ce qui la concerne à 399,5 M€, dont 10 M€ d'épargne de précaution, auxquels s'ajoutent 77,6 M€ de résultat reporté comme nous l'avons vu. La section d'investissement s'élève en dépenses à 125,4 M€, auxquels s'ajoutent 10,9 M€ de restes à réaliser. Les recettes de l'exercice 2023 sont estimées à 415,7 M€ d'euros, elles sont en progression de 5,5 % par rapport au Budget 2022.

Par conséquent, l'épargne brute prévisionnelle s'élève, vous la voyez au milieu du tableau, à 16,16 M€ contre 26 M€ au BP 2022. Cette année, comme l'an dernier, notre épargne est atténuée par une mise en réserve de 10 M€, l'épargne de précaution dont nous parlions. L'an dernier, nous avions procédé de la même façon, mais à hauteur de 5 M€. Cette réserve est absolument indispensable pour faire face aux aléas qui peuvent intervenir en cours d'année et nous savons déjà qu'une part de ces 10 M€ est hypothéquée ou en tout cas nécessaire pour faire face aux versements du contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Présidente l'a dit, qui s'élèvera au total à 18,5 M€. Pour les EHPAD également et pour faire face au relèvement à venir du point d'indice dans la Fonction publique.

C'est faible, 16 M€ d'épargne brute, c'est faible, c'est même insuffisant en soi pour rembourser le capital de nos emprunts qui est évidemment une règle d'or. Nous pouvons bien sûr pour cela compter sur le résultat reporté de 77 M€ que vous voyez, qui permettra de financer d'abord et bien sûr le capital des emprunts comme je viens de le dire et ensuite, les dépenses d'investissement, et ceci avec, vous le voyez en bas à droite du tableau, cette année un recours à l'emprunt très modéré puisque nous prévoyons qu'il s'élève à 10,5 M€.

Vous le voyez donc, c'est un programme d'investissement particulièrement élevé et ambitieux pour le Lot-et-Garonne qui est proposé à votre approbation, en conformité totale avec le Plan Pluriannuel d'Investissement et avec la volonté de la collectivité de continuer de se désendetter durablement. Il faut cependant souligner la

dégradation que nous prévoyons de l'épargne brute, signe du retour de l'effet ciseaux qui doit inciter la collectivité à une certaine circonspection dans ses dépenses.

Pour votre information, l'évolution de l'épargne brute prévisionnelle sur la période 2012-2023, je vous ai dit que pour 2023, cette épargne brute prévisionnelle est plutôt basse, 16 M€, mais on pourrait en toute logique considérer que l'épargne de précaution de 10 M€ pourrait s'ajouter prévisionnellement à ces 16 M€ pour aller à 26 M€. On peut remarquer que dans ce schéma mais je vous l'ai dit, il faudra compléter par une part du résultat reporté pour permettre le remboursement annuel du capital. Il s'agit bien là de l'évolution de l'épargne brute telle que nous l'avons prévue et votée aux différents budgets depuis 2012, il ne s'agit pas de la perception réelle de cette épargne brute que nous verrons à l'occasion de l'examen du CFU au mois de juin 2023.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement. La section de fonctionnement progresse de 31 M€ en 2023 par rapport au budget primitif de l'exercice 2022. Un taux d'évolution de 8,5 %, sachant que les dépenses sociales forment avec un montant supplémentaire de 16 M€ par rapport à 2022 plus de la moitié de cette augmentation. La plus grande part des dépenses de fonctionnement, ce n'est pas une découverte pour vous, est destinée à soutenir, à accompagner, à protéger les plus fragiles des Lot-et-Garonnais. Les crédits consacrés au développement social, 259 M€, représentent 65 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel pour ce qui les concernent correspondent à 16 % des dépenses totales et s'élèvent à 64,4 M€, sans compter les assistants familiaux. Ces dépenses de personnel évoluent à la hausse en raison notamment de l'application du Ségur de la Santé et de la hausse du point d'indice qui représente 1 M€ en année pleine. Les moyens généraux, c'est-à-dire tout ce qui concourt au fonctionnement de la Collectivité, atteignent un montant de 27,9 M€. La hausse de ces dépenses est directement en lien avec l'inflation, vous l'imaginez bien.

Un focus sur les AIS, les Allocations Individuelles de Solidarité. On mesure leur évolution depuis là encore 2012. 47 % des crédits destinés au développement social sont fléchés sur ces Allocations Individuelles de Solidarité, près de la moitié du budget de développement social. Elles sont prévues à hauteur de 122,6 M€ en 2023 avec une progression de 4 % par rapport au budget 2022. Sur cette durée, vous voyez que les différentes composantes des AIS n'évoluent pas de façon synchrone. Si les dépenses de l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie sont restées relativement stables au cours des années passées, les dépenses de RSA connaissent sur la période une dynamique forte, plus 58 % depuis 2012. Pour l'APA, les évolutions prévisibles résultent de l'application de l'avenant 43 portant sur la convention collective des métiers de l'aide et de l'accompagnement des soins des services à domicile. Quant au RSA, malgré une perspective de stabilisation du nombre de bénéficiaires au regard du marché de l'emploi, l'augmentation viendra de revalorisations successives liées à l'inflation. Il est prévu une revalorisation de 1,8 % au 1er avril 2023 et de 2,5 % au 1er juillet 2023. La Prestation de Compensation du Handicap, PCH, subirait une augmentation sensible résultant également de l'application de l'avenant 43 pour les personnels des services d'aide à domicile.

Le reste à charge pour la Collectivité est estimé selon le cabinet Ressource Consultants Finances à 46 % du montant de l'AIS. Cela veut dire que 64 % de l'AIS nous sont compensés, mais qu'il nous reste à charge 46 %, alors qu'au début des transferts qui ont été opérés, il y avait une couverture complète par des compensations de l'État sur ces AIS. Vous savez que c'est une situation très préjudiciable pour les Départements, qui a d'ailleurs donné lieu à des contentieux. Nous nous sommes associés, je vous le rappelle, en 2021 à un contentieux porté par d'autres Départements, notamment le Calvados, la Manche et l'Orne et tout cela doit être devant le juge administratif, en tout cas, on n'a pas les résultats de tout cela, mais nous sommes dans une procédure contentieuse à cet égard.

La diapositive suivante concerne les recettes de fonctionnement. Ces dernières proviennent à plus de 60 % d'impôts économiques, on l'a dit, le Département est très soumis à un éventuel retournement de tendance en matière de consommation, qui peut notamment résulter pour la TVA comme pour les droits de mutation de la forte inflation qui érode le pouvoir d'achat des français, mais aussi pour les mutations immobilières de la forte progression des taux de crédit. La Cour des Comptes a, à cet égard, dans son rapport publié dernièrement, le 8 mars 2023, mis en avant l'imprévisibilité et l'illisibilité croissante des ressources des collectivités.

Pour avoir une indication de l'évolution possible des droits de mutation, au mois de juin, nous avons constaté que le produit des DMTO était en baisse de 4 % par rapport à janvier 2022 et en février 2023, notre produit s'établit à moins 17 % par rapport au produit de février 2022, ce qui semble indiquer un tassement net du marché immobilier.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 415,6 M€, soit une progression de 20,6 M€ par rapport aux prévisions 2022, 5,2 % de progression. Cette progression reposerait essentiellement sur l'évolution des fractions de TVA perçue en remplacement de la taxe sur le foncier bâti et de la CVAE qui augmenterait de 12,4 M€. Si les dotations de l'État que le Gouvernement a refusé d'indexer sur l'inflation baissent légèrement, ce qui signifie une perte d'environ 3 M€ pour les capacités financières du Département, si on tient compte de l'érosion monétaire estimée en 2023, les participations CNSA et État progressent de 6 M€, formant l'autre part de la progression des recettes en 2023.

Les autres recettes d'un montant plus faible proviennent de taxes et impôts divers, on ne va pas entrer dans les détails, vous l'avez dans la délibération, et nous répondrons à vos questions s'il y en a à ce sujet. Ces autres recettes ont une progression prévue relativement soutenue. Je passe sur les autres produits de redevance, vous le voyez, les remboursements divers qui constituent les recettes.

Un focus sur les droits de mutation. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux progressent assez significativement en 2021 et 2022 dans les départements. Ils résultent directement du dynamisme du marché immobilier qui est apporté par la facilité d'accès au crédit et le niveau très bas des taux d'intérêt consentis, mais aussi par la capacité d'épargne des Français au sortir de la crise Covid-19 et par le souhait de certains de nos concitoyens d'une vie dans des espaces moins densément peuplés.

Si nous devons nous féliciter à la fois de l'attractivité de notre territoire et de l'apport financier consécutif pour notre Collectivité, il n'en reste pas moins que les droits de mutation constituent par nature une recette volatile et les voyants ne sont malheureusement plus au vert. Les taux de crédit, sous l'effet de décisions successives de la BCE, Banque Centrale Européenne, ont très fortement progressé, rendant l'accès à l'emprunt immobilier plus difficile. En outre, l'inflation réduit la capacité d'achat des ménages également en matière immobilière.

Une information sur les ventes de logements neufs à l'échelle nationale qui ont chuté, d'après les informations officielles qui ont été produites, de 36 % entre le dernier trimestre 2021 et le dernier trimestre 2022. Et vous savez que les droits de mutation se ressentent de ces éventuelles évolutions avec un décalage que l'on estime à environ 6 mois.

Prévoir un produit des DMTO en 2023 de l'ordre de ceux de 2019 et 2020 n'est donc pas un signe de trop grande prudence, mais la marque d'une approche sérieuse et sincère du budget 2023.

Nous passons aux investissements, nous approchons de la fin, chers collègues, je sais bien que tous ces chiffres ne sont pas spécialement emballants, mais je suis bien obligé de vous en donner quelques-uns. Les dépenses d'investissement hors reports s'élèveraient à 114 M€. C'est un niveau qui n'a jamais été atteint, c'est totalement inédit. En soustrayant de ce total le remboursement du capital des emprunts, cela représente 25,4 M€, les dépenses nouvelles s'élèveront donc à 89 M€. Pour mémoire, au cours des années antérieures, un montant de 50 ou 55 M€ nous paraissait le plafond infranchissable de l'engagement du Département en matière d'investissement. Nous avons connu une période vraiment bénie, je dirais, mais je crains qu'elle ne reste courte. C'est uniquement grâce aux efforts antérieurs de la collectivité que nous pouvons envisager un tel montant, qui repose en grande partie sur l'autofinancement puisqu'en effet, cette année, nous pourrons dégager, je le dis, les excédents reportés. Les excédents produits par la section de fonctionnement sont intégralement reversés en investissement, il n'y a donc pas de cassette, de cagnotte, de noisettes, il y a une capacité d'autofinancement qui nous permet de porter des programmes importants.

Justement, ces programmes me permettent de dire que la Collectivité, sans négliger son rôle de soutien aux autres acteurs de notre territoire, ont porté une attention soutenue et consacré les crédits nécessaires à ses propres compétences. J'ai déjà eu l'occasion de dire que bien entendu, le Département, s'il soutient les autres acteurs du territoire, l'Etat, les communes, les intercommunalités, il n'a pas comme vocation exclusive ni même principale d'être un distributeur de subventions. Il faut qu'il assume aussi les compétences obligatoires que la loi lui a confiées.

Ainsi, la Présidente l'a indiqué, 40,9 M€ sont consacrés à la mobilité des lot-et-Garonnais, aux routes, aux voies navigables, aux pistes cyclables, 23,7 M€ seront consacrés à la jeunesse et à l'éducation, notamment pour la réalisation des plans collèges et E -collèges. 10 M€ seront consacrés au patrimoine bâti du Département, notamment les bâtiments administratifs qu'il faut impérativement et rapidement adapter aux transitions énergétiques. Nous trouverons enfin 5,5 M€ pour le soutien aux acteurs institutionnels du Lot-et-Garonne, dont

3,6 M€ pour les travaux de la section Monbalen-La Croix Blanche sur la RN 21, 3,4 M€ pour l'attractivité du territoire et 4 M€ pour l'action sociale, dont l'attractivité médicale.

Le Conseil départemental est le premier investisseur public du Lot-et-Garonne, ce que savent reconnaître les entreprises locales. Il le confirme en reversant l'intégralité de son excédent de fonctionnement sur les investissements d'avenir.

Les recettes d'investissement, c'est vite vu, il y a des subventions d'équipement, il y a le fonds le versement du fonds de compensation de la TVA, tout ceci représente un peu plus de 10 M€. Je vous ai également dit que nous prévoyons de recourir à l'emprunt de façon tout à fait raisonnable à hauteur de 10,5 M€, ce qui permettra au Département de poursuivre sa politique de désendettement. Notre encours de dette diminuera dans ces conditions de 15 M€, ce qui porterait notre encours de dette à 204 M€ fin décembre 2023. Je vous ai dit que l'autofinancement prévisionnel est de 68,4 M€, je n'y reviens pas.

La dette, pour quasiment terminer. Le tableau affiché est intéressant à condition de bien savoir le lire. L'échelle de gauche est celle de l'annuité d'emprunt, les remboursements en capital et en intérêts et l'échelle de droite concerne l'encours de dette dont nous venons de parler. Cet encours de dette n'a cessé de diminuer depuis 2017 par un moindre recours à l'emprunt que permettaient les marges dégagées par une politique de maîtrise maximale des dépenses de fonctionnement. En 2022, le Département a mobilisé 12 M€ d'emprunts nouveaux et remboursé 26,3 M€ de capital. En 2023, ce mouvement doit se poursuivre avec un remboursement de 25,4 M€ en capital et un recours à l'emprunt de 10,5 M€. Au terme de l'année 2023, la dette de la Collectivité sera donc de 204 M€. Signalons que notre ratio d'endettement est encore légèrement supérieur à la moyenne de la strate démographique. La strate démographique, ce sont les Départements situés entre 250 000 et 500 000 habitants. Le dernier ratio officiel, parce que j'ai fait en effet des calculs officieux à partir de là, mais retenons que fin 2022, et pour nous, la situation s'est plutôt améliorée depuis, notre ratio par habitant était de 705 € pour 543 € pour les départements de la strate démographique. Nous étions donc et nous restons au-dessus de la moyenne, mais nous espérons pouvoir, et nous allons descendre encore cette année bien sûr.

Je vous indique aussi que notre dette présente des risques faibles, c'est une question qu'il faut se la poser, nous avons 73 % de taux fixes, c'est plutôt rassurant. C'est une dette diversifiée, c'est le groupe Banque Postale qui détient la majorité de ces emprunts, mais elle est diversifiée et elle est bien classée selon une charte qui fait référence en la matière, la charte Gissler qui nous classe vraiment de façon très sécurisée et sécurisante de ce point de vue.

En conclusion, Mme la Présidente, et mes chers collègues, après cette présentation rapide des grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2023, je dirais que c'est un budget exceptionnel par son ampleur, car pour la première fois, nous dépassons les 500 M€, et par son niveau d'investissement qui n'avait jamais été atteint. Ce budget nous permet de réaliser plusieurs ambitions : accompagner les Lot-et-Garonnais, notamment les plus fragiles d'entre eux ; donner de véritables chances à la jeunesse ; soutenir le territoire, en assurer la promotion ; anticiper l'impact de la modification du climat.

Loin de nous inviter à l'euphorie, les résultats de 2022 et la consistance du projet de budget 2023 nous confirment au contraire dans la ligne de conduite financière fixée par la Présidente BORDERIE et la majorité départementale, une ligne que nous pourrions résumer ainsi : responsabilité, ambition, rigueur et prudence. Au risque de nous répéter, rappelons les incertitudes multiples qui nous environnent et soyons attentifs à tous les risques de dégradation du bon équilibre entre nos ressources et nos dépenses, ce qui n'interdit pas, ce projet de budget le démontre, d'être particulièrement volontaristes et ambitieux au quotidien et pour l'avenir, au service de notre cher Lot-et-Garonne et de ses habitants. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Merci, M. DEZALOS, pour cette présentation.

Il est 10h44, je vous propose une interruption de séance compte tenu de la candidature du groupe 100 % Lot-et-Garonne pour la composition de la Commission permanente.

***La séance est interrompue de 10h48 à 10h51.***

**Mme la Présidente**. – Avant de reprendre les débats, puisque le délai d'une heure est atteint, que le quorum est toujours atteint, on est bien d'accord une seule candidature a été déposée, celle de Mme Valérie TONIN.

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Conformément aux dispositions de l'article L.3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sa nomination au poste de 6e Vice-président prend effet immédiatement. Mme GARGOWITSCH devient donc le 4e membre de la Commission permanente. Je félicite Mme TONIN et je vous informe que je maintiens sa délégation à l'Enseignement supérieur. Bravo Valérie.

*(Applaudissements.)*

**Mme la Présidente**. – Nous reprenons donc le cours des débats, je n'en doute pas, autour du budget. Y a-t-il des interventions ?

**M. CHOLLET**. – Mme la Présidente, chers internautes, chers collègues, le groupe 100 % Lot-et-Garonne aimerait mettre à l'honneur en ce jour de Budget primitif l'association Alliance Terres d'École. Celle-ci organise aujourd'hui un convoi de 80 voitures à destination du sud du Maroc afin de distribuer du matériel scolaire dans les écoles. Nous tenons à remercier Damian GUILIANO et Hamid NAJI, deux lot-et-garonnais qui ont décidé de participer à cette belle action. L'accès inégal à l'instruction est une réalité, nous sommes très impatients de pouvoir regarder le futur court-métrage retraçant ce challenge. Cela s'appelle « La trousse pour tous ».

Cette forte solidarité de nos jeunes lot-et-garonnais est mise en lumière aussi par Alice, une jeune Layracaise qui partira dès le 11 avril pour une mission humanitaire au Népal au sein d'une école de Katmandou. Tout cela était pour redonner un peu de fraîcheur en début de discours.

Parallèlement, le groupe 100 % Lot-et-Garonne est heureux de la future restructuration d'une nouvelle EHPAD de Sainte-Livrade-sur-Lot, si cher à notre collègue Jacques BORDERIE, qui s'inscrit dans le nouveau dispositif « Bien vieillir en Lot-et-Garonne ». Nous tenons tout de même à rappeler que depuis 2015, c'est la première fois que vous financez à nouveau les travaux d'EHPAD. Mon collègue Arnaud DEVILLIERS attend depuis 2 ans la réponse sur le financement des travaux de l'EHPAD des Tilleuls. Compte tenu de la bonne santé financière du Département, Mme la Présidente, et de l'importance des seniors dans nos EHPAD, nous espérons que vous avez prévu des solutions financières et techniques sur l'ensemble du territoire. Vous avez donné quelques indications dans votre discours introductif.

Dans ce contexte géopolitique, économique et social si tendu, l'heure est à la transparence et non à l'opacité de vos schémas, si joliment illustrés, concernant des actions possibles du Département. Au regard du budget primitif comportant 1 325 pages, nous peinons à apercevoir les véritables actions concrètes que votre majorité réalise, notamment après plus de 200 pages de schémas concernant le Pacte Territorial d'Insertion qui nous ont obstrué la vision, mais nous sommes restés à l'affût pour souligner les insuffisances mentionnées au sein de ce rapport, on en reparlera.

Tout d'abord, nous sommes dans le regret de ne pas avoir le CFU, le Compte Financier Unique. Ce dernier nous aurait permis d'avoir une vision plus précise des reprises anticipées de 2022. Notre groupe 100 % Lot-et-Garonne aurait apprécié alors de décaler le vote du budget primitif avant d'avoir le CFU en amont et travailler avec une plus grande précision, comme nous l'avions fait l'année dernière où nous avions en mai à la fois le compte administratif et le budget primitif.

À la lecture du rapport du budget primitif 2023 et compte tenu du rapport de l'exercice précédent de 10,9 M€, le budget de notre Département ne s'élève donc pas à 513,5 M€ comme je l'avais dit en DOB, mais bien à 524,9 M€. Un budget conséquent avec des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 100 M€. C'est un montant record jamais atteint auparavant au sein de notre Département.

Cet investissement majeur conforte le Département en tant que premier investisseur public local en Lot-et-Garonne, je vous cite, mais nous aimerions qu'il soit aussi un véritable moteur de soutien et de solidarité pour l'ensemble de nos communes et EPCI.

Or le rapport du budget nous prouve plutôt le contraire. En effet, qu'en est-il de l'épargne de précaution à 10 M€, non citée, d'ailleurs, dans votre courrier envoyé à l'ensemble des maires, 10 M€ pour l'année 2023, c'était 5 M€ pour l'année 2022. Avez-vous volontairement oublié de leur préciser que vous aviez choisi d'augmenter l'épargne de précaution de 5 à 10 M€ en 2023, mais que vous refusez constamment d'apporter 6 M€ de plus au dispositif FACIL+ qui aiderait grandement les communes et EPCI, et *de facto* les lot-et-garonnais ?

Pour nous, cette épargne de précaution traduit un attentisme coupable et hypothèque l'avenir. Elle vous condamne à prendre en charge de nouvelles dépenses que l'État vous imposera, lui qui est au bord du gouffre financier. Son état de santé à lui nous inquiète beaucoup, plus que celui du Conseil départemental 47. Son rachitisme contraste avec notre Conseil départemental pléthorique. Notre Lot-et-Garonne peut-il se permettre cette épargne, alors que les territoires souffrent et qu'il est toujours l'un des plus pauvres de France ? Nous sommes le 21e département le plus pauvre de France sur 101, y compris les DOM-TOM.

Alors, au regard de notre épargne nette, là encore, nous atteignons un record de 68 M€ et une épargne brute réalisée de 87 M€ pour l'année 2022. Or, et c'est bien là le problème, vous avez prévu pour l'année 2023 une épargne brute de 16,1 M€, soit une diminution de plus de 80 %.

Nous entendons vos mots tels que prudence, rigueur, face à des discours faciles et démagogiques, je vous cite, en revanche, cela semble approprié et censé de présenter une épargne brute si faible au vu de l'exercice précédent. Vous continuez votre gestion de volontairement sous-estimer les recettes et de surestimer les dépenses à un point qui rend difficile une appréciation saine de la situation financière.

De surcroît, depuis la fin de la taxe sur le foncier bâti que vous aviez, je le rappelle, lourdement augmenté en 2017, la compensation par la fraction TVA ne cesse de nous être favorable. Pour 2023, le Gouvernement prévoit une croissance de plus de 5,1 % du produit national de TVA et la compensation devrait rapporter 114,4 M€ en 2023 contre 104,7 M€, soit une progression de plus de 9,7 M€.

Au sujet du dispositif FACIL, nous sommes heureux que la première commission Solidarités Territoriales ait enfin eu lieu, même si de nombreuses questions restent en suspens. Votre niveau de recettes réelles de fonctionnement prévu à plus de 20 M€, sans compter sur les DMTO prévues à seulement 45,3 M€, autorise sans inquiétude le FACIL+ que nous avons suggéré, en passant de 3 à 5 M€ par an sur 3 ans.

Concernant vos décisions, il convient de mettre en évidence votre volonté d'abonder massivement les infrastructures réseau et mobilités. Vous rattrapez seulement le retard que votre majorité a accumulé depuis une décennie, celle de la faillite qui a imposé l'augmentation lourde de la taxe foncière en 2017. Vous manquez l'opportunité de tirer vers le haut ce département. L'État ponctionnera nos excédents, c'est sûr, alors que vous devriez les utiliser pour les Lot-et-Garonnais dans des domaines majeurs comme le tourisme ou encore l'agriculture.

En effet, au regard du rapport n°3003 portant sur le Schéma d'Aménagement Touristique Durable Départemental 2022-2027, il convient de souligner que le bilan 2014-2023 est peu satisfaisant. Pour que le tourisme soit réellement une chance, il faut que le Département investisse, soutienne et accompagne l'ensemble des territoires et des acteurs de la filière. En ce qui concerne le schéma de 2023-2028, rien de nouveau si ce n'est l'intention de faire ce qui n'a pas été fait dans le précédent.

Pour en revenir sur les chiffres, il nous paraît opportun de rester vigilants sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses sociales en 2023 atteindraient 257,6 M€ et pèsent 66,1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré deux années de reprise économique, 2021 et 2022, le nombre de RSA n'a pas varié. Nous dénombrons 12 sorties définitives des allocataires du RSA en 2022. Le Département n'a pas su proposer des solutions innovantes et pérennes pour réduire ce nombre. Vous avez gâché ces années de prospérité qui auraient dû faire baisser le nombre d'allocataires et donc le coût pour le Département. N'oubliez pas, Mme la Présidente, que même s'il est agréable de profiter de la chaleur de la reprise, « le meilleur moment pour réparer la toiture, c'est quand le soleil brille », disait John Fitzgerald Kennedy.

À côté de cette inefficacité chronique sur le retour à l'emploi des BRSA, nous soulignons aussi la non-consommation des crédits du Fonds de Solidarité pour le Logement, aide financière à destination des personnes en difficultés financières dans la pauvreté pour régler les dépenses liées à l'ensemble des charges de logement.

Or le Département n'a pas consommé les 2,5 M€ de crédits FSL, alors que la demande des lot-et-garonnais est constante et que bien sûr, elle augmente maintenant avec l'inflation.

En ce qui concerne les autres charges à caractère social, nous avons remarqué une augmentation de 5,8 %, qui est beaucoup trop légèrement détaillée. Nous aimerions d'ailleurs plus de précisions comment se répartit cette augmentation.

Pour conclure, j'aimerais évoquer et reprendre les propos de Christian DEZALOS qui déclarait que nous soutenons un Gouvernement qui a mis les finances publiques nationales dans cet état. Déjà, il convient de fournir des éléments conjoncturels indépendants du Gouvernement en place : la crise du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation, les enjeux diplomatiques et climatiques. En revanche, en ce qui concerne les finances nationales envers les collectivités, nous tenons à rappeler que la Dotation Globale de Fonctionnement, la fameuse DGF qui constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales a été diminuée sous la présidence de François HOLLANDE de 13 milliards d'euros.

Compte tenu des précédents comptes administratifs et du rapport du budget primitif 2023, il nous semble opportun de faire un rappel concernant les dotations de participation et compensation les plus régulières accordées au CD 47 par l'État. Si nous les accumulons, le CA 2021 révèle un montant de 88,9 M€ et est prévu 93,84 M€ pour 2023, soit une augmentation de 5,56 %.

Mme la Présidente, nous constatons que vous avez fait le choix d'épargner, d'être dans la retenue financière pour vous protéger au lieu de redistribuer vers les Lot-et-Garonnais et d'abonder les collectivités. Votre prudence rime avec absence de solidarité envers l'ensemble des communes et EPCI du Lot-et-Garonne. 51 communes sont actuellement sous le filet de sécurité. Vous avez raté l'opportunité de la reprise économique pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Vous n'avez pas consommé les crédits du Fonds de Solidarité Logement orienté vers la pauvreté de notre Département. Vous êtes en train de rater avec l'embellie financière actuelle, forcément transitoire, une occasion historique de tirer le Lot-et-Garonne, véritable bijou de la ruralité française, vers le haut, vers un autre destin. Je vous remercie.

**M. DELBREL**. – Mme la Présidente, Mes chers collègues, mes très chers retraités, anciens ou futurs. Je voudrais à mon tour saluer l'arrivée parmi nous de Mme Mélanie MERZEREAU qui a sévi à la Chambre Régionale des Comptes en Occitanie. C'est la nouvelle grande argentière de notre institution départementale et elle aura la lourde tâche de tenir les cordons de la bourse, de faire oublier Marie-Hélène HIMBERT et surtout, de me supporter à chaque commission des Finances. Bon courage et surtout bienvenue.

L'heure est grave, le moment solennel. Qu'elle soit économique, sanitaire, politique, alimentaire, sociale, environnementale, rurale, démocratique, la crise se conjugue malheureusement sous toutes ses formes. Et c'est dans ce contexte vraiment compliqué, pour ne pas dire agité, même explosif, que s'offre à nous le vote du budget du Département, un moment charnière dans la vie de notre collectivité.

Je ne sais pas si cela vous le fait à vous, mais pour nous, c'est toujours pareil. Cela nous prend les tripes, les jambes sont lourdes et le sommeil léger. Il faut dire que certains nous attendent au tournant, le vote du budget est un instant effectivement particulier. La Dynamique Citoyenne va-t-elle encore se coucher devant la majorité ou plutôt, cette fois s'acoquiner avec l'opposition ? Et si au final elle se laissait charmer par la douceur agricole de Gilbert DUFOURG et Vanessa DALLIES et l'authenticité du groupe Les 47 ? Vous savez quoi ? Tout le monde s'en fout et nous aussi. L'idée, c'est d'être droit dans ses bottes, expression un peu gauche, vous en conviendrez, n'y voyez pourtant là aucun indice.

Suspendus à nos lèvres d'aucuns attendent le verdict. Nous avons décidé ce matin avec Clarisse MAILLARD de faire durer ce suspense insoutenable. C'est vrai que depuis la nuit des temps et la naissance de notre groupe au printemps 2015, on a sept fois sur huit voté le budget du Département, des stats qui parlent et nous l'assumons pleinement avec la transparence et la liberté de ton qui nous caractérise. La seule fois que nous n'avons pas validé le BP de notre vénérable institution, c'était en 2017 et si notre mémoire est bonne, en début d'été, lors de la session de rattrapage, quand Pierre CAMANI et son équipe avaient activé le levier de la fiscalité faisant gonfler la part du taux départemental du foncier bâti, sous l'amicale pression de la si rigide Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine, celle-là. Après avoir fait voter un budget volontairement insincère, que nous avions d'ailleurs voté quelques mois plus tôt sans sourciller, ce fut, je le rappelle, je l'ai déjà dit et je le répète encore aujourd'hui, un grand moment de poker menteur et un incroyable coup politique, si, si.

Remarquez maintenant avec la suppression de notre dernier levier fiscal, nous sommes à l'abri d'une nouvelle augmentation d'impôts. Notre Présidente n'aura jamais cette tentation, c'est toujours cela de gagné.

Quand je vote le budget de l'Agglomération d'Agen, cela n'émeut personne, mais quand notre groupe vote celui du Département, cela pose toujours question. Oui, cela interpelle. Ces gens-là qui se font parfois des nœuds au cerveau feraient bien d'aller consulter. Valider un budget n'est pas une maladie honteuse, comme ne pas le voter d'ailleurs. Cette année, je me suis d'ailleurs abstenu sur le budget de notre chère Agglomération d'Agen pour une sombre histoire de suppression de collecte de déchets verts. Ne comptez pas sur moi ici pour vider mon sac ou plutôt mon contenu.

Les désaccords nourrissent toujours le débat démocratique dès lors qu'ils ne sont pas guidés par une posture bassement politicienne. « On ne peut pas décemment voter le budget quand on est dans l'opposition », entend-on parfois ici ou là dans la bouche d'élus convaincus par le non-sens de ce jeu de rôle trop souvent théâtralisé. Ces mêmes élus qui en fonction de leur mandat électif respectif peuvent se retrouver à la fois dans la majorité ou dans l'opposition dans des collectivités territoriales différentes. C'est le cas pour beaucoup d'entre nous ici. Comment ces élus peuvent-ils tenir un tout autre discours dès lors qu'ils sont du bon côté du manche ou du mauvais ?

Certains élus plus souples que d'autres adoptent parfois le grand écart, un virage à 180° sans le moindre scrupule. Cette bipolarité m'amuse. On en revient toujours à la fameuse posture passablement écornée par la toute récente et explosive réforme des retraites. Ce que l'on demande à une femme ou à un homme politique, c'est d'avoir du courage et si possible le courage de ses opinions. Nos concitoyens nous attendent d'abord là-dessus, ne l'oublions jamais.

La nuit, disais-je en préalable, a été agitée, très agitée. Je vous dois toute la vérité ce matin, j'ai fait des cauchemars. J'entendais des voix, celle de Marcel CALMETTE raisonnait en occitan sur fond de RD 207, celle du truculent Arnaud DEVILLIERS aussi, quémandant haut et fort entre deux arrêts au stand pipi des subventions pour son gymnase de Penne d'Agenais. Mais cerise sur le gâteau, j'ai vu Sophie BORDERIE, notre Présidente, oui, Sophie BORDERIE, avoir recours à l'article 49-3 pour faire voter le budget du Département sous une bronca d'enfer habilement orchestrée par Pierre CHOLLET, le grand manitou des opposants. Personne n'est dupe. D'autres voix se sont alors élevées, réclamant à cor et à cri la dissolution pure et simple de notre assemblée départementale. Quel foutoir !

Durant cette nuit d'horreur, j'ai aussi vu notre permanence saccagée, avec des inscriptions foulayronnaise terrifiantes en lettres de sang : « DELBREL, MAILLARD, démission » ou encore plus poétique : « Delbrel, tu n'es qu'une merde ». Nous porterons plainte dans les heures qui viennent, mais Clarisse vient de me glisser à l'oreille que nous n'avons pas de permanence, pardonnez-moi, je deviens complètement parano, il faudrait peut-être que moi aussi j'aille consulter.

Sachez aussi que depuis quelques jours, je reste cloîtré dans mon bureau de maire, fermé à double tour et rideaux tirés, des fois que des administrés viendraient me séquestrer à la Mairie. Pire me poser des questions sur la fameuse réforme. Toujours cette paranoïa contagieuse. Ce matin, en venant à l'hôtel Saint-Jacques, escorté par un peloton motorisé, j'ai croisé malencontreusement dans ma voiture blindée deux ou trois manifestants dans les rues d'Agen. J'ai cru qu'ils voulaient cramer ma caisse. Expression très à la mode dans cet hémicycle. C'est terrible, nous vivons une époque formidable. Toute ressemblance bien sûr avec une situation où des personnes existantes seraient purement fortuites. Pincez-moi, je rêve.

Pas question en tous les cas de battre en retraite concernant le budget primitif du Conseil départemental. Nous allons assumer comme toujours et voter en responsabilité. C'est une phrase que l'on a beaucoup trop entendue à mes yeux et à mes oreilles ces derniers temps, ces dernières heures. Dans la droite lignée du débat d'orientations budgétaires, le BP qui nous est proposé ce jour est un budget record, qui pour la première fois de son histoire dépassera la barre mythique des 500 M€. 524 M€ et des poussières qui ne sont pas sous le tapis, soit une augmentation de 9,6 % de BP à BP. Les voyants sont donc au vert, la situation financière est saine, bonne, pour ne pas dire très bonne.

Comme quoi, nos craintes exprimées ici même lors de la suppression de notre dernier levier fiscal ont été balayées comme un vulgaire fagot de bois mort. Pour le moment, c'est vrai que la fraction de TVA est plus dynamique que prévu et que les DMTO ont littéralement explosé ces deux dernières années pour battre là aussi des records. Est-ce que cela va durer ? Là est la question. Les premières tendances concernant les droits de mutation liés aux

transactions immobilières appellent à la prudence, car le moins 17 % observé sur les seuls 28 jours de février doit évidemment nous interpeller.

Question investissement, avec 89 M€ de dépenses nouvelles d'équipements, notre Conseil départemental va crever un nouveau plafond de verre. Tout compris, les dépenses réelles d'investissement s'établiront à plus de 114 M€ pour la seule année 2023, un nouveau record là aussi. La majorité aurait peut-être pu aller plus loin, avoir la main plus généreuse encore, les dépenses plus dispendieuses, une fois que l'on a dit ça…

Comment, sincèrement, ne pas voter ce budget que nous qualifierons de prudemment ambitieux et d'ambitieusement prudent, qui colle quelque part à toutes les incertitudes qui planent au-dessus de nos têtes ? Fin du suspense, nous voterons donc ce budget marqué par un fort soutien aux territoires.

À ce sujet, nous sommes ravis de constater que le FACIL, fusion de 17 régimes anciens, mis en place pour simplifier les aides et faciliter l'accompagnement aux collectivités territoriales, communes et EPCI confondus, ait déjà rencontré son public avec, vous l'avez dit, Mme la Présidente, plus de 230 dossiers retenus pour la seule année 2023, pour une somme avoisinant les 40 M€ de travaux. Chapeau bas. Je le dis ce matin avec d'autant plus de facilité que nous avions ici même émis des craintes quant au nombre de projets proposés, et ce au regard du contexte actuel. Tant mieux et nous en sommes ravis, d'autant plus, et c'était là notre deuxième peur, nous craignions que les EPCI et autres communautés de communes ne viennent phagocyter et siphonner l'enveloppe budgétaire. Le bloc communal, il faut s'en réjouir, sera le grand bénéficiaire de ce nouveau dispositif. C'est une excellente nouvelle, accompagnée d'une autre, les 4,5 M€ consacrés à cette première année de lancement. L'effort est notoire, souhaitons qu'il puisse être reconduit à ce niveau dans les années suivantes, évidemment si la situation financière du Département le permet.

Rendez-vous donc en mars 2024. Dans un an, on le sait, notre collègue Nicolas LACOMBE sera toujours maire de Nérac et non sénateur. Il sait ce que je pense de sa volte-face, je voudrais juste lui dire ce matin que j'ai beaucoup aimé la teneur de son post, empreint d'humilité et de courage. Lui dire aussi que j'ai tout particulièrement apprécié le titre de son communiqué : « Je me suis trompé ». Qu'un élu de la République puisse publiquement faire son mea culpa, reconnaître une erreur, annoncer simplement qu'il s'est trompé ne peut que redorer notre blason à tous. Merci, Nicolas LACOMBE. Certains élus en responsabilité localement comme nationalement, ils se reconnaîtront, feraient bien de s'en inspirer. À bon entendeur, salut.

**M. DUFOURG**. – Bonjour, Mme la Présidente, mes chers collègues. Voilà, je crois que tout a été dit. Tous les orateurs que nous avons autour de nous, qui font en même temps des poèmes, il ne reste pas grand-chose pour moi. Je n'entrerai pas dans les chiffres parce qu'ils sont très importants, et il le faut, parce qu'il y a beaucoup de dépenses au niveau du Département. Plus ou moins régulées pour ma part, mais cela passe par les votes et c'est ce qui se passe par la suite.

Je remercie, disons, que nous travaillons bien, parce que si notre Département ne souffre pas trop de pénurie d'argent actuellement, il faut savoir garder la poire pour la soif, mais ce sera un budget qui certainement sera approuvé facilement à l'unanimité parce que l'on ne peut pas être contre quand il y a un peu d'argent.

Et c'est souvent le contraire dans nos communes, elles souffrent beaucoup, cela a déjà été évoqué par rapport aux EPCI qui souffrent aussi, et les communes en particulier, et les plus petites souvent. Il en est de même pour les personnes qui aujourd'hui dans notre département, ceux qui ne peuvent pas travailler, ceux qui sont au RSA, qui ont des aides aussi, mais ceux qui travaillent normalement, je parle du smicard, souffre peut-être plus que tout le monde par rapport à son pouvoir d'achat, à son caddie de courses. C'est à lui que je pense tout particulièrement, car tout le reste est assez organisé, nous arrivons à suivre toutes les personnes handicapées ou ayant des problèmes de vie domestique.

Je pense que le Département est à leurs côtés avec un budget très important et distribué en ce sens, parfois avec un peu de laisser-aller, mais pas partout. Il y a beaucoup de personnes qui travaillent là-dessus, je les remercie. Mais en ce qui me concerne, je pense surtout aux personnes qui travaillent juste au-dessus du SMIC ou au SMIC. Je serais particulièrement content qu'il puisse y avoir quelque chose pour eux, car ils vont écouter les informations, ils vont lire nos rapports. Le Département se porte bien, mais certaines personnes de notre département ne se portent pas bien.

Je pense aussi aux entreprises artisanales. Une économie se développe particulièrement bien dans le département, l'industrie ne marche pas trop mal, au moins dans notre secteur du Marmandais, il y a tout de même pas mal de grosses usines qui se portent bien. Il en va de même pour l'agriculture.

Concernant l'agriculture, M. DELBREL a fait remarquer que nous, Les 47, on parle agriculture, bien entendu, nous avons des commissions avec Vanessa DALLIES, je suis à la commission Agriculture et Forêt puisque nous sommes Les 47, cela a été si bien dit que nous sommes obligés d'en parler. L'agriculteur, n'ayez pas peur, est aussi conscient du problème de l'eau puisque cette eau est dans toutes les informations nationales et régionales. L'agriculteur est le premier concerné et c'est lui qui s'inquiète plus que les autres, parce que l'on peut dire ceci ou cela, mais à un moment donné, une exploitation sans eau, il est certain qu'il est le premier à économiser et ne vous en faites pas, il a déjà commencé à faire ses rotations de cultures. Un agriculteur pense plus qu'on ne le croit et aujourd'hui, celui qui ne pense pas n'est pas agriculteur.

Je fais confiance aux personnes de ce territoire qui travaillent durement et qui subissent comme nous, mais encore plus, tous les problèmes de la guerre, du Covid et tout ce qui s'ensuit.

Aujourd'hui concernant le problème des retraites, je vais en parler parce que je suis à la retraite, mais en fait, ce n'est pas bien d'être à la retraite, même si je gagnais davantage, parce que l'âge est là.

En ce qui concerne le Gouvernement, si on peut dire un mot, je pense que nous avons un Président qui n'a jamais été président de Conseil départemental, ni maire ni député. Il est Président de la République, mais au-delà de cela, il faut commencer par le commencement. Avant d'être agriculteur, j'étais aide familial et avant d'être maire, j'ai été conseiller municipal. Et ensuite, c'est le temps qui fait le reste par rapport à notre passage et à notre compréhension envers les citoyens.

Je ne vais pas en dire davantage pour essayer d'économiser du temps. Je n'entre pas dans les chiffres, ils ont été très bien expliqués par un certain orateur que je remercie. Bonne réunion à tous, je vous remercie.

**M. DEZALOS**. – Mme la Présidente, mes chers collègues.

Même si notre attention porte prioritairement, bien entendu, sur le périmètre de notre collectivité départementale, il est difficile de faire complètement abstraction de la situation préoccupante que traverse aujourd'hui notre pays :

- Des finances publiques en mauvais état d'abord. Le dernier rapport de la Cour des Comptes nous a ainsi alertés, il y a 15 jours, sur le ralentissement de la croissance et sur le poids de la dette publique qui atteint 111 % du PIB soit 14 points de plus qu'il y a 3 ans. La Cour des Comptes souligne que parmi les pays de la zone euro, la France est l'un des 3 pays dont les finances publiques sont les plus dégradées par la crise. Ce rapport pointe en outre - et c'est au cœur de nos préoccupations - qu'il convient de sécuriser les ressources des collectivités locales aujourd'hui « trop volatiles et peu protectrices ». Nous imaginons donc bien les conséquences économiques que peuvent entraîner des finances publiques dégradées ;

- La situation du pays, c'est aussi un climat social fortement abîmé, on le voit bien ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister

- Et par-dessus tout ça, une situation politique particulièrement troublée et confuse. Ceci au sortir d'un débat ou pseudo-débat sur la réforme des retraites qui, après un passage en force au 49-3, s'est conclu, provisoirement peut-être, par une victoire à la Pyrrhus pour un gouvernement plus fragilisé que ne le laissent paraître les figures de l'exécutif ;

Cette situation doit nous préoccuper au plus haut point. Parce que nos agriculteurs en souffrent, parce que nos commerçants et nos PME en souffrent, parce que la grande majorité des ménages lot-et-garonnais en souffrent dans leur vie quotidienne. Et nous, élus départementaux et locaux, n'ayons pas la naïveté de croire que nous ne serons pas impactés par les conséquences de ce qu'il faut bien appeler une crise nationale.

Fort heureusement, je ne doute pas que les débats de ce matin seront ici plus sereins qu'ils ne le sont dans les enceintes nationales. Notamment parce que nous construisons nos politiques publiques en concertation. En concertation avec les lot-et-garonnais.

Je pense bien entendu aux dispositifs de participation citoyenne que nous avons mis en place. En particulier le Conseil Consultatif Citoyen dont vous trouverez encore lors de cette session des avis aussi justes que pertinents.

Chacune de nos grandes politiques a fait l'objet de concertations :

- Le tourisme avec les états généraux prolongés aujourd'hui par le schéma d'aménagement touristique ;
- Les assises du sport ;
- Le FACIL, qui a fait l'objet d'une large consultation, auprès des maires ;
- Le plan routes et déplacement du quotidien qui a fait lui aussi l'objet de concertations auprès des lot-et-garonnais, des maires et présidents d'intercommunalités
- Le CODESS que nous vous proposons de créer aujourd'hui ;
- Le PDI (programme départemental d'insertion) et le PTI (pacte territorial d'insertion)
- Sans oublier diverses missions d'évaluation qui ont été largement ouvertes…

Et j'ajouterai, sans arrière-pensée, que cette concertation, elle est aussi présente dans nos travaux au sein de nos commissions et de nos instances, entre élus des 4 groupes politiques qui composent notre assemblée. Et nous, élus de la majorité, nous vous donnons volontiers acte, chers collègues des autres groupes, de votre contribution sincère à notre recherche commune de l'intérêt général. Nous ne sommes pas toujours d'accord certes, mais ne croyez pas que nous sommes sourds par principe à toutes vos remarques et propositions. Vous pourrez en être convaincus, et vous l'êtes peut-être déjà, si vous avez été attentifs aux propos de la Présidente tenue en préambule.

C'est l'écoute et le dialogue qui font l'acceptation des politiques portées, quand les coups de menton et les 49.3 engendrent la méfiance, puis la défiance.

Les évolutions du monde, les transitions, les bouleversements, notamment climatiques, nous obligent à regarder ensemble au-delà de ce simple budget. Puisque nous sommes Terre de Jeux, n'est-ce pas Marylène PAILLARES, je dirai avec Pierre de Coubertin qu'il nous faut aller « plus vite, plus haut, plus fort » ! 2024 c'est demain, mais 2030 aussi c'est déjà demain, la Présidente l'a dit, et je partage avec le groupe de la Majorité, la volonté de la Présidente d'engager le travail qui nous permettra de préparer le Lot-et-Garonne de demain, avec et pour les Lot-et-Garonnais.

Je vous remercie.

**M. LACOMBE**. – Je souhaite revenir brièvement sur l'idée d'une gestion frileuse que tu avais évoquée, Pierre, lors du débat d'orientations budgétaires et que tu as renouvelée avec à peu près les mêmes termes aujourd'hui. Effectivement, les résultats budgétaires sont bons, Christian DEZALOS l'exprimé de façon très précise et très claire. Oui, comme toutes les collectivités bien gérées, nous sous-estimons légèrement les recettes et nous surévaluons légèrement les dépenses. Toutes les collectivités qui souhaitent obtenir de bons résultats comptables le font, sinon, l'effet ciseaux se fait sentir, non pas l'année suivante, mais dès l'année où l'on opère de cette façon.

Et oui, nous dégageons une épargne de précaution de 10 M€ que nous avons mise en réserve, mais nous l'avons mise en réserve pour servir les lot-et-garonnais, notamment sur trois points tout à fait importants et que tu reconnaîtras. Sur ces 10 M€, 6 M€ seront fléchés dès la DM1 pour la rénovation complète du collège de Casseneuil, je crois que c'est un engagement important puisque la rénovation de ce collège n'était pas inscrite au PPI. C'est un collège que nous avions laissé hors Plan Collèges parce qu'effectivement, des questions se posaient sur son maintien ou pas. Nous avons fait le choix fort pour notre ruralité de maintenir ce collège, donc 6 M€ nouveaux à ajouter au PPI du Département.

1,5 M€ pour permettre au SDIS d'équilibrer son Budget 2023 et pour pallier notamment les conclusions d'une discussion difficile avec le Président de l'Association des Maires. 2,2 M€ pour le plan « Bien vieillir », que ce soit pour les SAAD ou les EHPAD.

Cela fait que sur ces 10 M€ d'épargne de précaution qui étaient mis en réserve, il y a déjà 9,7 M€ qui sont fléchés pour la DM1 et qui le sont pour le service des lot-et-garonnais. Et ça, c'est sans compter, évidemment, toutes les surprises de l'État qui peuvent arriver, que ce soit une nouvelle augmentation du point d'indice, une nouvelle revalorisation des SAAD ou des AIS.

Donc lorsque Christian DEZALOS dans son intervention dit que la prudence n'est pas un choix, mais une obligation, c'est la réalité qui correspond à ce qu'est notre département et je suis persuadé que c'est la ligne de la majorité départementale, à laquelle nous tenons. Il n'y a pas de noisettes qui sont mises de côté pour des raisons obscures. C'est de l'argent qui sera de toute façon dépensé pour les lot-et-garonnais.

**M. CHOLLET**. – Pour répondre à Nicolas LACOMBE, je comprends et honnêtement, cela va dans notre sens ce que vient de dire Christian DEZALOS, je suis content que tu puisses nous dire cette ventilation des 10 M€. Cela va dans ce que nous demandons donc on ne peut être que satisfaits.

Après, on vient toujours de son histoire et l'histoire de 2017 est difficile. Il ne faut pas que vous restiez des angoissés de l'effet ciseaux parce qu'autrement, nous ne nous en sortirons pas. Cela vous a traumatisé en 2017, effectivement, à une époque où le président du Conseil général et sénateur, Pierre CAMANI, faisait beaucoup de choses pour espérer se sortir d'une difficulté lourde du Département. Et je vous rappelle qu'à l'époque, il n'a pas été aidé par les personnes qui auraient pu l'aider, que ce soit au niveau du Gouvernement qui était proche de ses convictions politiques ou plus régionalement.

Après, voilà, l'effet ciseaux est très loin, nous ne sommes plus du tout dans le même contexte, et il ne faut pas passer à l'effet Picsou. Tu me rassures avec cette idée d'aller dépenser et non pas de geler des crédits.

**M. LACOMBE**. – En 2017, on était dans la nasse, tout le monde s'en souvient pour ceux qui étaient là, il a fallu augmenter les impôts. Depuis, il y a tout de même eu des élections départementales qui ont rebattu les cartes et qui ont remis la majorité départementale en place. Aujourd'hui, nous sommes dans une prudence offensive.

**Mme la Présidente**. – Après, que les choses soient claires, cela ne fait pas plaisir de parler de l'effet ciseaux. Je voudrais que nous revenions sur la diapositive, vous voyez bien que le différentiel entre les recettes et les dépenses, c'est 16 M€ et que normalement, cette épargne brute doit nous permettre de rembourser notre emprunt qui est de 25 M€. Aujourd'hui, heureusement que nous avions un excédent de fonctionnement pour pouvoir équilibrer notre budget c'est donc quand même une réalité. Aujourd'hui, les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Tant mieux, pendant 2 ans nous avons eu des recettes assez exceptionnelles au travers des DMTO, c'est d'ailleurs assez surprenant parce que nous sortions de la crise sanitaire qui a tout de même sacrément impacté, mais finalement, cela a eu plutôt un effet positif, notamment sur les transactions immobilières, et tant mieux, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Il n'empêche que nous devons rester prudents, même si, vous avez pu le voir dans les interventions, notamment celle de Christian DEZALOS. On inscrit notre plan Collèges, il est gonflé de 6 M€ par rapport au collège de Casseneuil, le plan « Bien vieillir » avec une projection de plus de 12 M€ sur 5 ans. Et on sait bien que de toute façon, sans aucun doute, on sera amenés à augmenter notre contribution pour nos aînés au travers de la mise en application de différentes conventions.

Le plan Routes, j'en ai parlé et Daniel BORIE y reviendra, a augmenté de plus de 30 % en 3 ans. Donc aujourd'hui, vous ne pouvez pas nous accuser, en tout cas nous pointer du doigt, le fait que nous ferions des réserves. Il n'empêche, je ne sais pas si vous l'avez entendu, j'ai vu en tout cas que M. DEVILLIERS été très attentif quand M. DEZALOS en a parlé, si on fait un comparatif des DMTO entre février 2022 et février 2024, nous sommes à moins 17 %. Aujourd'hui, lorsque nous faisons un comparatif et que nous discutons, puisque je suis à Départements de France, tous les Départements font le même constat. Depuis août l'année dernière, cela commence à baisser et depuis janvier, la baisse s'accélère. Il n'est donc pas question pour nous de nous arrêter là, au contraire, je pense qu'aujourd'hui, notre capacité financière nous permet d'imaginer ce que pourrait être le Lot-et-Garonne de demain, avec me semble-t-il des investissements audacieux, mais effectivement qui reposent sur une gestion rigoureuse, prudentielle, mais qui va nous permettre d'avancer et d'être offensifs.

**M. CAMANI**. – Mme la Présidente, un mot pour rappeler à Pierre CHOLLET la fable de la cigale et de la fourmi. Pierre, lorsque tu dis qu'aujourd'hui il n'y a pas d'effet ciseaux, qu'est-ce qui te permet de dire cela dans le contexte que nous vivons aujourd'hui ? Nous sommes à deux doigts d'une crise bancaire mondiale. Nous sommes à deux doigts d'une crise bancaire mondiale, on y a échappé, j'espère que nous y échapperons, mais rien n'est certain. Il y a une situation de guerre, il y a un contexte international qui se tend, qui se durcit, avec des impacts sur l'économie. Donc aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que cette situation va durer 10 ans.

Je voulais simplement attirer votre attention sur un fait. Aujourd'hui, nous n'avons plus de moyens de mobiliser de la fiscalité et pour ma part, j'en suis heureux parce que j'ai vécu cela comme un traumatisme auparavant. Si vous regardez la courbe des recettes DMTO depuis 15 ans, elle est passée de 17 M€ en 2009 a près de 30 M€ en 2018 ou en 2019, cela a légèrement monté. Aujourd'hui, imaginez que nous revenions à 17 M€, le delta serait de 40 M€. Mais imaginez que nous revenions simplement à 30 M€, ce qui était le niveau le plus haut jusqu'en 2018 de nos recettes de DMTO. Le delta par rapport à 2022 est de 28 M€. Comment fait-on ? Que diriez-vous à cette époque-là si nous avions été cigale comme vous nous le proposez ? Je pense que lorsque l'on gère, on anticipe et le Département aujourd'hui et Mme la Présidente ont raison d'anticiper des difficultés de demain, qui pointent déjà le bout de leur nez, malheureusement pour nous. Même si je ne veux pas être défaitiste.

**M. MASSET**. – Mme la Présidente, chers collègues, je vais aller dans le même sens que Pierre CAMANI et je ferai un petit complément aussi sur le tourisme. J'ai entendu tout à l'heure que le futur Schéma d'Aménagement Touristique Durable était très très attendu, de ce que j'ai compris, et le bilan qui a été dressé, je ne peux pas m'y associer parce que je crois qu'il manque un point essentiel, un point important, qui a demandé un travail conséquent, c'est la création du Center Parcs. C'est 180 M€ et 300 emplois qui ont été oubliés.

**M. CHOLLET**. – Rapidement, je vais juste dire à mon ami Pierre CAMANI, tu sais, cette crise de 2017 t'avait rendu encore plus sympathique. Je te le dis honnêtement, parce que l'on sentait vraiment un Président capable de bousculer des montagnes, mais qui malheureusement n'a pas été suivi par ses amis. À cette époque-là, c'était plutôt de ton côté que l'on était cigale et non pas fourmi.

Ce que je voulais dire, c'est que vous y allez un peu fort quand même avec les DMTO. D'accord, on va voir, mais vous êtes à moins 27 % alors que pour l'instant, nous avons fait une appréciation avec nos communes, les petites, les moyennes et les plus grandes, on n'est pas à ce niveau-là. Pour l'instant, sur les deux premiers mois, on trouve moins de 20 %.

Donc sur ce schéma, vous allez un peu loin. Les 28,7 %, c'est toujours pareil, c'est de baisser les estimations de recettes futures.

Ensuite, juste pour revenir sur le Center Parcs, mon cher Michel MASSET, il ne faut pas oublier le reste du Département.

**M. DEVILLIERS**. – Mme la Présidente, chers collègues, c'est une bonne journée pour moi, j'apprends ce matin que les gymnases vont être enfin réhabilités et j'en suis très heureux. Mais cela me met un peu en porte-à-faux parce que l'on annonce des bonnes nouvelles et après, il faut que je fasse des critiques. C'est tout de même toujours un peu compliqué.

Nous sommes passés du stade coucou il y a un peu moins d'un mois à celui de cigale aujourd'hui et lorsque je vous écoute, Mme la Présidente, avec ces sorties de route, etc., notamment sur le dogme budgétaire, j'ai un peu l'impression d'être un James Dean ou un Marlon Brando des finances. Nous avons Christian DEZALOS à l'autre bout qui est le Calvin et moi, j'ai un peu l'impression d'être le délinquant tatoué avec ma moto et mes endettements. Cela me rajeunit, ce n'est pas plus mal.

Pour la petite histoire, la dernière fois que j'ai une discussion budgétaire sur les dogmes budgétaires, c'était il y a 20 ans dans ce même hémicycle. Vous étiez remplacée par un homme, M. Michel DIEFENBACHER (2004-2008) à l'époque et à la place de M. Laurent DELRUE, c'était M. Frédéric VEAU que les plus anciens ont sans doute connu. À l'époque, j'étais déjà un petit politicard en devenir et je voulais absolument que l'on dépense un peu plus d'argent parce que l'on était à la veille des élections de 2008, tout de même. Et puis c'est toujours bien de dépenser un peu d'argent avant les élections. Et là, on m'avait répondu : « non, dogme budgétaire oblige ».

On n'a pas beaucoup fait en 2008, enfin, pas autant que moi j'aurais pensé qu'il fallait faire. Toujours est-il que nous sommes arrivés aux élections, on n'avait rien dépensé et vous avez gagné. Méfiez-vous, Mme la Présidente, lorsque l'on est trop strict sur les dogmes budgétaires, il y a parfois des conséquences électorales. Petit conseil de politicien.

Pour être plus sérieux quand même, parce qu'effectivement, je crois que nous avons globalement un budget avec quelques marques d'indicateurs plutôt positifs, mais quand même, je dois dire, M. CAMANI, que je vous rejoins : il va être difficile de voter contre. Mais j'ai quelques arguments pour voter contre.

Je crois que c'est un problème de méthode et de compréhension entre nous et je rejoins ce que disait Christian DEZALOS. Nous avons effectivement des échanges réguliers à travers les commissions, celle qui me passionne le plus, c'est la commission des Finances et effectivement, nous pouvons discuter, vous nous avez entendus sur la problématique des gymnases et je vous en remercie. Il est vrai que quelque part, je pense que d'autres assemblées peut-être un peu plus hautes pourraient s'inspirer de l'ambiance et de la manière dont nous travaillons ici, de manière sereine et conviviale, même lorsque l'on n'est pas toujours d'accord. Une fois que nous avons fait ce petit tour, venons-en aux faits.

Ce que je ne comprends pas dans le budget, c'est que vous avez un discours extrêmement alarmiste. Certains éléments peuvent s'entendre, je suis un peu moins optimiste sur les DMTO qu'il y a un mois, effectivement, mais lorsque nous regardons les chiffres, nous pouvons nous dire que nous aurons plus une stabilité qu'une vraie chute. Mais cela se discute et je peux entendre que lorsque l'on est aux affaires on puisse être très prudent sur le sujet.

En revanche, nous vous avions proposé lors du Rapport d'Orientations Budgétaires d'être un peu moins optimiste sur la TVA, finalement, vous l'êtes un peu plus ce que nous, l'un dans l'autre, je pense qu'on devrait s'y retrouver.

Pour autant, vous avez un discours très anxiogène ce matin, pas forcément dénué de fondement, comme je l'ai dit, mais à ce moment-là, le budget que vous présentez aujourd'hui est un budget de cigale. En effet, vous prenez la totalité ou quasiment la totalité de notre excédent de fonctionnement et vous le mettez en investissement. C'est là où j'ai un problème de logique avec cela. Ou nous ne savons pas ce qui va nous arriver et il nous faut vraiment être prudent et à ce moment-là, investissons moins. Effectivement, nous ne savons pas ce qu'il y a de l'autre côté de la colline, gardons donc un peu plus d'autofinancement, mettons plus d'épargne de côté. C'est effectivement un choix de prudence. Ou alors effectivement, on considère que l'on peut jouer à se faire peur, que par contre les chiffres ne sont pas si mauvais que ça et les indicateurs ne sont pas si catastrophiques que ça pour l'année prochaine.

Or effectivement, une crise mondiale, mais je pense qu'à ce moment-là, le cadet de nos soucis sera de savoir quels seront nos investissements. À ce moment-là, poursuivons, soyons plus vigoureux encore sur les investissements.

Nous avons parlé des EHPAD tout à l'heure, je rappelle que l'année dernière, nous avions évoqué un plan zéro chambre double. J'avais d'ailleurs eu quelques retours pour me dire que parfois les chambres doubles, c'était bien, donc effectivement, il faut garder celles qui sont bien, mais il y a d'autres chambres doubles qui sont vraiment des catastrophes à mon avis, qui ne sont pas du tout à la hauteur d'un EHPAD aujourd'hui.

Voilà, ma première question sur ce budget, c'est celle-là. Si nous sommes dans une logique de prudence, ne sommes-nous pas trop ambitieux, ou alors, ne jouons-nous pas un peu trop à nous faire peur et à ce moment-là, nous pourrions rediscuter des marges de manœuvre.

J'en viens quelque part à propos du jour, propos principal, sur le rôle de la commission Finances. Effectivement, nous travaillons bien en commission, c'est plutôt intéressant, sauf que lorsque nous arrivons en commission Finances, j'ai un peu l'impression de passer mon temps à regarder ce qui s'est passé dans les autres commissions, à poser une ou deux questions, mais finalement, en dehors de rebalayer ce qui a déjà été dit par les « spécialistes » de chaque commission, je ne vois pas trop l'intérêt de reprendre tous nos dossiers dans ces cas-là.

Je pense que le travail au sein de la commission Finances devrait plus être de travailler ensemble et de rentrer dans le détail, de voir comment dégager de nouvelles marges de manœuvre pour notre Département. On sait que nos recettes sont difficiles, sont contraintes, mais il y a toujours le volet de la dépense sur lequel on peut nous interroger. Je ne vais pas revenir ici sur le discours qui revient chaque fois sur la table, en plus, je ne sais jamais sur quoi c'est, c'est le passeport que l'on donne aux enfants pour aller faire du sport, pour les aider au sport. Nous mettons 200 000 euros, nous en avons dépensé 8 000 l'année dernière, le Chèque Asso, merci. Est-ce que ce n'est pas quelque chose sur laquelle il faudrait qu'un se repenche ?

Je me suis fait la réflexion notamment lors de la dernière commission Finances, celle de mercredi, je comprends bien que le budget n'est finalement pas si mal que cela, mais nous perdons en lisibilité sur tous nos leviers d'action et tous nos dispositifs. La commission Finances qui devrait quelque part avoir une vision globale, ce que j'ai retenu

de l'arrivée de tous les directeurs qui sont passés l'après-midi, c'était de dire : « voilà, nous avons tenu notre budget, nous renouvelons nos machins, nous avons mis nos enveloppes en face » et finalement, nous n'avons pas de véritable lecture budgétaire et stratégique sur ces enveloppes, etc. Et c'est là-dessus, je pense, que la commission Finances devrait se réunir plus souvent, travailler beaucoup plus dans le détail sur la manière dont on peut, pour nos collègues, trouver les marges de manœuvre nécessaires pour porter des politiques plus ambitieuses.

Après, j'ai d'autres interventions, mais je ne voudrais pas monopoliser la parole.

**M. DEZALOS**. – Merci, Mme la Présidente. Sur cette question de méthodologie pour le fonctionnement, je vous donne mon sentiment tout de suite, je crois qu'il est important, quand même, que nous puissions appréhender, et les commissions des Finances le permettent une fois par mois, avant les CP, avant les sessions, prendre la mesure du travail et des politiques publiques qui concernent telle et telle commission et je pense qu'inverser la méthode, c'est-à-dire définir à l'avance, finalement, un cadre que devrait respecter ensuite chaque direction, chaque commission, etc., serait plutôt une démarche d'appauvrissement. Je pense que c'est comme ça qu'il faut procéder.

Je voudrais aussi dire que le travail d'appréciation et d'arbitrage est de la responsabilité, bien entendu, de la Présidente et ce travail d'arbitrage, la question se pose de savoir éventuellement s'il faut associer tous les groupes politiques à cette phase d'arbitrage, mais bien entendu que les arbitrages budgétaires, avant de proposer les pistes, le cadre dans lequel nous devons construire le budget, il y a eu il y a quelques mois bien sûr, comme tous les ans, des phases d'arbitrage dans lesquelles les directions viennent présenter leurs besoins et là, la Présidente, moi-même, d'autres disent : non, on ne pourra pas aller là-dessus, il y a un cadre, etc., des ressources, etc. Mais nous retenons l'idée que les groupes politiques sont demandeurs aussi d'échanges à ce niveau-là parce qu'après, évidemment, plus on avance et plus le projet de budget est construit, on en discute ensuite.

Je retiens aussi cette appréciation favorable sur le travail, en effet, en toute clarté. Je crois que vous reconnaissez bien volontiers, on en parlait l'autre jour avec le Directeur général des services, on n'a aucune raison de cacher quoi que ce soit, bien entendu. C'est donc en toute transparence que nous proposons ce budget.

Après, je note la contradiction que vous reconnaîtrez volontiers, vous suggérez de faire plus, de faire un peu la cigale, finalement, et en même temps vous nous invitez à être un peu écureuil. Vous nous dites que s'il faut être prudent, il faut l'être plus, etc. Il faut savoir. Donc effectivement, chacun prend ses responsabilités. Je crois que la Présidente et la majorité départementale prennent leurs responsabilités. Le premier Vice-président rappelé tout à l'heure un peu les principes qui président à notre approche budgétaire, cela peut se discuter, bien entendu, mais franchement, nous avons traversé deux années assez euphoriques au point de vue des recettes. Quand on dit que des éléments nous font dire que cela ne va pas durer éternellement, vous comme nous, nous avons mis en avant une situation de crise nationale, je ne pense pas que ce soit excessif.

Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui au niveau national et même au niveau international, Pierre CAMANI rappelait quand même la crise bancaire qui part des États-Unis, qui se propagera ou qui ne se propagera pas, mais nous ne pouvons pas totalement exclure ce risque. Il y a donc un environnement un peu anxiogène et qui doit nous appeler à la prudence. Et je crois que de ce point de vue, il faut prendre nos responsabilités.

Nos responsabilités, elles sont à l'égard des Lot-et-Garonnais et par conséquent, nous avons construit des plans, un plan pluriannuel d'investissement, c'est pour répondre à des besoins, c'est pour répondre aussi à l'animation économique de ce département. Quand nous inscrivons 89 M€ d'équipements nouveaux dans le département, cela répond à des besoins dans les EHPAD, dans les collèges, dans les bâtiments départementaux en soutien aux communes, en soutien à l'État sur les opérations partenariales, la RN 21 est un bon exemple, en soutien aux collectivités locales, à l'Agglomération d'Agen par exemple. Quand nous finançons pour un tiers le péage autoroutier, quand nous intervenons dans les mêmes proportions à peu près le pont de Camélat, etc., nous sommes présents là-dessus et nous sommes présents parce qu'il s'agit de rendre des services aux Lot-et-Garonnais et aussi de soutenir l'animation économique du département, nos entreprises.

Croyez-moi, je vois tous les 15 jours quand nous délibérons, quand nous validons des marchés publics lancés par le Département, par la SEM, etc., ce sont des marchés sonnants et trébuchants, si je puis dire, pour les entreprises lot-et-garonnaises, c'est indispensable, c'est notre responsabilité aussi. Donc quand nous mettons les crédits parce que nous avons des excédents, nous ne mettons pas de côté, nous investissons et nous essayons de coller aux ambitions que nous avons déclarées dans notre PPI, dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le jour où la situation se dégraderait, j'espère que ce ne sera pas le cas, mais si c'était le cas, cela nous contraindra à faire de sérieux efforts de limitation de nos dépenses de fonctionnement, mais aussi, cela se traduira par une réduction de tout cela. Et même si nous avons un PPI, il faudrait réduire. Si demain nous ne pouvons investir que 40 ou 50 M€, cela aura des conséquences sur notre budget, mais cela aura aussi des conséquences sur les entreprises et la vie des lot-et-garonnais. Voilà ce que je voulais dire, mais franchement, c'est très concret.

La Présidente a donné des exemples très précis, quand on met 3,5 M€ de plus sur le logement, les EHPAD, les maisons de santé pluridisciplinaires, quand on met 16 M€ sur le Plan Collèges cette année contre 7 M€ consommés l'an dernier, quand le Plan Routes s'établit à 29 M€, que la navigation s'ajoute à cela, etc., c'est du concret. Si on peut le faire, nous le faisons, mais oui, c'est un arbitrage entre prudence et ambition. Le premier Vice-président a fait une formule heureuse là-dessus, prudence ambitieuse ou ambition prudente, je ne sais pas, mais il faut en tout cas arbitrer. Je vous remercie.

**M. BORDERIE**. – Merci, Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, je n'ajouterai pas à ce débat des arguments complémentaires et supplémentaires, je pense que chaque groupe s'est exprimé. À la parole sage de Nicolas LACOMBE présentant votre budget comme une prudence offensive, je dirais que vous avez une opposition qui a un courage mesuré quand même. Les propositions que l'on vous fait, les remarques que l'on fait sur les décisions prises par la majorité ne sont pas dénuées de bon sens non plus.

Au-delà des choix des uns et des autres, je voudrais simplement vous remercier, Mme la Présidente, pour ce que nous décidons ce matin sur les EHPAD du Département. Celui de Sainte-Livrade que je connais un peu, et le mieux, d'ailleurs, date tout de même de 15 ans. C'est un dossier qui a traîné pour bien des raisons, mais à un moment donné, quelles que soient les situations de notre budget, quels que soient les choix de gestion, investissement ou emprunt, ou autre, nous nous devons d'être à la hauteur de nos aînés et de l'avenir que nous leur réservons. Et je dirais que c'était un choix courageux, il tombe dans un budget qui est ce qu'il est, mais il tombe aujourd'hui et je voulais vous remercier pour cela.

**M. DEVILLIERS**. – M. DEZALOS, juste une chose, ce n'est pas la commission Finances qui déciderait des enveloppes à attribuer aux autres commissions, c'est plutôt quand les autres commissions viendraient avec encore plus de projets, comment est-ce qu'on pourrait arriver à les financer. C'est plutôt de travailler sur le mode : ils viennent nous présenter leur projet et nous, on essaie de voir comment on peut leur trouver des sources de financement en interne ou en externe, parce que j'y reviens, pour moi, la dette, ce n'est pas un mauvais mot. Plus que le contraire. C'était une petite précision.

Sur la cigale, je ne vous accuserais pas d'être cigale, parce que nous savons que vous n'êtes pas cigales. M. Nicolas LACOMBE l'a dit, il a parlé de légère surestimation des dépenses et de légères sous-estimations des recettes, nous faisons bien entendu tous cela dans nos communes. La question est où mettons-nous le degré de légèreté. Je me crois parfois léger, alors que je suis plutôt poids lourd, c'est toujours relatif.

Nous savons donc que nous allons dégager un excédent de fonctionnement cette année, qui va être, je pense, de l'ordre de celui de l'année dernière, peut-être, selon la manière dont nous allons consommer les crédits. Allez, à 10 ou 15 M€ près, on devrait peut-être pencher pour l'année prochaine. Plus bas ? On verra, mais nous redégagerons un excédent de fonctionnement et nous savons bien que sur les 100 M€ d'investissements que nous prévoyons, nous ne les ferons pas non plus cette année.

Donc globalement, je pense que nous pouvons être relativement sereins et que sous une présentation budgétaire de cigale, puisque vous dépensez tout notre excédent, nous savons bien qu'à la fin de l'année, ce ne sera pas le résultat présenté.

**Mme la Présidente**. – Là, finalement, je ne sais plus qui est la cigale et qui est la fourmi.

**M. DEVILLIERS**. – Parce que justement, le débat n'est pas cigale ou fourmi !

**Mme la Présidente**. – On a bien compris. Il n'empêche qu'aujourd'hui, effectivement, entre la prudence et l'audace, en tout cas le volontarisme, il est un peu compliqué de savoir où l'on se trouve. Je reste cependant convaincue que nous avons fait les bons choix durant les deux exercices précédents d'être prudents. Au regard de la sortie de la crise sanitaire qui nous a tout de même impactés tous et toutes, nous avons effectivement eu la bonne surprise, et cela pouvait paraître un peu contradictoire, qu'effectivement les transactions immobilières se

soient démultipliées au regard de cette crise qui nous a tout de même tous impactés. Il n'empêche que nous avons pu en profiter et tant mieux.

Ce qui nous permet effectivement aujourd'hui de pouvoir construire un budget offensif, volontariste, audacieux, avec effectivement des investissements importants dans des secteurs, M. BORDERIE vient de le rappeler, nous n'allions plus sur les investissements dans les EHPAD depuis 2017. Aujourd'hui, notre situation financière nous permet d'y retourner et donc tant mieux. Nous ne pouvons que nous féliciter de cela.

Par rapport aux gymnases, effectivement, il y a 3 ou 4 ans de cela, cela aurait été compliqué. Dans un premier temps, nous avons effectivement doublé la participation financière par collégiens, mais ce n'est pas suffisant parce que effectivement on a bien conscience qu'il y a nécessairement l'obligation de faire des travaux importants, lourds, dans certains gymnases, même s'il y en a finalement peu. Quelques-uns, mais peu. On a donc réfléchir, cela donnera la possibilité pour ceux qui souhaitent faire des investissements d'activer le FACIL et une autre enveloppe qui pourrait venir compléter. Ce serait donc beaucoup plus intéressant pour les porteurs de projets sur ces gymnases.

Donc effectivement, prudence. Il faut tout de même rester prudents parce qu'au regard du contexte, je rappelle qu'il y a tout de même un contexte particulier, le dérèglement climatique, la guerre en Europe, la fragilité bancaire, les tensions nationales, il y a quand même un contexte, alors je ne veux pas dire qu'il soit anxiogène, mais qui est en tout cas particulier et qui à tout moment peut avoir des conséquences importantes, notamment sur contexte économique et sur notre capacité à investir autant que nous souhaitons le faire, en tout cas sur cet exercice et je l'espère sur les exercices suivants.

**M. DEVILLIERS**. – Juste pour conclure parce que je ne veux pas monopoliser, et pour répondre à Pierre CAMANI, je suis d'accord, j'aurais presque pu voter le budget à 5 M€ près.

**Mme la Présidente**. – Petit joueur.

**M. DEVILLIERS**. – Mme la Présidente, M. CAMANI, si c'est petit joueur, mettez-les sur la table, les 5 M€. Je suis d'accord, en plus, Daniel BORIE, tu es gonflé parce que j'allais dire que dans les 5 M€, il y a quand même 1,5 M€ que j'aurais ajouté sur le programme voirie de la CATIM. Parce que je rappelle quand même, et c'était les petits points qui faisaient que je ne pouvais pas voter le budget. A la CATIM, nous avons tout de même sensiblement augmenté, et c'est une bonne chose, le budget voirie. Mais je me rappelle la première CATIM à laquelle j'ai participé, il nous manquait 10 M€ pour assurer le fonctionnement normal de notre programme voirie. Nous l'avons augmenté de 30 %, le compte n'y est toujours pas.

5 M€, ce sont des comptes d'apothicaires, nous aurions pu y mettre 1 M€ ou 1,5 M€ de plus sur la voirie, pour continuer à avancer et à améliorer parce qu'effectivement, on voit bien que l'inflation des travaux fait que pour la même somme, nous aurons moins de travaux réalisés, d'une part, et que d'autre part les dégradations routières dues aux intempéries surenchérissent quelque part notre plan de voirie. Je pense donc que nous aurions pu mettre un petit peu plus sur la voirie.

Sur les EHPAD, cela a été dit, un plan est lancé, je mesure encore mal ce que cela représentera, mais c'est une bonne chose.

Pour le gymnase, très bien, mais à la limite, nous aurions pu commencer dès cette année. Nous attendrons l'année prochaine, surtout que je sais déjà comment on va financer le programme de l'année prochaine. Et c'est ma deuxième réserve sur le FACIL.

D'abord, première chose, parce qu'il faut dire les choses bien quand elles sont faites, j'avais de grandes craintes sur la manière de monter les dossiers FACIL, souvenez-vous, je pensais que cela pouvait être une usine à gaz et que les secrétaires risquaient de s'y perdre, je tiens à saluer M. Gérard DAULHAC (Directeur général adjoint en charge des solidarités territoriales, éducatives et sportives) et toute son équipe parce qu'effectivement, à la première réunion FACIL à Penne d'Agenais, cela m'avait fait peur, mais quand on fait le bilan, franchement, c'est très facile de présenter un dossier FACIL. Donc, cela répond parfaitement à l'objectif, c'est une bonne chose.

Par contre, petit point que je ne donne pas à la majorité, vous nous avez dit, et Christian DELBREL l'a rappelé : avec le contexte, il y aura très peu de dossiers, les collectivités auront peur, etc. Force est de constater que non.

Le FACIL était donc vraiment pertinent puisque les collectivités ont répondu de manière très engagée, puisque deux tiers d'entre elles ont répondu, ce qui est une très bonne chose. Cela répondait donc à un réel besoin. Et le fait que majorité et opposition aient pu s'entendre sur le principe, c'est déjà beaucoup.

Le bémol que je mets sur l'avenir, cela a d'ailleurs été dit en commission, c'est donc tout à fait transparent, n'y voyez pas d'attaque politique ou quoi que ce soit, on voit qu'on a un engouement des collectivités cette année, on dépense normalement 4,5 M€ sur les 3 M€ prévus et on donnera les notifications aux collectivités avant l'été, c'est-à-dire si j'ai bien compris en juin ou en juillet. Cela a d'ailleurs été dit par le Directeur, effectivement nous n'avons pas trop de risque pour l'année prochaine puisque les collectivités qui n'auront pas pu épuiser leur régime d'aides sur 2023 ne pourront pas représenter un dossier en 2024. Ce qui va arriver c'est que mécaniquement, le FACIL de l'année prochaine va forcément diminuer. Cela paiera les gymnases. J'ai trouvé la solution, vous n'aurez pas besoin de trouver les 15 000 € que vous me donnez pour la maintenance.

Je pense qu'on pourrait voter ce projet à l'unanimité si l'on ajoutait 5 M€ sur la table, qu'on peut trouver à mon avis dans le financement, juste pour arriver à aller un tout petit peu plus loin dans certaines catégories d'action qui à mon avis le mériteraient, notamment la voirie. Je vous remercie.

**M. BORIE**. – Cher Arnaud DEVILLIERS, on commence à se connaître un petit peu depuis quelque temps maintenant. Tu as pris la parole tout à l'heure en te qualifiant de politique, politicien, politicard, t'aurais également pu ajouter faux-cul. Je le dis tranquillement parce qu'à un certain moment, cela n'ira jamais. Tu trouveras toujours les arguments qui feront que tu ne trouveras pas le bon moyen pour voter le budget. Là, tu as une mentalité de boutiquier, d'épicier, pour 5 M€, cela te concerne. Mais de toute manière, nous savons très bien que par tradition, vous ne voterez pas le budget.

Tu peux donc mettre tous les points que tu veux par rapport à ce que nous vous proposons, cela n'ira jamais. Je tenais à te le dire, mais n'oublie pas qu'après un budget primitif, il y a toujours une DM1 et une DM2 où nous ajusterons certaines dépenses et investissements à venir. C'est tout.

**M. CALMETTE**. – Mme la Présidente, mes chers collègues, je vous ai attentivement écoutés ce matin. Certains font des prévisions sur ce qui pourrait advenir l'an prochain et moi, je salue toujours l'imagination de nos services d'inventer de nouvelles opérations et moi, je voudrais vous en suggérer une : instaurer un prix qui ne serait pas doté d'argent, cela ne ferait donc pas de dépense, pour voir qui serait le meilleur, de notre Assemblée dans l'art divinatoire, pour dire quel est celui qui a prévu au mieux ce qui va se passer. Et là, la course est ouverte parce que ce matin j'ai entendu 1 000 choses. C'est une suggestion que je fais à l'heure de midi.

**M. DUPUY**. – Merci, Mme la Présidente, je voudrais simplement vous faire part d'une remarque. Oui, le FACIL marche, mais il aurait marché, on l'avait dit dès le départ. De toute façon, les communes avaient les projets et auraient déposé les demandes de subventions auprès de l'Assemblée départementale, malgré le fait que le FACIL n'existait pas.

Il existe aujourd'hui et on dépose le dossier. Ce n'est pas parce que le FACIL existe que l'on a déposé les dossiers. Les régimes existaient et les dossiers auraient aussi été déposés si le FACIL n'avait pas existé. Nous avons 200 et quelques dossiers, cela fait presqu'un par commune. Cela aurait marché, même sans le FACIL, nous aurions eu autant de dossiers déposés.

Nous n'avons donc jamais remis en cause le fait que le FACIL n'allait pas fonctionner.

**Mme la Présidente**. – Juste pour préciser, certes cela a marché, c'est vrai, si ce n'est qu'avant, c'était bien plus compliqué, que l'enveloppe des 17 régimes, c'était 2,5 M€ et qu'aujourd'hui, sur les 231 dossiers, qui ne seront certes pas tous retenus, nous en avons parlé en commission, c'est 4,5 M€. Ça marche, mais les projets seront financés de façon beaucoup plus importante. Et nous sommes d'ailleurs sur des politiques où nous n'y étions pas. Il y a aujourd'hui des projets déposés par des communes ou par des EPCI, sur lesquels on n'allait pas du tout auparavant.

Certes, c'est une réussite, il y a toujours eu des demandes de subventions et des projets portés par les communes, mais jusqu'à l'année dernière, c'était une enveloppe de 2,5 M€ et cette année, sur le FACIL 2023, c'est 4,5 M€. C'est une réussite, mais c'est aussi une réussite, je pense que toutes les communes, tous les porteurs de projets sont gagnants aujourd'hui au travers de ce dispositif.

Il y a quand même aussi un chiffre, on en avait parlé en commission, mais je pense qu'il est important de le rappeler, quand on fait l'addition de l'ensemble des projets, c'est 40 M€ d'investissement. Le FACIL est donc vraiment un levier pour ces investissements. Cela démontre également que les lot-et-garonnais, au travers des différentes collectivités, investissent pour leur territoire.

**M. BORDERIE**. – Oui, Mme la Présidente, juste pour rebondir sur ces bonnes paroles, nous ne nous étions pas trompés non plus en vous disant que ce ne serait pas une diminution de dossiers que vous auriez après l'installation du FACIL, mais bien une augmentation. Et nous ne nous étions pas non plus trompés lorsque nous vous avions demandé les 5 M€ pour pouvoir y faire face.

Aujourd'hui, on y est. On n'est même pas tout à fait au niveau qu'on avait demandé, mais parce que des dossiers vont être rejetés. Et aujourd'hui, les pourcentages d'attribution par dossier ne sont pas encore connus aujourd'hui, on n'était donc pas du tout à côté de la plaque sur la demande que nous vous avions faite et les prévisions que nous avions faites.

**Mme la Présidente**. – D'abord, je n'ai jamais dit que vous étiez à côté de la plaque. Juste pour rappeler quand même que le FACIL. C'est une enveloppe fermée de près de 10 M€, mais ce qui est acté aujourd'hui, c'est 9 M€. Aujourd'hui, nous avons sans aucun doute, parce que là, il faut tout de même aller de façon plus précise sur l'étude des dossiers, mais à la louche, au regard de l'expérience et des compétences des services, ils nous disent que cela devrait à peu près être 4,5 M€.

Nous avons bien réexpliqué, je l'ai en tout cas dit dans mon propos liminaire, qu'il y avait une fongibilité sur les trois années, ce qui nous permettait de pouvoir aujourd'hui flécher 4,5 M€ sur les 9 M€. C'est ce qu'il faut retenir. On n'a pas dit que ce serait 4,5 M€ tous les ans.

Après, comme je m'y suis engagée, nous ferons un bilan en fin d'année 2023, ce ne sera d'ailleurs pas forcément que sur l'enveloppe, on pourra peut-être aussi revenir sur un certain nombre de critères pour faire évoluer, ou pas, ce régime. En tout cas, je pense qu'il faut retenir que c'est un succès pour les communes et il me semble en tout cas que le Conseil départemental est bien plus visible aujourd'hui qu'il ne l'était il y a encore quelques mois.

**M. DUPUY**. – Très rapidement parce que je l'ai déjà évoqué, certes, il y a l'enveloppe globale, mais il faut porter une attention très particulière au montant alloué à chaque projet. J'avais cité l'exemple de La Bastide qui a refait la toiture de son église, qui a eu 11 000 € avant le FACIL qui aujourd'hui n'en aurait eu que 6 000. C'est surtout là que nous devons faire attention parce que oui, l'enveloppe est ce qu'elle est, mais il faudra avoir une veille sur chaque projet pour ne pas que les communes soient perdantes.

**Mme la Présidente**. – Nous le verrons en 10e commission. C'est ce qu'on regardera de plus près.

Il me semble que nous avons bien débattu et échangé sur le budget. Je constate qu'il y a tout de même un consensus, à peu près. J'espère que je ne serai pas obligée d'activer le 49-3 pour que tout le monde vote le budget.

Trêve de plaisanteries, je vous propose que l'on continue l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Il est midi, la première commission est la commission Développement Economique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles. Je vous propose de faire au moins cette commission, de faire le point à la fin, et soit on va déjeuner ou on en fait une autre. Cela vous convient-il ? (Oui.) Très bien, je donne donc la parole à M. Michel MASSET pour la présentation des rapports, puis à M. Pierre CAMANI qui vous présentera un diaporama rapide sur le numérique.

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

**RAPPORT N° 3001 : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) – CREATION D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT SOLIDAIRE YUZU FINANCEMENT CITOYEN EN LOT-ET-GARONNE (DIAPORAMA P. 114 )**

**RAPPORT N° 3002 : CREATION D'UN COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CODESS)**

**RAPPORT N° 3003 : SCHEMA D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DURABLE DEPARTEMENTAL 2022-2027**

**RAPPORT N° 3004 : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUE DE LOT-ET-GARONNE (ADRT 47)**

**RAPPORT N° 3005 : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES (PDIPR)**

**M. MASSET**. – Merci, Mme la Présidente. Chers Collègues, je vois que M. LEPERS est revenu membre de la commission Éco. Puisque j'ai vu ce matin que tout le monde était particulièrement attaché aux chiffres, quelques chiffres pour mes propos introductifs et ceux-là sont concrets.

En janvier 2023, une enquête a été menée par la CCI, la Chambre de Commerce et d'industrie, sur la conjoncture économique sur un panel de 300 chefs d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ils ont confiance en l'avenir. Confiance en l'avenir d'une reprise. Cependant, 83 % ont déclaré que l'inflation pourrait avoir des conséquences sur la rentabilité de leur entreprise, 41 % déclarent que l'augmentation des prix de l'énergie impacte leur activité et particulièrement, bien sûr, dans le secteur de l'hôtellerie, à près de 60 %.

Les derniers indicateurs 2022 permettent toutefois de constater une évolution favorable sur un an, une hausse de 4,5 % des créations d'entreprises, des chiffres d'affaires en hausse pour 11 % des entreprises et des investissements à la même hauteur.

Le nombre de salariés est en progression de 1,2 %. Le nombre de demandeurs d'emploi est en diminution, le taux de chômage est le plus bas à 7,5 %, inférieur de 0,5 % par rapport à la même époque et situation avant crise bien sûr, en 2019.

Mais il y a également un certain nombre d'augmentations d'entreprises en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire.

Concernant le tourisme lot-et-garonnais, un autre sondage sur un panel de 119 professionnels porté par le Comité régional Nouvelle-Aquitaine et l'ADRT, 76 % se déclarent satisfaits de la fréquentation sur l'ensemble de la saison 2022, la saison de mai à septembre, mais quelques disparités tout de même. 88 % pour des résidences de tourisme et villages de vacances et 27 % pour les restaurateurs.

La fréquentation par rapport à 2021 est en hausse quasiment de 32 %, elle est stable pour 46 % d'entre eux et en baisse pour 22 %. Le chiffre d'affaires quant à lui, toujours par rapport à 2021, est en hausse pour 45 %, stable pour 17 % et en baisse pour 38 %.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques indicateurs sur l'économie et le tourisme.

Après deux années Covid, ayant rendu les déplacements impossibles ou limités, la saison 2022 marque le retour des clientèles étrangères au niveau du tourisme, particulièrement belges, néerlandaises et britanniques qui sont de retour.

Pour revenir sur le Budget, les propositions budgétaires de la commission pour l'exercice 2023 se répartissent de la manière suivante :

- dépenses d'investissement : 1,12 M€, soit moins 30 000 € par rapport à l'année précédente ;
- dépenses de fonctionnement : 4,339 M€, j'y reviendrai tout à l'heure, soit moins 633 000 € par rapport à l'année 2022 ;
- des recettes équivalentes à 2022, à savoir 1,657 M€.

L'excellente commission a procédé aux arbitrages nécessaires pour participer aux efforts budgétaires de la Collectivité commandés par Mme la Présidente. Cette réduction du budget de fonctionnement, j'essaie chaque fois d'anticiper vos questions, il y a 2 points : une participation plus basse au niveau du SMAD, donc l'aéroport, et une baisse au niveau de la DRT, donc du tourisme, grâce à une ponction sur leur propre trésorerie. Il y avait donc des fonds propres suffisants, en disant : « nous demandons moins cette année pour revenir en revanche l'année suivante à un montant identique », ce qui est très louable comme initiative.

Que va-t-il se passer en 2023 ? Trois dossiers majeurs, dont la présentation du dispositif YUZU.

***Déclenchement d'une alarme - Interruption de séance 12h14 à 12h25.***

**Mme la Présidente**. – Nous allons pouvoir recommencer, nous avons le quorum, je redonne donc la parole à M MASSET.

**M. MASSET**. – Je vais être très prudent sur les mots. Dois-je reprendre depuis le début, Mme la Présidente ?

**Mme la Présidente**. – Non, YUZU et ça ira.

**M. MASSET**. – Je vous parlais donc d'un dispositif exceptionnel, unique, je vais le reprononcer à nouveau : YUZU. Cela n'a pas d'effet, ce n'était donc pas cela.

Plus sérieusement, ce dispositif certains le connaissent au travers des commissions, ce dispositif est unique en France. C'est vraiment une première. Bien sûr, il sera évalué au fil du temps, il sera débattu, mais il y a une véritable nécessité. Je vois Jean-Luc GIORDANA (Directeur général adjoint du développement touristique, agricole, économie et environnement) qui passe, je tiens à remercier, parce que si les élus ont des idées, des projets, les chefs de service et les équipes en ont aussi. Ce dispositif était une proposition de Jean-Luc GIORDANA et de son service. Je tiens donc à le féliciter et féliciter toute son équipe derrière.

Nous sommes dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, (ESS), il permet de développer et d'apporter un soutien à ces structures, et d'engager les citoyens. C'est un outil de financement participatif, partenarial qui est vraiment une première pour une collectivité départementale.

Vous l'avez en diaporama, j'espère que c'est suffisamment clair, je crois que oui. Il s'agit donc d'impliquer les citoyens dans la réalisation de projets porteurs de sens, d'accompagner les structures d'ESS qui sont de plus en plus nombreuses, et pour une première fois de participer à l'investissement. Jusqu'à présent, les régimes d'aide avec la feuille de route de l'ESS qui a été proposée permettaient d'abonder les structures sur le budget de fonctionnement, mais pas sur l'investissement. Et là, c'est une première.

Nous aurons donc l'occasion de soutenir des projets innovants et proposer de nouveaux défis environnementaux. Avec une évaluation, je vous l'ai dit. Lorsque nous disons cela, il faut s'appuyer sur des partenaires institutionnels, des partenaires dont c'est le métier : France Active en premier, qui est leader dans la finance solidaire, « J'adopte un projet », je vous invite à aller voir cette plateforme, qui est remarquable, très intéressante, et enfin Initiative pour une Économie Solidaire, qui est donc une SCIC.

Comment cela va-t-il se dérouler ? Des appels à projets qui permettront d'identifier les projets soit vers du don soit du financement. Il y aura bien entendu une analyse financière et économique des projets, notamment en termes d'intérêt général, une sélection des projets par un jury pour accéder à la campagne de levée de fonds. Tout cela sera sur une plateforme et lorsqu'il y aura 1€ donné par un citoyen, le Département abondera également à hauteur d'1€. Le don maximum est fixé à 3 000 € et 20 000 € pour les SCIC sur la partie investissement. Tout cela permettra également une défiscalisation pour le citoyen à hauteur de 25 %.

Nous y reviendrons plus tard, mais ce dossier est vraiment, je pense, une excellente nouvelle pour les acteurs de l'ESS et c'est une fois de plus le Département qui joue pleinement son rôle à côté de ces acteurs indispensables.

Le deuxième dossier proposé est le CODESS. Celui-là, j'y suis un peu pour quelque chose. Nous avons plusieurs acteurs au sein de l'ESS : les chambres consulaires, des professions diverses, crédit coopératif ou autres, et chacun d'entre eux travaille aujourd'hui sans forcément croiser les informations, croiser les projets, en tout cas pas de manière transversale. L'idée est donc de créer une commission départementale d'Économie Sociale et Solidaire dont le Département serait chef de file, qui serait composée d'un collège d'élus, d'un collège d'acteurs économiques et d'un collège d'acteurs de l'ESS.

Ses missions seraient de créer des rencontres régulières, de décliner là aussi une feuille de route et des actions ensuite partagées par chacun, tout cela dans l'évaluation. La fréquence des commissions sera à établir, mais l'idée est que le Département soit la porte d'entrée au niveau des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ensuite, au niveau de la politique touristique, l'adoption du Schéma d'aménagement touristique fixant, nous en parlions tout à l'heure, le cadre de la politique départementale jusqu'en 2027. L'enjeu est de renforcer le slow tourisme tout en incitant les porteurs de projets à raisonner en termes de tourisme durable et inclusif, et les acteurs institutionnels à poursuivre leur structuration.

Sur les rapports, je vais essayer d'être assez rapide. Je vous le disais tout à l'heure, en cohérence avec les enjeux identifiés, l'excellente commission présente sept rapports qui portent sur trois politiques majeures : tourisme, économie sociale et aménagement numérique.

Concernant l'économie sociale et solidaire, je pense que je n'ai pas besoin de vous le rappeler, le YUZU et le CODESS. Un petit point sur le tourisme, issu de la concertation menée avec l'ensemble des acteurs au cours de l'année 2022. Il repose sur l'identification de quatre enjeux majeurs :

- s'inscrire résolument dans un tourisme responsable et durable ;
- accompagner le tourisme inclusif et solidaire ;
- asseoir notre légitimité de tourisme de proximité et concevoir et promouvoir des produits adaptés ;
- relever le défi du numérique.

Trois axes déclinés en onze actions, je vais juste rester dans le cadre des trois axes :

- vivre nos patrimoines ;
- développer nos produits touristiques ;
- coconstruire notre tourisme de demain.

Il est à noter que quatre dispositifs seront créés en termes de subvention en faveur des évènements participant à l'attractivité touristique, et ce, par territoires communautaires, communaux ou autres ; également agricole, le soutien aux offices de tourisme et ensuite, un cofinancement sur les hébergements et là aussi, une remarque a été prise en compte sur la dimension de la lutte concernant les bâtiments énergivores.

Ensuite, un rapport sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), destiné à arrêter une procédure pour la gestion administrative et l'intégration de nouveaux itinéraires. Il est important de rappeler que l'ouverture de l'entretien des chemins se répartit entre l'Agence de Développement et de Réservation Touristique et les communes associées à ces randonnées.

Une fiche annexe au rapport revient en détail sur cette répartition des rôles qui fera l'objet d'une communication dédiée. Il est entre autre, proposé d'autoriser la Présidente à amorcer les opérations pour la création d'un SIG.

Dernier rapport, sur le tourisme, je l'ai dit dans mes propos introductifs, sur l'attribution annuelle de la subvention. Le rapport présente le bilan de l'année écoulée et les actions prévues en 2023 avec le budget prévisionnel correspondant. À ce titre, il convient de remarquer l'effort financier de l'ADRT qui sollicite une subvention à hauteur de 1,2 M€, soit une baisse de 230 000 € par rapport à l'année précédente. Cela a permis, grâce à la ponction sur les réserves de la structure, c'est-à-dire sur ses fonds propres, et bien entendu qu'en 2024, Mme la Vice-présidente Valérie TONIN, cette opération ne sera pas renouvelée. Je présume.

Je passe la parole à mon collègue Pierre CAMANI concernant l'inclusion numérique et le déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne.

**RAPPORT N° 3006 : POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE (DIAPORAMA P.116 )**

**RAPPORT N° 3007 : DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE**

**M. CAMANI**. – Merci. Un rapide rappel de l'état du déploiement, la carte affichée se trouve dans le dernier numéro de « Connexion » qui vous a été distribué. Elle décrit l'état du déploiement.

Nous sommes dans la dernière ligne droite aujourd'hui et les objectifs, c'est-à-dire couvrir le Département en 2024, seront tenus. Ils seront tenus simplement parce qu'en 2022, 46 000 prises ont été construites, c'est la plus haute capacité que nous ayons atteinte, 46 000 prises sur l'année, c'est plus de 20 % des lot-et-garonnais qui ont pu être raccordés à la fibre optique. Nous en sommes à 160 000 depuis le début sur 210 000, puisqu' il y a 210 000 prises correspondent à des foyers ou à des entreprises.

Plus de 75 % des foyers éligibles au 31 décembre 2022, avec l'objectif de couvrir 85 à 90 % fin 2023 et bien sûr, 100 % en 2024, avec 4 ans d'avance, je vous le rappelle, sur le programme initial. Il est important de le rappeler, le programme initial prévoyait de terminer en 2027-2028. À noter également 160 M€ d'économies d'argent public parce que c'est l'opérateur privé Orange qui déploie sur ses fonds propres la deuxième tranche que nous devions réaliser de 100 000 prises entre 2022 et 2027. Cela veut dire que le coût public est divisé par trois.

Quelques chiffres sonnants et trébuchants, simplement nous allons verser cette année 1,67 M€ au syndicat Lot-et-Garonne Numérique et nous aurons soldé les 14,5 M€ de la participation du Département à ce déploiement, alors que nous aurions dû, si nous n'avions pas plus l'AMEL, budgéter 7 M€ par an pendant 5 ans pour les années 2024 à 2027-2028.

Quelques chiffres pour terminer, les travaux sont lancés ou achevés dans 285 communes sur 319. Aujourd'hui, 194 communes sont couvertes à plus de 50 % et 78 à 100 %. Et comme vous avez pu le lire dans la presse a récemment, ce sont souvent les communes rurales qui sont couvertes à 100 % et non pas les communes urbaines parce qu'avec le déploiement du Réseau d'Initiative Publique que nous pilotons, nous avons un mode de déploiement qui nous permet d'arriver à la complétude sur une plaque assez rapidement.

Sur l'AMEL, les objectifs de complétude sont tenus également, mais pas sur l'AMII, pour des raisons un peu complexes. D'une part, l'AMII, ce sont les 14 de communes, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Agen et les 11 communes de l'ancienne Agglomération d'Agen, c'est un déploiement de l'opérateur Orange sur un AMII, Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement qui a été établi au tout début du déploiement de la fibre optique en France.

C'est l'opérateur Orange qui a été retenu et il y a un problème d'objectifs, si vous voulez, parce que la convention que nous avons signée en 2014 avec l'opérateur Orange et l'État, parce que les départements participaient également. Il s'agissait de construire 62 000 ou 64 000 prises et il se trouve que l'état des lieux n'était pas bon puisqu'il manque 17 000 prises. Nous sommes plus à 79 000 foyers et entreprises que 62 000. C'est l'objet d'un conflit entre Orange, l'État et l'ARCEP aujourd'hui, et notre combat est de faire en sorte que dans ce territoire, sur ces 14 communes sur lesquelles le déploiement a démarré en premier, cela se termine en même temps que le reste du département, c'est-à-dire au moins en 2024. Vous pouvez voir la courbe qui va nous amener à la complétude en 2024.

Sur ce dossier, il est également proposé d'autoriser la Présidente à signer une convention de financement avec Lot-et-Garonne Numérique afin de prolonger de 18 mois, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation de service public relative au Wifi Haut Débit. Vous le savez, ce réseau qui aujourd'hui perd des abonnés, il en avait 3 000, il en a encore 2 000, 2 000 foyers et entreprises, mais il permet d'apporter une solution d'attente efficace pour les abonnés qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique et donc, nous prolongeons ce contrat avec la société qui pilote ce service de Wifi Haut Débit jusqu'à fin 2024, où le service sera repris par le privé et entrera dans le cadre d'une étude que nous allons réaliser au sein du Lot-et-Garonne Numérique en partenariat avec le

Département sur les usages futurs. Le déploiement de la fibre est une réussite en Lot-et-Garonne, département rural, et j'aime à dire avec un petit point de fierté que nous aurons terminé le déploiement en Lot-et-Garonne avant la Gironde qui est un département beaucoup plus riche que nous et avant la Dordogne qui n'est pas beaucoup plus riche que nous, mais qui est un département rural aussi.

Nous lançons donc une étude sur les usages futurs de ce réseau et peut-être que le réseau Wifi Haut Débit pourra être utilisé.

Le dossier avance également bien sur la téléphonie mobile. Vous pouvez voir sur la carte ce que l'État a réalisé dans le cadre du projet New Deal Mobile, mais le Département et nos services en particulier, travaillent étroitement avec les services de l'État pour répondre aux demandes des territoires. Il y a encore des demandes de meilleure couverture mobile. 47 nouveaux relais de téléphonie mobile ont été programmés dans le cadre de ce plan New Deal Mobile. 29 sont déjà en service et pour les autres, cela viendra assez rapidement. Certains sont en travaux et études et d'autres sont priorisés, c'est-à-dire la phase avant les travaux.

J'en ai parlé plusieurs fois, aujourd'hui, il est en place, il fonctionne, nous avons mis en place au sein de Lot-et-Garonne Numérique, justement grâce au financement par l'État, des conseillers numériques et un Numéro Vert qu'est dédié à l'ensemble des lot-et-garonnais. Le slogan est : vous avez un problème de débit, vous n'avez pas suffisamment de débit chez vous, en attendant la fibre optique, nous avons une solution. Il y a 100 % de solutions aujourd'hui de haut débit, c'est-à-dire des débits à plus de 30 Mb sur l'ensemble du département et nos conseillers numériques font un excellent travail pour ceux qui ont eu à les consulter.

**Mme la Présidente**. – Je voudrais revenir sur le déploiement de la fibre pour bien insister, montrer que grâce à l'accord AMEL qu'a eu lieu, le reste à charge pour les EPCI est de 15 €, alors que sans cet accord, il aurait été de 400 € par prise. Je pense qu'il est important de le dire parce que c'est un véritable soutien aux territoires.

**M. CAMANI**. – Merci de le rappeler, Mme la Présidente.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Bonjour à toutes et à tous, Pierre CAMANI vient de nous présenter effectivement l'évolution de ce qui sert de support indispensable à l'inclusion numérique dans sa version utilisation. Nous avons parlé des tuyaux, maintenant, quels usages en fait-on ? Je voudrais à nouveau saluer ce point d'évolution qui a été fait sur le Plan Inclusion Numérique en rappelant que nous le portons depuis 2019 collectivement, c'est-à-dire de façon transversale, au sein de deux directions.

Je vous rappelle « Déclic 47 » avec une mobilisation exemplaire des 17 partenaires, qui était une première en France, nous pouvons le dire. Depuis 2019, cette opération continue, notamment au travers de la formation, de l'acculturation des aidants numériques, c'est-à-dire nos secrétaires de mairie, les agents des CCAS, etc., mais aussi de l'usager du numérique. Pour aujourd'hui répondre à la dématérialisation des grands opérateurs, il faut que les personnes puissent être accompagnées pour être autonomes prochainement et c'est le cas dans l'usage.

Nous avons également « Les jeudis de l'information et du numérique ». Aujourd'hui, après les usagers, après les aidants numériques, un autre palier est franchi, c'est-à-dire que certains entrepreneurs, certains commerçants, certains artisans ont également besoin d'une aide, d'un accompagnement numérique. C'est donc que ce qui est fait aujourd'hui.

Il y a également un lien fort avec le Plan Collèges avec une mise à disposition de matériel recyclé pour un certain nombre de familles de collégiens, pour leur permettre de suivre à la fois toutes les informations relatives à l'éducation et à la formation des jeunes et pour pouvoir lever un frein là aussi à l'accès à l'information des collégiens. Ce lien est aussi étroit avec l'Économie Sociale et Solidaire puisque nous nous appuyons sur un opérateur local, Transnumérique, qui recycle du matériel.

Cela me permet de faire du lien avec un autre dossier. Michel MASSET nous a présenté le dossier YUZU et le dossier CODESS, ce sont deux rapports qui ont aussi été présentés en commission Développement Social, Insertion et Habitat, et je voudrais souligner, notamment au sein du CODESS, cette opportunité unique aujourd'hui d'arriver à faire du lien entre l'économie traditionnelle et économie sociale et solidaire. Et donc plus largement pour répondre à la nécessité de créer des liens forts, notamment pour répondre aujourd'hui aux enjeux d'insertion.

**M. CAMANI**. – Un petit mot de complément sur ce dossier, Mme la Présidente. Je voudrais rappeler que le Département a obtenu le prix d'argent de la Transformation numérique dans le cadre du Trophée des Initiatives FSE. Le prix d'argent, cela veut dire que le Département, ce que vient de présenter Christine GONZATO-ROQUES, a été sélectionné par l'ensemble des participants, deuxième sur 500 projets qui ont été retenus par l'appel à projets, retenus et financés. Cela veut dire que la politique d'inclusion numérique du Département, nous avons mobilisé un budget de 300 000 €, au-delà de la mobilisation de l'ensemble des acteurs, c'est ce qui a été retenu, cela n'existe nulle part ailleurs, une capacité de mobiliser l'ensemble des administrations qui font de la dématérialisation et le budget alloué sur l'inclusion est à peu près de 300 000 € dont 20 000 € d'autofinancement du Département. Le reste, ce sont des subventions du FSE et des participations des autres opérateurs.

Pour terminer, le Département a été lauréat du Plan France Relance et là, ce sont les services, nous les saluons souvent. Ce sont nos services qu'il faut saluer parce que nous sommes lauréats dans le cadre du Parcours de Cybersécurité, dont nous ne parlons pas souvent ici. Il y a un financement de l'ANCT pour justement travailler sur un parcours cybersécurité, se prémunir contre les attaques, parce que soyez persuadés qu'une attaque cyber, on ne se pose pas la question de savoir si cela va arriver ou pas, la seule question, c'est quand. Une dizaine ou une quinzaine de Départements ont déjà subi une attaque et je vous assure que ce n'est pas facile à vivre parce que tout est bloqué lorsque l'on est victime de ce type d'attaque. Je voulais donc profiter de cela pour saluer les services de Lot-et-Garonne Numérique et du Département qui font un travail exceptionnel et qui nous permettent de bénéficier de cette reconnaissance nationale.

**Mme la Présidente**. – Merci, y a-t-il des questions sur les sept rapports qui vous ont été présentés ?

**M. BORDERIE**. – En réponse à M. CAMANI, oui, bravo à Orange d'être venu à notre secours et bravo d'avoir gagné tant de temps sur un sujet aussi important que les liaisons numériques sur notre Département. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Il y a malheureusement un bémol sur ce rapport, le dispositif New Deal Mobile sur lequel je me suis entretenu avec notre technicien. Si 47 relais sur le département est un chiffre parlant, c'est tout de même insuffisant et nous le savons tous. Au quotidien, nous traversons encore des zones blanches en Lot-et-Garonne.

Donc malgré tout ce qui existe, et que nous utilisons certainement, je vous fais confiance pour y remédier, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette lenteur et de cette situation. Chaque jour j'ai des doléances et j'en souffre moi-même. Voilà ce que je voulais rapporter à M. CAMANI.

Concernant le rapport de M. MASSET sur le CODESS, je me félicite d'un collège de neuf élus, mais j'aimerais connaître la répartition des groupes qui n'a pas encore été communiquée.

**Mme la Présidente**. – C'est dans le rapport.

**M. BORDERIE**. – Je ne l'ai pas vu, pardon.

**Mme la Présidente**. – Vous vouliez intervenir, M. CAMANI ?

**M. CAMANI**. – Une réponse, si vous le permettez, sur la téléphonie mobile. Je partage, ce n'est pas suffisant, mais c'est beaucoup par rapport à ce qui existait. Et effectivement, nous faisons pression, mais un quota est malheureusement imparti au Département de Lot-et-Garonne. Je dis bien « malheureusement » parce que le travail justement, cette complémentarité qui marche très bien entre le Département et l'État fait que l'on programme assez facilement et il y a un suivi qui fait que cela se passe plutôt bien.

Certains Départements ont des quotas plus importants et réalisent beaucoup moins. Donc aujourd'hui, il y a une proposition au niveau national de l'AVICCA – dont je fais partie, vous le savez, dont je suis secrétaire général – pour signer un good deal avec le Département, un good deal numérique pour justement investir, ce n'est pas un investissement de l'État, le New Deal Mobile, c'est l'État qui a passé un accord avec les opérateurs moyennant la gratuité des fréquences, pour tout de même 3 Md€.

En échange de cette gratuité des fréquences, les opérateurs se sont engagés à couvrir le département d'ici 2022, c'était l'objectif initial, et vous voyez que nous n'y sommes pas totalement, mais nous avons bien avancé. Nous remettons donc la pression là-dessus.

J'en termine, M. BORDERIE, en disant qu'il m'arrive comme vous parfois d'aller à Paris, à Bordeaux, à Toulouse et d'avoir des coupures de téléphone mobile aussi. Si vous passez près d'un immeuble très haut entre vous et l'émetteur, il n'y a plus de réseau. Dans nos campagnes, malheureusement, lorsque vous passez parfois, il y a quelques coupures, mais cela s'est notamment bien amélioré. David BELBES (Directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique) voulait apporter une précision.

**M. BELBES**. – La question de la couverture des zones blanches est effectivement un sujet compliqué. Nous avons beaucoup avancé au cours de ces cinq dernières années, 47 nouveaux relais, c'est énorme, mais nous sommes d'accord sur le fait qu'il en faudra beaucoup plus. Aujourd'hui, le système est régulé par un système de quota qui nous est attribué au niveau national et nous avons mis en place autour de ce sujet une ingénierie locale, qui fait qu'aujourd'hui, ce sera notamment encore le cas en 2023, en mobilisant tout ce que nous pouvons mobiliser en termes d'énergie et de dispositifs, nous arrivons à aller au-delà des quotas qui nous sont attribués. C'est-à-dire que certains départements ont du mal, du fait de l'absence d'ingénierie locale, à mobiliser et à atteindre leur quota, c'est-à-dire qu'ils ont par exemple sept relais par an, ils vont peut-être en consommer que trois ou quatre faute d'ingénierie locale.

Dans notre cas, c'est le contraire et typiquement cette année, nous en avons six, mais nous savons d'ores et déjà qu'un septième sera acté, j'espère à la fin du mois, et nous sommes en train de nous battre pour aller chercher des dispositifs que personne ne va chercher en France, pour aller chercher des bonus transfrontaliers, et aller chercher deux ou trois relais complémentaires, en tout cas pour aller le plus loin possible dans ce que nous pouvons faire pour améliorer la couverture en téléphonie mobile sur notre territoire.

**Mme CASTILLO**. – Merci, Mme la Présidente. Je reviens sur le propos de Jacques BORDERIE sur le CODESS. Nous avons vu le rapport puisque nous l'avons étudié en commission, mais cela nous a posé question à l'occasion de la commission, lorsque nous avons vu la composition, sur les trois élus qui représentaient le Département. À cette occasion, il nous a été indiqué que ce serait rediscuté et nous voulions savoir si cela avait été le cas et quelle était la composition définitive sur laquelle il nous est demandé de nous positionner.

**Mme la Présidente**. – J'imaginais bien que vous interviendriez sur la composition de ce CODESS. Aujourd'hui, il est prévu dans le rapport qu'il y ait 22 membres, dont trois conseillers départementaux – moi-même, Christine GONZATO-ROQUES et Michel MASSET –, un conseiller régional, qui reste à déterminer, plus cinq autres membres, à savoir un représentant de Valorizon, un représentant des EPCI ruraux et trois représentants d'Agglomération.

Je vous propose de passer de 22 à 23 et d'augmenter des conseillers départementaux. Vous nous donnerez donc un nom dans l'un des groupes.

**M. CHOLLET**. – D'accord, pour que l'opposition soit représentée.

**Mme la Présidente**. – Nous sommes d'accord. Sachant que vous serez peut-être présents par l'Agglomération, M. LEPERS. Mais ce sera en tant que Président de l'Agglomération, d'accord. Avez-vous d'autres questions sur les sept rapports qui vous ont été présentés ?

**Mme KHERKHACH**. – Mes questions porteront sur le rapport concernant YUZU, mais avant cela, je souhaite rebondir sur la présentation de M. CAMANI, que je remercie de nous alerter également sur les problèmes de cybersécurité, car je crois que l'on n'est pas assez conscient de ce danger, de ce risque, tant qu'on ne l'a pas vécu. Et on ne l'anticipe pas assez en tant qu'association ou en tant que collectivité. Vous avez raison de porter une attention particulière sur cette thématique.

Je rappelle que concernant le défi de l'inclusion numérique, l'enjeu reste pour les lot-et-garonnais aussi l'équipement et la maîtrise des usages du numérique. Quand on sait que 30 à 40 % des usagers se disent en difficulté face à la maîtrise de l'outil et des usages, je crois qu'à l'ère de la dématérialisation croissante des démarches en ligne, des démarches administratives, nous devons rester bien vigilants sur tous les dispositifs, toutes les structures qui doivent continuer à accompagner les lot-et-garonnais sur ces questions.

Concernant YUZU, déjà, il fallait oser le nom. Je ne connaissais pas, c'est un agrume, apparemment, j'ai regardé sur la plateforme et je comprends mieux le « moi aussi je veux donner du peps aux projets engagés ». En tout cas, j'espère que cela parlera aux lot-et-garonnais, parce que YUZU, j'imagine que c'était le nom du dispositif,

mais je ne sais pas si vous allez le garder en la matière, comme cela. Je vous invite en tout cas à réfléchir à la façon dont cela peut être appréhendé par les lot-et-garonnais.

Mes questions portaient plus sur la cohérence de ce nouvel outil par rapport au projet existant et au dispositif que vous portez actuellement. Que ce soit dans le cadre du budget participatif ou dans le cadre de l'appel à projets ESS, où finalement, et ma crainte est celle-ci, un porteur de projet dans le cadre de l'ESS aurait plus de facilité à être accompagné par le Département via ces deux appels à projets déposés dans le cadre de l'ESS ou du budget participatif que dans le cadre de YUZU, où quelque part, c'est conditionné à la participation financière citoyenne.

D'autre part, concernant l'appel à la participation citoyenne, je suis interrogative, j'attends de voir ce que cela va donner. En tout cas, je m'interroge. À l'heure de ce contexte social et économique dont nous parlons depuis ce matin, très tendu pour les lot-et-garonnais, comment ces derniers vont-ils se saisir, finalement, de cet outil en termes de participation financière ? Quel est le risque ? C'est que finalement, seule une partie des Lot-et-Garonnais qui puissent se permettre d'y participer soit associée au projet des opérateurs ESS et que finalement, les autres, ceux qui ne peuvent pas, mais qui pour autant souhaiteraient peut-être s'y investir différemment, ne le soient pas. C'est vraiment, à mon avis, un des écueils à éviter.

Enfin, dernière question puisque les Lot-et-Garonnais sont appelés à participer financièrement, et que vous avez parlé de SCIC, le projet prévoit-il pour eux une place pour participer au projet de l'opérateur qu'ils ont choisi de financer ? Je vous remercie.

**M. MASSET**. – Pour revenir sur le CODESS, Mme la Présidente a confirmé qu'un poste serait dédié à l'opposition, c'est important.

Pour revenir sur le nom de YUZU, c'est effectivement un citron. La pêche était déjà prise. Le Y forme le Y du Département et ensuite, toute la symbolique autour du citron et du peps également derrière. Les différents membres ont travaillé et ce nom a été arrêté. Moi, je le trouve sympa, je le trouve agréable. Marcel CALMETTE aura peut-être plus de mal à le traduire en occitan, si c'était cela, je comprends. Mais YUZU, pourquoi pas. Bref.

Plus sérieusement, nous avons effectivement un nouveau monde économique à inventer, à réfléchir, à accompagner. Ça, c'est clair. Une prise de conscience du patronat envers les salariés et l'implication des salariés aussi dans le fonctionnement des collectivités et des entreprises. L'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire y répondent pleinement et je rappelle que c'est quasiment 15 000 emplois aujourd'hui en Lot-et-Garonne, un chiffre qui augmente régulièrement. Un nombre de créations d'entreprise d'ESS qui se constituent chaque année et oui, c'est autour d'un projet. Nous travaillons régulièrement avec Valorizon, avec des acteurs d'ESS, avec l'Agropole ou d'autres structures aussi, et nous réfléchissons à une manière d'accompagner l'idée. Jusqu'à présent, il y avait un financement sur le fonctionnement et là, nous parlons d'un financement sur l'investissement. J'ai le projet de création d'un produit X ou Z, peu importe, prenons Y en l'occurrence, j'ai un projet là-dessus, j'ai besoin de fonds pour aller plus loin dans ce projet et ce qu'il faut entendre derrière tout cela, la volonté du Conseil départemental n'est pas simplement d'attribuer une subvention sur le fonctionnement, mais bien d'accompagner l'entreprise, d'accompagner le porteur de projet de manière beaucoup plus régulière, en allant plus loin.

Cela touchera-t-il uniquement des personnes qui ont un certain revenu, je ne crois pas du tout. On peut participer à 10 €, à 15 €. Un porteur de projet peut inventer du savon, vous pouvez être rémunéré en savonnette. C'est ça, l'idée. Il n'y a pas de retour sur investissement, vous l'avez compris, ce ne sont pas des parts que l'on achète avec un retour, pas du tout. Nous sommes sur un don ou une défiscalisation. La défiscalisation touchera évidemment une certaine frange de population, mais le don en lui-même, c'est de l'accompagnement sur un projet et je trouve cela remarquable. Ce sera à parfaire, comme tout ce qui est nouveau, nous serons forcément amenés à le réévaluer, mais ce qu'il faut louer, c'est l'initiative.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Juste très simplement pour dire qu'il n'y aura pas de concurrence entre les deux appels à projets. L'appel à projets classique que nous maintenons, c'était vraiment de l'accompagnement sur du fonctionnement. L'appel à projets du YUZU, nous voyons bien que c'est de l'investissement, que ce soit sous la forme de don ou sous forme de finance solidaire.

Je crois que c'est vrai, les Lot-et-Garonnais ne sont pas riches, mais ceux qui le peuvent ont de plus en plus de réflexion éthique en disant : « que puis-je faire de mon épargne, à quoi sert-elle ? Peut-elle servir localement pour

développer un autre type d'économie qui soit une économie productrice de richesses, mais respectueuse de l'homme, de l'environnement et des enjeux actuels ? »

**Mme KHERKHACH**. – Merci pour vos réponses. Je découvre que le nom YUZU est donc une invention de vos services.

**Mme la Présidente**. – C'est collectif, il y a le Département, mais il y a aussi d'autres parties.

**Mme KHERKHACH**. – À l'heure de la semaine de la francophonie et au vu de la diversité de la langue française, je pense que vous auriez pu retenir un autre nom, mais c'est votre choix, dont acte.

**Mme la Présidente**. – S'il n'y a plus intervention sur ces rapports, je vous propose de passer au vote.

Concernant le rapport n° 3001, Economie Sociale et Solidaire, création d'un dispositif de financement solidaire YUZU, financement citoyen en Lot-et-Garonne.

**Mme LAVIT**. – Je ne participerai pas à ce vote.

***DECISION : ADOPTE – Pour : 41 (Mme LAVIT Béatrice ne participe ni au débat ni au vote).***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3002, création d'un Comité Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire, le CODESS, sachant que nous prenons bien en considération la modification de la composition.

**M. CHOLLET**. – Ce sera Julie CASTILLO.

**Mme la Présidente**. – Julie CASTILLO intègre le collège des conseillers départementaux.

Vous acceptez de voter sur les désignations figurant dans ce rapport en prenant en compte la modification. Mme LAVIT et M. MASSET ne participent pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***DECISION : ADOPTE après amendement – Pour : 40 (Mme LAVIT Béatrice et M. MASSET Michel ne participent ni au débat ni au vote).***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3003, Schéma d'Aménagement Touristique Durable Départemental 2022-2027. Qui est contre, qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3004, Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne (ADRT47), le fonctionnement 2023. Mme TONIN et Mme CASTILLO ne participent pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***DECISION : ADOPTE – Pour : 40 (Mmes CASTILLO Julie et TONIN Valérie ne participent ni au débat ni au vote)***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3005, Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3006, Point d'avancement sur la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique, nous prenons acte de la présentation. Tout le monde prend acte ? Très bien.

***DECISION : L'assemblée prend acte.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 3007, Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne. M. CAMANI ne participe pas au vote, M. BILIRIT et Mme GARGOWITSCH non plus.

***DECISION : ADOPTE – Pour 39 (Mme GARGOWITSCH Sophie, MM. BILIRIT Jacques et CAMANI Pierre ne participent ni au débat ni au vote).***

**Mme la Présidente**. – Je vous propose de faire la pause déjeuner. Nous nous disons 45 minutes maximum et nous nous retrouvons ici. À tout à l'heure bon appétit.

***Pause méridienne de 13h11 à 14h50.***

**Mme la Présidente**. – Je donne la parole à M. Jacques BILIRIT pour la commission Culture, Sport, Jeunesse, Citoyenneté et Vie associative, puis à Mme Marylène PAILLARES et à Mme Laurence LAMY.

## COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

### RAPPORT N°6001 : POLITIQUE CULTURELLE 2023 - ANIMATION DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL : DES ACTEURS ENGAGES, DES SERVICES DE QUALITE, DES ACTIONS PORTEES

**M. BILIRIT**. – Mes chers collègues, comme nous avons pu l'évoquer dans la matinée, cette session relative au budget primitif est bien sûr essentielle pour l'animation de nos territoires et bien sûr, en tant que président de la commission, je ne peux que m'inscrire dans la volonté, nous l'avons dit tout à l'heure ; l'aspect offensif de notre exécutif pour répondre au mieux aux attentes locales tout en préparant l'avenir.

Vous le savez, le contexte est difficile, nous en avons pleinement conscience, nous avons travaillé dans ce sens en proposant un budget 2023 cohérent et maintenu, qui permet d'accompagner les acteurs de terrain, de porter de nouvelles initiatives, notamment dans le cadre de la jeunesse, et de favoriser les élans culturels, sportifs, associatifs dont chaque citoyen a besoin dans sa vie quotidienne.

Le budget 2023 des politiques relevant du champ de la compétence de la commission se monte à près de 4,8 M€ répartis comme suit :

- pour la vie sportive, 1,7 M€, dont 100 000 € d'investissement, Marylène PAILLARES le présentera tout à l'heure ;
- pour la citoyenneté, vie associative et jeunesse, 420 000 € en fonctionnement, là aussi mes collègues présenteront ;
- pour les politiques culturelles, 2,2 M€ en fonctionnement, attribution de subventions et opérations directes, et en investissement, 865 000 € ;
- pour le travail sur la démocratie participative, 426 000 € fléchés en investissement pour le paiement des soldes du Budget Participatif n° 2.

Pour revenir plus précisément aux politiques culturelles dont j'ai la responsabilité, le Département répondra de nouveau présent cette année, tout d'abord par un accompagnement technique et financier des acteurs et des filières à hauteur de 1,7 M€ en fonctionnement, tous secteurs confondus, et par des actions portées et renouvelées par l'ensemble des services de la direction, que ce soit la partie arts vivants, le patrimoine, médiathèque et les archives départementales, avec un budget d'environ 450 000 €.

Citons en termes d'opérations directes tout d'abord la reconduction des Nuits d'été qui se dérouleront cette année durant quatre jeudis, le 13 juillet à Xaintrailles, le 20 juillet à Saint-Georges, le 27 juillet à Allemans-du-Dropt et le 3 août à Villefranche-du-Queyran. Également dans les opérations directes, l'organisation pour la première fois, en Lot-et-Garonne, des rencontres des langues et cultures régionales les 5 et 6 octobre, cher Marcel. Nous aurons l'occasion de reparler de ces évènements très prochainement.

J'illustrerai mes propos autour de deux axes qui représentent les éléments forts de notre politique culturelle départementale. Tout d'abord, je souhaitais mettre en lumière l'engagement permanent de nombreux acteurs culturels sur notre territoire, aussi bien les lieux structurants et professionnels – ils sont environ une soixantaine, que ce soit les pôles ressource, les lieux de diffusion, conservatoire, médiathèque, que les lieux alternatifs et itinérants, nous en avons une centaine, que ce soient les lieux de fabrique et d'innovation, des bibliothèques, des cinémas de proximité, etc. Ceux-ci sont les véritables forces vives au service de l'intérêt général.

L'humain est au cœur de ces initiatives, certes, les filières se professionnalisent de plus en plus, nous y contribuons, vous le savez, mais l'implication de nombreux bénévoles est à souligner et à féliciter. Nous devons en tant qu'élus locaux préserver, accompagner et valoriser l'ensemble de ces dynamiques qui participent à l'animation et à la vie de nos territoires. Sur le renouvellement des bénévoles, je pense que le secteur culturel souffre depuis la crise Covid. Nous avons un peu de mal dans certains secteurs, voire dans certains lieux, à avoir ce renouvellement.

Je voudrais également revenir dans cet hémicycle sur la lecture publique et les projets développés dans le cadre du Contrat Départemental Lecture Itinérance 2022-2024, contrat qui a été signé avec l'État afin de mieux

accompagner les territoires, et c'est la priorité de ce contrat départemental. Cet objectif implique de sensibiliser les élus locaux et les collectivités aux nouveaux enjeux de lecture publique, de créer de nouveaux cadres de collaboration département/territoires et de poursuivre la transition de la médiathèque départementale avec une montée en compétence des équipes dans le domaine de l'ingénierie.

Une phase test vient de débuter sur deux territoires, la Communauté de communes du Pays de Lauzun et la Communauté d'Agglomération Val de Garonne. Ceci en prenant appui sur la démarche développement social local. Plusieurs temps de réflexion et de travail articulés en quatre séquences (état des lieux, diagnostic partagé, plan d'action et mise en œuvre) sont prévus sur ces intercommunalités dans les prochains mois. Nous aurons là aussi l'occasion d'en reparler en commission, puisque derrière ceci il s'agit de généraliser à l'ensemble des collectivités qui le souhaiteront.

Je ne reviendrai pas sur tous les projets qui seront développés en 2023, même si je vous rappelle que des chantiers importants, voire très importants, sont en cours au niveau des Archives Départementales, une réflexion autour de l'archivage électronique au sein de la collectivité et le projet des archives de demain incluant à court terme un nouveau lieu culturel à Pomaret avec des enjeux forts en termes de conservation, de ressources, de médiation, d'innovations et de développement durable.

Pour conclure, Mme la Présidente, nous maintenons le cap, nous avons des objectifs et une feuille de route clairs en matière de politique culturelle départementale. 2023 s'inscrit dans la continuité avec les priorités et un budget maîtrisé, prudent, mais offensif. Je laisse le soin bien sûr à mes collègues Vice-Présidentes de la commission, Marylène PAILLARES et Laurence LAMY exposer leur politique dans leur domaine de responsabilité. Je vous remercie.

**RAPPORT N° 6003 : LOT-ET-GARONNE TERRE DE JEUX 2024 - FAVORISER ET VALORISER LE SPORT POUR TOUS**

**Mme PAILLARÈS**. – Merci, Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, après deux saisons difficiles, les associations sportives ont pu enfin relancer leurs activités et retrouver le sourire, mais le sourire ne suffisant pas, il est important qu'elles aient surtout retrouvé leurs pratiquants. Nous avons constaté cette tendance ces derniers mois lors de nos échanges avec eux et par les états de licenciés qu'ils produisent lors des demandes de subventions. Leur nombre pour la saison 2021-2022, notamment celui des jeunes est revenu à un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire, l'embellie se poursuit pour la saison en cours. Aussi, les organisations de compétitions sportives d'envergure sont de retour et les projets de création d'emplois sportifs émergent.

Forts de notre labellisation Terre de Jeux 2024, qui nous engage à mettre plus de sport dans la vie des lot-et-garonnais, nous souhaitons vivement contribuer à ce renouveau. Notre niveau d'intervention en faveur du sport sera donc maintenu en 2023, comme l'a dit Jacques BILIRIT, à plus de 1,7 M€ et notre action sera consolidée grâce aux appels à projets initiés l'an passé et reconduits cette année.

Je rappelle que ces nouveaux dispositifs permettent notamment de soutenir les initiatives remarquables des clubs et comités qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ou qui proposent des séances de sport santé sur ordonnance aux personnes atteintes de pathologies et plus largement à tous les publics.

Le label Terre de Jeux 2024 engage également notre collectivité à favoriser la découverte et le développement des activités sportives sur l'ensemble du territoire et particulièrement en milieu rural. En ce sens, la Caravane du Sport lancée l'an passé et coorganisée avec le CDOS a déjà fait étape dans plusieurs villes et villages. L'édition 2023 débute dans moins de 3 semaines à Estillac et se déroulera jusqu'au mois d'octobre, s'installant dans trois autres communes : Barbaste, Beaupuy et Castelmoron-sur-Lot. Pour mémoire, cette action vise à favoriser l'accès au sport pour tous, à sensibiliser aux valeurs du sport et de l'olympisme et à promouvoir les activités des associations sportives.

Dans le même esprit, et dans le cadre de l'organisation, cette année, en France, de la Coupe du Monde de Rugby, le Département souhaite offrir aux Lot-et-Garonnais, le 3 juin prochain une Grande Fête du Rugby en collaboration avec le Comité déprtemental à l'attention des clubs et plus largement du grand public. L'animation investira les jardins de l'Hôtel du Département et déclinera le rugby sous toutes ses formes. Ce moment est aussi propice pour

retracer l'histoire de la discipline ancrée culturellement sur notre territoire. Je vous invite donc à noter cette date sur vos agendas parce que ce sera une grande fête de ce sport, avec pas mal de surprises prévues.

La dynamique Terre de Jeux est aussi l'opportunité d'accompagner et de valoriser les projets des collèges reconnus Génération 2024. Label qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Précisément, un appel à projets a été intégré au sein de la convention éducative. Trois collèges ont été retenus initialement au regard des actions qu'ils se sont engagés à mener au titre du label. Le Département les accompagne financièrement et facilite la réalisation de leurs projets en créant les opportunités d'associer les acteurs et partenaires du sport tels les clubs et sportifs de haut niveau, les centres de préparation aux jeux.

D'autres collèges intégreront le dispositif dans les prochains mois. Je voulais préciser que dans le cadre de notre partenariat avec le SUA, et dans les missions d'intérêt général prévues dans ce partenariat, les trois collèges Génération 2024 ont eu la visite de joueurs du SUA. La dernière a eu lieu mercredi à Lavardac. C'est évidemment très sympathique comme manifestation, les enfants adorent, ils repartent avec des étoiles plein les yeux et les joueurs adorent aussi ces moments.

Enfin, et c'est notre mission naturelle, si je puis dire, le développement maîtrisé des sports de nature poursuit son chemin. Les réunions et travaux de la commission départementale des espaces sites et itinéraires, la CDESI, et la mise en œuvre du Schéma Départemental des Sports et Loisirs de Nature sont les piliers de la mission. Cette année, quatre nouvelles inscriptions d'espaces et sites ou itinéraires sont prévus au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Dans le même temps, les membres de la CDESI seront associées à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et de la connaissance des milieux naturels à destination des associations utilisant ces lieux.

Pour conclure mes propos, je souhaite également porter à votre connaissance la création de deux appels à projets au titre de la délégation Lutte contre les Discriminations, Égalité Femmes-Hommes que je porte. Le premier s'inscrira dans le cadre de la Convention éducative 2023-2024 sous forme de projet départemental et permettra d'ici 2027 à l'ensemble des 28 collèges et cités scolaires de participer à des journées de sensibilisation sur la thématique à raison de sept collèges par an. Le second sera pour sa part lancé dès le mois d'avril à destination des associations locales et nous permettra d'accompagner la genèse de projets innovants en matière d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

### RAPPORT 6002 : SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE AUPRES DES LOT-ET-GARONNAIS

**Mme LAMY**. – Mes chers collègues, mesdames et messieurs, encore une fois, la politique citoyenneté s'étoffe à l'occasion de ce budget primitif 2023. En effet, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Émilie MAILLOU, au titre de sa délégation Jeunesse, et moi-même avons présenté les dispositifs nouveaux qui seront proposés au lot-et-garonnais à l'issue de cette session. Je vous les rappelle, ils sont au nombre de quatre et tous développés avec un budget contenu puisque le budget de fonctionnement dédié à la Citoyenneté en 2023 s'élève, comme en 2022, à 420 000 €.

La première action est la Boussole des Jeunes. Cette plateforme recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire et facilite la mise en relation avec le bon professionnel et le bon service. Au titre de ce dispositif, nous interviendrons grâce au financement d'une subvention d'un montant de 5 000 € auprès de l'association Mouvement Jeunesse Monte le Son qui s'est portée candidate pour déployer ce site Internet. Il devrait être opérationnel à partir du dernier trimestre 2023.

En deuxième lieu, nous requalifions notre appel à projets Junior Association, Association Temporaire d'Enfants Citoyens en une Bourse Départementale aux Projets Jeunesse, au travers d'un partenariat institutionnel afin d'offrir une meilleure visibilité aux jeunes pour le subventionnement au moment de leur projet. Les crédits alloués précédemment de 11 000 € seront redéployés pour cette nouvelle action. Les premiers projets subventionnés devraient vous être proposés au cours du premier trimestre 2024.

La troisième action est le Pass Bonne Conduite, dispositif qui pour certains ne doit pas vous être inconnu et que j'ai eu l'honneur d'animer durant 3 ans lors du précédent mandat. Il offre aux jeunes l'opportunité de comprendre pleinement, grâce à des journées de formation organisées en concertation avec le SDIS et la Gendarmerie, que les conduites addictives, l'utilisation du téléphone portable et la vitesse excessive sont des facteurs importants des accidents de la route. À l'issue d'une année sans incident en responsabilité des jeunes inscrits au Pass, le Département les récompensera pour leur bonne conduite avec un chèque d'un montant de 150 €. Le budget alloué à l'action par redéploiement de crédits est de 65 000 €.

La toute dernière action concerne la création d'un régime d'aide afin de soutenir à la fois les jeunes dans leur démarche d'engagement, mais aussi les associations dans le déploiement de leurs missions d'intérêt général. Il s'agit là de participer financièrement sur la base du reste à charge au recrutement de missions de Service civique par les associations locales dans le cadre de la thématique prioritaire Éducation pour tous. Le budget alloué au régime, également par redéploiement de crédits, est de 32 000 €.

Outre ces nouvelles actions, le Département intervient en 2023 en direction des associations avec une assistance technique saluée et reconnue au travers de rendez-vous individuels, de permanences spécialisées, de formations gratuites et de mises en relation grâce au site Le Coin des Assos avec un budget dédié de 17 500 €. En faveur de l'engagement pour remercier les bénévoles, la cérémonie des trophées que nous avons connue le 3 mars 2023 dernier a été, je crois, une réussite.

L'engagement se vit aussi au travers de nos deux instances départementales, le Conseil Départemental des Jeunes et le Conseil Consultatif Citoyen au sein desquels les idées foisonnent. Le Conseil Départemental des Jeunes se réunira le 5 avril prochain au Département en plénière avec comme thématique phare l'égalité filles-garçons. Les travaux du Conseil Consultatif Citoyen sont une nouvelle fois mis à l'honneur lors de cette session puisqu'il vous est donné la possibilité de lire leurs avis au sein des rapports traitant du Programme Départemental de l'Insertion et du Programme Départemental de l'Habitat.

Au total sur la thématique de l'engagement, 60 000 € sont dédiés aux actions. Le Département finance également l'ensemble des têtes de réseau de l'Éducation populaire, l'opération label Villes et Villages Fleuris dont la cérémonie est prévue le 21 avril prochain. Un marché aux fleurs et arbustes avec de nombreux ateliers pour les grands et petits jardiniers en herbe sera également proposé fin septembre.

Enfin, au titre du budget d'investissement, 426 000 € sont inscrits au budget 2023 afin de solder les dossiers des lauréats de l'édition du Budget Participatif numéro 2. Les services préparent en parallèle de la purge des dossiers le lancement de l'édition numéro 3. En ce moment se tiennent d'ailleurs les ateliers de co-écriture du futur règlement avec les citoyens. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des interventions sur les trois thèmes abordés, le sport, la culture et la citoyenneté ?

**Mme SUPPI**. – Mme la Présidente, mes chers collègues, merci de me donner la parole. Je voudrais revenir sur la lecture publique et d'abord saluer la mise en place de l'offre de lecture Facile à Lire en direction des publics qui ne maîtrisent pas l'apprentissage de la lecture dans les bibliothèques du département. C'est initié par le ministère de la Culture, l'association des bibliothécaires de France et l'Agence de Lutte contre l'Illettrisme. Cela a été mis en place par la bibliothèque de Villeneuve-sur-Lot et ce sera déployé dans le département. J'en avais parlé dans une précédente session et je voulais donc saluer le travail des services pour que tout cela puisse se mettre en place sur notre département.

Je voudrais ensuite revenir sur une demande que j'avais déjà faite à la précédente mandature concernant le jury de recrutement dans les mairies pour recruter des professionnels en bibliothèque, des bibliothécaires. J'ai eu des remontées de terrain, je l'avais déjà dit et cela n'a pas abouti malheureusement. Mais j'aimerais, en fait, qu'il y ait une charte, un document-cadre qui permette d'avoir un professionnel lorsque l'on a un jury de recrutement dans une mairie. C'est bien qu'il y ait des questions des élus, c'est tout à fait légitime, c'est se serait également bien d'avoir des questions de professionnels. Nous nous apercevons que quand il n'y a pas de professionnels, forcément, les questions ne sont pas techniques et il peut y avoir des mauvais choix de réalisés, des équipes qui se retrouvent en souffrance sur notre territoire.

Je vous propose donc, mes chers collègues, je l'ai déjà dit en commission et je voulais que tout le monde soit informé, je voudrais vraiment que ce document-cadre soit réalisé. Ce n'est en aucun cas pour rentrer dans la

gérance des collectivités, parce que ce sont évidemment les maires qui décideront avec leurs élus, mais il faudrait qu'un technicien puisse poser des questions de techniciens, parce que dans tout jury, il faut aussi qu'il y ait des professionnels et des élus, comme cela se fait aussi dans le privé avec les entreprises. Les questions de professionnels sont vraiment techniques et sont vraiment indispensables. Je vous remercie.

**M. BILIRIT**. – Sur le premier point, nous avons abordé ce sujet lors de la dernière commission, sur l'aspect Facile à Lire, comme je vous l'ai dit, Villeneuve-sur-Lot était en avance et nous essayons de le mettre en œuvre sur la totalité du Département. Et nous nous servons des initiatives, prises, qui sont favorables, bien entendu pour le faire.

Pour la deuxième observation, comme vous l'avez faite en commission, je vais vous faire la même réponse en plénière, en mettant un petit historique aussi. Un régime avait été mis en place sur l'aide au recrutement et à la professionnalisation. C'est un régime qui existait depuis 2010 et qui avait été revu en 2014. Avec ceci, le Département était financeur sur les recrutements et sur le fait d'avoir des professionnels là-dessus.

En tant que financeur, cette collaboration nous a permis de demander à ce que le Département soit dans les jurys de recrutement, non pas pour décider, mais pour apporter de la compétence. Ce régime a disparu, je pense que c'est 2017, il faudrait vérifier, c'est peut-être 2018, mais je pense que c'est avec le budget de 2017 que cela a dû disparaître. Il n'y a donc plus eu ce financement là sur les postes. La collaboration a perduré avec certaines collectivités puisque là, les choses se font de manière volontaire et non plus de manière obligatoire puisque dans un cas, nous avions un régime d'aide dans lequel nous mettions des conditions. Dans l'autre cas, il n'y a plus de régime d'aide, il y a des compétences. La collaboration a donc perduré, mais elle n'est pas systématique et dans tous les cas, elle ne peut pas être obligatoire. Nous ne sommes plus partenaires financiers et donc, nous n'avons plus non plus de capacités à obliger les employeurs à nous associer sur le recrutement.

Je l'ai dit, je le redis, si nous sommes sollicités, il n'y aura bien sûr pas de problème, nous irons, nous y venons puisque c'est déjà le cas, mais si nous ne sommes pas sollicités, c'est de la responsabilité des employeurs de mettre dans le jury les personnes qu'ils souhaitent.

Nous pouvons généraliser la question que vous posez, bien sûr qu'il faudrait avoir des professionnels, simplement, dans la plupart des collectivités, il n'y en a pas sur tout et il y a bien des recrutements. Donc là, oui parce que nous avons une compétence et que nous pouvons collaborer et oui, nous collaborons lorsqu'il y a une demande, mais non sur le fait de le rendre obligatoire, nous n'avons pas la possibilité de le faire.

Je vais m'enquérir à ce que l'on puisse refaire de la part de la médiathèque un courrier auprès des bibliothèques communales ou intercommunales indiquant que nous pouvons nous mettre à leur disposition, s'il y a une volonté des employeurs, mais que nous ne pouvons pas aller plus loin.

**Mme SUPPI**. – C'est regrettable, car je pense qu'à un moment donné, le Département doit accompagner. Nous parlons là d'ingénierie, nous en parlons beaucoup, et je pense que c'est justement le rôle du Département d'accompagner les collectivités. Je pense qu'à terme, malheureusement, nous n'aurons plus de professionnels en bibliothèque parce que les mairies ne recruteront pas forcément des professionnels. Je le vois chaque jour, malheureusement, il n'y aura plus de professionnels, il n'y aura plus les compétences et nous pourrons mettre n'importe qui, cela se fait déjà, à n'importe quel poste. Sauf que l'on ne peut pas être polyvalent. Par exemple, je ne peux pas être aux finances publiques ou aux espaces verts, ce n'est pas dans mes compétences.

En tous les cas, nous perdons, il faut que vous le sachiez tous, en compétences. J'en suis désolée, mais c'est tout de même un constat. Et je trouve que c'est de la responsabilité du Département d'accompagner les collectivités. Ce n'est en aucun cas, comme j'ai pu l'entendre en commission, d'aller dans la gestion des collectivités, c'est un accompagnement technique, professionnel, c'est tout ce que je demande. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – C'est tout de même de la compétence de l'exécutif d'une collectivité de s'assurer, dans le recrutement, qu'il y a des compétences. Ce que j'entends là, je souscris à tout ce qu'a dit M. BILIRIT. Après, dans le cadre de la mise en place de l'Agence Technique Départementale, ce pourrait être un sujet qui pourrait être mis dans l'accompagnement. Mais aujourd'hui, en l'état actuel des choses, ce n'est pas possible.

**M. BILIRIT**. – Pardon, mais je viens de dire que l'accompagnement est tout à fait possible aujourd'hui et c'est déjà le cas. Que ce soit d'ailleurs dans l'Agence technique si nous mettons en place une agence là-dessus, la demande

viendra de la collectivité. Ce n'est en aucun cas l'agence qui dira : « vous êtes en train de recruter, vous allez devoir nous prendre autour de ça ». Par contre, si la collectivité demande un accompagnement, et je vous ai répondu très clairement, nous ferons même un courrier pour le repréciser. Mais il n'y a pas d'obligation là-dessus parce que lorsque vous êtes employeur, je ne sais pas si M. LEPERS en tant qu'employeur à Villeneuve-sur-Lot demande à la médiathèque de venir pour un jury de recrutement. C'est de la volonté de la collectivité qui va employer d'être là. En revanche, que le Département réponde à la sollicitation, c'est oui.

**Mme DUCOS**. – Chers Collègues, je voudrais faire une demande formulée au titre de la Politique sportive, et je m'adresse à cet effet plus particulièrement à Marylène PAILLARES, concernant une subvention dédiée au sport et qui concerne les manifestations d'intérêt sportif nationales et carrément internationales. Si je ne me trompe pas, c'est une subvention qui a un montant de 2 000 €, montant figé, quelle que soit l'ampleur, quelles que soient les répercussions de l'évènement, y compris sur les territoires.

**Mme PAILLARES**. – Pardon, c'est 2 000 pour les manifestations nationales et 4 000 pour les manifestations internationales.

**Mme DUCOS**. – Nous allons rester sur les 2 000 pour les nationales, quelle que soit l'ampleur et la répercussion de l'évènement, ce sont des questions qui m'ont été remontées du terrain parce qu'effectivement, elle est figée à ce montant quelle que soit la grandeur de l'évènement. Je pense que c'est quelque chose qui pourrait être étudié de manière un peu plus précise, avec des critères différents, avec des montants alloués différents selon les besoins parce qu'il peut y avoir le nombre de participants qui joue, l'impact de l'évènement sur le territoire avec un évènement parallèle local en même temps. Il peut y avoir des tas de critères mis en place et il est peut-être regrettable qu'une manif concentrée sur « quelques personnes », même si elle est nationale, soit financée autant qu'une manif avec une ampleur ayant des répercussions plus importantes. Je pense que cela mériterait d'être revu sous une autre forme.

**Mme PAILLARES**. – En effet et nous le faisons déjà. Certaines manifestations, je pense aux échecs notamment, où nous avons abondé la subvention initiale d'un peu plus parce que cela a une résonnance très importante sur le territoire. Nous pouvons donc le faire au cas par cas, mais pourquoi ne pas réfléchir à quelque chose de plus stable pour l'ensemble des manifestations. C'est à étudier, il n'y a pas de souci.

Je profite d'avoir la parole, j'ai complètement oublié de parler tout à l'heure de ce guide de prévention contre les violences faites aux femmes à l'usage des agents féminins du Département. Vous l'avez tous eu sur le bureau, je salue le travail d'Anne-Lise PRUSSE qui est un travail très intéressant. Je vous remercie.

**M. BORIE**. – Pour faire une réponse complémentaire à Laurence DUCOS, il faut savoir que tous ces critères ont été validés lors de la Conférence du Sport où nous avions réuni tous les comités départementaux et les associations sportives locales qui avaient validé le montant des sommes allouées en fonction des critères nationaux et internationaux. C'est donc quelque chose qui s'est fait en partenariat avec le monde sportif et qui n'a pas fait débat au-delà. Tout en sachant qu'en règle générale, les organisateurs de ces manifestations sont toujours accompagnés au titre du fonctionnement de leur club annuel, à l'investissement également lors de l'achat de gros matériel. Et il y a un bonus lorsqu'ils organisent des manifestations d'envergure nationale ou internationale.

Il y a plus de 64 disciplines sportives dans le département et une petite vingtaine organise ce type de manifestation d'envergure hors département et hors région.

**M. CALMETTE**. – Mme la Présidente, Mes Chers Collègues, je voudrais revenir d'un mot sur l'annonce faite par Jacques BILIRIT concernant les rencontres régionales qui auront lieu les 5 et 6 octobre sur les langues régionales à Agen. L'opposition était très en verve ce matin sur le Budget, etc., et je ne vous ai pas entendu sur cet évènement majeur qui va avoir lieu à Agen.

**M. LEPERS. –** On y sera.

**M. CALMETTE**. – Non, là, vous vous rattrapez, je vous réveille, je crois, en ce début d'après-midi. Vous n'avez rien dit. Je suppose que s'ils n'ont rien dit, nos collègues, c'est qu'ils sont d'accord. Mais cela ne suffit pas. Nous avons rencontré le maire d'Agen qui lui, nous a fait part de son envie, de son dynamisme, de son enthousiasme pour cette rencontre. Il n'est pas là, mais il faut que vous le partagiez, cet enthousiasme, parce que ce sera un évènement régional, qui sera porté par le Conseil régional et la Mairie d'Agen.

Je voulais saluer le travail qui a été fait avec M. DIONIS du SEJOUR qui a dit qu'il y avait parfois des sujets d'achoppement avec le Département, mais que celui-là n'en serait pas un. Je voudrais également saluer tout le travail d'ingéniosité et toute la technicité que nous apporte Sébastien DURUPT pour cet évènement dont nous reparlerons, je peux vous en assurer. C'est les 5 et 6 octobre, retenez bien ces dates. Je vous remercie de votre attention.

**Mme CASTILLO**. – J'espère, M. CALMETTE, que vous ferez preuve du même enthousiasme le 3 août prochain puisque lors des nuits d'été à Villefranche-du-Queyran sur le canton des Forêts de Gascogne, nous mettrons à l'honneur la culture occitane. J'espère donc que nous vous y verrons. Ce n'était pas mon propos, je n'ai fait que rebondir.

**Mme la Présidente**. – Finissez votre propos et je redonnerai la parole à M. CALMETTE.

**Mme CASTILLO**. – D'accord. Je comprends la préoccupation de ma collègue Laurence DUCOS. C'est vrai que nous avons très récemment accueilli sur notre canton une manifestation d'envergure nationale, j'ai bien entendu le fait que les partenaires associatifs avaient validé ce montant de subvention, mais il est vrai qu'y repenser serait peut-être une bonne chose parce que nous avons tout de même accueilli 800 coureurs rien que sur la commune de Casteljaloux, multiplié par trois, nous voyons ce que cela fait sur la population qui arrive sur nos petites communes rurales. Et en plus, il est vrai que cela porte les couleurs des collectivités et du Département largement au-delà des frontières du Département. Je pense donc que c'était un peu cela aussi le sens de la remarque de Laurence DUCOS. Peut-être d'afficher quelques critères ou de revoir ce positionnement qui est déjà très satisfaisant, mais je pense que nous pouvons aller au-delà, en tout cas en fonction des manifestations qui se déroulent sur notre territoire. Et donc, rendez-vous le 3 août à Villefranche-du-Queyran.

**Mme la Présidente**. – Je pense que Marylène PAILLARES a déjà répondu, c'est effectivement quelque chose qu'il faut regarder de plus près.

**M. CALMETTE**. – Mme la Présidente, mes chers collègues, chère Julie CASTILLO, je voulais vous féliciter, parce que vous voyez, lorsque l'on vient vous chercher sur ce sujet, vous êtes pleine de ressources, vous en faites la promotion.

**Mme CASTILLO**. – Les services pourront témoigner, la commune voulait cette manifestation, la manifestation voulait venir sur la commune et je n'ai eu aucun mal à obtenir la venue de ce prestataire sur le canton des Forêts de Gascogne.

**M. CALMETTE**. – Je vous en félicite à nouveau, bravo à vous.

**Mme CASTILLO**. – Merci.

**Mme DUCOS**. – Pour clore le sujet et rejoindre Julie CASTILLO, la réponse à Daniel BORIE, c'était très bien quand il y avait il y a quelques années cette mise en ordre des attentes et la révision de ce qui était fait jusqu'alors. Des décisions sont prises, mais forcément, au fil des années, il y a des évolutions et peut-être des choses à revoir. Effectivement, analyser les enjeux de chaque évènement qui peuvent avoir des répercussions sur notre propre territoire, je pense effectivement, merci, Marylène PAILLARES, de penser à le revoir, en tout cas à l'étudier.

**M. BORIE**. – Je suis bien évidemment tout à fait favorable à une éventuelle revoyure, ce n'est pas un souci. Cela a été validé lors des Assises du Sport où nous avions rencontré tout le monde, nous avions mis tout le monde autour de la table sur des réunions décentralisées et cela avait été très important parce que nous avions également vu, bien sûr, tout le monde handisport et sport adapté parce que l'on a parfois tendance à les oublier et que l'on ne pense à eux que parce qu'il y a les Jeux Paralympiques. Alors qu'ils sont là toute l'année à mailler le territoire en faisant preuve d'une solidarité avec des personnels très bien formés. Donc effectivement, si nous devons revoir, nous travaillons sur un bloc fermé, mais si nous pouvons l'ouvrir et abonder d'autant… Il faut également voir le montage des budgets et aussi.

**Mme GARGOWITSCH**. – Ce n'est pas toi le VP.

**M. BORIE**. – Non, ce n'est pas moi, mais je suis interpellé. J'ai l'antériorité sur ce dossier, je n'essaie pas de squeezer Marylène PAILLARES.

**Mme PAILLARES**. – Je n'ai aucun problème avec cela, en effet, je ne sais pas encore tout au bout de 2 ans. C'est tout à fait normal, Daniel BORIE, tu es dans la commission, que tu complètes les propos et que tu répondes à certaines questions. Je n'ai aucun problème avec cela, je n'ai pas un ego surdimensionné, loin de là.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il d'autres interventions sur ces trois rapports ?

**Mme KHERKHACH**. – Très court concernant l'ouverture des commissions à des acteurs pluridisciplinaires et des partenaires, je voudrais simplement illustrer l'intérêt d'ouvrir des commissions de jurys. J'ai entendu les réponses pour les jurys de recrutement et les limites dans le cadre de l'organisation actuelle en tout cas, mais dire que le Département avait sollicité la Ville d'Agen pour participer à la sélection de la compagnie qui reprendra le Théâtre du Jour et je tiens à saluer le travail qui a été mené au sein de cette commission et avec la participation du Département qui était représenté. Je crois en effet que nous avons tous à y gagner en ouvrant les commissions et en nous entourant de regards croisés, de compétences. Et surtout, c'était une demande fort légitime parce qu'il faut rappeler que lorsque l'on est financeur, on a aussi un droit de regard sur la compagnie, la sélection, etc. Je trouve donc que ce sont des expériences à renouveler, surtout pour des projets culturels de territoire où il y a comme cela des financements multiples. C'est très légitime et très intéressant.

**Mme la Présidente**. – Merci. Je vais donc soumettre au vote les rapports.

Rapport n° 6001, Politique culturelle 2023 – Animation du territoire départemental : des acteurs engagés, des services de qualité, des actions portées.

**Mme LAVIT**. – Je ne participe pas au vote.

**Mme la Présidente**. – D'accord, Madame LAVIT ne participe pas au vote, ainsi que M. BILIRIT et Mme LAMY.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques)

***DECISION : ADOPTE – Pour : 39 (Mmes LAMY Laurence, LAVIT Béatrice et M. BILIRIT Jacques ne participent ni au débat ni au vote.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 6002, Soutenir le secteur et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative auprès des Lot-et-Garonnais.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 6003, Lot-et-Garonne Terre de Jeux 2024 – Favoriser et valoriser le sport pour tous.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

## COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

**Mme la Présidente**. – Nous allons examiner les rapports de cette commission, je laisse la parole à Mme GONZATO-ROQUES, Mme MESSINA-VENTADOUX et à M. BOUYSSONNIE. Leurs présentations seront ponctuées de présentations PowerPoint. Mme GONZATO-ROQUES.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Concernant la commission Développement Social, Démographie Médicale, Insertion et Habitat, plusieurs présentations vont vous être faites. Je vais tout d'abord vous présenter les grandes lignes du budget de la DGADS, ensuite, Annie MESSINA-VENTADOUX vous exposera le Plan « Bien vieillir », puis avec Thomas BOUYSSONNIE, nous vous présenterons le plan Départemental de l'Habitat. Je finirai l'intervention au sujet du social en vous proposant l'examen des rapports soumis au vote, le Plan Départemental de l'Insertion, le Pacte Territorial d'Insertion, les modifications apportées au Règlement du Fonds de Solidarité Logement et dernier rapport, l'examen du recalibrage de l'Appel à Manifestation d'intérêt sur les inégalités de santé.

### (DIAPORAMA P.118 )

Le budget prévisionnel 2023 du secteur social s'établit à 257,2 M€. Il est en augmentation de 16 M€, donc plus 6,6 % par rapport au BP 2021. Lorsque nous parlons d'autonomie des personnes, je vous rappelle que nous parlons de personnes âgées et de personnes porteuses de handicap. Cette augmentation du budget est essentiellement liée à la hausse de 13 % du budget de la politique Enfance et Famille, plus 6,7 M€. Elle est également liée à la hausse de près de 7 % du budget consacré à la politique Autonomie. Cela représente une augmentation de 7,5 M€, dont entre autres le Plan « Bien vieillir » qui vous sera présenté à la suite.

Concernant le RSA, la relative stabilisation du nombre de bénéficiaires depuis un an permet d'espérer une hausse contenue de l'allocation. Quoi qu'il en soit, même si le nombre d'allocataires n'augmente pas, ou même diminue, le montant qui est représenté par cette Allocation Individuelle de Solidarité, comme nous avons pu le dire ce matin, qui est entre autres lié aux revalorisations annuelles, ce montant est en constante augmentation.

Concernant la Politique d'Insertion et de l'Action Sociale, comme je vous le disais, il y a une augmentation de 1,7 M€ avec une inscription de 63,5 M€, l'allocation RSA est en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2022. Sont prévus dans ce budget le budget Politique d'Insertion et Action Sociale, 350 000 € au titre de l'AVP, l'Aide à la Vie Partagée, ainsi que 350 000 € pour le SLIME, Service Local d'Intervention dans la Maîtrise de l'Énergie.

Concernant la politique Autonomie, plus 7,5 M€. D'une part, la décision de l'État, non concertée avec les Départements d'attribuer le Ségur aux agents des établissements du champ du handicap, même si c'était bienvenu, ainsi que la revalorisation de leur salaire pèse lourdement tout de même sur notre budget. C'est une augmentation de 2,6 M€.

L'augmentation de la PCH, de la Prestation de Compensation du Handicap, est évaluée à 2,4 M€, ce qui est notable. Elle est liée à la fois à un nombre croissant de demandes, notamment en ce qui concerne la PCH parentalité, donc pour les enfants, et elle correspond également à l'augmentation du tarif horaire des services d'aide à domicile qui interviennent dans ce contexte.

L'augmentation des crédits de la politique Autonomie est aussi induite par le choix de ce plan « Bien Vieillir » qui va vous être détaillé.

Concernant la politique Enfance et Famille, comme nous l'avons dit, l'augmentation est forte, 13 %, ce qui représente une augmentation de 6,7 M€. Elle est liée d'une part à la mise en œuvre des décrets de la loi dite Loi Taquet sur la protection de l'enfance, qui permet une amélioration notable, rappelez-vous, nous en avons déjà parlé, des conditions de rémunération des assistants familiaux qui était fort attendue, pour 1,87 M€. Comme sur le champ du handicap, le Ségur et la revalorisation des salaires des agents des établissements de l'Enfance représente une part importante de la hausse du budget, 2,4 M€ pour 2023. Il faut de plus noter que dans le champ de l'enfance, il n'y a pas de compensation de la part de l'État.

Cette augmentation des crédits est également liée à la mise en œuvre des actions de la stratégie prévention protection que nous avons signée avec l'État en juin 2022, qui a déjà été présentée dans cet hémicycle, permettant : la création de nouvelles places pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques, nous penserons aux garçons victimes de violences sexuelles, pour 228 000 euros ; d'enfants en situation de handicap qui sont de plus confiés à l'ASE, pour 450 000 euros.

Nous parlerons également des travaux, de la réhabilitation du site du Foyer Départemental de l'Enfance puisque lorsque le foyer sera rénové, incessamment sous peu, les enfants et les agents devront être logés, hébergés ailleurs. D'autre part, il faut aussi tenir compte de la qualité de l'accueil, à la fois pour ces enfants et pour le personnel. Balade, pour ceux qui le connaissent, nécessite de réels travaux et un autre type d'organisation. Plusieurs pistes sont envisagées pour le déménagement intermédiaire en attendant la rénovation.

Je voudrais maintenant tout de même vous alerter sur des aléas, nous en avons également parlé ce matin, qui ne sont pas budgétisés, mais pour lesquels nous restons vigilants. Lorsque nous avons construit ce budget 2023, nous avons retenu certaines hypothèses. Nous avons retenu d'une part une hausse du SMIC de 4,5 %, vous savez qu'elle se fait en plusieurs étapes en général, nous ne sommes pas allés au-delà de ce seuil de 4,5%. Nous avons également considéré une revalorisation du montant du RSA, en juillet, de 2,5 %, avec un nombre de bénéficiaires stable, nous verrons que les courbes tout à l'heure que le nombre de bénéficiaires a légèrement diminué entre 2021 et 2022.

Les dépenses de la Prestation de Compensation du Handicap dont je vous parlais précédemment constituent aussi une incertitude parce qu'il est difficile de déterminer l'accroissement des demandes, c'est une chose, et il faut savoir qu'un décret est maintenant en œuvre, qui est sorti en 2022 et qui permet aux personnes présentant des troubles de santé mentale de pouvoir bénéficier, 3 heures par jour, d'un accompagnement à domicile par des professionnels. Donc là encore, l'évaluation de cet impact n'est pas mesurée puisque nous verrons de quelle manière les gens mobilisent ce droit.

La commission du Développement social, il est clair, sera donc amenée dans les prochains mois à suivre la mise en œuvre de ces différentes mesures et potentiellement inscrire de nouveaux crédits en décision modificative.

Je vous propose maintenant, après ces propos généraux, de donner la parole à Annie MESSINA-VENTADOUX qui va vous présenter le plan « Bien Vieillir ».

**Mme MESSINA-VENTADOUX**. – Merci, Mme la Présidente, merci Christine. Chers élus, chers collègues, le plan « Bien Vieillir » qui a été annoncé par la Présidente lors du Débat d'Orientations Budgétaires comporte des mesures en faveur du maintien à domicile, mais également en faveur des EHPAD. D'abord parce que la grande majorité des personnes en Lot-et-Garonne souhaite rester à domicile le plus longtemps possible, ensuite parce que quand vient ce glissement vers la dépendance, la seule solution, c'est l'EHPAD, et que nombre d'entre eux sont en grande difficulté, en lien avec l'inflation, mais aussi avec une sous-occupation depuis la crise Covid.

L'objectif de ce plan est de limiter au maximum l'impact sur l'usager ou le résident qui ont des conditions de vie de plus en plus difficiles, mais aussi de soutenir les associations, les établissements et d'améliorer le service rendu. Après 3 ans de Covid et une inflation record, nous avons souhaité à travers ce plan « Bien Vieillir » protéger et accompagner les personnes les plus vulnérables.

Pour rappel, la moitié du budget social est consacré à l'autonomie et 22 % du budget de l'autonomie est consacré aux SAAD. Les services d'aide à domicile, pour reprendre un peu l'historique, vous vous souvenez sans doute de l'avenant 43 qui a permis de passer le tarif horaire de 20,5 € à 24,5 € ou 25 €, avec une part en dotation complémentaire par le Département pour ne pas retentir sur les usagers. Donc là, nous avons cette seconde revalorisation qui est à 1 € et qui englobe à la fois les avenants 51 et 52. L'avenant 51 est une mesure de rattrapage du SMIC et l'avenant 52, c'est l'augmentation du point d'indice. Il faut savoir que cet impact réel est à 0,80 €, mais que nous revaloriserons à 1 €, avec un effet rétroactif comme cela avait été dit par la Présidente au 1er janvier 2023. Nous sommes donc environ à 1,1 ou 1,2 M€.

Nous avons ensuite la dotation qualité dont vous avez sans doute déjà entendu parler. Le but est d'améliorer le service rendu à l'usager et c'est une dotation de 1 à 3 € par heure en fonction de certains critères qui ont été définis par la CNSA, dont un est fortement conseillé. C'est d'améliorer la qualité de vie au travail, mais nous avons

également d'autres critères, notamment la ruralité, l'intervention le week-end, les jours fériés, les aidants, lutter contre l'isolement et intervenir auprès des situations les plus complexes.

Cette dotation qualité concerne tous les SAAD, qu'ils soient publics ou commerciaux. Je rappelle que nous avons 21 SAAD publics et autant, je crois, de commerciaux. Il faut faire une autorisation de programme dans l'année qui suit le Schéma de l'Autonomie et tous les ans, les SAAD autorisés pourront demander cette aide. Cette autorisation de programme commencera le 2 mai 2023 et en septembre, il y aura signature de tous les CPOM. Cette dotation qualité est normalement totalement compensée par la CNSA.

Nous avons ensuite des mesures en faveur des EHPAD, dont une dotation de 600 000 € qui est une dotation exceptionnelle pour limiter le coût de l'inflation. C'est une dotation qui permettra de ne pas facturer sur l'usager et de rembourser environ un mois de frais d'énergie ou d'alimentation. Nous avons ensuite la hausse des taux directeurs en EHPAD de 2 %, évolution des tarifs, ce qui entraînera un surcoût prévisionnel pour nous de 450 000 €, qui correspond à l'aide sociale, à l'hébergement.

Nous avons ensuite un complément de plan qui sera présenté en DM1. La potentielle revalorisation du tarif horaire, c'est l'avenant 54 qui devra arriver en avril 2023, qui concernerait une augmentation d'environ 0,15 €. Cette revalorisation dépendra à la fois de ce tarif horaire qui devrait arriver bientôt, donc de cette décision nationale, mais aussi du rendu de l'audit financier que nous sommes en train de réaliser avec le cabinet Mazars, notamment auprès de l'UNA et qui portera sur les cinq derniers exercices de l'UNA.

Ensuite, mesures en faveur de l'EHPAD, donc création d'un régime d'aide à l'investissement. Comme nous vous l'avions dit, nous reprenons ce régime d'aide à l'investissement qui avait été interrompu en 2016, ce sera proposé dès la DM1 sous forme d'une autorisation de programme de 5 M€ sur 5 ans et qui permettra de réhabiliter ou de reconstruire les EHPAD déjà inscrits dans un plan Ségur Investissement, dont l'EHPAD justement de Sainte-Livrade-sur-Lot. Tout ceci fait un budget de 2,8 M€ dès 2023.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Dans l'ordre, *a priori*, c'est d'abord le PDI/PTI.

**RAPPORT N° 1001 : PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) ET PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2023 -2027 (DIAPORAMA P.120 )**

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Je vais maintenant vous présenter le Plan Départemental d'Insertion, qui est l'outil propre au Département et qui fixe ses directives en termes de politique d'insertion, nous parlerons ensuite du Pacte Territorial d'Insertion, qui est la façon dont on met en œuvre ce plan, bien entendu avec tous les partenaires et les acteurs du territoire œuvrant dans l'insertion.

Nous allons retrouver des choses communes, notamment l'état des lieux pour ce PDI et ce PTI, un certain nombre d'objectifs opérationnels sont communs et sont ensuite déclinés en actions spécifiques. En tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département doit, à travers le PDI, préciser les objectifs, les moyens et les actions susceptibles d'être mis en œuvre pour assurer l'insertion des bénéficiaires du RSA soumis à droits et à devoirs. Pour la mise en œuvre de sa politique d'insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un PTI ou Pacte Territorial dont l'objet est de définir les modalités de coordination des actions ainsi que les interventions entreprises par les différents partenaires dans le secteur de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle, pour les allocataires du RSA, mais aussi pour d'autres types de publics rencontrant des difficultés.

Le Département s'est doté en 2021 d'un PDI 2022-2023, une petite rallonge, qui a été voté en Assemblée départementale le 8 juillet 2022 pour assurer une cohérence avec la Convention d'Appui et de Lutte contre la Pauvreté, la fameuse CALPAE dont nous parlons régulièrement. C'était pour faire caler les dates et nous avons signé la nouvelle CALPAE le 12 novembre 2022.

À partir du printemps 2022, le Département a lancé des travaux d'élaboration du PDI et du PTI pour la période 2023-2027.

Concernant le cadre de travail et les travaux d'élaboration du PDI/PTI, je tiens à dire qu'ils ont été animés par une coopérative, COPESIA, qui nous a dit avoir répondu, entre autres, à notre marché parce qu'il y avait une forte

demande dans le cahier des charges, une demande forte du Département d'implication des personnes concernées par les politiques en œuvre. Et vous verrez, c'est ce groupe que nous avons appelé « expert du vécu ».

Quatre thématiques seront communes à ce PDI/PTI : partager et affiner les états des lieux, définir les axes d'amélioration, coconstruire de nouvelles actions et de projets partenariaux. Ce travail s'est fait en trois temps ou sessions.

Le Département a fait le choix, comme je vous le disais, d'associer un groupe d'allocataires du RSA appelés « experts du vécu ». Un travail a été réalisé auprès des services et des partenaires intervenant dans le dispositif du RSA pour constituer ce groupe. Un accompagnement a été fait avec les personnes constituant ce groupe durant le mois d'août 2022 pour les informer, les former, afin que chacun trouve sa place et trouve la façon d'exprimer son opinion, son ressenti et faire des propositions. Bien entendu, ce groupe d'experts du vécu a évolué au cours du temps puisque certaines personnes ont repris le travail, ont déménagé. Cela a donc été un groupe mobile, mais très investi malgré la période estivale qui aurait pu démobiliser les personnes.

Ils ont œuvré aux côtés de plus 80 acteurs de l'insertion, à qui nous avons d'ailleurs récemment présenté le PDI/PTI dans ces lieux. Les experts du vécu se sont donc mobilisés afin de partager et dégager des actions innovantes et ils se sont investis dans chacun des groupes thématiques. Ils ont également été force de proposition et ont discuté, conforté ou abandonné certaines actions qui étaient déjà en place, qui ont été jugées efficaces ou inefficaces.

19 chantiers thématiques autour de quatre axes de travail se sont dégagés, des sujets que vous connaissez bien et qui sont importants dans ce champ-là, l'accès aux droits et aux justes droits, la santé et l'insertion, l'emploi d'abord et la mobilisation des entreprises, nous en parlions également ce matin, le lien insertion/entreprises et secteur économique est important. D'autre part, comment s'insérer socialement dans son environnement par des activités culturelles, sportives, etc.

Les travaux ont permis de dégager six objectifs opérationnels communs aux deux programmations, 19 actions, 12 dépendant du PDI en propre, 7 du PTI, et puis bien sûr, l'articulation PDI/PTI qui est nécessaire.

Concernant les objectifs opérationnels, je vous le disais, six objectifs opérationnels, un étant commun au PDI et au PTI, chacun d'entre eux décliné en actions, 12 pour le PDI, 7 pour le PTI, je ne vais pas vous exposer, rassurez-vous, toutes les fiches actions. L'ensemble des 19 actions sera mis en œuvre sur la période, c'est un engagement, en lien avec la CALPAE, donc la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté qui permet de financer une partie de ces actions, également la nouvelle programmation du Fonds de Solidarité Européen, le FSE+, qui sont les supports financiers.

Pour le PDI, nous avons quatre objectifs opérationnels :

- renforcer le niveau de connaissance et d'appropriation des dispositifs par les allocataires et leurs ayants droit. Je donnerai un exemple de fiches action travaillées d'une façon différente, de façon plus territorialisée, sur l'offre d'insertion, et une autre fiche action a été par exemple de travailler sur le type de courrier reçu par la personne concernée, qui peut très souvent être un peu technique ou un peu difficile à comprendre.
- simplifier et fluidifier le parcours des bénéficiaires, qui passe par une culture commune de tous les partenaires de l'insertion. Là, nous pourrions par exemple parler d'une fiche action qui est une formation commune, inter-structures, nous pouvons aussi parler, pourquoi pas, de l'organisation, cela été une fiche action d'un moment où nous mettrions en valeur la réussite de l'insertion au lieu de toujours appuyer sur les choses difficiles.
- soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et professionnelle, il s'agit là de construire un parcours progressif pour la personne, l'insertion sociale précédant, comme vous le savez, l'insertion professionnelle. Nous avons effectivement l'objectif de maintenir et de renforcer, c'est une gageure, un enjeu important, le retour à l'emploi par les différents dispositifs qui sont reconnus comme probants. Je parlerai du cumul RSA/activité, de l'insertion par l'activité économique et des différents dispositifs assez novateurs, par exemple le dispositif ACOR.
- améliorer l'insertion des bénéficiaires par la forme organisationnelle revisitée, c'est-à-dire comment les bénéficiaires, les « experts du vécu » peuvent être des acteurs de la gouvernance.

Concernant le PTI, je vous rappelle, c'est le partenariat avec les acteurs plus largement sur le territoire, encore un objectif commun, la simplification du parcours qui est partagée avec les objectifs du PDI. Nous avons le développement des démarches d'aller vers les publics dits invisibles et la mise en place d'accompagnements croisés. Nous savons que l'objectif de repérer les publics en situation de grande précarité, d'innover dans l'accompagnement pour avoir une insertion progressive et adaptée est vraiment quelque chose à développer et que nous développons de façon partenariale. Cela prend par exemple la forme d'un accompagnement physique, je pense aux freins santé, un accompagnement physique à une consultation peut-être un niveau innovant.

Autres points pour le PTI, renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs. Nous le disions, tisser des liens plus étroits entre le monde de l'insertion et le monde économique.

Je parlerai aussi, bien entendu, du suivi de la mise en œuvre du PDI/PTI, vous connaissez les critères d'évaluation. Et je finirai par dire qu'il n'y a pas d'impact budgétaire pour la mise en œuvre du PDI, mais aujourd'hui, comme je vous le disais, c'est financé avec la CALPAE et le FSE+, et demain, nous attendons de voir ce qui se passera avec le Pacte de Solidarité et nous attendons aussi tous avec beaucoup d'attention ce que nous proposera France Travail puisqu'il reste pas mal d'incertitudes pour le moment.

Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet. Tout cela fait un peu liste à la Prévert, mais vous savez bien que la présentation d'un plan n'est jamais aisée. Heureusement, le débat est largement ouvert en commission et je suis certaine que nous en reparlerons tout au long de ces cinq années.

**M. DEVILLIERS**. – Pardonnez-moi de vous interrompre, je sais que normalement, c'est M. BOUYSSONNIE qui doit parler, mais comme je dois vous quitter à 16 heures, puis-je faire une courte intervention sur les sujets qui ont été évoqués ?

**Mme la Présidente**. – Bien sûr.

**M. DEVILLIERS**. – Je vous remercie. Ce serait par rapport aux SAAD et aux EHPAD. Pour les EHPAD, je demande à voir parce que je ne me rends pas encore trop compte de ce que cela représente en terme d'accompagnement pour cette année.

Je voulais revenir sur les SAAD. Vous avez reçu, Mme la Présidente, un courrier de la SAAD de Laroque-Timbaut.

**Mme la Présidente**. – Plusieurs et d'ailleurs, un courrier type.

**M. DEVILLIERS**. – Je ne suis responsable que de celle de Laroque-Timbaut pour l'instant, je n'en ai donc reçu qu'un, mais cela pose effectivement la question de ce secteur qui est en difficultés de recrutement, en difficultés de vie, je ne vais pas le redire, tout le monde le sait ici.

Je vois que nous affichons un objectif à 1 125 000 € pour améliorer les conditions de financement de ce secteur et c'est là où je me demande s'il n'y a pas un moyen de faire un compte rond ou de doubler la somme. C'est 1 M€, c'est du fonctionnement, je sais que c'est encore une dépense. Je ne dis pas qu'il faut le faire maintenant ou le voter dans le budget, mais ne pourrions-nous pas y réfléchir ? Je réfléchissais en vous écoutant par rapport à un sujet : sans vouloir faire aucune polémique nationale sur tout ce qui est en train de se passer en ce moment, nous voyons bien que l'un des reproches actuellement faits au Président de la République, c'est d'ouvrir aujourd'hui des chantiers qu'il aurait peut-être pu ouvrir avant et qui auraient permis d'améliorer la politique qu'il veut mener.

N'aurions-nous pas intérêt, parce que nous voyons bien qu'avec l'aide à domicile, nous sommes toujours sur la ligne de crête entre ce qui est faisable et ce qui ne pas faisable pour nos finances, mais aussi elles, pour leurs propres finances et leurs propres actions, Est-ce que plutôt que d'attendre d'être à la dernière limite et peut-être de devoir abonder un peu plus en fin d'année pour essayer de clôturer des budgets ou d'éviter ces 18 courriers, ne pourrions-nous pas justement montrer dans un signe de bonne volonté, plus que de bonne volonté, un signe d'accompagnement fort pour essayer de stabiliser cette filière sur plusieurs années à venir ?

C'est une suggestion, je ne dis pas que c'est possible, je ne dis pas qu'il faut absolument le faire. Je pense que ce serait bien, mais ce n'est pas mon domaine de compétence particulier non plus et je ne voudrais pas me mêler de ce qui ne me regarde pas. Mais je me dis que nous sommes saisis et que ce sont tout de même des personnes qui ont été en première ligne pendant toute la période Covid. Je pense que nous sommes tous sensibilisés sur la

question et quitte à jouer les épiciers, je veux bien le prendre sur ma tête, ne pourrions-nous pas aller un peu plus loin sur l'accompagnement de cette filière ?

**Mme la Présidente**. – Sur ce sujet plus particulièrement, vous m'informez que j'ai dû recevoir un courrier de l'association de Laroque-Timbaut. J'en ai reçu plus d'une vingtaine et c'était des courriers types. Entre-temps, certains m'ont appelé en disant qu'ils étaient un peu gênés d'avoir signé ce courrier type, dont acte. Je vais donc en recevoir un certain nombre.

La semaine dernière ou il y a une dizaine de jours, nous avons reçu avec Mme MESSINA-VENTADOUX l'Entente 47, c'est-à-dire les associations, les présidents et directeurs de l'UNA et de l'ADMR. Nous leur avons expliqué, puisque cela faisait suite au Débat d'Orientations Budgétaires, même si nous les avions informés de l'augmentation d'un euro, c'est-à-dire de passer de 24,5 à 25,5 €, plus la possibilité peut-être, en fonction de l'audit qui serait fait auprès de ces fédérations d'une réévaluation d'1 € supplémentaire d'ici la fin de l'année plus 1 à 3 € dans le cadre de critères qualité compensés, comme l'a rappelé Mme GONZATO-ROQUES par la CNSA. Donc au bout du bout, nous arrivions à 28,5 € plus éventuellement une autre évaluation maximum d'1 €, soit 29,5 euros.

Autant l'ADMR semble très satisfaite dès le premier euro de plus, autant pour l'UNA, cela semble compliqué. Je m'interroge aujourd'hui parce qu'effectivement, j'ai reçu 18 courriers, à peu près 18, mais toutes les associations ne m'ont pas écrit. En revanche, certaines demandent à me rencontrer parce qu'elles sont en désaccord. Je pense qu'aujourd'hui, il y a un problème au sein de cette fédération, je ne critique personne, car je sais que ce n'est pas facile, mais je pense que le modèle économique proposé par la fédération, son organisation, n'est plus adapté. En effet, le jour de la rencontre avec l'Entente 47, il y avait effectivement le président, M. VEYRE et Mme VALLEE, la directrice de l'ADMR qui ne rencontrent pas du tout la même difficulté. Je sais que M. BERLUCCHI et M. DELORME s'attachent à essayer de faire évoluer, puisqu'aujourd'hui, la grande différence entre les deux fédérations, c'est que la fédération ADMR, à savoir Mme VALLEE et M. VEYRE, a un regard très précis sur les différentes fédérations, sur les différentes associations sur le territoire, ce qui n'est pas le cas à l'UNA.

À l'UNA, il faut savoir qu'effectivement, il y a de très grosses associations en difficulté et ce sont souvent les plus grosses associations. J'ai en tête, parce que je les connais, des associations qui sont excédentaires parce qu'elles présentent un panel de services important. Cela ne s'arrête pas à l'aide-ménagère ou à l'auxiliaire de vie. Ils font souvent du portage de repas, ils font aussi de petits travaux, des travaux de jardinage, etc. Il y a des modèles différents.

Le discours que je vous tiens là, je leur ai tenu le même, il faut reconnaître à un moment donné que certaines associations ont grossi parce qu'elles souhaitaient intervenir sur des territoires beaucoup plus larges. Il y a donc eu des embauches d'administratifs, beaucoup moins parfois pour aller sur le terrain auprès de nos aînés. Du coup, il y avait donc un déséquilibre très fort et c'est vrai, certaines associations ont 60, 70, 80 000 € de déficit chaque année, et c'est cumulé, donc c'est bien plus que cela. En même temps, comme elles se sont retrouvées en difficulté, elles ont arrêté les services tout en gardant la même masse salariale. Donc forcément, il y a des difficultés.

Je reconnais la difficulté pour ce secteur d'activité en matière de recrutement. Ce sont des métiers difficiles, avec des horaires décalés, souvent pas des temps complets, très peu de temps complets. Ce sont souvent des contrats de 30 heures et aujourd'hui, je ne sais pas comment peut vivre un couple moyen dont un des conjoints travaille à l'aide à domicile, pour peu qu'ils aient 2 enfants, plus la voiture, etc. Je veux dire que ce sont des métiers qui ne sont absolument pas attractifs aujourd'hui.

La question qui se pose aujourd'hui ne porte-t-elle pas sur le modèle économique tel qu'il est aujourd'hui et qui génère autant de difficultés ? Je me pose réellement la question et je crois que nous devons nous la poser. Nous sommes d'ailleurs en train de regarder avec Mme MESSINA-VENTADOUX la manière dont les choses se passent ailleurs, la manière dont elles sont organisées.

Alors oui, vous avez raison, ils ne s'en sortent pas aujourd'hui, mais cela fait maintenant plusieurs années que nous remettons 1 €, voire 2 € chaque année, cela pourrait au bout du bout faire presque 5 € de plus, 5 € multipliés par 1,2, vous voyez, les 5 M€ que vous cherchiez, je les ai trouvés.

À un moment donné, il faut aussi se mettre autour de la table, même si c'est un peu compliqué avec certains, pour réellement aller au fond des difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui, mais honnêtement, je m'interroge sur le

modèle. Nous ne sommes pas les seuls à rencontrer ces difficultés, certains Départements, pour les avoir rencontrés au Salon de l'Agriculture, c'est le sujet de tous les Départements, certains ont libéralisé, certains ont créé des syndicats plus ou moins en régie, donc des choses complètement différentes parce qu'effectivement, ils étaient confrontés aux mêmes difficultés que nous aujourd'hui sur notre département. Il y a donc vraiment une réflexion à mener en profondeur pour l'aide à domicile et en même temps, c'est essentiel puisque nous souhaitons, et je pense que nous le partageons tous, travailler pour le maintien à domicile de nos aînés.

Il y a également une forte demande de nos aînés à rester à leur domicile, il faut donc que nous y travaillions pour essayer de trouver des solutions. Honnêtement, je ne les ai pas forcément aujourd'hui, si ce n'est d'augmenter le tarif horaire, mais nous voyons bien que nous devons intervenir tous les 6 mois. Nous ne sommes de plus pas forcément aidés par les gouvernements qui nous sortent des avenants tous les 3 jours, avec des effets rétroactifs à 9 mois antérieurs, c'est donc quand même très compliqué.

**M. DEVILLIERS**. – Si je puis me permettre de terminer par une petite note d'humour avant de vous quitter ? Je vois que si certains vous écrivent pour vous appeler après et dire qu'ils ne sont pas d'accord, c'est que je ne suis pas le seul faux-cul de l'Assemblée. Je viens d'ailleurs de vérifier, un faux-cul est une pièce métallique qui se mettait au XVIII$^{e}$ siècle sous les fesses des femmes pour leur servir de pouf et rendre la position plus confortable. Je suis très heureux d'être beaucoup plus confortable. Sur ce, je vous souhaite un bon week-end, je vous laisse.

**Mme la Présidente**. – Peut-être pour revenir sur les EHPAD, sur le plan EHPAD, comme nous vous l'avons dit, c'est une autorisation de 5 M€ sur 5 ans. L'idée est de ne pas intervenir seuls, il faudra absolument que l'ARS intervienne. Après, il faudra voir les modèles d'intervention. Comme nous le savons quand il y a des rénovations, des modernisations, il y a souvent un impact sur le prix de journée et l'idée est qu'il n'y en ait pas trop. La commande que je fais, c'est donc, il y aura forcément une augmentation, mais nous ne pourrons pas nous permettre d'augmenter au-delà de 65 € par jour. Souvent, nous sommes entre 61 et 63 €, certains sont déjà à 65, je crois, mais nous nous fixons cette limite parce que je pense que ce ne serait pas recevable de la part de nos aînés, en tout cas en fonction de leurs moyens. L'idée est donc bien de plafonner à 65 € par jour.

**M. DEVILLIERS**. – Nous avons un vrai retour de fréquentation dans notre EHPAD depuis le début d'année. Le modèle s'était essoufflé avec le Covid, j'imagine, cela veut donc dire que les chambres doubles, je reviens sur ce petit sujet, est un vrai sujet.

**Mme la Présidente**. – Les gens sont peut-être rassurés maintenant, le Covid étant moins présent. Au revoir, M. DEVILLIERS. Nous reprenons le cours de nos discussions.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Je continue donc à dérouler, si je comprends bien, nous ferons les échanges après tous les sujets.

### RAPPORT 1002 : POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT – ADOPTION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) 2023-2026 (DIAPORAMA P. 120 )

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Nous allons donc maintenant parler de la politique du logement. La politique départementale en faveur du logement se situe à la croisée des politiques territoriales et des politiques sociales. Nous pourrions nous poser la question pourquoi un Plan Départemental de l'Habitat. Les politiques locales de l'habitat portées par les intercommunalités restent encore très hétérogènes. L'objet du PDH est de pouvoir partager un cadre commun pour le développement de l'habitat. Nous avons d'ailleurs construit ce PDH en très forte concertation avec les EPCI et nous avons pu noter un engagement plus que convenable des élus et des services des agglomérations et des EPCI.

Le Plan Départemental de l'Habitat, je vous le rappelle, est un document non prescriptif, mais qui offre l'opportunité de travailler à la coordination de nos actions en matière d'habitat. Dans le cadre de la révision du plan, le Département affirme donc de nouveaux objectifs en matière d'habitat pour la période 2023-2028. Ce plan a été cofinancé par l'État et a été confié à la coopérative ainsi qu'à l'Union régionale SOLIHA. Il a été largement concerté, partagé et coconstruit avec les territoires et l'État.

Je vais maintenant passer la parole à Thomas BOUYSSONNIE qui est en charge plus particulièrement de cette question et qui va vous dérouler le PDH. Je ferai ensuite une toute petite conclusion.

**M. BOUYSSONNIE**. – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Christine GONZATO-ROQUES concernant l'intérêt de ce Plan de l'Habitat et sur ses caractéristiques. Nous l'avons voulu de la manière la plus concertée possible, c'est rappelé dans le rapport, nous avons fait des réunions territoriales dans de tous les EPCI, il y avait beaucoup de monde à ces réunions. Ces réunions ont été très intéressantes qui ont permis de partager un diagnostic. C'est un diagnostic basé sur des données INSEE, évidemment de la période antérieure, qui se sont arrêtées en 2019. Nous nous sommes attachés aux grandes tendances, nous entendons donc que certaines données ont peut-être pu évoluer plus favorablement, nous l'espérons en tout cas, notamment concernant l'habitat après le Covid, la reprise du marché immobilier comme l'ont montré les DMTO, mais dans l'ensemble, il y a de grandes tendances qui sont à l'œuvre sur plusieurs années, que nous avons listées dans la présentation.

Nous avons un Département qui se fragilise, qui perd des emplois, qui voit un peu la pauvreté augmenter. Nous avons un taux de logements vacants qui continue d'augmenter, notamment dans les centres-bourgs. Avec cela, nous avons un état du parc privé qui pose question puisqu'une partie conséquente se trouve dans un état indigne, qui tend également à augmenter. Nous observons aussi une question sur le logement social, nous ne sommes pas en secteur tendu, nous sommes toujours classés en secteur « détendu », mais nous remarquons une petite tension sur la demande. Et puis une demande de besoin en logement, tant sur un plan quantitatif que sur un plan qualitatif, c'est-à-dire sur la typologie des logements, notamment leur lieu d'implantation, leurs caractéristiques thermiques, de confort, etc., qui se modifie, qui augmente. Et puis, évidemment, le problème de la précarité énergétique qui a touché de plein fouet toute la population et plus encore les personnes qui habitent dans des passoires thermiques et il y en a de plus en plus.

Voilà pour les éléments de diagnostic et nous avons malheureusement pu constater sur le territoire que globalement, ils étaient partagés en milieu urbain et en milieu rural. Je pense aux réunions que nous avons pu tenir à l'Agglomération d'Agen ou en Pays de Lauzun pour faire un peu le grand écart sur les questions de vacances en centre-bourg, sur les questions de logements de mauvaise qualité, etc., nous retrouvons tout de même ces tendances.

Là-dessus, nous avons évidemment travaillé pour redonner des orientations. Six orientations cadrent notre réflexion et notre action, nous les avons intitulées « Concilier sobriété et cohésion sociale ». Ce sont un peu les deux objectifs de ce plan que nous espérons voir adopter, surtout voir vivre sur toute cette période. L'idée est tout d'abord de développer le logement en l'ajustant à la réalité des besoins. Nous fixons ces besoins compte tenu des données objectives recensées dans le diagnostic et des échanges qui ont permis de l'amender avec les partenaires territoriaux, tous les élus locaux notamment, à 1 000 résidences principales supplémentaires par an. C'est à peu près ce dont le département a besoin.

Nous voulons construire ce modèle, évidemment, sur la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs. Il y a évidemment un grand besoin d'adaptation des parcs anciens et de consolider les stratégies d'intervention. Il y a évidemment la mobilisation des opérateurs publics de l'habitat, nous en reparlerons, que ce soit sur les types de logements construits, les catégories de logements sociaux construits et évidemment, le lieu où ils sont construits.

Bien sûr, nous avons un département qui vieillit et cela nécessite d'adapter là encore le parc et la production de logements à ce vieillissement puisqu'il y a des besoins spécifiques et nous souhaitons, comme je le disais au début, animer ce plan sur toute la durée de son existence, puisque c'est ce qui fera sa force. Comme le rappelait Christine GONZATO-ROQUES, le plan n'est pas prescriptif en lui-même, il n'a d'intérêt que si ces objectifs sont partagés et que nous arrivons à le faire vivre pendant toute la durée de son existence.

À l'issue de ces orientations, nous avons réfléchi pour impulser un peu cette politique départementale de l'Habitat autour de quatre piliers que je vais décliner rapidement.

Le premier, ce sont des Maisons Territoriales de l'Habitat. Elles sont nées d'un constat de la grande difficulté, de complexité des politiques de l'habitat, des différentes aides existantes lorsque l'on est un élu local, mais aussi lorsque l'on est un citoyen, locataire en situation de mal-logement ou un propriétaire qui souhaite rénover son logement sur un plan thermique. Il y a les aides de l'État, les aides de l'ANAH, les aides techniques, les aides financières, c'est tout de même un sacré maquis. L'idée serait d'arriver à rendre tout cela plus lisible pour rendre un véritable service aux citoyens sur tous les territoires et surtout, donner le même accès à l'information et aux

possibilités d'accompagnement partout sur le territoire du Département. D'où l'idée de la création de ces maisons territoriales de l'habitat.

Ces maisons accueilleraient, vous le voyez, plusieurs services, les plateformes de rénovation énergétique, les personnes qui animent sur les territoires le programme de l'ANAH, la lutte contre le mal logement puisque nous voyons les collectivités qui prennent des permis de louer, les cellules de lutte contre l'habitat indigne, en couplant tout cela avec la volonté du Département de mettre en œuvre de manière efficace son nouveau SLIME avec un agent sur le terrain qui puisse faire des visites, des diagnostics, avec des kits d'urgence à disposition. Et évidemment, tous les conseillers en la matière qui sont des satellites du Département comme le CAUE, l'ADIL.

Nous pourrions également regrouper les accompagnements pour les demandes de logements sociaux. Ce seraient vraiment des maisons qui regrouperaient tous ces services et qui permettraient au citoyen de savoir à qui s'adresser dès qu'il a un problème avec son logement ou la maison dont il est propriétaire.

Le deuxième pilier, c'est d'apporter un soutien au renouvellement de l'offre d'habitat en centre-bourg. C'est un élément très important, il s'agit de donner un cap aux politiques de logement sur le territoire. Avec la loi Climat et Résilience, avec toutes les contraintes qui devront s'appliquer, nous devrons de toute façon arriver à produire ces 1 000 logements par an en essayant d'arrêter d'artificialiser les sols et surtout, sur le terrain, nous nous apercevons que nous avons des centres-villes, des centres-bourgs qui se désertifient, qui se dévitalisent. Cela touche les grandes villes de notre département, mais aussi les petites communes, et le premier élément avant d'essayer d'y remettre du commerce ou ce genre de choses, si nous voulons ramener un peu de vitalité à l'intérieur des centres-bourgs et des centres-villes, il faut de l'habitat. Il faut que des gens puissent retourner habiter dans ces centres-villes et évidemment, nous sommes face, j'allais dire, aux 12 travaux d'Hercule, nous sommes face à un parc existant inadapté, inhabité parfois depuis longtemps, qui ne correspond pas forcément aux nouveaux standards de l'habitat, au modèle de l'habitat pavillonnaire avec jardin, etc. Il va donc falloir essayer d'aider tous les opérateurs qui veulent bien s'engager dans ces revitalisations de centres-villes.

Comme la Collectivité est chef de file dans le secteur d'aide au logement social, vous savez que nous avons un régime d'aide à la production et l'idée était de revoir un peu les critères d'attribution de ces aides à la production pour inciter les opérateurs publics de l'habitat à monter des projets dans les centres-villes et dans les centres-bourgs pour faire courroie d'entraînement et attirer des investisseurs privés, etc.

Je n'entre pas dans le détail de ce régime d'aide, mais sachez qu'il est profondément modifié pour mettre le paquet sur la production de logements sociaux en centre-ville et centre-bourg.

Concernant la création d'un fonds de renouvellement urbain pour les friches, l'idée d'arriver avec une petite enveloppe qui est là quand tout le reste est déjà passé en termes de subventions et qu'il reste encore un trou dans la raquette pour le bouclage du financement de l'opération. Avec cette petite enveloppe, nous pensons que sur deux ou trois opérations par an, cela peut faire levier sur des opérations qui traînent ou qui ne se font pas parce qu'il reste ce trou. Combler ce trou pour lancer l'opération permettrait de débloquer quelques opérations. Voilà pour ce pilier numéro 2.

Le pilier 3, c'est la montée en compétence collective. Il s'agit de poursuivre la dynamique engagée, de créer un observatoire cartographique en ligne pour tout le monde, précis, régulièrement mis à jour, pour avoir une vision assez fine et actualisée de la situation de l'habitat sur le territoire. L'idée est également d'organiser des rencontres régulières, biannuelles, avec les différents acteurs de l'habitat dans les EPCI, avec l'État aussi bien sûr, pour échanger sur les projets que nous avons réussi à mener à bien, ceux que nous n'avons pas réussi à sortir et pourquoi, et comme cela arriver à faire du partage d'expérience permettant à tout le monde d'avancer et de continuer à faire vivre ce plan.

Il s'agit également d'aller sur ce soutien de l'animation en local. C'est-à-dire que nous avons constaté qu'il y avait tout de même des EPCI, je pense de mémoire à Pays de Duras, qui était vraiment un peu en retrait par rapport à cette politique de l'habitat, qui n'avait pas forcément les moyens de salarier quelqu'un pour monter l'ingénierie et faire le PIG, etc. L'idée est donc d'arriver avec le service Habitat du Conseil départemental, d'apporter cette aide pour lancer ce programme animé de l'habitat en local, le mettre en cohérence avec le Plan départemental, ce qui permettrait de mettre en œuvre une forme d'énergie sur le territoire pour sortir des projets.

Dernier pilier, le quatrième, c'est l'expérimentation pour l'innovation sociale et environnementale puisque nous avons évidemment des besoins de logement pour des publics dits spécifiques. C'est un drôle de terme qui regroupe les gens du voyage, les jeunes, les saisonniers. L'idée est d'arriver à loger tout le monde et à trouver des solutions d'habitat pour ces publics. D'ailleurs, la MOUS arrive à sa fin, un comité de pilotage doit se tenir en juin 2023 si je ne me trompe pas pour clôturer cet épisode, ce qui permettra d'entrer en phase projet, voir quels projets vont sortir. Le Département apporte un soutien à ces typologies de logements. Le régime d'aide est prévu notamment pour l'aménagement de terrains familiaux. Une aide à l'ingénierie pour l'innovation dans le logement social, pour travailler avec les bailleurs.

Je rappelle qu'un rapprochement s'est opéré dans ce cadre entre notre Collectivité et son bailleur départemental, avec un soutien à un projet spécifique et innovant sur le plan social et écologique.

Voilà donc en gros, j'ai essayé d'être rapide sur les quatre piliers que nous vous proposons dans le cadre de ce Plan Départemental de l'Habitat, je rends la parole à Christine GONZATO-ROQUES.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Ce sera très court, je prends la parole juste pour rappeler ce que vous avez pu noter, c'est-à-dire les enjeux principaux de ce PDH : la sobriété foncière, l'enjeu social et sociétal qui est donc de pouvoir s'adapter au format des nouveaux ménages, à la composition familiale, au vieillissement de la population aussi. Après ces deux enjeux, nous trouvons aussi l'enjeu d'aménagement du territoire avec le réinvestissement des centres-villes et des centres-bourgs, la lutte contre la vacance. Tout cela, ce sont des enjeux importants.

L'enjeu de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique, nous l'avons notamment vu avec le SLIME, est un enjeu notamment de simplification, que l'on retrouve notamment dans les Maisons de l'Habitat, pour qu'un habitant ou un professionnel, quel que soit le lieu où il vit sur le 47, puisse avoir rapidement et de façon exhaustive toutes les aides et les solutions possibles pour accéder ou se maintenir dans l'habitat.

Ce PDH a été concerté, co-élaboré, dans un souci de grande opérationnalité. Je remercie les services qui ont été très actifs et parfois proactifs.

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie pour ces trois présentations. Je suppose qu'il va maintenant y avoir des interventions.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Pour finir mon intervention, dans l'exposé des rapports du jour, il me reste à vous parler du FSL et de la modification du règlement actuel.

### RAPPORT N° 1003 : REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) : NOUVEAUX BAREMES FSL 2023

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Je vous rappelle à quoi sert le FSL ou Fonds de Solidarité du Logement. Il sert d'une part à aider financièrement pour l'accès ou le maintien au logement, il sert à payer des charges énergétiques qui peuvent amener à de la précarité énergétique. Il permet un accompagnement social au logement, que nous faisons en régie au Département. Il permet aussi d'accompagner bon nombre de structures associatives, je pense à la réhabilitation accompagnée avec l'association des compagnons bâtisseurs, le déménagement solidaire, les baux glissants, etc.

Il permet également de financer et de s'intégrer à des actions du Plan Départemental d'Accès au Logement pour les personnes défavorisées, dont le comité directeur s'est réuni hier à la Préfecture, où nous avons d'ailleurs présenté le FSL dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre l'habitat indigne.

Depuis le 1er janvier 2005, le Département pilote ce fonds qui, je le rappelle, est abondé à 45 % par le Département, mais aussi par des fournisseurs d'eau, d'électricité et d'autres partenaires. Au fil du temps, ce FSL, notamment son règlement d'application, a évolué pour essayer de répondre aux problématiques sociétales et au contexte économique très mouvant et évolutif.

La crise sanitaire du Covid a marqué un tournant important, le FSL ayant été sollicité par des ménages jusqu'alors invisibles. En 2021, 30 % supplémentaires de ménages ont mobilisé le FSL, 30 % de ménages qui n'étaient pas connus. Même chiffre, voire un peu plus, en 2022. Il faut vraiment utiliser le FSL comme un outil préventif avant de tomber dans des situations encore plus catastrophiques.

Le FSL réaffirme ses engagements et son rôle en cohérence avec les autres dispositifs du Plan pour Lutter contre l'Habitat indigne, la lutte contre les expulsions locatives, et il participe à la lutte contre la précarité énergétique. Son rôle dans la lutte contre la précarité énergétique impose, et c'est ce qui explique aujourd'hui l'évolution du règlement et c'est pourquoi nous vous le présentons, d'adapter les barèmes pour correspondre à ceux du SLIME entre autres.

La révision du règlement intérieur a donc été soumise à l'appréciation des membres du comité responsable puisque je vous le rappelle, le Département ne peut pas changer tout seul la règle, il faut que le comité directeur, c'est-à-dire l'ensemble des financeurs, participe à cette modification.

Dans la projection actuelle, juste quelques chiffres : en 2021, il y avait eu 4 600 demandes d'accompagnement et d'intervention du FSL. La projection avec la modification du règlement pour 2023 est à plus de 1 000 demandes supplémentaires. Donc aujourd'hui, avec cet élargissement des barèmes, avec un grand plan de communication auprès des agents prescripteurs, nous pensons que 1 000 familles supplémentaires pourront mobiliser le FSL et donc participer à utiliser ce fonds, je rappelle, abondé à 45 % par le Département.

**RAPPORT 1004 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « LUTTE CONTRE LES INEGALITES DE SANTE » - REDIMENSIONNEMENT DU PROJET**

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Dernier dossier en ce qui me concerne, la modification de l'appel à manifestation d'intérêt auquel nous avions répondu, AMI lancé par l'ARS pour la lutte contre les inégalités de santé. Le Département avait été retenu dans cet AMI. À l'origine, nous prévoyions deux territoires pour expérimenter cette opération de lutte contre les inégalités de santé. C'était d'une part l'Albret, puisque sur l'Albret, nous avons une présence médicale et paramédicale fort bien organisée et qui fonctionne bien, d'autre part le Fumélois, plus fragile sur ce secteur-là, qu'elles soient sociales ou territoriales, mais qui est fortement armé en matière de développement social local, de concertation locale et qui peut également bénéficier du Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois, puisqu'il est concerné, ainsi que de la CPTS, la Communauté Territoriale de Santé du Grand Villeneuvois.

Aujourd'hui, malheureusement, par manque de candidatures, nous sommes obligés de réduire la voilure, c'est-à-dire que nous ne pouvons mettre que partiellement cet AMI en œuvre, seulement sur le Néracais, en nous concentrant sur le poste d'une infirmière à temps plein et d'une psychologue d'insertion à temps plein. Nous avons renoncé au poste de sage-femme et au poste administratif qui le complétait puisque nous n'arrivons pas à recruter.

Nous avons rencontré l'infirmière d'insertion qui travaille sur le secteur, le dispositif est déjà bien efficace pour la levée des freins. Vous l'avez vu dans le PDI/PTI, le frein de la santé est important.

J'en ai fini pour la présentation des rapports.

**Mme la Présidente**. – Merci, Mme GONZATO, M. BOUYSSONNIE, Mme MESSINA-VENTADOUX. Y a-t-il des questions ?

**Mme KHERKHACH**. – On m'avait dit de faire court, c'était sans savoir le temps pris par Christine GONZATO-ROQUES, à juste titre, parce que ce sont des rapports importants, pour présenter ces délibérations importantes et qui mériteraient que nous prenions beaucoup plus de temps que nous le faisons là en vérité.

Concernant le FSL, l'avant-dernier rapport que tu as présenté, nous espérons, et nous l'avions dit en commission, que la révision du règlement permettra à plus de ménages d'en bénéficier. Il est tout de même incroyable que face à des lot-et-garonnais de plus en plus pauvres et de plus en plus exposés à la précarité ils ne mobilisent pas

les dispositifs censés venir les aider. Tu parlais de 1 000 ménages supplémentaires, nous serons attentifs à ce que les bilans inscrivent bien une augmentation dans les ménages qui pourront demain prétendre au FSL.

Avant d'arriver à ce dont je voulais vous faire part concernant le PDI et le PTI, un mot sur le PDH, M. BOUYSSONNIE, concernant le Plan Départemental de l'Habitat pour saluer tout d'abord la concertation, vous êtes effectivement venus à la rencontrer des élus et je crois que c'était très important, car le logement est un enjeu majeur sur nos territoires, surtout lorsque l'on connaît la part des lot-et-garonnais qui pourraient prétendre à des logements sociaux, également au regard des lot-et-garonnais inscrits sur liste d'attente pour bénéficier d'un logement social.

J'ai trouvé que le PDH était bien en phase au niveau des publics ciblés comme étant en forte attente vis-à-vis de programmes de rénovations énergétiques et de constructions neuves. Nous avons la chance en Lot-et-Garonne, je tiens à le dire, au niveau des bailleurs, quels qu'ils soient, d'être face à des programmes de qualité au service des lot-et-garonnais. Cela aussi, je crois que c'est à saluer. Je parlais des publics, je citerais les publics seniors, bien sûr, les publics jeunes, mais aussi les familles monoparentales qui ont des besoins spécifiques et je répète que les familles, notamment recomposées, ont également besoin de grands logements et que nous sommes trop timides sur la production de grands logements, même si ici et là, vous me dites que les études ne vous font pas remonter de tels besoins. Peut-être faut-il regarder cela de manière plus ciblée, plus territoriale.

J'avais deux questions : à la suite de cette démarche et de cette large concertation, comment avez-vous appréhendé les besoins sur les territoires ? Allez-vous accompagner des territoires en produisant un programme particulier ? Étiez-vous plus dans un état des lieux, un diagnostic partagé ?

La deuxième question porte sur les Maisons de l'Habitat. Je trouve que c'est très intéressant, car cela permettra à la fois de mieux coordonner, faciliter l'accès à l'information pour nos usagers. Dieu sait qu'il existe beaucoup de dispositifs et que les usagers sont également noyés par tout cela et parfois, ils ne savent tout simplement pas vers qui se tourner pour avoir des réponses vis-à-vis de leur situation. D'autre part, si le projet est de créer de nouvelles Maisons de l'Habitat, comment vous organiserez-vous sur les territoires ? Qu'avez-vous prévu en terme de concertation et en terme de financement ? Parce que là aussi, ce sera une question. En terme de recrutement aussi, car cela induira peut-être le recrutement de personnes spécifiques pour coordonner et informer sur l'ensemble de ces dispositifs liés à l'habitat, à la rénovation énergétique, aux dispositifs d'accompagnement dont les usagers pourront bénéficier.

**M. BOUYSSONNIE**. – Tout d'abord, merci, Baya KHERKHACH, pour tes remarques. Sur le premier aspect, il est vrai que les réunions de concertation avaient pour but un partage de diagnostic. Nous n'avons pas construit, ce n'était pas l'objet, de plan spécifique par EPCI. Cela a cependant permis de partager un certain nombre de données et de constats, cela a également permis d'établir avec chacun des EPCI une fiche de route différenciée que nous avons envoyée et qu'ils nous ont validée lors du dernier comité de pilotage où il y avait des représentants de chacun des EPCI, sauf si je ne me trompe pas Fumel-Vallée du Lot, mais qui nous avait fait savoir par écrit qu'ils étaient d'accord avec la fiche de route que nous avions élaborée. Cette fiche de route reprend des constats territorialisés, des besoins territorialisés qui sont remontés lors de la réunion d'atelier territorial. Cela a donc été validé.

Sur les Maisons de l'Habitat, l'idée est de travailler en fonction de ce qui existe sur chacun des territoires et en concertation avec les EPCI. À terme, il s'agirait de mailler l'ensemble du département et de commencer par des secteurs où il existe peut-être déjà un début de service et qui seraient favorables à mettre en œuvre ces maisons. Nous avons effectivement des moyens supplémentaires pour créer ces maisons, l'agent SLIME pourra être sur place, il y aura un soutien de l'Assistance Technique 47 puisqu'il y aura une mise à disposition directe dans les Maisons de l'Habitat.

Voilà pour l'instant les éléments que je peux donner. L'idée est de commencer par une et ensuite de dupliquer pour chaque territoire.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Par exemple, pour ces Maisons de l'Habitat, j'ai le souvenir d'une réunion où un EPCI a dit : « chez nous, la porte d'entrée sera le service Urba », une autre a dit : « chez nous, ce sera plutôt France Services ». Il y a des possibilités tout à fait différentes selon les territoires et il est vrai que les Cahiers des Territoires sont intéressants, car ils déclinent bien de façon territoriale le diagnostic et les propositions.

**Mme KHERKHACH**. – Maintenant concernant le PDI/PTI, d'abord, le premier mot qui me vient à l'esprit est : « enfin ». Le dernier datait de 2020 et nous étions sur des années où nous vous réclamions le PDI. Vous nous répondiez que c'était en construction, il est là aujourd'hui. Vous avez fait un beau document, un document conséquent, nous avons remercié la consultante de la coopérative qui nous l'a présenté en commission.

Je reviendrai cependant sur la méthode que vous avez choisie. Tout d'abord, concernant ce que nous partageons au niveau de ce PDI, concernant les axes, nous sommes bien sûr d'accord avec les quatre axes que vous avez retenus en termes d'accès aux droits, à la santé, à l'insertion. Nous aurons d'autres propositions à vous faire pour « l'emploi d'abord ». Nous avons apprécié la méthode qui consistait, en tout cas l'intention de mettre au cœur du projet des demandeurs d'emploi, les premiers concernés. Les experts du vécu comme vous les avez appelés. C'est à saluer, même si nous trouvons que sur 80 participants, 15 citoyens, ce n'est pas révélateur, ce n'est pas assez significatif pour avoir, sur l'ensemble du département en tout cas, une idée vraiment claire et précise des retours qu'ils auraient pu formuler sur chacun des ateliers.

Je l'ai dit en commission, dans le cadre de ce PDI/PTI, je regrette tout d'abord que vous n'ayez pas fait une évaluation du précédent. Vous parlez d'état des lieux, mais un état des lieux est un état des lieux et une évaluation est une évaluation. En ce sens, je trouve que vous êtes passés à côté de retours précieux des partenaires engagés sur le précédent PDI/PTI, qui auraient pu ici vous dire leurs difficultés de réalisation des actions sur le précédent plan, dans la mesure où nous avons été impactés par la crise sanitaire. Ils auraient peut-être pu, cela aurait été l'occasion pour eux de redéfinir avec vous la place attendue des associations dans le cadre partenarial avec le Département. Bref, il a clairement manqué d'une évaluation, je crois que cela a été reconnu en commission.

Ensuite, concernant le choix méthodologique que vous avez sélectionné pour animer ce PDI, vous l'avez dit, cela a été thématisé par ateliers, c'est un choix méthodologique intéressant, c'est une chose que je peux partager sans problème. En revanche, vous êtes passés à côté d'une approche territorialisée parce que vous n'avez pas associé les élus dans ce Plan Département de l'Insertion, alors que, qui mieux qu'eux pour connaître les besoins des territoires, les besoins émergents au niveau des secteurs d'activité en tension, les besoins de recrutement, les demandeurs d'emploi ? Je crois que cela a là aussi été reconnu en commission, mais sincèrement, au niveau de la méthode, c'est peut-être le point qui m'a le plus dérangée. Nous sentons la traduction très technique et très technicienne du projet et du programme, sans avoir vos axes finalement très politiques que doit incarner ce PDI, ce PTI.

Nous sommes donc face à un document très technique, mais dont nous ne voyons pas les grandes orientations politiques du Département.

Je crois que Christine GONZATO-ROQUES tu nous as bien indiqué avoir été là pour restituer le Plan d'action et bravo à toi. Il n'empêche que ça aurait mérité dans les premières phases de concertation de nous associer pour avoir précisément un PDI qui aurait pu avoir cette traduction territoriale. Je pense qu'on n'aborde pas les mêmes problématiques en Agenais ou sur des grandes agglos que dans les territoires plus ruraux et à la fois on peut partager les mêmes besoins : sur les familles monoparentales, sur les publics jeunes accompagnés, sur des innovations en terme de retour à l'emploi.

Je pense toujours vous avoir fait part de ma disponibilité en la matière et je vous remercie d'avoir organisé une commission spécifique innovation, qui là encore, n'est pas traduite dans ce programme. Je regrette donc que vous n'ayez pas mesuré la place qu'auraient pu jouer les élus à vos côtés. J'espère que la déclinaison nous permettra d'y être pleinement associés, mais je trouve regrettable, alors que nous vous l'avions proposé, vous ne vous soyez pas vraiment saisis de nos propos à vos côtés pour réfléchir à ce plan qui nous engage sur 4 ans et qui engage nos territoires sur des sujets, vous le savez, comme le retour à l'emploi, où nous aurions pu être associés, vous faire des propositions, avoir des propositions aussi très territoriales, comme nous le faisons avec le PLI, Pôle Emploi, en zoomant aussi sur des territoires comme les QPV, etc. Je trouve que vous êtes passés à côté et c'est dommage.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Je ne vais pas refaire l'histoire, mais je pense que concernant la territorialisation, nous avons justement travaillé au plus proche des territoires, notamment pour l'offre d'insertion, avec le tissu économique. Concernant l'implication, j'entends implication des élus à deux niveaux. Sur le PDI/PTI, sur les réunions thématiques, les élus des agglomérations ont été invités. Ensuite, les organismes comme les CCAS, le PLI, ont participé au travers de ces structures qui sont éminemment gouvernées avec des élus. La présence de l'élu, en tout cas la parole de l'élu, même si elle est indirecte, était présente.

Concernant l'implication des membres de la commission sur ce PDI, nous avons fait la réunion sur les innovations sociales, la réunion spéciale insertion que nous avons programmée en février, réunion qui a été intéressante, où nous avons pu partager, tu as d'ailleurs participé en exposant le territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, qui est une expérimentation intéressante et qui s'inscrit aussi dans les axes d'innovation. J'ai le sentiment que l'on peut toujours se dire, et il faut le faire, que cela peut être mieux, mais je pense également que lorsque l'on est invité, on a l'information, on ne l'a pas, on est très sollicité, mais il faut aussi répondre aux invitations lorsqu'elles sont lancées, du moins quand on le peut.

Concernant le côté technique, je pense que nous avons tout de même bien identifié 15 personnes qui ont pu être mobilisées sur les « experts du vécu », qui ont travaillé dans tous les groupes. Elles ont réussi à maintenir leur présence malgré l'été. Elles ont parfois été plus persévérantes, je dirais, que d'autres partenaires. 15, cela peut paraître peu, effectivement, par rapport à 80, même si la coopérative COOPESIA nous disait que comparativement à ce qui se fait ailleurs, c'est un groupe plutôt correct dans son dimensionnement.

Je voudrais tout de même dire à l'Assemblée aussi que ce groupe n'a pas fonctionné en roue libre. Nous avons une chargée de mission qui a travaillé spécifiquement pour les recruter, pour les acculturer, pour leur donner confiance en eux et pour les accompagner chacun dans leur direction puisque certains ont quitté le groupe parce qu'ils ont trouvé du travail. Cela a donc été pour eux-mêmes, une démarche d'émancipation et je crois que cela a été important pour le vécu de ces 15 personnes.

**Mme la Présidente**. – Concernant les « Experts du vécu », c'est plus qu'une intention. Cela faisait partie d'une commande, car il me semblait indispensable que les personnes directement concernées par ce document puissent y participer. Je vous informe que désormais, à partir de septembre, il y aura des bénéficiaires du RSA dans toutes les équipes pluridisciplinaires sur les territoires. Je pense en effet qu'il est essentiel qu'ils puissent aussi participer et donner leur avis sur les différentes décisions qui pourraient être prises.

**Mme KHERKHACH**. – Vous nous rappelez que c'était une commande de faire participer les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA, c'est très bien, mais nous rappelons simplement que nous ne pouvons pas nous réjouir de 15 personnes à l'échelle du Département.

**Mme la Présidente**. – Vous êtes toujours dans le constat. Mme GONZATO-ROQUES rappelait que vous aviez fait une CASI spéciale innovation. Vous avez eu la possibilité d'exposer votre implication dans un dispositif particulier qui est le Territoire Zéro Chômeur. Aujourd'hui, si je vous demande quel est le bilan vous me direz que c'est compliqué et nous le savons. Il est difficile de mobiliser ce type de public. 15, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est mieux que zéro. Et aujourd'hui, rien que d'avoir eu l'intention de les solliciter et de les impliquer, c'est déjà beaucoup.

Ils feront désormais également partie des équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble des territoires. Je pense que cela va également changer la façon de travailler de ces équipes et que nous aurons désormais un autre regard. Il ne faut pas se voiler la face aujourd'hui, il est difficile de travailler avec ce type de public et vous le savez pertinemment. J'entends ce n'est jamais assez, mais c'est mieux que rien.

**Mme KHERKHACH**. – Je peux finir ce que je voulais vous dire ? Merci, Présidente. 15, ce n'est pas satisfaisant. J'estime que ce n'est pas satisfaisant. Vous comparez un dispositif TZCLD pour lequel l'objectif est le retour à l'emploi et vous savez que des personnes y sont entrées, mais qu'elles en sont sorties pour des retours à l'emploi. Mobiliser des demandeurs d'emploi sur ce genre de démarche est-il compliqué ? Oui, c'est compliqué. Aurions-nous pu faire différemment pour mobiliser plus, je crois que oui et j'ai proposé des solutions en disant que si les associations étaient accompagnées lors des invitations avec les usagers, leurs bénéficiaires, que nous avions territorialisé en déclinant les ateliers par territoires, nous aurions également augmenté, cela aurait participé à augmenter le nombre de participants. C'est ma conviction, ce n'est pas grave si vous ne la partagez pas.

J'espère en tout cas, et ce sera mon mot de conclusion sur mon regret, puisqu'il a été dit ce matin, je crois que c'est M. DEZALOS, j'ai beaucoup apprécié ce qu'il a dit sur l'esprit consensuel qui règne dans cet hémicycle sur le travail de construction de l'opposition, j'espère que ce que vous retiendrez de nos interventions pour dire que, dans la déclinaison du PTI, nous restons, mais lorsque je dis « nous », je ne parle pas que des élus de l'opposition, je voudrais savoir ce que M. BILIRIT pense de cette démarche, n'aurait-il pas eu des idées sur son territoire, je ne sais pas. C'est un peu tout le monde, en fait. Je parle pour les élus, je trouve qu'il est important de placer le rôle de l'élu dans ces démarches qui vont nous engager sur 4 ans, sur des thématiques qui nous sont chères à

toutes et à tous ici, et de pouvoir être associé dans la déclinaison du plan territorial d'insertion. C'est en tout cas ce que j'appelle de mes vœux. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il d'autres interventions sur les sujets abordés par cette commission ou pouvons-nous passer au vote ?

**M. CHOLLET**. – Sur le rapport n°1004, Appel à Manifestation d'Intérêt Lutte contre les inégalités de santé, nous pouvons bien sûr regretter, j'ai vu votre motion sur la santé et la démographie médicale, cela veut également dire que chacun a sa place essaie d'être un peu efficace. Là, vous arrivez, et c'est bien, c'est super, à avoir 400 000 € sur 3 ans de l'ARS et pour avoir des subventions de l'ARS, je connais un peu le sujet, ce n'est pas facile, mais en déclinaison, cela finit qu'il n'y a que Nérac et Fumel est abandonné. Donc un souci d'efficacité.

**Mme la Présidente**. – Attendez, M. CHOLLET, je crois rêver. Honnêtement, je crois rêver. En début de session, il a été évoqué par M. LEPERS les difficultés pour le recrutement de pédiatres et de gynécologues au PSV. Qu'imaginez-vous ? Aujourd'hui, nous sommes en difficulté sur le territoire par rapport au corps médical, mais aussi par rapport à l'ensemble des corps paramédicaux. C'est une réalité. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous ne sommes pas arrivés à recruter. Nous aurions bien évidemment souhaité pouvoir recruter le nombre de professionnels financé sur les deux territoires identifiés. Bien évidemment. Mais imaginez-vous un seul instant que nous n'aurions pas tout mis en œuvre pour pouvoir les recruter ?

C'est la même problématique sur l'ensemble du territoire pour les professionnels médicaux. Ce que connaît aujourd'hui M. LEPERS sur le PSV, on le connaît également sur d'autres territoires et vous le savez très bien. Vous le connaissez également dans vos services puisqu'aujourd'hui, des spécialités sont bien identifiées, les néphrologues, que je sache, ce n'est ni à Villeneuve-sur-Lot ni à Marmande. Voilà, c'est une situation globale qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes en difficulté pour recruter des professionnels de santé, que ce soient des médecins ou des paramédicaux. Et on a beau le tourner dans tous les sens, tant qu'il n'y aura pas, et c'est d'ailleurs l'objet d'une des motions, je pense que tant qu'il n'y aura pas une régulation, une autorisation régulée, voire un peu plus coercitive, nous ne sortirons pas de cette situation. Je suis désolée. C'est en tout cas mon avis personnel.

**M. CHOLLET**. – Nous confirmez-vous qu'à l'intérieur du pool de vos paramédicaux au sein de la Collectivité locale, il n'y avait pas de solution ? Toujours est-il qu'à partir de ce que vous aviez déjà en interne, à mon avis, vous auriez pu trouver.

**Mme la Présidente**. – M. CHOLLET, il nous manque même aujourd'hui des sage-femmes pour intervenir sur le pré et le postpartum sur les territoires. Nous n'arrivons pas à recruter. C'est une réalité.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote des rapports.

Rapport n°1001, Programme Départemental d'Insertion (PDI) et Pacte Territorial d'Insertion (PDI) 2023-2027. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. CHOLLET**. – Nous nous abstenons.

**Mme la Présidente**. – Très bien. L'ensemble du groupe ? D'accord.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia).

***DECISION : ADOPTE – Pour : 28, Abstention : 14 (Groupe 100% Lot-et-Garonne)***

**Mme la Présidente**. – Rapport n°1002, Politique en faveur du logement – adoption du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2023-2028.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia).

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité***

**Mme la Présidente**. – Rapport n°1003, Règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : nouveau barème FSL 2023.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia).

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité***

**Mme la Présidente**. – Rapport n°1004, Appel à Manifestation d'Intérêt « lutte contre les inégalités de santé » – Redimensionnement du projet.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia).

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité***

**Mme la Présidente**. – Je donne de suite la parole à M. Joël HOCQUELET pour la présentation des rapports de la Commission Agriculture et forêt.

## COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

### RAPPORT N° 7001 : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'AGRICULTURE

**M. HOCQUELET**. – Merci, Présidente. Mes chers et chères collègues, avec le bon sens paysan de la commission Agricole, il n'y aura pas de diaporama, pas de bla-bla, mais des résultats.

Mes Chers Collègues, qu'est-ce qu'un sacerdoce ? C'est une fonction qui présente un caractère quasi religieux en raison du dévouement qu'elle exige. On évoque souvent un sacerdoce pour la médecine ou l'enseignement, mais cela me semble se vérifier jour après jour pour l'agriculture française. Dire du contexte agricole qu'il est compliqué n'est plus un euphémisme, mais une lapalissade.

Les perturbations climatiques, les crises sanitaires, grippe aviaire, FCO, tuberculose bovine, sont des variables auxquelles la profession peine de plus en plus à s'adapter. 81,3 mm de précipitations enregistrés à Agen La Garenne en janvier, c'était de bon augure. 3,4 mm enregistrés pour février, 36,7 mm pour les 15 premiers jours de mars, cela suffira-t-il à rattraper les déficits ? Nous pouvons malheureusement en douter fortement.

Les craintes sont importantes sur la campagne 2023. 80 % des nappes françaises sont en dessous de leur niveau normal. La situation en Adour-Garonne est plus qu'inquiétante parce que les réserves hivernales ne seront sans doute pas suffisantes. Or pour nourrir la population, l'agriculture, et peut-être encore plus lorsqu'elle est bio, a besoin d'eau. Il faudra donc faire des choix politiques et probablement aussi budgétaires forts, tant du côté de l'État que des collectivités qui soutiennent financièrement la profession agricole, je pense à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour notre Département de Lot-et-Garonne, les enjeux en 2023 sont la poursuite des travaux de la Mission d'Information et d'Évaluation, qui après des auditions de qualité continuera à travailler entre élus pour aboutir à la DM1 en juin 2023 à des préconisations réalistes et finançables en matière de transformation agroécologique, qui vous seront présentées lors de la session.

Il s'agira aussi de poursuivre le travail avec la Région Nouvelle-Aquitaine à la suite des premiers échanges avec la Région sur les termes de la prochaine convention bipartite. Je vous rappelle que nous n'intervenons en aide auprès du monde agricole que dans le cadre d'une convention avec la Région. Nous constatons un réel souhait de partenariat qui devrait se concrétiser là aussi en DM1 avec l'adoption d'un texte d'objectifs partagés et d'interventions complémentaires, incluant notamment la révision ou la création de dispositifs départementaux nécessités par la réglementation.

Un point de vigilance concerne la politique de l'eau. Il s'agira aussi de préparer le lancement des opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental liées au projet de LGV qui est de la compétence obligatoire du Département. Il ne s'agit pas là de dire si nous sommes pour ou contre la LGV, nous ne nous prononçons pas, mais c'est seulement que le règlement nous impose de gérer l'aménagement foncier induit par une telle infrastructure.

Enfin, il s'agira de permettre l'adaptation et de défendre les intérêts de l'économie agricole et de l'industrie agroalimentaire, premier pilier économique du Département dans le défi politique du changement climatique. Il s'agira de faire en sorte que chacun trouve sa place. Il ne pourra y avoir de solution dans des oppositions volontiers caricaturales. La question de l'eau en est un bel exemple. D'aucuns veulent nous enfermer dans un choix stupide, boire de l'eau, mais mourir de faim ou pouvoir manger, mais mourir de soif.

Sur cette question emblématique, nous devons accompagner la réflexion en réunissant tous les acteurs concernés afin de gérer de concert cette ressource précieuse, ce bien commun qu'est l'eau, et que nous devons partager en établissant de façon consensuelle les priorités et les nécessités.

Pour répondre à ces enjeux dans le cadre de ses compétences, sous convention, le Département consacrera plus de 2 M€ dans le budget de la commission Agricole, dont 1,2 M€ d'investissement et 860 000 € de fonctionnement. Je relèverai 498 000 € pour la promotion des produits agricoles, 610 000 € pour le soutien à l'installation, 293 000 €

pour l'hydraulique agricole, 190 000 € pour les CUMA, 50 000 € pour le soutien à l'élevage, 125 000 € à la Chambre d'Agriculture pour du travail en direction de l'élevage et de la promotion des produits et 125 000 € pour le domaine agroécologique de Barolle, l'ancien conservatoire que nous nous employons à redresser, bien sûr avec tous nos partenaires.

Lors de cette session est donc présenté le rapport n°7001 sur la politique départementale en matière d'agriculture. Le rapport présente le cadre général dans lequel le Département entend placer son action en commençant par réaffirmer son engagement total auprès de la profession. Il affirme que la transformation agroécologique est un enjeu vital pour l'agriculture lot-et-garonnaise, mais qu'elle ne se décrète pas, ni ne s'impose de manière coercitive, le Département, ce n'est pas l'État. Il précise que le Département décide par conséquent de consacrer aux côtés de la Région un budget conséquent tout en ayant pleinement conscience que celui-ci devra certainement évoluer au risque de rester dans l'incantation.

Je conclurai en remerciant mes collègues de la commission Agriculture où le bon sens paysan prévaut.

**Mme la Présidente**. – Merci, M. HOCQUELET. Y a-t-il des questions sur le rapport qui vient d'être présenté ? Pas de question ? Je vous propose donc de prendre acte.

Absents représentés lors de la prise d'acte : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian).

***DECISION : L'assemblée prend acte.***

**Mme la Présidente**. – C'est un plébiscite, M. HOCQUELET, bravo. Je vous remercie.

Nous passons à la commission Politiques Educatives, Collèges et Enseignement supérieur, je donne la parole à M. LACOMBE.

## COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### RAPPORT N° 5001 : UNE POLITIQUE EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

### RAPPORT N° 5002 : COLLEGES DEPARTEMENTAUX – PLAN COLLEGES ET E-COLLEGES

**M. LACOMBE**. – Je vous remercie. La commission Éducation présente deux rapports, le n°5001 qui porte sur les Politiques Educatives du Département et le n°5002 sur les bâtiments et l'informatique.

Avant d'évoquer les enjeux 2023 concernant l'Éducation, je rappelle qu'il y a 28 collèges publics en Lot-et-Garonne pour 12 669 élèves et 9 collèges privés pour 1 883 élèves. Concernant les enjeux de l'année 2023, le premier sera d'accompagner les établissements face à l'inflation et en particulier la hausse du coût de l'énergie et des denrées. L'inflation en général et en particulier la hausse du coût de l'énergie a déstabilisé l'équilibre financier des établissements qui ont largement eu recours en 2022 à leur fonds de réserve. Le Département a été vigilant à l'exécution du budget 2022 des collèges et a versé une dotation complémentaire en fin d'année de 362 000 euros.

Pour 2023, la dotation de fonctionnement a été abondée de 1 M€ pour représenter 3,55 M€. En cours d'année, les services du Département seront vigilants à l'exécution budgétaire des collèges afin de les accompagner en cas de difficultés qui pourraient apparaître. Cependant, tous les collèges adhèrent au groupement d'achat en électricité et en gaz pour ceux qui en utilisent, ce qui leur permet d'atténuer cette hausse des coûts. De plus, tous les collèges bénéficient du bouclier tarifaire en électricité pour 2023. En outre, le Département a réduit les charges du service restauration de l'ordre de 450 000 € pour les 24 collèges. C'est la baisse de la participation personnelle de restauration qui passe de 22 % à 9 %.

Deuxième enjeu, accompagner les familles face à l'inflation avec le prix du repas à 2 € pour tous les collégiens des établissements publics. L'Assemblée départementale avait voté dès le 23 juillet 2021 la baisse significative du prix des repas afin de fixer un prix unique de 2 € dans le cadre des forfaits existants et d'assumer la compensation de ce manque à gagner pour les collèges. Ce pouvoir d'achat gagné par les familles est aujourd'hui pleinement d'actualité dans le contexte inflationniste. Ainsi, l'économie représente de l'ordre de 120 à 132 € pour les 24 collèges et de l'ordre de 160 € pour les collégiens en cité scolaire.

Troisième objectif, lutter contre la précarité menstruelle des collégiennes. À l'instar de de nombreux autres Départements qui se sont d'ores et déjà saisis de cette problématique, le Département a proposé à des établissements publics le 3 mars 2022, lors de la réunion plénière, d'expérimenter l'installation de deux distributeurs délivrant des serviettes hygiéniques gratuitement. Le bilan est très positif et cette expérimentation qui a été conduite auprès de 5 collèges sera généralisée en 2023 par la dotation en distributeurs de protection auprès de tous.

Quatrième objectif, une dotation en vêtements siglés du Département pour tous les agents des collèges. Les vêtements de travail des agents sont fournis par les établissements, il en résulte qu'ils ne sont pas homogènes et qu'il n'y a aucune mention permettant d'identifier les agents des collèges comme étant des agents départementaux. Une première dotation en vêtements de travail siglés du Département est prévue pour la rentrée de septembre 2023 afin de renforcer le sentiment d'appartenance et d'identification à la collectivité des 300 agents et leur identification auprès des collégiens et de leurs familles.

Cinquième objectif, la sectorisation des collèges. Nous voulons suivre attentivement les effets de la sectorisation qui a été mise en œuvre depuis septembre 2019. Fin 2017, le Département de Lot-et-Garonne avait décidé de lancer une étude sur la sectorisation des collèges visant à se doter d'outils d'analyse qui permettraient d'arrêter une stratégie d'évolution et de gestion de la carte scolaire. Elle permet d'objectiver l'évolution des effectifs sur 10 ans et conduit en particulier à l'évolution de certains périmètres de recrutement sur l'Agenais, notamment à partir de la rentrée 2019. Désormais dotés d'un outil de gestion et d'analyse, les données en présence confirment la décroissance globale des effectifs à moyen terme sauf pour le bassin agenais où les effectifs sont en légère hausse dans un contexte initial qui était déjà en tension.

Il convient donc aujourd'hui de répondre aux demandes ponctuelles émanant des communes déjà en cours dans les usages, afin de répondre si possible aux attentes des familles et de travailler avec les services de l'Inspection académique afin de veiller aux capacités d'accueil des établissements, tant sur les compétences du Département, notamment la restauration, que sur l'organisation pédagogique qui elle, relève de l'Inspection académique.

Sixième objectif, développer les usages du numérique en lien avec le e-collège. À ce titre, l'action du Département en matière de numérique éducatif s'est progressivement renforcée ces dernières années avec le lancement du Plan E-collèges engagé en 2021. Les objectifs et les moyens associés à ces ambitions nouvelles sont fortement revus à la hausse et se traduisent notamment par l'accélération de la modernisation du parc informatique. Ainsi, 1 M€ sont consacrés au renouvellement du parc, ce qui contribuera à ramener la vétusté des équipements à 5 ans au lieu de 7 à 10 ans aujourd'hui, selon les établissements. La généralisation du très haut débit dans tous les collèges publics, la modernisation et la sécurisation des infrastructures informatiques avec :

- une gestion centralisée des demandes d'intervention informatique et bâtimentaire ;
- une meilleure inclusion numérique des collégiens et de leurs familles avec la possibilité pour les chefs d'établissement de prescrire des pass numériques pour les familles en difficulté ;
- la dotation d'un outil pour le développement des usages, l'appropriation numérique Pearlrees qui avait été présentée lors de la dernière session, le coût est de 3,50 € par élève et par an, soit environ 32 000 € pour le Département ;
- une réflexion pour un environnement numérique de travail.

Concernant les bâtiments, vous connaissez tous le Plan Collèges et ses montants, 76,6 M€ en 6 ans, soit 68,5 M€ en investissement immobilier et 8,1 M€ pour les équipements mobiliers, le matériel pédagogique et de restauration entre 2020 et 2026.

Aujourd'hui, quatre des cinq projets de restructuration lourde identifiés ont largement débuté, que ce soit le collège Chaumié à Agen, la cité scolaire Val de Garonne à Marmande ou Daniel Castaing au Mas d'Agenais. Les études sont en cours concernant le collège Jacques Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie. Les 21 autres collèges ont bénéficié des travaux de grosses réparations et des travaux urgents à hauteur de 17,2 M€ sur les 45,8 M€ portant essentiellement sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la rénovation de services de restauration, de sanitaires, de menuiseries, de toiture et de salles de cours spécialisées.

2023 marque le début de la deuxième phase du Plan Collèges avec l'engagement du cinquième projet de restructuration, celui du collège Jean Rostand à Casteljaloux et la deuxième vague de travaux et de grosses réparations pour l'adaptation des bâtiments aux usages et aux effectifs, mais aussi pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

L'évolution des besoins et les conséquences des crises successives que nous connaissons depuis 2020, la crise pandémique, la crise inflationniste et la crise énergétique, et l'accélération du changement climatique et ses conséquences concrètes, nous conduisent à devoir envisager plusieurs choses, notamment la réévaluation du montant de certaines opérations déjà engagées pour tenir compte de modifications du programme de travaux et notamment pour y inclure des actions d'économies d'énergie et de confort thermique, et de l'inflation appliquée évidemment aux approvisionnements.

La démolition et la reconstruction du collège Gaston Carrère de Casseneuil selon un cahier des charges ambitieux pour faire de ce projet un projet exemplaire, notamment sur les plans environnemental et énergétique. Un montant de 6 M€ supplémentaires sera donc réservé dans le budget pour ce projet.

Enfin, la mise en œuvre dès début 2023 de bouquets de travaux visant à l'amélioration thermique des bâtiments des collèges pour que le Département respecte non seulement les obligations du décret tertiaire fixant les objectifs de réduction des consommations énergétiques à l'horizon 2030, 40 et 50, mais puisse également offrir de meilleures conditions de confort thermique aux établissements.

Enfin, la Présidente l'a annoncé en début de séance, c'est avec une pensée émue pour Arnaud DEVILLIERS qu'un travail sur le Plan Gymnases a été lancé, pour que les communes qui souhaitent rénover leur gymnase puissent le faire avec une participation significative du Département. Plusieurs modalités seront proposées, mais l'idée est effectivement d'aller très largement au-delà des 150 000 € que permettait le FACIL et nous lançons

évidemment cette opération sans espoir de retour pour les élections sénatoriales pour ma part, comme vous le savez tous.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur ces deux rapports ?

**Mme GENOVESIO**. – Ce n'est pas une question, mais une remarque que j'ai faite à deux reprises en commission. Dans les orientations, il y a le soutien à l'orientation et le développement des enseignements universitaire et supérieur et je souhaiterais que le Département s'associe à InfoSup, le forum pour l'orientation après le collège.

**M. LACOMBE**. – La réponse sera à peu près la même qu'en commission. Effectivement, historiquement, le Département avait été partenaire d'InfoSup et en 2017, lorsqu'il avait fait face aux difficultés financières qui ont été évoquées ce matin, nous avons cessé ce partenariat financier. Nous étions allés plutôt sur Ambition et Avenir qui est le salon qui se tient tous les ans pour les collégiens puisque nous étions revenus au cœur de nos compétences, celle des collégiens. Mais s'il y a un sujet sur InfoSup, cela a déjà été évoqué par Valérie TONIN, c'est un sujet qui mérite effectivement d'être à nouveau discuté.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il y a donc deux rapports soumis au vote.

Rapport n° 5001, une politique éducative en faveur des jeunes Lot-et-Garonnais.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE_Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Rapport 5002, collèges départementaux – Plan Collèges et E-collèges.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE_Jacques), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Nous allons maintenant passer à la commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilités, je donne la parole à M. Daniel BORIE.

## COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

### RAPPORT N° 2001 : INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE (DIAPORAMA P. 129 )

**M. BORIE**. – Merci, Mme la Présidente. Nous, nous aurons une projection de PowerPoint, simplement pour illustrer mon intervention.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter pour la seconde fois de notre mandature le Budget primitif destiné aux infrastructures de mobilité. Pour la seconde fois aussi, vous constaterez qu'il suit une pente ascendante. Je vous donne ces trois chiffres réunissant dépenses d'investissement et de fonctionnement, donc bien l'ensemble notre budget :

- 2021 : 32 M€ ;
- 2022 : 34 M€ ;
- 2023 : 42,6 M€.

En l'espace de 3 ans, nous avons ainsi augmenté le budget des infrastructures de plus d'un tiers, illustration concrète et incontestable de notre volonté d'améliorer, de moderniser et de sécuriser le réseau départemental. Car, chers collègues, c'est bien sur l'investissement que l'effort financier du Département est fait. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles maîtrisées, j'y reviendrai en fin de mon propos.

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 39,4 M€, soit une progression de 30 % par rapport à 2022 où notre budget d'investissement passait déjà la barre remarquable et remarquée des 31 M€.

Je vais vous détailler l'emploi de ces 8,5 M€ supplémentaires, en passant en revue les infrastructures routières, navigables et cyclables sur lesquelles œuvre la commission que je préside.

En matière routière, notre budget passe de 24,2 M€ en 2022 à 29,3 M€ en 2023. Les 5 M€ de bonification sont destinés entièrement à l'exploitation et à la maintenance du réseau, soit plus de 23 M€, dont 17 M€ réservés aux seules chaussées, c'est-à-dire à la surface en contact avec vos pneumatiques. Roulez gonflé.

Ce réseau est en effet bien malmené par les perturbations climatiques, les inondations de 2021, la sécheresse de 2022 et l'on ne sait pas ce que 2023 nous réserve, mais vu les prévisions, sans doute rien de bon. En attendant, nous répondons ainsi à la préoccupation première des lot-et-garonnais mise en avant dans la grande consultation de 2022. Concrètement, avec la réfection des 168 kilomètres de couches de roulement prévue cette année, nous atteignons en 2023 une fréquence de renouvellement à 17 ans, proche de l'optimum de 15 ans.

Nous assurerons également la reprise de neuf giratoires et comme nous œuvrons pour l'équité territoriale, la répartition sera parfaite avec trois giratoires repris par Unités départementales. Feugarolles, Damazan et Nérac pour l'UD de l'Agenais, Samazan, Marmande et Miramont pour le Marmandais, Bias, Paulhiac et Villeréal pour le Villeneuvois. Le Plan Routes et Déplacements du Quotidien qui sera débattu en DM1 fera des propositions encore plus ambitieuses, mais il était impensable de perdre un an en différant davantage ces actions.

La seconde préoccupation des lot-et-garonnais mise en évidence lors de la consultation est la sécurité routière, notamment pour les usagers les plus vulnérables que sont les deux-roues. C'est ainsi qu'un vaste programme d'équipement des glissières de sécurité dans les courbes et les secteurs aux configurations particulières a commencé à être déployé en novembre 2022 et se poursuivra sur 2023. Il a été recensé 122 courbes à traiter dans le cadre d'un partenariat étroit avec les membres de la Fédération des Motards en Colère avec qui j'ai apprécié de travailler au travers de nos échanges francs et constructifs. À cette fin, un crédit de 1 M€ est venu s'ajouter à la ligne d'équipement de signalisation et de sécurité, portée à 2,3 M€. La prestation sera confiée au privé qui prendra le relais de l'action de notre parc routier qui assurait l'équipement de 20 courbes en écrans moto cet hiver, mais qui, les beaux jours arrivant, doit maintenant se concentrer sur les travaux saisonniers d'enduit, de marquage, de fauchage et de faucardage.

Une fois ce programme terminé, 61 % des courbes en Lot-et-Garonne seront sécurisées par des écrans moto contre 35 début 2022. Nous pouvons nous en féliciter.

Le budget 2023 consacrera également 45 000 € à une action nouvelle en faveur de la signalisation en occitan à l'entrée des agglomérations. Les communes qui en feront la demande se verront offrir le panneau portant la traduction dans cette langue originelle. Le Département y gagnera en identité, pour d'autres en exotisme, et l'usager de la route lira avec intérêt certaines correspondances pour le moins non intuitives. Mon cher Marcel, l'effort que je vais faire te fera, je l'espère, excuser mon accent. Selon los congrès permanent de la lenga occitana, sachez, chers collègues, que Boudy-de-Beauregard devient Flayac quand Bon-Encontre prend le doux nom de Nostradame. Mais que l'on se rassure, Nérac restera Nérac, tout comme Paulhiac qui sera toujours Paulhiac, du moins à l'oreille.

En matière de travaux neufs sur les 5,8 M€ inscrits, deux gros projets doivent retenir notre attention. Un double giratoire à Roquefort, estimé à 900 000 € et destiné à orienter le trafic originaire de l'Albret et du Gers vers le nouvel échangeur de l'A62 en évitant la traversée du bourg. Un giratoire à Sainte-Livrade au lieu-dit Rogas, chiffré à 500 000 €, dont le projet est terminé et pour lequel nous espérons bien que 2023 permettra de finaliser l'acquisition foncière indispensable au lancement des travaux. Ce giratoire permettra de supprimer des points où la traversée de la rocade est dangereuse pour les mouvements biquotidiens. Ainsi, ce sera toute la rocade datant de 1989 qui sera mise à des normes supérieures de sécurité.

Les grands projets départementaux, quant à eux, suivent leur cours au stade des études. Ainsi, après avoir été stoppé pendant près de 18 mois pour nous permettre de prendre en compte les conséquences de la révision de l'Atlas des zones inondables du Bouilhats et de l'Eaubonne engagée par l'État, les études techniques de la déviation est de Marmande peuvent maintenant reprendre. Les ingénieurs routiers hydrauliques ont trouvé des solutions techniques pour que la future infrastructure départementale soit transparente hydrauliquement, comprenez par là qu'elle ne doit pas aggraver la situation inondable du secteur. L'année 2023 sera donc consacrée à finaliser l'avant-projet et les études réglementaires, notamment de portée environnementale, afin de les déposer sur le bureau de M. le Préfet à la fin de l'année.

L'année 2023 sera également consacrée à la consultation pour retenir une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour la déviation sud-est de Casteljaloux et le démarrage des études environnementales qui seront le socle de la future étude d'impact.

Les travaux sur chaussée dans les bourgs délégués aux communes bénéficient comme chaque année d'une autorisation de programme de 1,2 M€, TVA incluse. Un crédit de paiement de 1,7 M€ est inscrit pour financer 12 communes dont les opérations arrivent à réalisation, certaines en décalage. La plus ancienne est millésimée en 2019, une seconde en 2020. Toutes les autres sont plus récentes. Je vous renvoie aux annexes A, B et C du rapport pour le détail.

En complément à ces crédits de paiement, nous ouvrons donc à l'occasion de ce Budget primitif une nouvelle autorisation de programme de 1,2 M€ pour couvrir la période 2023-2024. Elle permet d'inscrire et de soutenir huit collectivités supplémentaires : Aubiac, Lougratte, Monbahus, Montayral et Saint-Pastour qui se lancent dans l'aménagement de la traversée de leur bourg, Casteljaloux, Meilhan et Lévignac qui poursuivent leurs programmes d'aménagement en tranches successives. Le Département poursuit donc son accompagnement.

Les travaux communaux en traverses de bourg s'accompagnent toujours d'une reprise des dépendances, trottoirs, stationnements, ralentisseurs, chicanes, feux micro-régulés, bref tout type de dispositifs visant à la sécurité des usagers et à la diminution des vitesses, qui sont eux aussi aidés par le Département. À ce jour, un crédit de 600 000 € est inscrit pour honorer les subventions accordées au titre des régimes d'aide antérieurs au FACIL et qui produisent aujourd'hui des droits pour les bénéficiaires. Or la mise en place du FACIL dans son volet routier va doubler le plafond de la subvention accordée jusqu'alors aux traverses d'agglomération et aux opérations de sécurité routière. 30 500 € grâce au FACIL au lieu de 15 200 €, et cela avec un taux avantageux de 50 %, alors que la DETR culmine à 40 %.

J'observe d'ailleurs que jusqu'à 90 000 €, et c'est souvent peu ou prou le montant maximum que les petites communes peuvent investir par an, la combinaison DETR plus FACIL routes leur permet d'atteindre le maximum subventionnable de 80 % pour respecter le reste à charge de 20 % imposé au maître d'ouvrage. Ce déplafonnement conduira à une majoration significative de l'aide départementale accordée à partir de 2023 pour nos communes et EPCI. Je vous demande de saluer ce geste méritoire de la part de notre Collectivité qui n'a droit

ni à la DETR ni au fonds des recherches des amendes de police, mais qui pourtant se retrouve être bien souvent le premier contributeur financier.

Cela me permet de trouver la transition parfaite visant à vous rappeler les 4 M€ annuels que le Département s'est engagé à débloquer jusqu'en 2026 pour la modernisation de l'axe Villeneuve-Agen, comprenant également le Barreau de Camélat.

Après la route, les infrastructures cyclables ne sont pas oubliées. Avec un budget cette année de 780 000 €, nous achèverons en travaux la voix douce connectant le Center Parcs, l'Espace Naturel Sensible et le lac de Clarens en contribuant ainsi au développement partagé de ces sites majeurs de Casteljaloux, ainsi que la voie verte de la vallée du Lot en site propre entre Le Temple et Castelmoron. Cet été, ce sera ainsi un parcours de 30 km qui reliera le pôle multimodal de Villeneuve à la plage au Lot en passant par Sainte-Livrade. Je propose donc à nos collègues MM LEPERS et BORDERIE que nous l'inaugurerions cet été munis de nos maillots de bain.

Nous lancerons aussi les études pour la recherche d'un tracé de véloroute jalonné entre Villeneuve et Agen et nous poursuivrons celle de l'EV3, autrement dit la Scandibérique dans le Mézinais pour améliorer la section Mézin-Sos. Le Plan Routes et Déplacements du Quotidien, dont je vous rappelle que le second enjeu vise à déployer une stratégie départementale pour les modes doux du quotidien, fera également des propositions ambitieuses en venant compléter nos actions jusqu'alors à visée plutôt touristique en termes de choix de tracés. Rendez-vous donc là aussi à la DM1.

Plus en amont, sur le Lot à Fumel, le transbordeur qui servira au franchissement du barrage par la rive gauche bénéficie depuis le 10 mars dernier du Saint-Graal délivré par le Préfet. Je veux parler de l'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser les travaux au titre du Code de l'environnement. Les autres autorisations, dont l'arrêté de DUP, vont également suivre maintenant incessamment sous peu. Nous avons donc inscrit 5 M€ au Budget primitif, dont 600 000 € pour le matériel roulant et 4,1 M€ pour les travaux de génie civil qui démarreront au printemps prochain et se termineront pour la saison de navigation 2024.

Mes chers collègues, maintenant que tout le Lot aval va être navigable avec ses 130 km d'Aiguillon jusqu'à Albas, la mise en tourisme de cet itinéraire doit être la priorité du Département, du Comité Départemental de Tourisme et des EPCI concernés. Nous disposons de toutes les infrastructures pour port Lalande à Castelmoron, la halte nautique à Villeneuve, le port à Penne d'Agenais, pour installer des loueurs de bateaux et développer une vraie économie touristique comme le Département du Lot a su le faire.

Je ne peux que rappeler les retombées économiques possibles pour le territoire, liées au potentiel du tourisme fluvial. Elles sont estimées entre 5,7 et 9 M€ par an. Chère Valérie TONIN et Cher Michel MASSET, ce sera votre prochain chantier.

Du côté de la commission que je préside, en plus du chantier du transbordeur, nous continuerons à assurer l'exploitation et la maintenance des infrastructures fluviales avec un budget annuel de 305 000 €. Il permettra notamment de rénover la vantellerie de certaines écluses, ainsi que l'adaptation du circuit de remplissage nécessaire sur l'écluse de Villeneuve.

Comme je vous l'ai dit en propos introductifs, les investissements sur les infrastructures départementales suivent une pente ascendante avec une augmentation de plus de 39 % sur les trois dernières années pour atteindre 39,4 M€ en 2023. Cela doit être mis en rapport avec notre budget de fonctionnement qui continue à être particulièrement maîtrisé. Grâce aux mesures de pilotage et de gestion très rigoureuses mises en place par la Direction des Infrastructures, nos dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 4 % cette année. Soit, et vous l'aurez constaté, bien en deçà de l'inflation actuelle et projetée.

Je tiens à remercier les services et en premier lieu Mme Bénédicte LAURENS avec qui je compose un duo complémentaire, alliant les compétences techniques et la volonté politique, et bien sûr, sa garde rapprochée comme tous les agents sur le terrain. Je n'oublie pas, bien sûr, mes collègues siégeant dans cette commission avec assiduité pour un suivi des dossiers et des interventions pertinentes.

Enfin, je rappelle que nos 39,4 M€ d'investissement en 2023 sont presque entièrement exécutables par des entreprises locales ou nationales implantées localement. Ainsi, notre Collectivité renforce-t-elle sa position de premier donneur d'ordre en faveur du BTP du Lot-et-Garonne, tous maîtres d'ouvrage publics et privés confondus.

Il est essentiel de garder en tête que pour 1 M€ investis dans le BTP, la Collectivité permet la création et le maintien de huit emplois directs, cinq emplois indirects et cinq emplois induits. Dans la conjoncture actuelle, il convient, me semble-t-il, de le souligner. Telle est donc la revue que je souhaitais faire du budget 2023 de la Direction des Infrastructures et de la Mobilité.

**Mme la Présidente**. – Merci, Daniel BORIE, pour cette présentation très exhaustive. Y a-t-il des questions ?

**M. LEPERS**. – Juste une petite remarque, nous en parlons régulièrement, je regrette, mais ce n'est pas grave, que nous n'ayons pas la même cohérence en termes de maîtrise d'ouvrage sur le cyclable. Je trouve dommage que lorsque l'on traverse certaines communes, etc., ce soit porté par le Département. Pendant des années, de belles choses ont été faites, notamment pas loin de mon territoire, et sur les nouveaux projets, on laisse parfois les agglomérations, pas seules, parce qu'il y a de petits accompagnements, mais je trouve dommage, je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à se dire que les voies vertes qui relient l'ensemble du département, qui ont en plus un cachet touristique, pourquoi le Département n'est pas maître d'ouvrage. Je connais un peu la réponse, mais comme nous en parlons régulièrement, je tenais à le redire aujourd'hui.

Aussi parce que je me rappelle Marcel CALMETTE, cela ne fait pas longtemps que je suis conseiller départemental, mais chaque année, il nous parlait de son axe routier, je ne critique pas, mais toujours ta départementale, la 207. Moi, je vais faire pareil, j'ai décidé avec mon ami M. MASSET de redire à chaque commission et peut-être chaque fois qu'il faut penser à étudier une route qui ne concerne pas que Villeneuve-Aiguillon, mais cet axe Villeneuve-Aiguillon que beaucoup de monde emprunte dans ce Département, où l'on pourrait faire des aménagements. Je ne vous parle pas d'une 2 fois 2 voies, nous n'y arrivons déjà pas de l'autre côté, mais je pense au moins à des aménagements qui me permettraient de ne pas, lorsque je rejoins mon ami Michel MASSET à un repas à la commission économique, mettre 55 minutes parce que je me suis tapé un camion à 30 km/h.

Ceux qui ne la prennent pas ne se rendent pas compte, mais comme Marcel CALMETTE, tu es un mentor pour moi et que tu as répété chaque année la même chose, et j'espère que tu es arrivé à tes fins, je ne suis jamais allé voir, tant mieux pour toi, je répéterai donc chaque année à chaque commission : « pensez à l'axe Villeneuve-Aiguillon », il faut absolument que l'on arrive à améliorer la fluidité sur cet axe. On va même faire Villeneuve-Damazan.

**M. DELBREL**. – Une petite question personnelle pour Daniel BORIE, mais comme il a arrosé tous les cantons et qu'il est très sympa avec l'opposition, je voulais savoir si tu partais aux sénatoriales.

**M. BORIE**. – Joker.

**Mme MAILLARD**. – Je voulais remercier les services et la Direction Infrastructures et Mobilité et Mme Bénédicte LAURENS, puisque sur la D302 – ce n'était pas la 207, c'était la 302 –, des administrés m'ont posé des questions, que j'ai transmises et j'ai eu les réponses dans la journée. Il va maintenant falloir les actions, mais je sais que cela viendra. Je voulais remercier les services pour leur réactivité, car il est toujours agréable de pouvoir répondre lorsque l'on est questionné.

J'avais ensuite une question : avez-vous des nouvelles de la RN21 ? Artigues, Villeneuve et la suite. C'est un dossier dont j'ai l'impression de ne plus du tout entendre parler depuis que nous l'avons voté ici. Enfin pas pour ma part, mais pour celle de Guillaume LEPERS, avons-nous des nouvelles ?

**M. BORIE**. – Je rappelle que c'est sous maîtrise de l'État et qu'aux dernières nouvelles, un giratoire va être implanté, les travaux vont démarrer, je pense, avant l'été pour embêter tous les camping-cars qui traversent le département. Pour le reste, cela viendra en suivant puisque tous les avis négatifs n'étaient que consultatifs. Ils ont été instruits, mais ils ont été balayés parce que rien n'empêche maintenant d'avancer. Mais c'est vraiment l'État qui a la mainmise là-dessus et qui peine un peu à réunir le comité de pilotage. C'est ainsi.

Concernant les déplacements doux, nous aurons bientôt une commission qui pourra aborder ce sujet plus en avant. Nous pédalons par tronçon et un comité de pilotage va bientôt être lancé, où nous pourrons réaborder ces questions.

**M. CALMETTE**. – Mme la Présidente, Mes chers collègues, je suis obligé de revenir sur différentes interventions de la journée. La première, Christian DELBREL qui ce matin m'a parlé de la 207. C'est vrai, c'est une route que j'ai défendue, je crois, depuis 2004. Tu vois, de la ténacité, Guillaume LEPERS, il en faut. Parfois, ça dure. Je souhaite rectifier, car la 207 a été demandée, elle a été faite sous la présidence de Pierre CAMANI et, elle est belle. Et elle apporte la sécurité qu'il faut.

Maintenant, Christian DELBREL, j'en ai une autre. C'est presque la même : la 216. Et là, Guillaume LEPERS, on se rejoint, car moi, je parle de l'axe Monflanquin-Damazan qui se rejoignent pour nous à Sainte-Livrade. Quand on va à Bordeaux, c'est notre rocade à nous. J'ai alerté l'attention de Bénédicte LAURENS et je connais sa rigueur, je sais pouvoir compter sur elle et je l'en remercie par avance, parce qu'effectivement cette 216 qui elle, n'est pas très longue, qui va de La Sauvetat jusqu'à Soubirous et après, Casseneuil, nous permet de rejoindre l'autoroute et là, nos routes sur la défense des infrastructures, se rejoignent. Ce n'est pas le seul point qui nous rejoint, j'y reviendrai tout à l'heure.

Ensuite, cher Daniel BORIE, il va me falloir un sacré moment pour me remettre de l'émotion que tu m'as créée en citant cette phrase en Occitan. D'abord, je te félicite parce qu'au moins, toi, tu as tenté. On ne peut que s'améliorer. Après, de l'émotion, il m'en faut parce que quand j'entends que l'on va reprendre les giratoires et dans les giratoires, j'ai entendu Barbaste, Marmande, Miramont, mais aussi Paulhiac. Et moi, ce qui m'étonne, ce n'est pas la façon dont tu as cité Paulhiac, c'est le fait de citer le giratoire de Paulhiac, parce que je le cherche ! Un petit coup de peinture a été fait récemment, cela s'appelle peut-être de la réfection, mais bon. Je vais tout de même repasser chez moi ce soir pour m'assurer que j'ai tout bien vu.

Après, de l'émotion, j'en ai aussi beaucoup aujourd'hui parce que j'ai rarement entendu parler autant d'occitan qu'aujourd'hui, entre les rencontres interrégionales des 5 et 6 octobre, la signalisation bilingue. Je te reprends, mon cher Daniel BORIE, pas que des agglomérations comme tu l'as dit, de tous les villages du département. Ce n'est pas la même chose. Entre le petit village de Paulhiac et l'Agglomération d'Agen, ce n'est pas pareil. Mais ce n'est pas grave. C'est donc tous les villages traversés par une départementale qui auront droit à deux panneaux. J'invite tous les maires, s'ils sont traversés par plusieurs départementales, à profiter de l'acquisition de ces deux panneaux pour en ajouter quelques-uns et même, je dirais, s'ils sont traversés par des voies communales, ce qui est le cas de mon petit village. Je mettrai un panneau à chaque entrée, mais je me le paierai, Mme la Présidente, je ne le demanderai pas. Vous verrez que cela fera un progrès très important et significatif sur la promotion de la langue.

Après, sachez que le Département, j'ai entendu une réflexion, Baya KHERKHACH a dit tout à l'heure quelque chose de très important : quand on est financeur, on a un droit de regard. Par le passé, le Département a investi dans un dictionnaire toponymique à travers lequel vous pourrez retrouver l'origine et la traduction en occitan de tous les villages du département. Oui, M. Laurent DELRUE, vous ne le saviez pas, mais nous avons investi avant. On pourra donc s'inspirer de cela, l'investissement que nous avons fait sera rentabilisé un peu plus aujourd'hui. (*Passage en occitan 8:00:01*). Je le dirai en propos officiels, Baya KHERKHACH, vous avez dit : quand on est financeur, on a un droit de regard. Et alors, le Département a financé, et je vous regarde, et vous n'avez pas votre pin's sur le revers de votre veste, et vous n'êtes pas la seule. Vous n'êtes pas la seule. Le Département investit, mais il ne faut pas que ce soit à fonds perdu, portez-les. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il d'autres interventions sur la commission Infrastructures et Mobilité ?

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Ce n'est pas du tout sur la commission, c'est que simplement l'intervention de Daniel BORIE m'a rappelé que j'avais oublié, et je m'en excuse, de remercier moi aussi tous les membres de la commission Sociale parce que je sais, c'est souvent le mercredi, il y a des enfants, nous y passons beaucoup de temps, mais dans tous les cas, c'est toujours un moment agréable d'échange.

**M. MASSET**. – Mme la Présidente, cher Daniel BORIE, je vous propose de faire une demande conjointe au service Infrastructures de requalification de Villeneuve-Monflanquin jusqu'à Damazan.

**M. LEPERS**. – Je valide.

**M. CALMETTE**. – Nous validons également avec ma collègue. J'ai oublié de dire une chose : à la dernière commission des Routes, Guillaume LEPERS, tu t'étais autoproclamé comme mon adjoint à la défense de l'occitan. J'attends que tu fasses des preuves et des progrès en la matière.

**M. LEPERS**. – La prochaine fois, nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui.

**Mme la Présidente**. – C'est ça. Nous allons passer au vote du rapport n°2001, Infrastructures et Mobilité – Réseaux routier, navigable et cyclable.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi).

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Nous allons passer à la commission Développement durable et Environnement. Je donne la parole à Mme Sophie GARGOWITSCH qui a accepté de présenter les rapports de cette commission, je l'en remercie.

## COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### RAPPORT N° 4002 : POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### RAPPORT N° 4003 : SCHEMA DES ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITE EN LOT-ET-GARONNE

**Mme GARGOWITSCH**. – Pour vous le présenter en quelques mots puisque ce fut suffisamment long aujourd'hui pour tout le monde, je pense, et que nous l'avons déjà présenté en commission, que j'espère que vous l'avez bien lu, j'ose imaginer que oui, mais je sais que ce n'est pas le cas, malheureusement.

Simplement, ce rapport est issu d'un travail qui avait déjà été mené précédemment puisque ce travail s'est fait lors de la MIETEE, tout le monde se souvient de la MIETEE, une des fiches action qui était donc sortie de ce rapport, c'était de créer ce Schéma des Espaces Remarquables de Biodiversité en 47.

Pour refaire un petit historique, 1991, c'était la compétence des ENS, 2009, le Département avait préparé une définition des ENS et nous avions exclu de cette définition les espaces urbanisés, les agrosystèmes intensifs et les peupleraies exploitées. Ensuite, en 2018, création du label EAR, Espaces Agricoles Remarquables. Aujourd'hui en Lot-et-Garonne, nous avons trois Espaces Agricoles Remarquables. En 2020, cette fameuse Mission sur la Transition Écologique et Énergétique est un des enjeux qui fut l'urgence d'agir plus efficacement à la préservation de la biodiversité et de faire connaître aux Lot-et-Garonnais la richesse environnementale de leur territoire par des actions de valorisation et de promotion des sites. Vous vous rappelez, c'est la fiche d'action numéro 13 actant l'évolution de la stratégie biodiversité et de lancer cet ERB en 2021-2022. Dont acte.

Automne 2021, lancement de la consultation, février 2022, lancement de l'étude, décembre 2022, quatre webinaires et ensuite, la stratégie départementale est proposée sur une période de 10 ans et organisée en trois axes :

- étendre le nombre d'ENS en 2033, évidemment sur les territoires qui ne sont pas couverts aujourd'hui ;
- améliorer leur visibilité auprès des citoyens parce qu'il nous reste tout de même cette grosse problématique, même sur nos propres territoires, souvent, les gens ne connaissent pas les ENS ;
- améliorer la dynamique des acteurs parties prenantes des ERB.

Tout cela dans le but de trouver toutes les synergies avec les défis de la gestion bien entendu de l'eau et de l'urgence climatique. Ensuite, vous l'avez vu dans le rapport, tout cela est décliné en 11 actions.

Maintenant pour aller à l'essentiel, au niveau du budget, ce Schéma va entraîner une révision des régimes actuels d'intervention avec, nous l'espérons, une mise en application le 1er janvier 2024 et en BP 2024, idem qu'en 2023 avec un budget de 1,25 M€.

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions sur ce rapport n° 4002, la politique en faveur du développement durable ? Vous en avez parlé en commission, donc là, il faut prendre acte de ce rapport.
Absents représentés lors de la prise d'acte : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi).

***DECISION : L'assemblée prend acte.***

**Mme la Présidente**. – Rapport n° 4003, Schéma des Espaces Remarquables de Biodiversité en Lot-et-Garonne, avez-vous des questions ? Non.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi).

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Nous allons maintenant en venir à la commission Administration générale et Ressources humaines, je donne la parole à M. Christian DEZALOS.

## COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

### RAPPORT N° 8005 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023

**M. DEZALOS**. – Merci, Mme la Présidente. Pour la commission Administration Générale et Ressources Humaines, un seul rapport que nous connaissons bien, le tableau des effectifs. Vous le savez, il s'agit d'ajuster régulièrement ce tableau des effectifs par la présentation des mouvements de personnel, des transformations de postes, et il y en a 58 au total qui correspondent à des suppressions dans les grades de départ et à des créations dans les grades d'arriver, donc 58 transformations de postes.

Il y a ensuite dans l'annexe 2, l'annexe 3 et l'annexe 4 des choses importantes. À l'annexe 2 en particulier puisqu'il s'agit de la création de cinq postes permanents que nous avons évoqués ce matin, deux postes qui seront positionnés à la Direction générale adjointe des Solidarités Territoriales Educatives et Sportives, un poste de chargé d'assistance technique pour lutter contre le mal logement et l'habitat indigne, tout cela a été vu dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat. Un deuxième poste de chargé d'assistance technique pour l'animation des politiques locales de l'habitat.

S'agissant de la Direction générale adjointe du Développement social, deux postes de chargés de visite sont créés dans le cadre de la création du nouveau service départemental pour lutter contre la précarité énergétique, le SLIME 47, et pour terminer, le cinquième poste est un poste de chargé de mission Attractivité des professions de santé, nous l'avons également évoqué ce matin.

Dans l'annexe suivante figure la création de six contrats de projet au sein de la Direction générale adjointe du Développement social. Annexe 4, suppression de quatre postes non permanents à la suite d'une redéfinition des besoins, cela a également été évoqué.

Je vais en rester là, pour toutes les autres informations qui figurent là-dessus, nous répondrons à vos questions si vous en avez.

Je vais vous donner, parce que c'est souvent une question et elle est toujours un peu compliquée, combien avons-nous d'emplois permanents, etc. Très exactement, nous avons 1 517 emplois permanents à temps complet, mais nous avons des effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalents temps plein annuels, 1 226 emplois, dont 1 006 titulaires et 220 non-titulaires. Surtout, ne me demandez pas de définir plus précisément ce que recouvrent ces chiffres et ces définitions, mais vous le savez, cela représente beaucoup de personnel, insuffisamment peut-être si je regarde les responsables administratifs qui considèrent qu'il faudrait affecter peut-être plus de moyens ici ou là. En tout cas, voilà pour le tableau des effectifs.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des remarques, des questions sur ce rapport n°8005 ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 8008 : COMMISSION SPECIALISEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : MODIFICATION DE DENOMINATION, MODIFICATIONS DE COMPOSITION**

**M. DEZALOS**. – Je ne savais pas que je devais présenter ce rapport, mais je le fais volontiers. Faisant suite à la démission de Mme Sophie GARGOWITSCH du 6e poste, il vous est proposé de modifier la dénomination de la commission Développement durable et Environnement en commission Ruralité, Développement durable et Environnement. La délégation de fonctions sera confiée par Mme la Présidente à Mme Danielle DHELIAS. Il lui sera accordé une nouvelle délégation de fonctions à la Ruralité, au Développement durable et à l'Environnement.

Comme cette dénomination change, il convient de procéder à une nouvelle désignation de ses membres. Il vous est donc proposé de désigner Mmes Sophie GARGOWITSCH, Laurence LAMY, Annie MESSINA-VENTADOUX, Danielle DHELIAS, Laurence DUCOS, Clarisse MAILLARD, MM. Paul VO VAN, Jean-Jacques MIRANDE, Pierre CHOLLET, Philippe BOUSQUIER et Arnaud DEVILLIERS pour siéger dans cette commission.

M. CAMANI a accepté de ne plus être membre de cette commission afin que Mme DHELIAS puisse y siéger au regard de sa nouvelle délégation, dans la mesure où le nombre d'élus y siégeant atteint son maximum, soit 11 membres.

Enfin, Mme DHELIAS a émis le souhait de ne plus siéger au sein de la commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur afin de pouvoir se consacrer pleinement à sa nouvelle délégation, elle ne sera pas remplacée au sein de cette commission qui comportera désormais sept membres.

Vous disposez dans vos délibérations de tableau qui résume la composition des différentes commissions.

**Mme la Présidente**. – Acceptez-vous de faire le vote à main levée ?

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 8009 : MODIFICATION DES PLAFONDS REPARTIS POUR LES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE GROUPE D'ÉLUS**

**Mme la Présidente**. – Avez-vous des questions ? Non.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**Mme la Présidente**. – Nous passons maintenant à la commission Finances, Patrimoine et Évaluation des Politiques publiques, M. DEZALOS.

## COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### RAPPORT N° 9002 : POLITIQUE EN FAVEUR DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES

**M. DEZALOS**. – Le rapport n°9002 porte sur les politiques en faveur du soutien aux territoires. Je vais vous résumer cette délibération qui met en évidence trois éléments majeurs pour 2023, le lancement du FACIL, nous en avons parlé, l'achèvement des opérations de revitalisation des territoires qui permettent à chaque EPCI de disposer d'un projet intercommunal de revitalisation des centres-bourgs et enfin, le lancement de la démarche, il en était question également, de la création de l'Agence Technique Départementale pour renforcer l'offre d'ingénierie aux communes et EPCI.

Sur ce nouvel outil d'Agence Technique Départementale, il est rappelé que l'AT47 qui est très appréciée des communes, vous le savez, des maires, des élus locaux est réservée aux communes et aux EPCI ruraux à faibles ressources. L'Agence Technique qui est projetée permettra, elle, d'accompagner l'ensemble des communes et des EPCI dans le cadre d'une gouvernance partagée. Il vous est proposé une étude juridique et économique qui est en cours, d'ailleurs, et de compléter la réflexion pour aboutir le cas échéant, mais ce sera vraisemblablement le cas si vous en êtes d'accord, à cette Agence Technique Départementale.

Il faut néanmoins poursuivre l'Assistance Technique aux collectivités sur l'année 2023 et pour cela, il est proposé de porter les crédits de fonctionnement alloué à l'AT47 à hauteur de 341 000 € et de mettre à disposition 90 000 € de crédits pour le financement d'études pour les bénéficiaires du programme PVD.

Le Département recevra deux types de recettes, les recettes de la Banque des Territoires, nous le savons, et les recettes des communes et EPCI qui apportent une contribution permettant de leur fournir ce service à prix modéré, si je puis me permettre.

Il s'agit ensuite en 2023 de soutenir financièrement les projets du territoire avec la mise en place du FACIL, je ne vais pas insister là-dessus. Dans le BP 2023 figure une autorisation de programme de 9 M€ sur 3 ans.

Ensuite, il y a le vote de crédits de paiement pour payer les subventions attribuées les années précédentes sur les anciens régimes qui se poursuivent, les 16 ou 17 régimes précédents à hauteur de 2,6 M€, je ne détaille pas. Il faut aussi 250 000 € de crédits pour commencer à payer dans le cadre du FACIL une nouvelle formule et au total, en crédits de paiement, le Budget primitif 2023 propose 3 M€ de crédits pour répondre à ces différents objectifs et à ces politiques.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des questions par rapport à ce rapport n° 9002 ? Pas de questions.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9003 : BATIMENTS DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS – MAINTENANCE ET ENTRETIEN – AFFAIRES FONCIERES**

**M. DEZALOS**. – Le rapport n° 9003 porte sur les bâtiments départementaux hors collèges. Sachez que le Budget primitif portant sur la gestion du patrimoine hors collèges s'élève à 8,6 M€ pour la section d'investissement et à 3,8 M€ en section de fonctionnement. Il y a d'abord la politique de maintenance et de gros entretien du patrimoine avec une action particulièrement ambitieuse pour la remise à niveau complète de l'Hôtel du Département, un crédit de 2,1 M€ est sollicité à cet effet pour la réalisation des études préalables, détermination du montage contractuel et le lancement des études. La programmation de travaux à hauteur de 2,3 M€ en 2023 dans le cadre d'une nouvelle autorisation de programme et enfin, 300 000 € plus particulièrement pour les stations de distribution de carburant et de lavage de la Collectivité. Ce sera au total une dépense de 1,8 M€, mais un crédit de paiement de 300 000 € en 2023.

Concernant les opérations de rénovation, restructuration, les Archives de demain sont entrées en phase d'étude avec la réalisation du programme engagé fin 2022, un crédit de 700 000 € est demandé. Les travaux du Centre d'Exploitation de Marmande en cours s'achèveront cette année, 500 000 € sont sollicités en 2023. Concernant le Foyer Balade (FEB), l'évolution du montant estimatif du projet, les études d'avant-projet sommaire portaient à 3,6 M€ le montant de l'opération au lieu des 2 M€ précédemment envisagés.

Les dépenses de fonctionnement et de maintenance courantes s'élèvent pour l'exercice à 1,9 M€ et s'agissant des impacts de la crise énergétique, qui impactent donc le poste énergie de la Collectivité, nous enregistrerons une dépense prévisionnelle d'un peu plus de 1 M€ par rapport au réalisé de 2022.

Au total, les crédits inscrits en 2023 pour la fourniture de gaz et d'électricité s'élèvent à 1 793 520 €. J'en ai terminé pour cette présentation rapide du programme bâtimentaire départemental.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des questions sur ce rapport n° 9003 ? Pas de questions ? (Non.)

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9004 : RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2022**

**M. DEZALOS**. – Cela ira très vite, c'est un exercice régulier. La Commission consultative des services publics locaux a pris connaissance des rapports établis par les délégataires de service public, il y en a deux concernant le Département : la Technopole Agropole dans le cadre du contrat d'affermage pour la gestion et le développement de l'Agropole, je me tourne vers le Président Paul VO VAN, et le Laboratoire des Pyrénées dans le cadre du contrat relatif à la réalisation d'analyses en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire.

Il vous est proposé de prendre acte de cette communication.

**Mme la Présidente**. – L'Assemblée prend-elle acte ?

Absents représentés lors de la prise d'acte : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : L'Assemblée prend acte***

**RAPPORT N° 9005 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

**M. DEZALOS**. – Je crois que c'est un rapport important, ce rapport n° 9005. Il s'agit de favoriser le développement durable au niveau de la commande publique. Le Code de la commande publique dispose que les collectivités territoriales dont les dépenses annuelles sont supérieures à 50 M€ adoptent un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social et des éléments à caractère écologique. Il doit également contribuer à la promotion d'une économie circulaire.

Pour notre Département, nous ne sommes pas tenus de réaliser et de nous engager dans le SPASER parce que nos volumes d'achat restent en dessous des 50 M€, mais nous sommes malgré tout à 47 M€. Sachez que les marchés publics, tels qu'ils sont aujourd'hui passés, prennent en compte ces dimensions sociales et écologiques au travers des critères de jugement et des clauses d'exécution de ces marchés, il vous est néanmoins proposé, même si ce n'est pas une obligation à ce jour, que notre Collectivité adopte ce Schéma Départemental de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables. C'est un outil qui permettra de mettre en œuvre les priorités départementales, nous en avons parlé tout au long de cette session, l'insertion, l'environnement, la santé, l'égalité hommes-femmes. Il permettra aussi d'améliorer l'accès des structures de l'économie sociale et solidaire à la commande publique et enfin, de diffuser l'expérience du Département vers les autres acheteurs publics.

Il vous est proposé d'engager une concertation tant en interne qu'en externe auprès des opérateurs économiques afin que l'Assemblée soit en mesure d'adopter un SPASER applicable au 1er avril 2024.

**M. VO VAN**. – Juste un mot pour rappeler que nous avions tous ensemble, en tout cas pour certains, la majorité a en tout cas voté la Déclaration d'urgence climatique à l'entrée du mandat, que nous avions mis ce thème au programme de l'urgence climatique et que nous avions commencé les travaux un peu exploratoires qui nous donneront un peu d'avance. Je me réjouis que nous trouvions finalement un cadre tout à fait réglementé, sur lequel nous prenons de l'avance par rapport à nos obligations et qui nous permettra d'engager rapidement des discussions avec nos partenaires économiques.

**Mme la Présidente**. – Parfait. Y a-t-il d'autres interventions ? Pouvons-nous passer au vote sur le rapport n°9005 ?

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9006 : M 57 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

**M. DEZALOS**. – Ce rapport concerne l'amortissement des immobilisations. C'est la mise à jour du tableau des amortissements, c'est un exercice périodique. Je ne sais pas si vous voulez des précisions sur la durée des amortissements en fonction de la nature des biens. Nous pouvons y passer du temps si vous le souhaitez.

**Mme la Présidente**. – Non, ça va aller. Y a-t-il des questions sur le rapport n°9006 ? Non.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9007 : DOTATIONS ET REPRISE DE PROVISIONS**

**M. DEZALOS**. – Il s'agit bien entendu de constituer des provisions pour faire face au risque de non-recouvrement des indus RSA et des prêts du Fonds de Solidarité Logement. Nous constituons sur ce BP 2023, si vous en êtes d'accord, une provision de 420 000 € pour le RSA et une provision de 40 000 € pour le FSL.

Nous procédons également à deux reprises de provisions conformément au plan de redressement en cours, une de 75 000 € pour le dossier d'avance remboursable BioPresse, certains se souviennent de cette affaire, et une de 8 000 € pour le dossier de mise en jeu de garanties OGEC Notre-Dame à Monbahus. Ce sont des appels en garantie qui ont été présentés à notre égard puisque nous étions en garantie, nous avons accepté d'intervenir pour BioPresse, le recouvrement d'une partie de la dette est en cours et par conséquent, nous réduisons le montant des provisions à due proportion.

**Mme la Présidente**. – Des questions sur le rapport n° 9007 ? Non.

Absents représentés lors du vote: Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9008 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB) – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL**

**M. DEZALOS**. – Nous pouvons là aussi faire simple. Permettez-moi simplement de donner quelques chiffres concernant le Budget annexe du Foyer Balade qui s'établit au total à 7 813 000 €, dont 4 108 000 € en section de fonctionnement et 3 700 000 € en section d'investissement.

Sur le fonctionnement, 4 108 000 €, vous retrouvez des dépenses concernant l'exploitation courante. Ces dépenses sont en augmentation de 5,5 %, principalement du fait de l'impact de l'inflation. Les dépenses afférentes au personnel sont les plus importantes bien entendu, elles sont en hausse sensible de plus 17 % avec la mise en œuvre en année pleine des mesures gouvernementales de hausse du SMIC, de revalorisation du point d'indice et d'application des mesures Ségur notamment.

Il y a ensuite des dépenses dites de structure, notamment des frais à hauteur de 100 000 €, c'est important, pour la relocalisation du foyer pendant les travaux puisque vous savez qu'il y a des travaux de rénovation très importants sur le Foyer Balade actuellement.

Les recettes de fonctionnement sont simples : pour 97 %, c'est la subvention d'équilibre qui est versée par le Département.

Nous pourrions peut-être consacrer en 2023, je le proposais au Directeur Général des Services et au service Financier, une partie d'une commission des Finances pour approfondir un peu la nature des sommes importantes attribuées pour un service très important. Nous pourrons porter un œil sur l'établissement du point de vue des budgets et des aspects financiers.

La section d'investissement de ce budget annexe s'élève à 3 705 000 €. Ce sont principalement les travaux dont nous avons parlé, l'aménagement des bâtiments, château et administration que connaît bien le maire de Pont-du-Casse, l'aménagement de la Villa 1. Il ne s'agit pas de la datcha du maire de Pont-du-Casse, mais de bâtiments du FEB. Le coût global estimatif est actuellement de 2,6 M€ hors-taxes. Cet estimatif sera réévalué. Sachez que le Département est actuellement en recherche d'un site d'accueil, car les travaux ne peuvent pas être conduits en site occupé, vous pouvez imaginer le branle-bas de combat qu'il peut y avoir dans cet établissement pour mener tous ces travaux.

Ceci étant précisé pour le FEB, Mme la Présidente, je résume simplement la délibération concernant tous les aspects que contient le vote du budget principal du Département. Il s'agit donc de reprendre par anticipation le résultat cumulé de fonctionnement de 112,8 M€ dont nous avons parlé ce matin. Il s'agit de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, vous vous souvenez, à hauteur d'un peu plus de 35 M€, de reporter en section de fonctionnement les recettes de fonctionnement pour plus de 77 M€. Il s'agit encore de voter ce Budget par chapitres budgétaires pour un total de fonctionnement recettes/dépenses, il y a des opérations d'ordre là-dedans, cela ne colle pas forcément avec les chiffres que nous avons présentés ce matin, en section de fonctionnement, 498 560 500 € et en section d'investissement, 175 884 000 €. Il faut autoriser Mme la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : au maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, d'autoriser le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement à hauteur de 10,5 M€, nous l'avons vu ce matin, il s'agit d'allouer 40 000 € au Fonds de Compensation du Handicap et de valider l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement, cela porte sur le fonctionnement, de prendre acte du stock d'autorisations d'engagement non soldé, je ne vous donne pas les chiffres, cela figure dans la délibération, de valider l'ouverture de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 34 260 800 €, la liste figure dans vos documents, de valider la modification d'autorisation de programme, etc., et de décider d'adopter le Budget annexe du Foyer Balade pour les sommes que je vous ai déjà indiquées.

Permettez-moi, Mme la Présidente, puisque tout le monde a remercié les collègues qui siègent dans la commission, je le fais très sincèrement moi aussi à destination de tous les collègues de la commission des Finances. Je remercie aussi les services qui ont travaillé là-dessus, plus particulièrement la nouvelle directrice financière qui vient d'arriver, mais également Christophe CUINIER qui a travaillé sous la bienveillante, mais néanmoins attentive autorité du Directeur général adjoint Paul FRELAUT et bien sûr du Directeur Général des Services. Merci à eux, je leur donne rendez-vous bien sûr pour la DM1 au mois de juin.

**Mme la Présidente**. – Bien sûr. Je crois que nous pouvons tous remercier l'ensemble des services qui nous aident à construire le budget de notre Collectivité.

Nous allons pouvoir passer au vote du rapport n° 9008. Qui est contre ?

**M. CHOLLET**. – Le groupe 100 % Lot-et-Garonne vote contre.

**Mme la Présidente**. – D'accord. Les autres groupes ? Favorables ? Mme DALLIES, favorable? D'accord. La majorité ? Favorable.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie)

***DECISION : ADOPTE – Pour : 28, Contre : 14 (Groupe 100% Lot-et-Garonne).***

**RAPPORT N° 9009 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOT-ET-GARONNE**

**M. DEZALOS**. – Il s'agit dans ce rapport, vous le savez déjà, de renouveler la convention précédente qui avait été passée en 2019. En 2019, cette convention était tripartite, il y avait le SDIS, le Département et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne, qui représentait l'ensemble du bloc communal ou intercommunal. L'Association des Maires n'ayant pas souhaité renouveler son engagement dans les mêmes formes, la convention qui vous est proposée n'engage conjointement que le Département et le SDIS de Lot-et-Garonne. Elle porte sur l'année 2023 et il y aura donc une actualisation de cette convention ultérieurement.

Pour son fonctionnement, le SDIS 47 poursuivra l'exercice de ses missions, vous les connaissez bien sûr, et nous serons tous d'accord pour dire qu'il faut donner au SDIS 47 les moyens de répondre aux objectifs opérationnels qui sont les siens et qui sont définis dans le cadre du Schéma Départemental d'Analyse de Couverture des Risques, le SDACR 2023 qui porte sur la période 2022-2026.

Le Département assure le versement du contingent départemental affecté d'une évolution de croissance de 4,2 % par rapport à 2022. Le montant du contingent pour 2023 sera donc de 16 991 039 €. Je vous fais observer, mais sans revenir sur ce débat que nous avons déjà vu, 4,2 %, cela reste inférieur à l'évolution prévisible de l'inflation, mais vous conviendrez avec moi que le SDIS 47 a dû faire face notamment l'été dernier, mais cela risque de se reproduire évidemment, à des risques très importants et très coûteux. Je crois donc que cette réévaluation de 4,2 % n'est pas un luxe, et d'ailleurs, ce n'est pas suffisant, car en raison du contexte économique marqué par la forte hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, le SDIS de Lot-et-Garonne connaît une situation inédite et son besoin de financement supplémentaire s'élève à 1,5 M€.

Cela veut dire que le Département est garant de l'attribution des moyens absolument nécessaires pour que le SDIS remplisse ses fonctions et que la réévaluation de 4,2 % sur laquelle nous avons travaillé n'est pas totalement suffisante. Il manque 1,5 M€. Cette convention propose donc de faire cette attribution.

Ce matin, lorsque nous avons parlé d'épargne de précaution en disant que des dépenses engageaient déjà cette épargne de précaution, cette dépense supplémentaire de 1,5 M€ en fait partie.

Au total, la somme qui serait allouée au SDIS par le Département sera égale à 18 491 039 € avec donc ce contingent exceptionnel.

D'autre part, il ne faut pas sous-estimer les besoins en remise à niveau du patrimoine immobilier, c'est-à-dire les centres de secours. Il y a des travaux de rénovation, d'extension, de nouvelles constructions de bâtiments. Les élus que vous êtes sont sensibles aux centres de secours disséminés sur le département. Il y a un plan pluriannuel, il faut y faire face et le projet de convention prévoit les modalités de ce soutien du Département au programme immobilier du SDIS. Il vous est donc proposé d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention.

**Mme la Présidente**. – Y a-t-il des questions sur ce rapport n°9009 ?

**Mme GENOVESIO**. – Je voulais savoir de combien allait augmenter cette année la Taxe sur les Contrats d'Assurance. De combien a-t-elle augmenté et combien vous avez prévu ? *A priori*, vous avez prévu 49 M€ au lieu de 45, mais comme je n'ai pas les dépenses de cette année, j'ai un peu de mal à avoir des chiffres. C'est une taxe qui finance en partie notre contribution.

Ma deuxième question si je lis la convention, nous leur faisons une avance exceptionnelle ?

**Mme la Présidente**. – Non, nous ne faisons pas une avance exceptionnelle, mais c'est exceptionnel parce que j'espère que cela ne se renouvellera pas, puisqu'il s'agit d'une convention pour une année.

**Mme GENOVESIO**. – J'ai sûrement mal interprété, mais : « s'engage à apporter une contribution exceptionnelle […] de son côté, le SDIS s'engage à restituer la part du résultat excédentaire échéant ».

**Mme la Présidente**. – La situation du SDIS aujourd'hui, ou en tout cas au regard de la contribution qui a été votée à hauteur de 4,2 %, ne nous permettait pas d'équilibrer le budget. Le Conseil départemental est dans l'obligation de contribuer pour équilibrer le budget. Ne pouvant pas l'équilibrer, nous faisons une subvention exceptionnelle à hauteur de 1,5 M€ pour cette année. Dans le cas où lors du Compte administratif dont nous ferons le bilan il y aurait un excédent, cela viendrait se déduire de la contribution du Département pour l'année suivante.

Concernant la TSCA, que les choses soient très claires, j'entends bien la petite musique, ce n'est pas la première fois, une partie des recettes de TSCA sont fléchées sur les SDIS. Elle doit être de 7 %...

**M. CHOLLET**. – Notre question est : le pourcentage est-il fixe ?

**Mme la Présidente**. – Oui, il est fixe et nous sommes au-delà du pourcentage.

**M. DEZALOS**. – Nous sommes à 7,8 % pour un montant de 7 743 000 € qui sont bien évidemment inclus dans le contingent que nous versons au SDIS.

**Mme la Présidente**. – C'est la règle.

**M. CHOLLET**. – Parce que nous avons l'impression, en nous renseignant auprès d'autres conseils départementaux, qu'il y avait une liberté par rapport à l'affectation, c'est-à-dire le pourcentage de la TSCA vers le SDIS. Est-ce une loi ? Est-ce géré ?

**M. DEZALOS**. – Si vous me le permettez, Mme la Présidente, il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. Il est dit, et cela a été prévu pour cela, que la taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui a été instituée pour compenser divers transferts de compétences en 2004 notamment, il est prévu l'octroi d'une fraction de cette taxe au Département à hauteur de… Cela vient abonder le produit du Département, à charge pour lui de l'inclure et de le reverser, mais vous voyez bien que nous allons au-delà, nous ne restons pas à 7,7 M€ versés au SDIS puisque nous versons un contingent de 18 M€.

Cela veut dire que nous ne pourrions pas faire moins. Personne ne pourrait faire moins, évidemment, que le reversement de cela, en toute logique.

**M. CHOLLET**. – Cela veut donc dire, c'est pour comprendre, parce que ce n'est pas évident, que les Départements ont une latitude d'action par rapport au pourcentage qu'ils attribuent au SDIS, ce n'est pas fixe. Il y a un plancher, mais tu peux monter au-dessus comme tu veux.

**M. DEZALOS**. – Oui, mais aujourd'hui, je parle sous le contrôle de ceux qui connaissent les chiffres autant que moi, sinon mieux, le Département a la responsabilité de permettre en dernier ressort au SDIS de fonctionner. Il partage le financement du SDIS, le fonctionnement, les investissements sur les centres de secours, mais il partage cela avec les communes et les intercommunalités. Et là, nous avons des situations très variables. Il y a des départements dans lesquels c'est 50/50, où le Département et le bloc communal contribuent de façon paritaire.

Chez nous, nous sommes à peu près à 59 % pour le Département. Cela montre bien que nous sommes au-delà, mais encore une fois, il n'y a pas de règles. Si nous voulions et si nous pouvions mettre 25 M€, nous pourrions le faire. Ce que nous ne pourrions pas faire, me semble-t-il, en tout cas tel que cela résulte de ce fléchage d'une part de TSCA, c'est reverser moins que ce que nous octroie cette taxe fléchée SDIS, c'est-à-dire les 7,7 M€ ou les 7 et quelques pour cent.

**M. DELRUE (Directeur général des Services)**. – Nous en avons discuté longuement lorsque nous avons discuté du financement du SDIS avec le bloc communal, avec M. DIONIS en particulier. Ce qui pose problème, ce qui fait confusion, c'est que la TSCA est une taxe globale qui est donnée au Conseil départemental et qui comprend trois parts. Une de ces trois parts est faite pour compenser les dépenses du SDIS.

Ce que dit M. DEZALOS, c'est que les 7 M€ qui constituent la part relative au SDIS sont intégralement reversés par le Conseil départemental au SDIS.

Le sujet dont vous avez entendu parler il y a quelques mois, c'est que dans certains départements, apparemment, certains versaient moins que ce qui leur était donné dans le cadre de la TSCA. Ce n'est pas le cas du Lot-et-Garonne. Le Lot-et-Garonne reverse l'intégralité de la part dévolue au SDIS. Et il va au-delà des finances au-delà de ce qu'il a perçu dans le cadre de la TSCA, très largement.

**M. LEPERS**. – Quand vous dites 60 % Département 40 % bloc communal, vous parlez des 18 M€ moins 7.

**Mme la Présidente**. – La répartition des contributions du Conseil départemental et du bloc communal est construite de telle façon qu'aujourd'hui, et depuis très longtemps, la contribution du Département correspond à 60 % du budget global par rapport à la contribution et 40 % pour le bloc communal.

**M. LEPERS**. – Et on parle de 18 M€ pour le Département. C'est juste pour que les choses soient claires.

**Mme la Présidente**. – Oui, la contribution du département, c'est 18 M€ et celle du bloc communal, de tête, c'est 11 M€.

**M. LEPERS**. – C'est pourquoi les choses doivent être claires, je pense que tout le monde se mélange. Lorsque nous disons 60 %, cela fait énorme, mais 60 %, c'est 18 M€, moins 7 que l'on touche des taxes, alors que le bloc communal apporte 40 %, mais sans rentrées fiscales.

**Mme la Présidente**. – Oui, mais c'est la règle.

**M. LEPERS**. – Oui, mais si nous regardons concrètement ce que chacun met en enlevant les taxes perçues, nous ne sommes plus à du 60/40. C'est là où chaque fois les gens se mélangent.

**Mme TONIN**. – Il ne faut pas oublier que l'enveloppe de la TSCA fait partie d'une des contributions de l'État au Département. Après, il y a un fléchage particulier. Dans ces 18 M€, il y a effectivement la part de TSCA qui est donnée, mais nous pouvons faire la même chose dans les communes, c'est-à-dire que dans les communes, nous avons une contribution donnée par l'État et dans cette contribution, une part est fléchée vers le SDIS. La seule chose, c'est effectivement que cela ne se passe de la même manière dans tous les départements, il n'y a pas de différence. C'est ça qui a fait polémique. Et Laurent DELRUE l'a soulevée, c'est que certains départements versaient moins de 7 % de la part fléchée spécialement pour le SDIS.

Ce qu'il faut regarder, c'est la part totale et c'est ce qui est important. Effectivement, le Département donne 60 % et cette année, il donnera encore plus, il y aura une part supplémentaire pour équilibrer le budget du SDIS, auquel il manque effectivement 1,5 M€ aujourd'hui.

**M. LEPERS**. – Voilà, il faut que ce soit clair parce que je ne sais plus qui avait donné un nom de département et en sortant, je me suis amusé à appeler ledit Département. En fait, chacun compare des choux et des carottes. C'était même le Département un peu moins, je crois, parce qu'ils avaient déduit, de manière peut-être un peu honnête, cette taxe pour comparer ce qui était comparable en apport communal propre et en apport départemental propre.

C'est là où il y a parfois des incompréhensions de pourcentages qu'on se balance à la tête, alors qu'au fond, on compare des choux et des carottes.

**Mme la Présidente**. – Honnêtement, le sujet n'est pas vraiment la part de l'un et la part de l'autre, le sujet, c'est le pourcentage de contribution. Jusqu'à l'année dernière, nous étions bien en deçà de la nécessité de contribution pour équilibrer le budget et pouvoir assurer un service de qualité tel que nous le souhaitons tous sur l'ensemble du département. Nous étions à moins de 1 % par an, alors que la règle dans tous les départements de France, dans tous les SDIS, c'est de se fixer au taux d'inflation à peu près du mois de juillet. Nous étions donc bien en deçà.

Donc effectivement, cette année, une fois qu'on a bouffé le bas de laine, il fallait avoir une contribution bien plus importante. Que ce soit pour le bloc départemental, que ce soit pour le bloc communal. C'est ce qui a fâché, et je peux le comprendre, au regard de la situation où les uns et les autres rencontrent des difficultés sur le plan financier. Cela a généré une contribution plus importante, mais il faut relativiser. Effectivement pour une agglomération qui a la compétence, c'est plus lourd que pour une petite commune qui fait sa contribution toute seule en fonction de son budget.

C'est ce qui a posé problème aujourd'hui parce qu'effectivement, nous sommes passés d'une contribution de 0,8 % à 4,2 %. À 4,2 %, nous ne clôturons pas le budget et il a été proposé 4,5 %. Cela a été refusé par le Président de l'Association des Maires, en tout cas c'est 4,2 % qui ont été votés au Conseil d'administration. *A priori*, le Président de l'Agglomération d'Agen a fait un recours, il réglera sa contribution à hauteur de 4,2 %. Mais la question est là, c'est plutôt le pourcentage qui est demandé au Département et au bloc communal qui a fait polémique, ce n'est pas l'histoire du 60/40.

Mais j'en conviens, c'est une contribution bien plus importante. Mais nous aussi, nous sommes concernés. Nous pouvons en parler ici, mais c'est surtout au niveau du Conseil d'administration du SDIS. Il faut ensuite se demander ce que nous voulons dans nos centres de secours et ce que nous voulons donner comme moyens aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sur notre territoire. Souhaitons-nous le maillage actuel, souhaitons-nous le même temps d'intervention qu'aujourd'hui. Il faut se poser ces questions, mais si nous voulons le même service, nous étions cette année dans l'obligation d'augmenter de façon considérable, je l'entends, en sachant que 4,2 % n'étaient pas suffisants. Le Département vient donc compléter à hauteur de 1,5 M€ pour pouvoir équilibrer le budget.

**M. CHOLLET**. – Juste pour que nous soyons bien d'accord, 4,2 %, cela veut dire à peu près 1,15 M€.

**Mme la Présidente**. – Je ne vais pas l'avoir en tête par rapport à l'année dernière. Pour le Département, c'était à peu près 700 000 euros. L'année dernière, nous étions à 0,8 % et le fait de passer de 0,8 % de contribution annuelle à 4,2 %, cela a généré pour le Département 700 000 € et maintenant plus 1,5 M€ puisque nous sommes dans l'obligation de contribuer pour équilibrer le budget du SDIS.

**M. CHOLLET**. – D'accord. Nous voulions vous dire qu'il n'y a pas plus important que les pompiers, nous sommes bien clairs là-dessus. Il y a un effort à faire, vous le faites et c'est tant mieux, et cela tombe bien parce que vous avez les fonds, vous êtes riches, nous vous l'avons déjà dit ce matin.

Ceci dit, Mme la Présidente, c'est une remarque de notre groupe, notamment de Mme Julie CASTILLO, le fait de rester en bipartisme, de ne plus avoir le côté tripartite qui était très intéressant… Nous pensons qu'il faudrait revenir sur le tripartisme.

**Mme la Présidente**. – Mais moi aussi.

**M. CHOLLET**. – Nous voterons donc cette délibération, nous comprenons l'effort que vous faites, nous comprenons qu'il faut le faire, mais nous vous engageons à faire revenir le Président des Maires vers un débat à trois.

**Mme la Présidente**. – Alors là, nous sommes tout à fait d'accord. Je pense que la personne qui a fait obstruction, pardonnez-moi, rapprochez-vous de M. DIONIS. Attendez, je parle suffisamment avec lui sur ce sujet. En l'occurrence, je pense qu'il a réfléchi puisqu'il est revenu sur sa décision. De toute façon, il est dans l'obligation, je regrette, c'est le Conseil d'administration du SDIS qui est souverain. En aucun cas ce n'est le Président de l'Association des Maires du département qui définit la contribution du bloc départemental et du bloc communal. C'est le Conseil d'administration du SDIS.

Désormais, et je l'ai annoncé lors du dernier Conseil d'administration du SDIS, la contribution du bloc communal et du bloc départemental se calera sur le taux d'inflation du mois de juillet. C'est clair. Après, si nous arrivons à retravailler sur une convention, d'accord, mais ce n'est pas le Président de l'Association des Maires qui définit les pourcentages.

**M. LEPERS**. – C'est rigolo parce que vous reprochez parfois à un gouvernement de prendre des décisions et que cela s'applique sur nos finances sans que nous n'ayons le droit de dire quelque chose et là vous dites : « c'est comme ça, c'est décidé, ce sera l'inflation ».

**Mme la Présidente**. – Non, mais attendez, c'est la règle ! M. LEPERS, je suis désolée, c'est la règle. Lorsque l'on arrive à travailler de façon consensuelle sans essayer de tordre les comptes administratifs, raconter des idioties et se permettre de prendre en otage des maires qui n'étaient pas d'accord sur un courrier qu'il a envoyé, je suis désolée, je ne suis pas d'accord. Quand c'est dans cette ambiance, j'applique la règle et rien que la règle. Donc désormais, c'est comme cela. Si nous arrivons peut-être l'année prochaine à travailler sur une convention triennale, nous le ferons.

D'ailleurs, c'est assez exceptionnel, nous étions sans doute un des seuls Départements à fonctionner de cette manière. La plupart des Départements, c'est le Conseil d'administration qui définit le pourcentage de contribution, c'est appliqué et l'on n'en parle plus.

**M. CHOLLET**. – Mais merci de nous écouter.

**Mme la Présidente**. – Je vous écoute, mais comme je pense que vous êtes plus proches de lui que moi de lui, essayez de lui en parler et nous en discuterons.

Nous devons voter. Qui est contre le rapport n° 9009 ? Je pense que les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas voter.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTE – Pour 36 (Mmes CASTILLO Julie, DUCOS Laurence, GIRAUD Béatrice, TONIN Valérie, MM. DEZALOS Christian, PICARD Alain ne participent ni au débat ni au vote).***

## MOTIONS

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour est épuisé, nous avons les motions déposées à l'ouverture de session à examiner. Je pense qu'il y a eu des échanges entre les différents groupes. Il y en avait huit au départ, il n'y en a plus que six parce qu'il y a eu des fusions de motions.

Avez-vous pu en prendre connaissance ? Y a-t-il encore des discussions ? Pouvons-nous passer au vote des motions ?

### MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE 100 % LOT-ET-GARONNE ET AMENDEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE, RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT EN « STATION DE TOURISME » DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX

**Mme CASTILLO**. – Je voulais dire deux mots, je ne reprendrai pas bien entendu l'intégralité de la motion, il y a effectivement eu une motion sur une phrase qui a été amendée, il n'y a pas de souci, mais je voulais dire juste pour attirer l'attention de l'Assemblée que le 19 mai 2022 était inauguré le Center Parcs en terre des Forêts de Gascogne, qui avait été qualifié à l'époque dans son discours par mon Président d'intercommunalité de pépite touristique du département.

Ce jour, nous avons validé le Schéma d'Aménagement Touristique Durable Départemental 2022-2027 qui place deux sites casteljalousains en deuxième et troisième position sur l'échiquier départemental et je cite : « les bains de Casteljaloux ont une renommée sur le Grand Sud-Ouest et l'offre est complétée par un casino qui connaît une forte fréquentation ».

Le 26 août 2023, c'est-à-dire quasiment demain, sans une mobilisation générale et collective, en tout cas sans un appui et un soutien affirmé de tous les élus, sera retiré son label à la seule commune lot-et-garonnaise classée « station de tourisme » en Coteaux et Landes de Gascogne et à seulement 3 km du Center Parcs pour les raisons évoquées dans la motion.

Je tenais à remercier aujourd'hui l'ADRT, sa présidente et sa directrice pour la qualité des échanges que nous avons eus les semaines passées, leur appui technique aussi pour le dépôt du dossier de classement 2. Je tiens à remercier aussi mes collègues de la commission Économie Tourisme et son président pour leur soutien en commission lorsque nous avons abordé le sujet. Bien sûr d'autres m'ont directement contactée, je ne les citerai pas pour ne pas les gêner, mais ils se reconnaîtront. Je les en remercie.

**Mme la Présidente**. – Je vous propose de passer au vote de cette motion, je pense que tout le monde est d'accord sur cette motion, il n'y a pas de difficulté.

**M. MASSET**. – Juste pour confirmer les propos de Mme Julie CASTILLO, effectivement, ce dossier a été présenté en commission et a reçu un avis favorable de la commission.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.***

**MOTION EN SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES**

**Mme la Présidente**. – Concernant la motion en soutien aux Missions Locales au regard des inquiétudes qu'ils ont par rapport à France Travail. Même chose, tout le monde est d'accord ?

**Mme CASTILLO**. – Je ne prends pas part au vote de la première motion et de celle-ci. Et comme tout le monde est d'accord, en ma qualité de Présidente de la Mission Locale Moyenne Garonne, je vous remercie pour le soutien affiché, également au nom de mes deux collègues d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot.

**Mme la Présidente**. – OK, je vous remercie.

**Mme KHERKHACH**. – Une question, Présidente, sur les motions des Missions Locales, les membres des conseils d'administration peuvent-ils voter ?

**Mme la Présidente**. – Tout le monde vote ?

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.***

**MOTION POUR LA PERENNITE DE L'UNITE FEMME-ENFANT DU PSV**

**Mme la Présidente**. – Je pense que là, il n'y a pas de sujet. Tout le monde est bien sûr d'accord.

**M. LEPERS**. – Je vous invite, pour ceux qui ne sont pas loin de Villeneuve-sur-Lot demain à 14 heures, comme les réponses d'aujourd'hui ne sont pas encore extrêmement claires sur le devenir – à moyen terme, c'est clair, la réponse est : « vous ne fermerez pas en avril », me voilà très rassuré – mais comme nous avons peu de visibilité et que la semaine prochaine se jouent tout de même des moments importants, notamment dans la solidarité territoriale au sens régional, parce que c'est bien de s'entraider au niveau départemental, mais entre hôpitaux qui ont quand même quelques difficultés, ce n'est pas si simple. Il se noue de gros enjeux, notamment au niveau régional et c'est pourquoi nous faisons une marche demain, ce n'est pas une manifestation, c'est une marche citoyenne et j'invite tous les élus, j'espère qu'il y aura beaucoup de Bleu-Blanc-Rouge, beaucoup de population pour montrer que l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine doit venir aider notre département au niveau du maintien des maternités et des services pédiatriques. Et demain, je vous le dis, des urgences. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Et demain, je vous dis même qu'il y a d'autres services parce que j'ai eu l'information qu'un des services de médecine de 28 lits fermait à l'hôpital de Marmande par manque de médecins. Deux médecins partent du CHIC Marmande Tonneins, il y aurait donc la fermeture d'un service de médecine de 28 lits. Autant vous dire que nous allons effectivement devoir nous mobiliser, marches, manifestations, peu importe, en tout cas, je pense que c'est gravissime aujourd'hui pour les lot-et-garonnais en termes d'accès aux soins.

Aujourd'hui, ce sont les maternités, quand c'est la pédiatrie, cela fait boule de neige, cela concerne les maternités et quand une maternité ferme, nous pouvons nous poser la question de l'opportunité d'un bloc opératoire aussi. Il faut donc faire très attention. Je pense que nous devons tous être très vigilants sur l'évolution des centres hospitaliers de notre territoire.

**M. BOUYSSONNIE**. – Très rapidement pour signaler que les syndicats du PSV se mobilisent également. L'intersyndicale a déposé un préavis de grève pour sauver sa maternité mardi 28 mars, un rassemblement est prévu devant le PSV à 14h30.

**M. LEPERS**. – Il va donc falloir venir deux fois à Villeneuve.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Je marcherai dans le service de maternité puisque je suis de garde. Tant qu'il y a une maternité.

**Mme la Présidente**. – Donc vote à l'unanimité, j'imagine, sur cette motion.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.***

**MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE EN SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX**

**Mme la Présidente**. – Peut-être quelques informations complémentaires très rapidement. J'ai rencontré le député GARRAUD voici une dizaine de jours à Paris, qui travaille avec d'autres députés de façon transpartisane sur une proposition de loi dont le chapeau est vraiment la régulation à l'installation. La difficulté qu'ils ont aujourd'hui, c'est que l'on ne leur a pas octroyé un créneau pour débattre de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, ce qui est tout de même assez renversant.

Il demande donc aux élus locaux de faire remonter par des votes de motions pour qu'effectivement ce sujet puisse être débattu au sein de l'Assemblée nationale. D'où cette proposition.

Il serait donc peut-être bien que dans l'ensemble des EPCI vous puissiez aussi peut-être faire signer cette motion et la faire remonter à Paris pour essayer d'avancer.

**Mme GONZATO-ROQUES**. – Concernant la motion pour défendre le Pôle Femme Enfant de Villeneuve-sur-Lot, les communes concernées, notamment sur notre canton, je vais aussi proposer cette motion à la commune de Monflanquin, à Villeréal, etc., pour qu'il y ait plus de poids.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.***

**MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A L'INGENIERIE TERRITORIALE**

**Mme la Présidente**. – Pareil, tout le monde est pour ? Parfait.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.***

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE 100 % LOT-ET-GARONNE RELATIVE A LA REFORME DES RETRAITES**

**Mme la Présidente**. – Là où il y a un sujet, si j'ai bien compris, c'est concernant la motion relative à la réforme des retraites.

**M. DEZALOS**. – Je crois qu'il n'a pas été possible de trouver une formulation commune. Il peut donc être proposé de voter chacune des deux motions, et chacun se prononcera en son âme et conscience sur la formulation de 100 % Lot-et-Garonne ou sur notre formulation.

**Mme la Présidente**. – Je fais donc voter la motion portée par la Majorité départementale. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LEPERS**. – C'est notre motion qui a été modifiée, il n'y en a pas deux.

**Mme la Présidente**. – Si, il y en a deux.

**M. CHOLLET**. – Il y a deux motions, avec des textes un peu différents, mais qui changent beaucoup de choses. Je suis d'accord avec Christian DEZALOS, nous votons la nôtre et vous votez la vôtre.

**Mme la Présidente**. – D'accord. Concernant la motion portée par la Majorité départementale, qui est contre ? L'opposition s'abstient. Dynamique citoyenne ?

**Mme MAILLARD**. – J'ai deux motions 100 % Lot-et-Garonne.

**M. LEPERS**. – Il y avait la nôtre d'origine et la nôtre amendée.

**Mme MAILLARD**. – Non, motion déposée par le groupe 100 % Lot-et-Garonne page 2 et 2 bis, motion déposée par 100 % Lot-et-Garonne, amendée par la majorité.

**M. LEPERS**. – Tu as raison.

**Mme la Présidente**. – Mme DALLIES.

**Mme DALLIES**. – Je crois que tout le monde est fatigué, mais nous avons voté la vôtre la dernière fois. Pourquoi donc en redéposez-vous une ? C'est ce que je n'arrive pas à comprendre. C'est donc juste celle des 100 % Lot-et-Garonne qu'il faut voter.

**Mme la Présidente**. – Vous avez raison, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avions proposé une motion portant sur le projet de loi sur la réforme des retraites, que vous n'aviez pas votée, que nous avions votée. Je propose donc de retirer la nôtre et de voter la vôtre.

**M. DEZALOS**. – Mme à la Présidente, le groupe Majoritaire considère qu'il a déjà voté une motion la dernière fois, qui exprimait une opposition. Nous pouvons en rester là. Pour le reste, c'est le groupe 100 % Lot-et-Garonne qui présente et qui vote sa motion.

**M. LEPERS**. – Et comme vous ne prenez pas part au vote parce qu'elle a déjà été votée la dernière fois, elle est adoptée.

**Mme la Présidente**. – C'est exactement cela. Je mets donc au vote la motion portée par 100 % Lot-et-Garonne. Qui est contre ? Qui s'abstient ? S'il vous plaît, il reste 30 secondes d'attention et après chacun fait comme il le souhaite.

Absents représentés lors du vote : Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH Baya), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DEVILLIERS Arnaud (a donné pouvoir à M. CHOLLET Pierre), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à Mme LAVIT Béatrice), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme SUPPI Patricia), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), M DUFOURG Gilbert (a donné pouvoir à Mme DALLIES Vanessa), M HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M BILIRIT Jacques), M BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à M CONSTANS Rémi), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M GARGOWITSCH Sophie), M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), M BORIE Daniel (a donné pouvoir à M BOUYSONNIE Thomas)

***DECISION : ADOPTEE – Pour : 18 (Groupes 100% Lot-et-Garonne, Les 47 et Dynamique citoyenne), Contre : 6 (Mmes LAVIT Béatrice, MESSINA-VENTADOUX Annie, MM. BOUYSSONNIE Thomas, LACOMBE Nicolas, MIRANDE Jean-Jacques et VO VAN Paul), Abstention : 8 (Mmes BORDERIE Sophie, DHELIAS Danielle, GARGOWITSCH Sophie, PAILLARES Marylène, MM. CALMETTE Marcel, DEZALOS Christian, MASSET Michel et PICARD Alain).***

**Mme la Présidente**. – Je vous souhaite un bon week-end, la séance est levée, je vous remercie pour tous ces échanges.

***La séance est levée à 18h50.***

---

# TEXTE DE LA MOTION

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

Motion déposée par le groupe *«100% Lot-et-Garonne »*

*Amendée par la Majorité départementale*

**RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT**

**EN « STATION DE TOURISME » DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX**

La commune de Casteljaloux a été classée « station de tourisme » par décret du 26 août 2011, pour une durée de 12 ans.

Ce classement constitue un label d'excellence dans le domaine touristique. Il couronne plus de trente ans d'engagement financier, humain et matériel de l'Europe, de l'Etat, du Département et de la Commune dans le thermalisme, le sport et les loisirs.

La commune compte aujourd'hui plus de 2 000 lits touristiques. L'établissement thermal reçoit à l'année 2 300 curistes et sa partie thermo-ludique enregistre environ 120 000 entrées. La base de loisirs accueille entre 80 000 et 115 000 personnes chaque été.

En parallèle, le secteur privé des loisirs et de l'hébergement s'est considérablement développé avec, pour consécration, l'ouverture d'un village vacances de la marque Center Parcs dans les communes limitrophes de Beauziac et Pindères en 2022. Plus de 300 emplois directs ont été créés dans ce seul équipement. Ils s'ajoutent aux 500 emplois directs, indirects et induits du secteur déjà existants sur la commune.

L'obtention du renouvellement du classement nécessite la présence d'un office de tourisme de catégorie I. Or à ce jour l'office de tourisme intercommunal des Coteaux et Landes de Gascogne n'est plus classé. Cette carence menace directement le renouvellement du classement de la commune et réclame la mobilisation de tous les acteurs qui se sont impliqués pour faire du tourisme un enjeu du développement de notre territoire rural.

Cette mobilisation a déjà permis d'accélérer le dépôt du dossier de classement de l'office en catégorie II. L'obtention de la catégorie I requiert une mobilisation encore plus forte et marquée.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :

**Considérant** l'implication du Département de Lot-et-Garonne dans le développement touristique,

**Considérant** que la Commune de Casteljaloux est la seule « station classée de tourisme » du Département de Lot-et-Garonne et que la perte de ce classement constituerait un revers dans un département qui a fait du développement touristique un des axes majeurs du développement de son territoire,

**Considérant** que le renouvellement du classement de la commune nécessite notamment un classement de l'office de tourisme intercommunal en catégorie I,

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne :

- **SOUTIENT** le renouvellement du classement en « station de tourisme » de la commune de Casteljaloux,
- **MOBILISERA** l'ensemble des acteurs parties au projet pour que le renouvellement du classement aboutisse, dont le Conseil régional, L'ARDT et la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne au titre de sa compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,
- **DEFENDRA** la demande de renouvellement auprès de monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Motion déposée par le groupe *«100% Lot-et-Garonne »*

### Relative à la réforme des retraites

**Rappelant** que le projet de réforme des retraites, présenté en Conseil des ministres le 23 janvier dernier, a été adopté le jeudi 16 mars 2023.

**Se réjouissant** de l'augmentation de l'espérance de vie, qui de ce fait entraîne une diminution du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités.

**Convaincu** de la nécessité de réformer notre système de retraite par répartition, force de solidarité nationale de par l'entraide intergénérationnelle.

**Regrettant** le recours à l'article 47-1 de la Constitution, amputant la phase parlementaire nécessaire, perturbée également par le comportement indigne de députés et de membres de gouvernement.

**Enregistrant** la modification sensible du texte grâce à la négociation des sénateurs.

**Dénonçant** l'utilisation du 49.3 de manière abrupte envers les députés de l'Assemblée nationale, représentants du peuple français.

**Considérant** que cette réforme a été adoptée dans des conditions conjoncturelles défavorables, faisant suite à l'après covid-19, la guerre en Ukraine, et l'inflation grandissante.

**Rappelant** que le Conseil constitutionnel a été saisi le vendredi 17 mars par 252 parlementaires, demandant un référendum d'initiative partagée.

**Rappelant** que le Conseil constitutionnel va être saisi par le gouvernement pour juger de la légalité constitutionnelle de cette réforme.

**Prend acte** de ces saisies et reste attentif aux futures décisions du Conseil Constitutionnel, de l'évolution du possible référendum d'initiative partagée et de la contestation populaire grandissante.

**S'inquiète** de la montée croissante de la violence envers les élus quels qu'ils soient.

**Condamne** toute forme de violence envers les infrastructures telles que les mairies, les magasins et toutes les atteintes aux biens et aux personnes.

**Regrette** le climat de haine s'installant dans le pays, pouvant aboutir à des débordements tragiques.

**Demande** à ce que les négociations reprennent avec toutes les parties concernées dans un climat d'apaisement demandé par tout le monde afin d'éviter un embrasement général.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

---

**Session du 24 mars 2023**

MOTION EN SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES

***

La solidarité relève du chef de filât des Départements et notre collectivité porte une ambition forte pour renouveler ses politiques d'insertion en lien étroit avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

Le programme départemental d'insertion (PDI) et le pacte départemental d'insertion (PTI) sont soumis ce jour à l'assemblée départementale. Si le PDI définit nos objectifs, nos priorités et les actions à mener et à poursuivre, le PTI quant à lui, précise les modalités de coordination avec les différents partenaires en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de vulnérabilité.

La gouvernance des PTI a su démontrer la capacité des Départements à rassembler l'ensemble des acteurs du territoire. Parmi, ces partenaires, les missions locales, avec leur connaissance fine du public jeune, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de ce public spécifique.

L'État a engagé une réforme du service public de l'emploi via *France travail.* Si le Département avait déclaré son intérêt à participer au dispositif expérimental *France travail*, il avait émis de fortes réserves afin que soient respectés certains préalables et que les acquis des politiques menées territorialement soient reconnus et consolidés.

Dans le cadre de la généralisation de France travail à l'ensemble du territoire, avant même d'attendre les résultats de l'expérimentation en cours, il a été annoncé que les missions locales devraient laisser la place à *France Travail jeunes*. Elles deviendraient ainsi des opérateurs associés de *France travail* et ne seraient plus en charge seules de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session ce vendredi 24 mars 2023 :

- **RAPPELLE** l'expertise essentielle des missions locales et leur savoir-faire reconnu par l'ensemble des acteurs locaux en matière d'accompagnement des publics jeunes vers l'emploi

- **RAPPELLE** l'indispensable complémentarité et non la concurrence des acteurs en faveur d'un objectif commun partagé : l'emploi.

- **RAPPELLE** la nécessité de garantir une place et un rôle de décision aux élus locaux dans la gouvernance des politiques d'insertion

- **DEMANDENT** de supprimer le projet d'algorithme d'orientation

- **REAFFIRME** sa défense des valeurs d'inclusion et d'égalité qui sont au cœur de nos politiques.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

---

**Session du 24 mars 2023**

***

MOTION POUR LA PERENNITE DE L'UNITE FEMME-ENFANT DU PSV

***

Récemment, le professeur Yves VILLE, dans un rapport, loin de faire l'unanimité, déposé auprès de l'Académie de médecine, est venu suggérer que les femmes ne devraient plus accoucher dans les maternités qui assurent moins de 1 000 naissances par an, ce qui représente en France 111 établissements sur les 452 maternités.

En parallèle, à compter du 3 avril prochain, s'appliquera la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Rist, dont l'article 33 prescrit le plafonnement des rémunérations des intérimaires médicaux.

La fin des rémunérations exorbitantes des intérimaires, encourageant une forme de mercenariat hospitalier, ne peut que faire l'unanimité. Ces pratiques durent depuis trop longtemps et contribuent largement à maintenir les hôpitaux dans une instabilité organisationnelle et financière grandissante. Cependant, les intérimaires sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de certains services, où ils occupent parfois jusqu'à plus de la moitié des postes.

Dans les territoires ruraux comme le nôtre, les établissements de santé souffrent d'un déficit d'attractivité marqué et rencontrent donc des difficultés de recrutement, qui sont désormais accentuées par cette baisse de la rémunération proposée aux intérimaires.

Le Lot-et-Garonne, en dépit de la mobilisation continue des collectivités locales depuis des années, est particulièrement exposé au phénomène de déprise médicale.

Le Centre Hospitalier d'Agen-Nérac peinant à couvrir ses gardes en maternité et néonatalogie, la possibilité du transfert à Agen de deux pédiatres villeneuvois a été envisagée par l'ARS de Lot-et-Garonne ces derniers jours. Une telle décision entraînerait automatiquement la fermeture du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois.

- **CONSIDERANT** que le pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois accueille chaque année, en moyenne, 650 naissances et 1.800 consultations de pédiatrie (hors urgences) ;
- **CONSIDERANT** que le Pôle de Santé de la Vallée du Lot couvre un bassin de vie de près de 100.000 habitants, dont plus de la moitié sont domiciliés de 45mn à 1h de route des maternités d'Agen, Marmande, Bergerac ou Cahors, hors conditions de circulation ;
- **CONSIDERANT** que, dans un territoire socio-économiquement sinistré, avec une population précaire rencontrant de fortes difficultés de mobilité, une telle distance est inenvisageable pour un suivi correct des grossesses, en particulier celles présentant des risques ;
- **CONSIDERANT** qu'il n'y a ainsi plus aucun pédiatre libéral sur le territoire dépendant du Pôle de Santé de la Vallée du Lot et qu'au-delà de la prise en charge des grossesses et des accouchements, le suivi des nourrissons et des jeunes enfants est donc, lui aussi, menacé ;

- **CONSIDERANT** que les 100.000 patients du territoire de la CPTS Visiosanté sont déjà confrontés à la difficulté de se soigner au quotidien, au point que 20% d'entre eux n'ont même pas de médecin traitant ;
- **Considérant** qu'il n'est pas acceptable que la politique de santé soit dictée davantage par des considérations gestionnaires que par une logique de besoins des populations et des territoires dont le dynamisme et l'attractivité sont – pour partie – conditionnés par la qualité de l'offre de soins qui s'y déploie ;

**Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session ce 24 mars 2023 :**

- **S'OPPOSENT** à toute fermeture, même temporaire, des services de soins proposés au sein du Pôle de Santé du Villeneuvois ;
- **DEMANDENT** à l'ARS
    - **DE S'ENGAGER** clairement et définitivement sur la pérennité des différentes activités du pôle Femme/Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois et
    - **DE RÉAFFIRMER** son attachement à un équilibre départemental permettant de garantir un accès aux soins équitable à l'ensemble des Lot-et-Garonnais ;
    - **DE TRAVAILLER** à la mise en œuvre d'une solidarité territoriale à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de faire émerger des solutions gagnant-gagnant pour l'ensemble des territoires.
- **APPELLENT DE LEURS VŒUX** une mobilisation forte de toutes les parties prenantes associées à la vie de l'hôpital de Villeneuve, (communauté médicale, élus, conseil de surveillance, personnels, syndicats de salariés, représentants des usagers) et plus largement de tous les citoyens pour sauver sa maternité ;

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

---

**Session du 24 mars 2023**

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

EN SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

***

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Le renoncement aux soins et la situation inacceptable et dramatique de perte de chances sont désormais une réalité vécue par un nombre croissant de nos concitoyens ; les stratégies d'attractivité par l'argent ont en outre montré leurs limites.

Les menaces pesant actuellement sur le pôle mère-enfant et la maternité de Villeneuve-sur-Lot viennent rappeler que le Lot-et-Garonne, en dépit de la mobilisation continue des collectivités locales depuis des années, est particulièrement exposé à ce phénomène de déprise médicale.

Nul ne saurait cautionner une politique de santé qui consisterait à rationaliser les moyens humains et matériels pour faire toujours plus d'économies, au détriment du service nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

Au-delà de l'enjeu sanitaire, il s'agit de l'attractivité de nos territoires, et d'un enjeu d'égalité de tous devant l'accès aux soins.

Car chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session ce vendredi 24 mars 2023 :

- forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE**

---

**Session du 24 mars 2023**

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

RELATIVE A L'INGENIERIE TERRITORIALE

***

- Attendu que les Départements sont d'après la loi MAPTAM chefs de file des solidarités territoriales,

- Attendu qu'ils apportent au bloc local les subventions indispensables à la réalisation de leurs projets (1 764,7 millions d'euros en 2021 soit plus 4,9 % par rapport à 2020),

- Attendu qu'ils financent et soutiennent le développement d'une offre d'ingénierie importante sous des formes variées comptant des milliers d'équivalent temps plein : 82 Agences techniques (de statut juridique différent), 93 CAUE, mais également dans des domaines spécialisés : 97 agences de tourisme, des syndicats mixtes notamment dans le domaine numérique, 56 laboratoires départementaux d'analyses rayonnant sur 81 Départements, des OPHLM...),

- Attendu que l'ANCT n'a pas les moyens opérationnels de répondre aux demandes quotidiennes des collectivités qui exigent de la disponibilité et de la proximité.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session ce vendredi 24 mars 2023 :

- **SOUTIENT** la démarche de Départements de France ;

- **DEMANDE** que Départements de France soit associé à toute réflexion nationale visant à l'organisation de l'ingénierie de proximité,

- **CONSIDERE** que s'il est positif de renforcer les moyens mis à disposition du bloc local, il convient de ne pas créer de situation de concurrence stérile qui multiplierait les guichets et fragiliserait les structures d'ingénierie déjà présentes sur le terrain,

- **CONSIDERE** qu'un chef de filât confié aux Départements et exercé en cohérence avec les Préfets permettrait de garantir une coordination d'ensemble de l'offre d'ingénierie afin d'en optimiser la lisibilité et l'efficacité.

# DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# SESSION BUDGETAIRE DU 24 MARS 2023




LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## SESSION BUDGETAIRE DU 24 MARS 2023

DOCUMENTS PRESENTES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE :

**BUDGET GENERAL DE LA COLLECTIVITE**

- le Budget Primitif 2023 du Département avec reprise anticipée des résultats
- Le Budget Primitif 2023 du Foyer Départemental de l'Enfance Balade sans reprise anticipée des résultats

**DOCUMENTS BUDGETAIRES REPORTES A LA SESSION DU 23 JUIN 2023 (DM1)**

- Le Compte Financier Unique (CFU) 2022, au titre de l'expérimentation nationale à laquelle le Département participe. Le CFU remplace le compte de gestion du payeur départemental et le compte administratif de l'ordonnateur : **adoption reportée en raison de dysfonctionnements techniques du système informatique des services de l'Etat**
- Le Compte de Gestion 2022 du payeur départemental et le Compte Administratif 2022 de l'ordonnateur du Foyer Départemental de l'Enfance Balade

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|---|---|---|---|
| Recettes 2022 | 444 418 363,78 € | 87 126 024,56 € | 531 544 388,34 € |
| Dépenses 2022 | 379 285 602,90 € | 92 177 246,23 € | 471 462 849,13 € |
| Résultat de l'exercice 2022 | 65 132 760,88 € | -5 051 221,67 € | 60 081 539,21 € |
| Résultat antérieur reporté | 47 757 083,69 € | -18 688 673,87 € | 29 068 409,82 € |
| **Résultat cumulé 2022** | **112 889 844,57 €** | **-23 739 895,54 €** | **89 149 949,03 €** |
| Apurement du compte 1069 : correction du résultat 2022 | | -461 243,00 € | -461 243,00 € |
| **Résultat définitif 2022** | **112 889 844,57 €** | **-24 201 138,54 €** | **88 688 706,03 €** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Restes à réaliser 2022 | | - 10 996 000,00 € | |
| **Besoin de financement** | | **- 35 197 138,54 €** | |

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023: REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Il est proposé que le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal d'un montant de 112 889 844,57 € soit affecté par anticipation de la manière suivante :

- En priorité : couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice 2022 soit 35 197 138,54 € (compte 1068)
- Le solde est reporté en excédent de fonctionnement pour 77 692 706,03 € (compte 002)
- le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de -24 201 138,54 €, est reporté en dépenses d'investissement (compte 001).

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget 2023 s'établit en dépenses réelles à 524,969 M€ contre 478,663 M€ en 2022.

En pourcentage, le budget progresse de +9,6 % de BP à BP.

| | | DEPENSES | en M€ | RECETTES |
|---|---|---|---|---|
| | | | FONCTIONNEMENT | |
| DRF totales 399,504 | | 389,504 | | 415,668 |
| | | "Epargne de précaution" 10,00 | | |
| | 93,856 | épargne brute 16,164 | | |
| | | *77,692* | résultat reporté | *77,692* |
| | | | INVESTISSEMENT | |
| DRI totales 125,465 | | remboursement du capital 25,400 | | autofinancement 93,856 |
| | Dépenses d'équipement 100,065 | dépenses nouvelles 89,069 | Autofinancement net : 68,456 | |
| | | | emprunt nouveau | 10,500 |
| | | | subv. + divers | 10,113 |
| | | *10,996* | *reports affectation* | *10,996* |
| **524,969** | | | | |




LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE

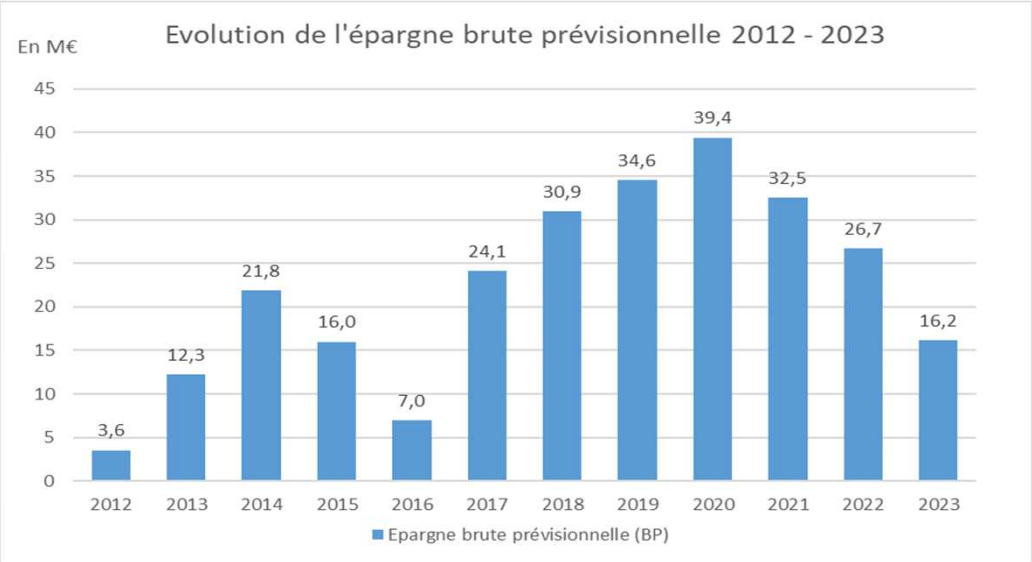

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 399,5 M€ en 2023 :

- Une progression de + 31,3 M€ (+ 8,5 %) par rapport au BP 2022
- Les dépenses sociales représentent 56 % de cette progression
- Une « épargne de précaution » de 10 M€ est inscrite au BP 2023 (chapitre 65)

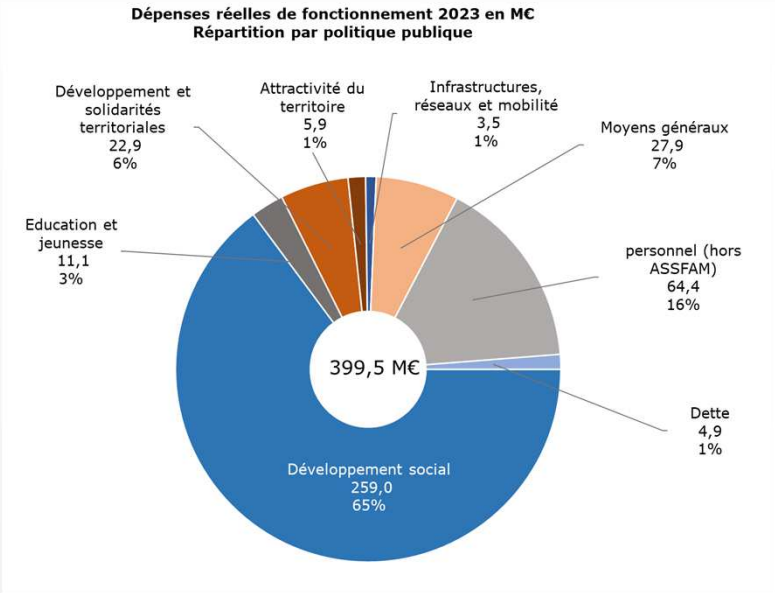





LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : FOCUS SUR LES AIS

Evolution des AIS de 2012 à 2022 (en M€) et prévisionnel 2023 : 122,6 M€

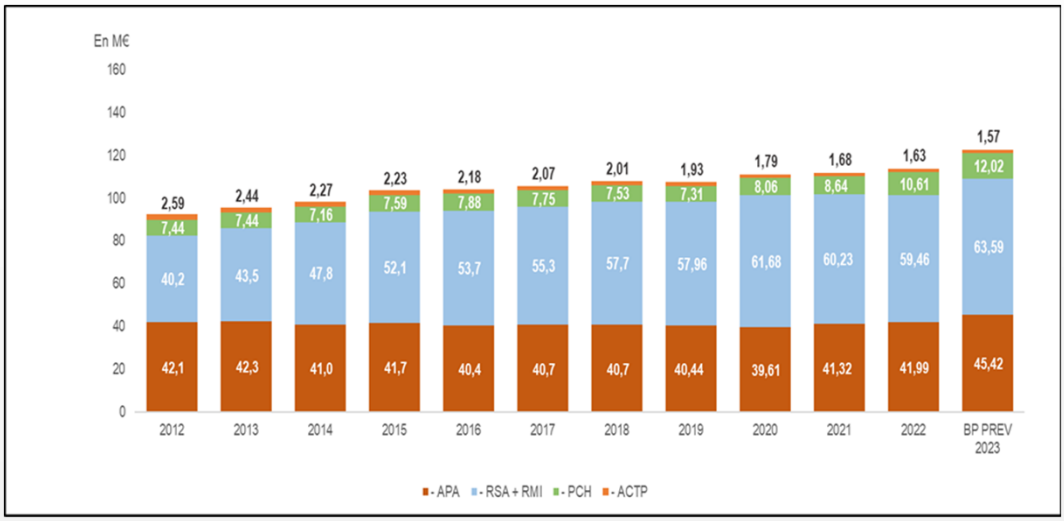

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La prévision des recettes réelles de fonctionnement atteint à 415,6 M€ en 2023, contre 395 M€ en 2022, soit une progression de +5,2 % :

Les recettes liées à la conjoncture économique deviennent prépondérantes dans le budget 2023

- Suppression de la CVAE au 01/01/2023 et remplacement par une fraction de TVA : recette estimée à 15,8 M€
- Fraction de TVA en remplacement de la taxe foncière : recette estimée à 114,4 M€
- DMTO liés à l'évolution du marché immobilier : recette estimée à 45,3 M€

Autres recettes (liste non-exhaustive) :

- Taxe sur les conventions d'assurances : recette estimée à 49,8 M€
- Dotations de l'Etat et compensations fiscales : 65,51 M€
- Participations diverses : 37,09 M€ (CNSA, …)



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : FOCUS SUR LES DMTO

Evolution du produit perçu des DMTO 2012-2022 (en M€) et prévisionnel 2023 : 45,3 M€

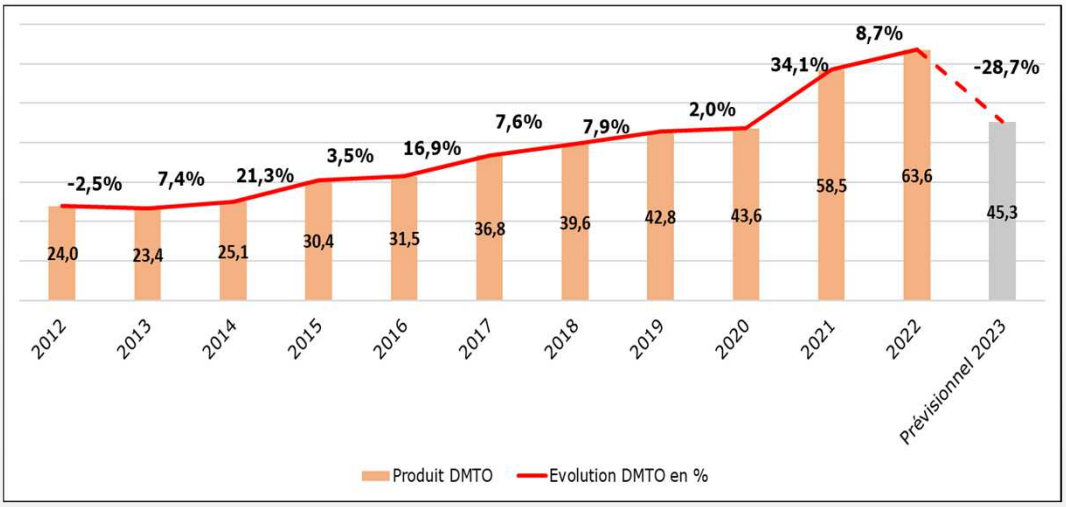

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 114 M€ en 2023 :

- 89 M€ de dépenses nouvelles d'équipement
- 25 M€ de remboursement du capital de la dette
- 11 M€ de reports s'ajoutent à ces montants, soit un budget d'investissement global de 125 M€ pour 2023.

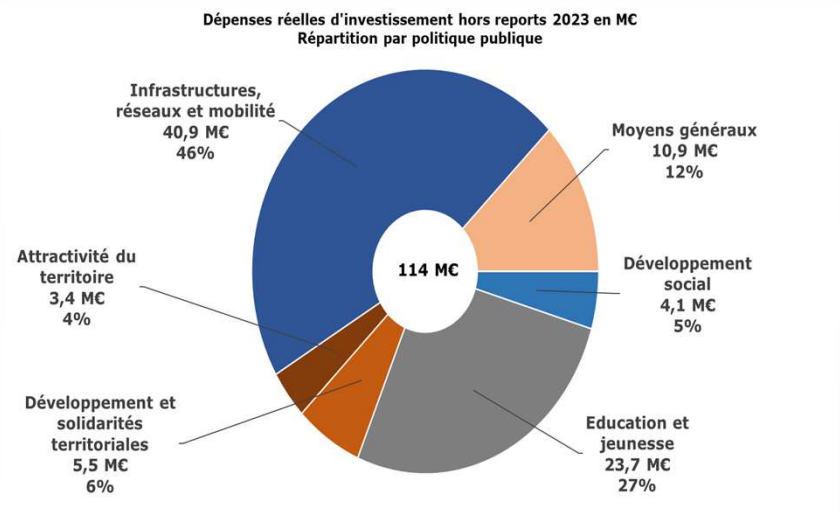




LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BUDGET PRINCIPAL 2023 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors autofinancement, les recettes attendues d'investissement se chiffrent pour leur part à 20,613 M€, soit :

- **Subventions** d'équipement, FCTVA, … : 10,1 M€

**- Emprunt et dette :** recours modéré à hauteur de 10,5 M€ permettant ainsi au Département de poursuivre sa politique de désendettement avec une diminution de l'encours de la dette de -15 M€ en 2023 (encours estimé à 204 M€ fin décembre 2023)

**L'autofinancement** prévisionnel est de 68,4 M€

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# BUDGET PRINCIPAL 2023 : FOCUS SUR LA DETTE

Evolution de la dette départementale 2018-2022 et prévisionnel 2023
(avec impact hausse des taux variables et emprunt de 10,5 M€ en 2023)

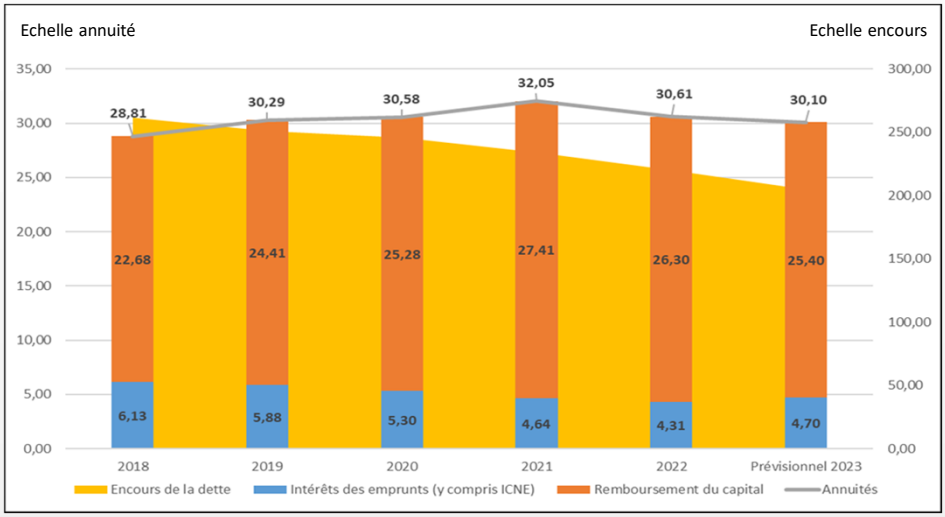





LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

**Le budget primitif 2023 équilibré en dépenses et en recettes :**

- Section d'exploitation : 4 108 000,00 €
- Section d'investissement : 3 705 000,00 €

Un recours prévisionnel à l'emprunt à hauteur de 3,418 M€ pour financer les travaux de mise aux normes du foyer

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Merci pour votre attention

15

www.lotetgaronne.fr

# Présentation du dispositif **YUZU**

**Financement citoyen en Lot-et-Garonne** / ***Donnons du peps aux projets engagés***

## Pourquoi ?

Volonté clairement affichée du Département

- D'impliquer les citoyens dans la réalisation de projets « porteurs de sens » sur le territoire lot-et-garonnais
- D'accompagner les **structures de l'ESS** en difficulté d'accès aux financements pour leurs projets d'INVESTISSEMENT
- Soutenir des projets qui innovent et proposent de nouvelles solutions aux défis sociaux ou environnementaux sur le territoire du département de Lot-et-Garonne
- De créer un dispositif expérimental et innovant

## Avec qui ?

Grâce à un partenariat unique :

- France Active Nouvelle-Aquitaine : pionner de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises depuis plus de 30 ans
- J'adopte un projet : 1ière plateforme de financement participatif et solidaire en Nouvelle-Aquitaine
- Initiative pour une Economie Solidaire : SCIC collectant de l'épargne citoyenne pour financement en fonds propres des entreprises de l'ESS

1

## Le dispositif

- Appel à Projets départemental pour identifier / sourcer et orienter les projets vers du Don ou de l'Equity
- Analyse financière et économique des projets par France-Active et IéS
- Sélection des projets par un jury pour accéder à la campagne de levée de fonds
- Campagne de levée de fonds mixte via la plateforme https://yuzu-lotetgaronne.org
- Si la campagne de levée de fonds est réussie, le Département financera le projet :
  1 € citoyen = 1 € Département

## Deux modalités techniques

Selon la nature du projet :

- Le don : 3 000 € max / 6 dossiers retenus par AAP / Subvention du CD au porteur de projet
- L'Equity (investissement) : 20 000 € max / 1 dossier retenu par AAP / La SCIC IéS investit pour le compte du citoyen et du Département au capital de la structure lauréate

***Défiscalisation à hauteur de 25 %***

FINANCEMENT CITOYEN EN LOT-ET-GARONNE

2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le Comité Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CODESS)

- Créer une instance consultative destinée à émettre des avis sur des sujets en lien avec l'ESS
- Composé d'1 collège élus (9 membres) / d'1 collège économie (3 membres) / d'1 collège acteurs de l'ESS (10 membres)

- Ses missions :
  - formuler des avis sur les politiques départementales,
  - produire du débat public sur des enjeux du territoire,
  - être force de proposition sur des thèmes abordés par le Conseil départemental.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES**
**EN LOT-ET-GARONNE**
**&**
**INCLUSION NUMÉRIQUE**

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Déploiement de la fibre : dernière ligne droite

**Les objectifs seront tenus…**

- 46 000 prises construites sur la seule année 2022 et près de 160 000 depuis le début (sur 210 000)
- +75% des locaux éligibles, début 2023
- Objectifs de 85% fin 2023 et 100% en 2024

**4 ans d'avance sur le programme initial et 160 M€ d'économies**

- une fin des déploiements en 2024 (initialement 2028)
- pour un coût public divisé par 3
- **Grâce à un partenariat public privé qui fait office de référence**

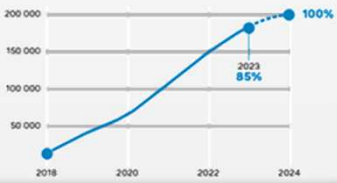


CHIFFRE CLÉ
**15€**
C'est le reste à charge des EPCI par prise grâce à l'accord AMEL 47. Soit une économie moyenne de 400 € par prise

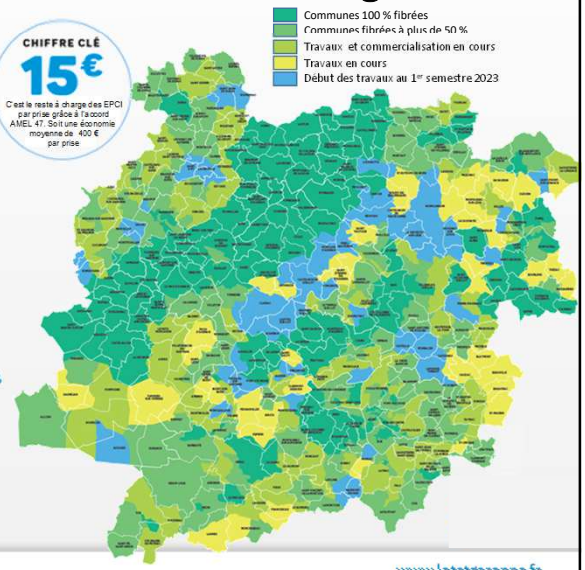


2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Des solutions d'attente pour les lot-et-garonnais encore inéligibles à la fibre

## La mobilisation d'un « Mix technologique »

- **Wifi Haut Débit** (+ de 2000 abonnés) -> proposition de prolongation de la DSP jusqu'au 31/12/2024
- Amélioration de la **couverture de téléphonie mobile** 3G/4G (New Deal Mobile)
- **Numéro Vert** pour accompagner les usagers inéligibles à la fibre dans la recherche de solutions d'accès au haut et très haut débit

**0800 94 90 99** Service & appel gratuits

conseillers.numeriques@lgnum.com

**Depuis 2018, 47 nouveaux relais de téléphonie mobile, dont 29 déjà en service**

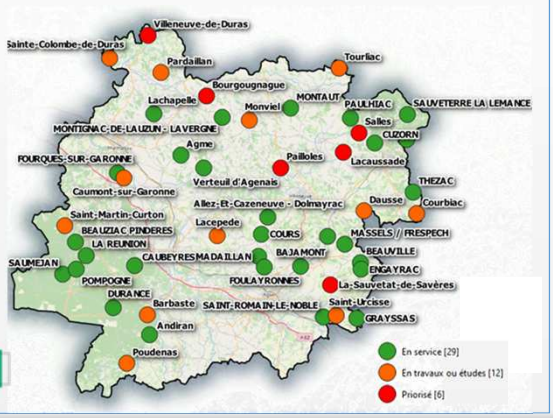


3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Actions pour une meilleure inclusion numérique des lot-et-garonnais

## Déclic47 : Un partenariat unique en France porteur d'actions concrètes

- **Fonds départemental d'inclusion numérique**
- Financement et déploiement du **Pass Numérique**
- **Sessions de formation en ligne**
  - « Les Jeudis de l'inclusion numérique » pour les « aidants »,
  - « Mes droits depuis chez moi » pour les usagers,
- Évènement et outils de communication pour les acteurs de l'inclusion numérique (« **le Petit journal de l'inclusion numérique** », Forum)
- **Filière locale de reconditionnement informatique**, porteuse d'une offre d'accès à un équipement informatique à prix solidaire, écoresponsable et créatrice d'emplois pour des personnes en insertion.

## Des conseillers numériques au service des usagers et des territoires

Pour plus d'informations sur les animations et ateliers proposés :

**05 53 47 31 32 - conseiller-numerique@lotetgaronne.fr**

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# PRESENTATION PROJET BP 2023

## Développement social

Session du 24/03/2023




LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BP 2023 : développement social

Un budget de fonctionnement de 257,2M€, soit + 16M€ de BP à BP (+ 6,6%)

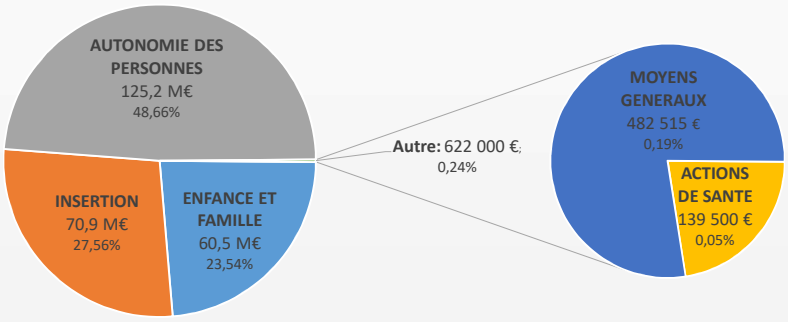

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Une progression de BP à BP principalement liée :

- **Aux mesures en faveur de l'insertion et action sociale: + 1,7 M€ dont:**
  - Revalorisations attendues du RSA : 1,56 M€

- **Aux mesures en faveur de l'autonomie: +8 M€ dont:**
  - Impact Ségur et augmentation du point d'indice des salariés ESMS : 2,6 M€
  - Augmentation de la Prestation de Compensation du handicap: 2,4 M€
  - Plan « bien vieillir »

- **Aux mesures en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance: +6,7 M€ dont:**
  - Revalorisation de la rémunération des assistants familiaux (impact de la loi Taquet et revalorisations du SMIC) : 1,87 M€
  - Impact Ségur et augmentation du point d'indice des salariés ESMS : 2,44 M€
  - Création de 7 places pour l'accueil de garçons victimes de violences sexuelles : 228 K€
  - Extension du nombre de places MNA : 500 K€
  - Création de 12 places d'accueil de répit pour enfants en situation de handicap, dont 6 confiés à l'ASE : 450 K€
  - Création de relais parentaux: 400 K€
  - Foyer de l'enfance Balade – Impact du Ségur, inflation et location de locaux pendant la rénovation : 425 K€



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Des aléas non budgétisés

- **Hausse du SMIC en 2023 supérieure à 4,5%**, avec un impact sur la rémunération des assistant·e·s familiaux·ales.

- **Revalorisation du RSA au 1er juillet supérieure à 2,5%**

- **Hausse de l'activité supérieure à celle envisagée, en particulier sur le RSA et la PCH**

- **PCH - Impact du décret 2022-570** qui crée une nouvelle prestation « Soutien à l'autonomie » de 3 heures par jour maximum pour les personnes présentant notamment une ou plusieurs altérations des fonctions mentales, cognitives ou psychiques.

**En fonction des évolutions, des inscriptions de crédits supplémentaires seront à prévoir en DM1.**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Copésia
Stratégies d'innovations sociales

# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
# PACTE TERRITORIAL D'INSERTION
# 2023-2027

Présentation session 24/03/2023





LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Copésia
Stratégies d'innovations sociales

# I. Rappel du cadre de travail

## Phase I Etat des lieux – bilan des PDI PTI 2016-2020

## Phase II Concertation avec les acteurs
## 4 thèmes – 3 sessions de travail

1. L'accès au droit et au juste droit
2. La santé et l'insertion
3. L'emploi d'abord et la mobilisation des entreprises
4. L'insertion sociale dans son environnement

Session 1. Partager et affiner les états des lieux

Session 2. Définir les axes d'amélioration

Session 3. Co-construire de nouvelles actions et des projets partenariaux



www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Copésia
Stratégies d'innovations sociales

# II. Des chantiers thématiques aux actions du PDI et du PTI

→ Cadre de travail :

- **80 participants, dont une 15aine d'experts du vécu**
- **4 thèmes de travail**
- **19 chantiers thématiques** (pré-identifiés mais aussi complétés par les partenaires)

→ Résultats des travaux :

- **6 objectifs opérationnels communs aux deux programmations**
- **19 actions** dont 12 relevant du PDI et 7 du PTI
- Une **articulation** entre les documents du PDI et du PTI



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Copésia
Stratégies d'innovations sociales

# Programme Départemental d'Insertion (PDI)

**4 objectifs opérationnels mis en œuvre à travers 12 actions**

OBJECTIF OPERATIONNEL 1
**RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT**

OBJECTIF OPERATIONNEL 2
**SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES**

OBJECTIF OPERATIONNEL 4
**SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

OBJECTIF OPERATIONNEL 6
**AMÉLIORER L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITÉES**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Copésia
Stratégies d'innovations sociales

# Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

**3 objectifs opérationnels mis en œuvre à travers 7 actions**

OBJECTIF OPERATIONNEL 2
**SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES**

OBJECTIF OPERATIONNEL 3
**DEVELOPPER LES DEMARCHES D'ALLER VERS LES PUBLICS HORS RADARS ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5**
**RENFORCER LA MISE EN LIEN ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES ET LES EMPLOYEURS**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# PRESENTATION PROJET BP 2023

## Plan « Bien vieillir »

Session du 24/03/2023



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## BP 2023 : développement social

**Mesures en faveur des services d'aide à domicile:**

- Revalorisation du tarif des SAAD: +1,115 M€
- Dotation qualité sur critères (jusqu'à +3 €/h)

**Mesures en faveur des EHPAD:**

- Dotation de 600 000 € pour atténuer l'impact de l'inflation sur le prix de journée des EHPAD publics

- Hausse des taux directeurs en EHPAD (2%): 450 K€

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Un complément de plan présenté en DM1 en lien avec le schéma autonomie

**Mesures en faveur des services d'aide à domicile:**

- potentielle revalorisation du tarif horaire SAAD liée à décision nationale et rendu de l'audit financier

**Mesures en faveur des EHPAD:**

- Création d'un régime d'aide à l'investissement en faveur des EHPAD ayant un projet retenu par le PAI « Ségur »

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**PLAN « BIEN VIEILLIR »**

**Sur 5 ans à minima**

**près de 12 M€**

**dont 2,8 M€ dès 2023**

***(hors nouvelle réévaluation du tarif horaire des aides à domicile et hors prise en compte de la dotation qualité)***

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# POLITIQUE DU LOGEMENT
## PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT 2023-2028

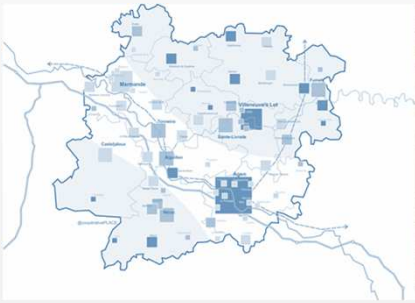

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Les éléments clés du diagnostic

- L'attractivité du territoire apparait fragile, le Département perd des emplois, les ménages sous le seuil de pauvreté augmentent (supérieurs à 30 % dans de nombreuses villes) et la population est vieillissante :
  → *1 lot-et-garonnais sur 4 qui a plus de 65 ans*,
- Le taux de logements vacants ne cesse d'augmenter (12,8 % en 2018),
  → *pour 3 logements produits, 1 vacance est généré,*
- Un parc privé potentiellement indigne conséquent,
  → *6 650 logements loués (1 locataire sur 6 vit dans un logement indigne),*
  → *et 12 100 logements occupés par leurs propriétaires,*
- Une situation qui commence à se tendre dans le parc social : 1 demande sur 3,7 est satisfaite, avec des besoins importants pour des loyers très modérés,
- Une demande qualitative et diversifiée en hausse, pour des familles monoparentales, conjoints séparés et retraités seuls,
- *30 000 ménages en situation de précarité énergétique en 2020*, chiffre très probablement en hausse avec la montée des prix de l'énergie.

## Les 6 orientations cadres du PDH
## Concilier sobriété et cohésion sociale

1. ***Un développement ajusté à la réalité des besoins*** : 1 000 résidences principales par an, pour un public plus nombreux de familles monoparentales, retraités seuls, aux ressources plus faibles,

2. ***Un modèle construit autour de la vitalité des villes et des bourgs centres***
   - en remobilisant le parc vacant à hauteur de 200 logements par an,
   - en contenant la construction neuve à 460 logements par an,
   - les 340 autres sont dus à l'effet du turn over générationnel.

3. ***L'adaptation des parcs anciens*** et la ***consolidation des stratégies*** d'intervention (Lutte c/Habitat Indigne, précarité énergétique, renouvellement urbain),

4. ***La mobilisation ajustée*** des opérateurs publics de l'habitat :
   - 40 % du logement social pour consolider les centres (réhabilitation de logements vacants, friches, construction en dents creuses…),
   - 50 % en PLAI, loyers les plus modestes,
   - avec un objectif de 244 logements par an, soit 24% de l'objectif total de 1000 nouveaux logements par an ;

5. ***L'accompagnement au vieillissement*** ET une meilleure ***prise en compte*** des ***besoins des jeunes et publics spécifiques*** en innovant et développant une nouvelle offre,

6. ***Une animation renforcée*** autour d'un observatoire collaboratif et efficient.

3 Et 11 feuilles de route partagées EPCI - Département

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## 4 piliers pour une politique départementale forte et qui s'adapte aux besoins des territoires

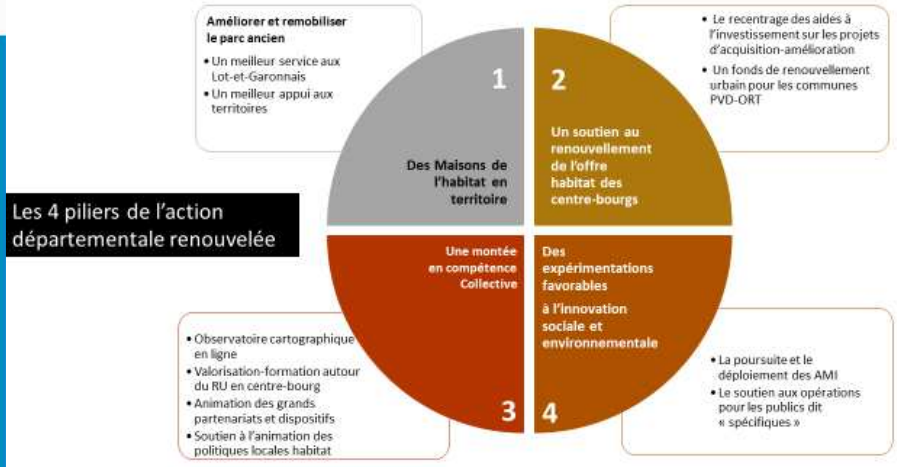


4 28/06/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Nouveau

# -1-

## Des Maisons de l'habitat en territoire

**Inciter les territoires à développer des maisons de l'habitat partenariales sur la base de services communs (référentiel local) au plus près des citoyens**

### Objectifs

- Rendre plus lisible et plus accessible pour les administrés la politique d'aide et d'accompagnement en matière d'habitat privé,
- Lutter plus efficacement contre la précarité énergétique et l'habitat indigne,
- Coordonner et animer au plus près des territoires les différents partenaires intervenant en matière d'habitat.
- Mieux accompagner les personnes âgées face au vieillissement

### Des services communs :

**Soutenir l'investissement patrimonial, lutter contre réchauffement climatique et la précarité énergétique, adapter les logements**

**France Rénov :** plateforme de rénovation énergétique

**Programmes animés de l'Anah (PIG/OPAH)**

Conforter

Soutien financier aux plateformes mutualisées (29 000 €)

**Lutter contre le mal logement**

**Permis de louer**

**Cellule locale de Lutte contre l'habitat indigne**

Mettre en œuvre

**SLIME** (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) : **mise à disposition d'agents du Département** – 375 000 €/an

Soutien technique AT 47 : mise à disposition de l'ingénierie pour le mal logement

Nouveau

**Conseiller les particuliers**

**ADIL (juridique)**

**CAUE (architecture)**

**Point info demande de logement HLM**

**Info adaptation à la perte de l'autonomie**

Conforter

Soutien financier à l'ADIL (72 000 €) et reversement de la taxe d'aménagement au CAUE (440 000 €)

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# -2-

## Un soutien au renouvellement de l'offre de logements sociaux en centre-bourgs

Nouveau

**2-1 / Le recentrage des aides à l'investissement prioritairement dans les centres bourgs (1 M€)**

Modifier

| | Bourg | Périphérie |
|---|---|---|
| Loyers très modérés (PLAI, ANAH très social) | 3 600 € | 1 500 € |
| Loyers modérés (PLUS, ANAH social, PALULOS) | 1 800 € | |
| Bonification | possible | |

= entre 1 500 € et 16 200 € d'aide en PLAI
de 0 à 8 100 € d'aide en PLUS

**2-2 / Un fonds de renouvellement urbain pour les friches des communes PVD-ORT (200 000 €/an)**

**Objectif du PDH : 2 à 3 opérations par an**

- Pour des projets de logement de plus de 15 ans, en centre-bourg,
- pour lesquels l'équilibre de l'opération ne peut être trouvé par la mobilisation des aides de droit commun,
- minimum de 15 % de fonds propres,
- une subvention exceptionnelle de 40% du déficit dans la limite 100k€ par opération.

6 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Nouveau

# -3-
## Une montée en compétence collective

### Objectifs

- Maintenir la dynamique d'échanges développée dans le cadre du PDH et permettant au CD 47 de prendre en compte les besoins des territoires,
- Permettre une coordination et une bonne complémentarité des politiques d'habitat dans le département,
- Replacer le CD 47 dans son rôle d'animation des politiques d'habitat,
- Faciliter les partages d'expériences et inspirer les territoires entre eux
- Faire émerger, soutenir et accompagner l'animation des politiques locales de l'habitat

Nouveau

**3.1 / Observatoire cartographique en ligne au service de tous**

**3.2 / Valorisation-formation autour du renouvellement urbain en centre-bourg**

- Programme de rencontres (2 fois par an)

→ Portage Service habitat CD47

**3.3 / Animation des grands partenariats et dispositifs**

- Action foncière sur ilots stratégique en centre bourg (DDT-CD-Etablissement public foncier)
- Accompagnement au vieillissement
- Insalubrité, permis de louer, accueil des publics spécifiques

→ Portage Service habitat CD47

**3.4 / Soutien à l'animation des politiques locales de l'habitat**

- Études sur les gisements et opportunités immobilières ou sur les politiques locales de l'habitat

Nouveau

→ Portage Assistance technique (AT47) du CD47



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# -4-
## L'expérimentation favorable à l'innovation sociale et environnementale

**4-1 / Le soutien à l'innovation sociale et environnementale**

### Objectifs

- Faire vivre l'appel à projets « Habitat partagé ». Animer, suivre et valoriser l'ingénierie confiée à un prestataire.
- Se donner la possibilité d'accompagner et d'encourager de nouvelles formes d'habiter dans son logement, dans les procédés constructifs, vie sociale, adaptation au changement climatique….

### Nature des aides

- **PROGRAMME de développement de l'habitat partagé :** Mettre en œuvre
  - 100k€/an pour le soutien à l'ingénierie,
  - 250k€/an à l'investissement,
  - Poursuite de l'intermédiation des fonds CNSA pour l'investissement.
- **15 000 €/an** pour la participation aux frais d'AMO « innovation sociale » : aide de 50% du coût plafonnée à 5 000€ Nouveau

**4-2 / Le soutien aux opérations pour les publics dits « spécifiques »** Modifier

### Objectifs

- Encourager le développement des réponses adaptées aux besoins des publics dit « spécifiques identifiés dans le PDH » (jeunes, saisonniers, logements adaptés et terrains familiaux pour Gens du voyage)

### Nature des aides

- Cumulables avec le régime production de logement social
- Enveloppe supplémentaire de **30 000 € / an** pour l'habitat spécifique : résidences sociales dont FJT, Pensions de familles…

→2 000€ / logement

→ 15 logements /an

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

28/06/2023

# Budget 2023
# Infrastructures et Mobilité
# -
# Rapport n°2001

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

28/06/2023

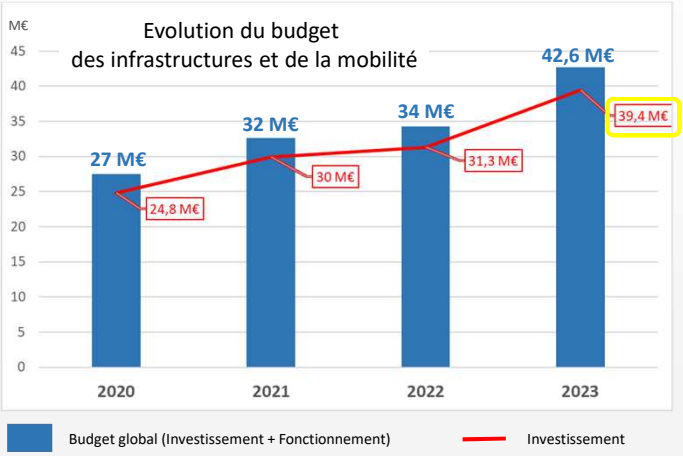


2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Infrastructures routières = 29,3 M€ *(24,2 M€ en 2022)*

ZOOM sur…

- **Exploitation et maintenance** =
  + 5 M€ → **17 M€**
  pour la maintenance des chaussées

  **168 km de couches de roulement**
  **9 giratoires**

- **Equipements de sécurité et signalisation** =
  + 1M€ → **2,3 M€**

  Sécurisation de 61% des courbes
  du Lot-et-Garonne en écrans motos

- **Déploiement de la signalisation en occitan**
  en entrée d'agglomération = **45 K€**

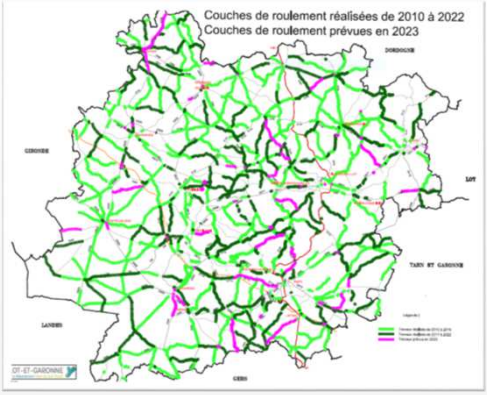

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Opérations de modernisation du réseau routier = 5,8 M€

- Opérations du PMRR : 2,9 M€
  Sécurisation carrefour, giratoires…

- Grands projets départementaux : 0,6 M€
  Déviation Est de Marmande
  Déviation Sud-Est de Casteljaloux

- Traverses d'agglomération : 1,7 M€
  Régimes de subvention : 0,6 M€

**Opérations partenariales** = **4 M€**
RN21 « La Croix Blanche – Monbalen »
Barreau de Camélat

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Infrastructures cyclables = 0,780 M€

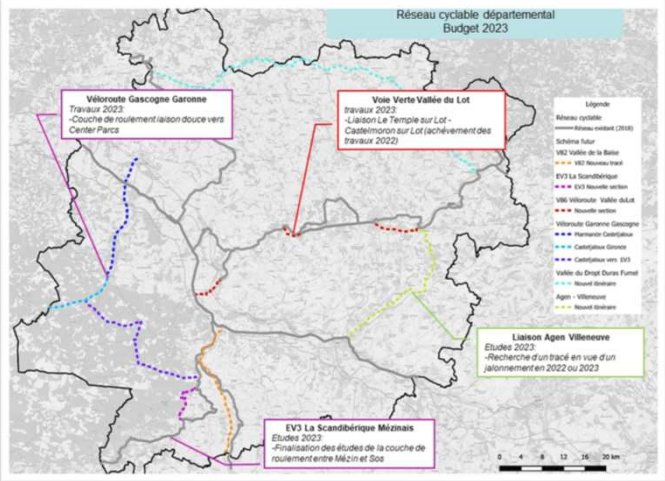




LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Infrastructures navigables = 5,3 M€

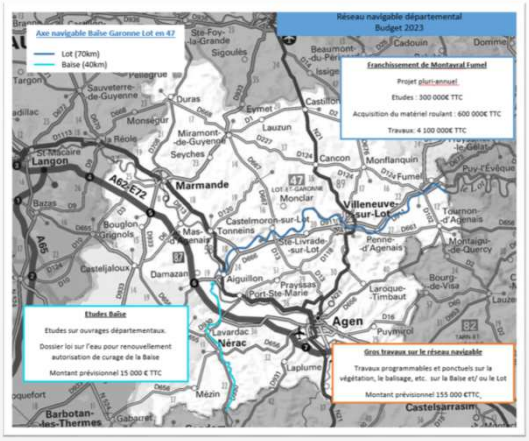


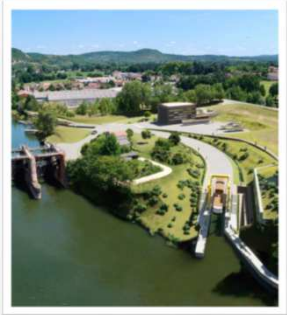

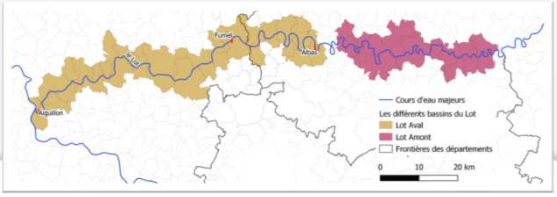

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

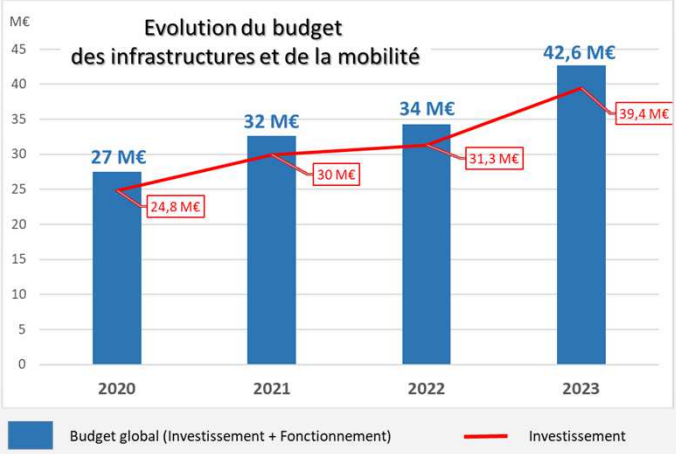

# LEXIQUE

**Table des sigles :**

| | |
|---|---|
| M€ : | Million d'euros |
| Md€ : | Milliard d'euros |
| ACOR : | Action pour le conseil et le recrutement |
| ADMR : | Aide à Domicile en Milieu Rural |
| AIS : | Allocations individuelles de solidarité |
| AMEL : | Appel à manifestation d'engagements locaux |
| AMII : | Appel à manifestation d'intention d'investissement |
| ANAH : | Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat |
| ANCT : | Agence National de la cohésion des territoires |
| APA : | Allocation personnalisée d'autonomie |
| APRED : | Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté |
| ARCEP : | Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse |
| ARS : | Agence régionale de la santé |
| ASE : | Aide sociale à l'enfance |
| AVICCA : | Association des villes et collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel |
| BCE : | Banque Centrale Européenne |
| BP : | Budget primitif |
| BRSA : | Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active |
| CA : | Compte administratif |
| CALPAE : | Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi |
| CATIM : | Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité |
| CAUE : | Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement |
| CCAS : | Centre communal d'action sociale |
| CCI : | Chambre de commerce et d'industrie |
| CDESI : | Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires |
| CDOS | Comité départemental olympique et sportif |
| CFU | Compte Financier Unique |
| CNSA : | Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie |
| CODESS: | Comité Départemental d'Economie Sociale et Solidaire |
| CP : | Commission Permanente |
| CPOM : | Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens |
| CPTS : | Communauté Professionnelles Territoriales de Santé |
| CVAE : | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises |
| DETR : | Dotation d'équipement des territoires ruraux |
| DGF : | Dotation globale de fonctionnement |
| DM 1 ou 2 : | Décision Modificative n°1 ou n°2 |
| DMTO : | Droits de mutation à titre onéreux |
| DUP : | Déclaration d'utilité publique |
| EHPAD : | Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| EPCI : | Etablissement public de coopération intercommunale |
| FACIL : | Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises |
| FSL : | Fonds de solidarité logement |
| GIEC : | Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| INSEE : | Institut national de la statistique et des études économiques |
| OGEC : | Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique |
| ONU : | Organisation des Nations Unies |
| PCH : | Prestation de compensation du handicap |
| PDH : | Plan départemental de l'habitat |
| PDI : | Programme départemental d'insertion |
| PLIE : | Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi |
| PPI : | Plan Pluriannuel d'Investissement |

PTI : Pacte territorial d'insertion
PSV : Pôle de Santé du Villeneuvois
PVD : Petites Villes de Demain
RSA : Revenu de solidarité active

SAAD : Service d’aide et d’accompagnement à domicile
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SIG : Système d'information géographique
SMIC : Salaire Minimum de Croissance
TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
TZCLD : Territoires zéro chômeur de longue durée

UNA : Union nationale de l’aide, des soins et des services aux domiciles (association)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

## REUNION DU BUDGET PRIMITIF DU 24 MARS 2023

### EMARGEMENT

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BILIRIT Jacques | BORDERIE Jacques | BORIE Daniel | BOUSQUIER Philippe | BOUYSSONNIE Thomas | CALMETTE Marcel | CAMANI Pierre |
| CASTILLO Julie | CHOLLET Pierre | CONSTANS Rémi | DALLIES Vanessa | DELBREL Christian | DEVILLIERS Arnaud | DEZALOS Christian |
| DHELIAS Danielle | DUCOS Laurence | DUFOURG Gilbert | DUPUY Aymeric | GARGOWITSCH Sophie | GENOVESIO Cécile | GIRAUD Béatrice |
| GONZATO-ROQUES Christine | GRENIER Marie-Laure | HAURE-TROCHON Caroline | HOCQUELET Joël | KHERKHACH Baya | LACOMBE Nicolas | LAMY Laurence |

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

| REUNION DU BUDGET PRIMITIF DU 24 MARS 2023 | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| LAURENT Françoise | LAVIT Béatrice | LEPERS Guillaume | MAILLARD Clarisse | MAILLOU Emilie | MASSET Michel | MESSINA-VENTADOUX Annie |
| MIRANDE Jean-Jacques | PAILLARES Marylène | PICARD Alain | SUPPI Patricia | TONIN Valérie | VO VAN Paul | BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental |

**ARRETE – SIGNATURES**

**Budget primitif 2023**

Présenté par la Présidente,
A Agen, le 24/03/23
La Présidente,

Budget du Foyer Enfance Balade :
Nombre de membres en exercice…42……
Nombre de membres présents…31……...
Nombre de suffrages exprimés…42……..
VOTES : Pour…28……
Contre…14……
Abstentions…0……

Nombre de membres en exercice…42……..
Nombre de membres présents…31……...
Nombre de suffrages exprimés…42……..
VOTES : Pour…28……
Contre…14……
Abstentions…0……

Date de convocation : 07/03/23

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 24/03/2023

Les membres du Conseil départemental,

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M. BILIRIT Jacques | M. BORDERIE Jacques Absent (pouvoir donné à M. Constans) | Mme BORDERIE Sophie | M. BORIE Daniel | M BOUSQUIER Philippe | M BOUYSSONNIE Thomas | M. CALMETTE Marcel |
| M. CAMANI Pierre Absent (pouvoir donné à Mme Haure-Trochon) | Mme CASTILLO Julie | M. CHOLLET Pierre | M CONSTANS Rémi | Mme DALLIES Vanessa | M. DELBREL Christian | M DEVILLIER Arnaud Absent (pouvoir donné à M. Chollet) |
| M. DEZALOS Christian | Mme DHELIAS Danièle | Mme DUCOS Laurence | M DUFOURG Gilbert Absent (pouvoir donné à Mme Dallies) | M DUPUY Aymeric | Mme GARGOWITSCH Sophie | Mme GENOVESIO Cécile |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mme GIRAUD Béatrice<br>Absente (pouvoir donné à Mme Suppi) | Mme GONZATO-ROQUES Christine | Mme GRENIER Marie-Laure<br>Absente (pouvoir donné à Mme Kherkhach) | Mme HAURE TROCHON Caroline | M. HOCQUELET Joël<br>Absent (pouvoir donné à D. Biliait) | Mme KHERKHACH Baya | M. LACOMBE Nicolas |
| Mme LAMY Laurence<br>Absente (pouvoir donné à Mme Gargowitsch) | Mme LAVIT Béatrice | Mme LAURENT Françoise<br>Absente (pouvoir donné à M. Dézalos) | M. LEPERS Guillaume | Mme MAILLARD Clarisse | Mme MAILLOU Emilie<br>Absente (pouvoir donné à Mme Dhélias) | M. MASSET Michel |
| Mme MESSINA-VENTADOUX Annie | M MIRANDE Jean-Jacques<br>Absent (pouvoir donné à Mme Lavit) | Mme PAILLARES Marylène | M. PICARD Alain | Mme SUPPI Patricia | Mme TONIN Valérie | M VO VAN Paul |

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

*Approbation des débats de la session consacrée au « Budget Primitif » du 24 mars 2023*

Fait le 23 JUIN 2023

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Pierre CHOLLET

Publié en Juin 2023

Certifié conforme :

*La Présidente du Conseil départemental,*

*Sophie BORDERIE*

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département